

RAPPORT ANNUEL 2021

Powering the decade of electrification

Elia Transmission Belgium SA/NV

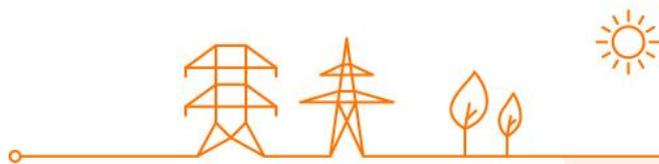


Table des matières

A propos de ce rapport	9
Introduction	10
Structure juridique	14
1. Déclaration de gouvernance d’entreprise	16
2. Gestion des risques et incertitudes auxquels est confrontée l’entreprise	21
2.1. Facteurs contextuels	21
2.1.1. Contexte macro-économique	21
2.1.2. Préparation de la transition énergétique	22
2.1.3. Demande d’énergie et efficacité énergétique	22
2.2. Risques stratégiques/régulatoires et réponses	22
2.2.1. Changing HR needs	22
2.2.2. Changing/New regulatory conditions.....	24
2.2.3. Pandemic risk (COVID type)	24
2.2.4. Résiliation anticipée de la licence de gestionnaire de réseau de transport	25
2.2.5. Pérennité des revenus	25
2.3. Risques opérationnels et réponses	26
2.3.1. Equilibrage	26
2.3.2. Adéquation	27
2.3.3. Événement de contingence et perturbation de la continuité opérationnelle	28
2.3.4. Risques climatiques	29
2.3.5. Défaillances des technologies de l’information et de la communication (TIC, sécurité et protection des données).....	31
2.3.6. Risque lié aux permis	32
2.3.7. Risque fournisseur	32
2.3.8. Santé et sécurité - accidents	33
2.4. Risques financiers et réponses	34
2.4.1. Changements négatifs sur les marchés financiers	34
2.4.2. Flux de trésorerie	35
2.4.3. Litiges juridiques et actions en responsabilité	36
2.5. R&D (Innovation)	37
3. Caractéristiques des systems de contrôle interne et de gestion des risques	38

3.1. Environnement de contrôle	38
3.1.1. Organisation du contrôle interne	38
3.1.2. Intégrité et éthique	38
3.1.3. Rôles et responsabilités	40
3.1.4. Compétences	40
3.2. Gestion des risques	41
3.2.1. Evaluation continue.....	42
3.2.2. Approche top-down basée sur les risques stratégiques.....	42
3.2.3. Approche bottom-up concernant le business	42
3.3. Activités de contrôle	43
3.3.1. Principales activités de contrôle	43
3.3.2. Processus de reporting financier.....	43
3.4. Information et communication	43
3.5. Monitoring	44
4. Elia Transmission Belgium Consolidated Financial Statements	45
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	46
Compte de résultat consolidé	46
État consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global	47
État consolidé de la situation financière	48
État consolidé des variations des capitaux propres	49
État consolidé des flux de trésorerie	50
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	51
Entité présentant les états financiers	51
Base de préparation	51
Déclaration de conformité	51
Devise fonctionnelle et de présentation	52
Base d'évaluation	52
Continuité d'exploitation	52
Utilisation d'estimations et jugements	53
Approbation par le conseil d'administration	54

Principales méthodes comptables	55
Base de consolidation.....	55
Écarts de conversion	56
État de la situation financière	57
Immobilisations corporelles	57
Immobilisations incorporelles	58
Goodwill	58
Créances commerciales et autres créances	59
Stocks	59
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	60
Pertes de valeur d’actifs non financiers	60
Actifs financiers.....	60
Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture	61
Capitaux propres	62
Passifs financiers	63
Avantages du personnel	63
Provisions	65
Dettes commerciales et autres dettes	65
Autres passifs non courants	65
Contrats de location	66
Comptes de report réglementaires	67
Éléments du compte de résultat.....	68
Revenus.....	68
Charges	71
Résultat global et variation des capitaux propres	72

Informations par segment	73
Base des informations par segment	73
Elia Transmission (Belgique).....	74
Activités non régulées & Nemo Link.....	77
Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS	78
Éléments du compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global	80
Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits.....	80
Charges d'exploitation	80
Charges financières nettes	82
Impôts.....	83
Résultat par action	84
Autres éléments du résultat global	84
Éléments de l'état consolidé de la situation financière	85
Immobilisations corporelles	85
Immobilisations incorporelles	86
Goodwill	87
Entreprises mises en équivalence	89
Joint-ventures.....	89
Sociétés associées.....	90
Autres actifs financiers	92
Actifs et passifs d'impôts différés	92
Stocks.....	94
Créances commerciales et autres créances, charges à reporter et produits acquis	94
Actifs et passifs d'impôts courants	95
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	95

Capitaux propres	96
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société.....	96
Emprunts et prêts portant intérêts et dettes de location	97
Avantages du personnel	98
Provisions	105
Autres passifs non courants	106
Dettes fournisseurs et autres crédateurs	107
Instruments financiers – Juste valeur	108
Contrats de location	110
Charges à imputer et produits à reporter	112
Structure du groupe	114
Autres notes	116
Gestion des risques financiers et des dérivés.....	116
Engagements et incertitudes.....	120
Parties liées.....	121
Evènements postérieurs à la clôture	122
Divers	122
Services fournis par les commissaires	123
CADRE RÉGULATOIRE ET TARIFS	124
Cadre réglementaire en Belgique.....	124
Législation fédérale	124
Législations régionales.....	124
Organes de régulation.....	124
Tarifification	125
Cadre réglementaire pour l’interconnexion Nemo Link	129

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	130
INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE.....	131
Bilan financier après répartition du bénéfice.....	131
Compte de résultat.....	133
Termes financiers ou indicateurs de performance alternatifs.....	134
5. Elia Transmission Belgium SA/NV rapport de durabilité.....	137
5.1. Le groupe Elia.....	137
5.1.1. A propos de l'entreprise.....	137
5.1.2. Taille de l'entreprise.....	138
5.1.3. Réseau.....	139
5.1.4. Principes directeurs.....	139
5.2. Stratégie.....	156
5.2.1. Materialité et objectifs.....	156
5.2.2. Finance verte et taxonomie européenne.....	160
5.3. Marché de l'énergie et intégration des énergies renouvelables.....	161
5.3.1. Introduction.....	161
5.3.2. Capacité installée dans nos zones de contrôle.....	161
5.3.3. Changes to the share occupied by renewable energy in electricity consumption across our control areas 162	
5.3.4. Importations et exportations d'énergies.....	162
5.3.5. Pertes réseau dans nos zones de contrôle.....	163
5.4. Ressources humaines.....	164
5.4.1. Approche de gestion.....	164
5.4.2. Effectif total.....	165
5.4.3. Work-life balance.....	167
5.4.4. Enquêtes de satisfaction.....	168
5.4.5. Formations.....	168
5.4.6. Politiques de remuneration et systèmes de primes.....	169
5.4.7. Dialogue social et codétermination.....	170
5.4.8. Diversité, équité & inclusion.....	171
5.5. Sécurité.....	173
5.5.1. Approche de gestion.....	173
5.5.2. Formation en santé et sécurité.....	175
5.5.3. Inspections.....	176

5.5.4.	Accidents.....	176
5.6.	Fournisseurs et droits de l’homme	178
5.6.1.	Approche de gestion	178
5.6.2.	Fournisseurs et dépenses dans la zone euro.....	179
5.6.3.	Droits de l’homme	179
5.7.	Engagement des stakeholders	180
5.7.1.	Approche de gestion	180
5.7.2.	Relations avec la communauté et acceptation du public.....	181
5.7.3.	Dialogues avec les stakeholders	183
5.7.4.	Coopération et innovation	186
5.7.5.	Engagement vis-à-vis de la communauté	187
5.8.	Aspects environnementaux	188
5.8.1.	Approche de gestion	188
5.8.2.	Emissions.....	191
5.8.3.	Biodiversité et paysage	199
5.8.4.	Ressources naturelles.....	204
5.9.	Reporting on EU Taxonomy	206
5.9.1.	Contexte.....	206
5.9.2.	Activités économiques éligibles et non-éligibles à la Taxonomie	207
5.9.3.	KPI : chiffre d’affaires, CAPEX et OPEX	208
5.10.	Tableaux de référence	211
5.10.1.	Index du contenu GRI.....	211
5.10.2.	Table de référence du Pacte mondial des Nations unies.....	216

Signature
(nom et qualité)

GUSTIN BERNARD

Président du Conseil d’Administration

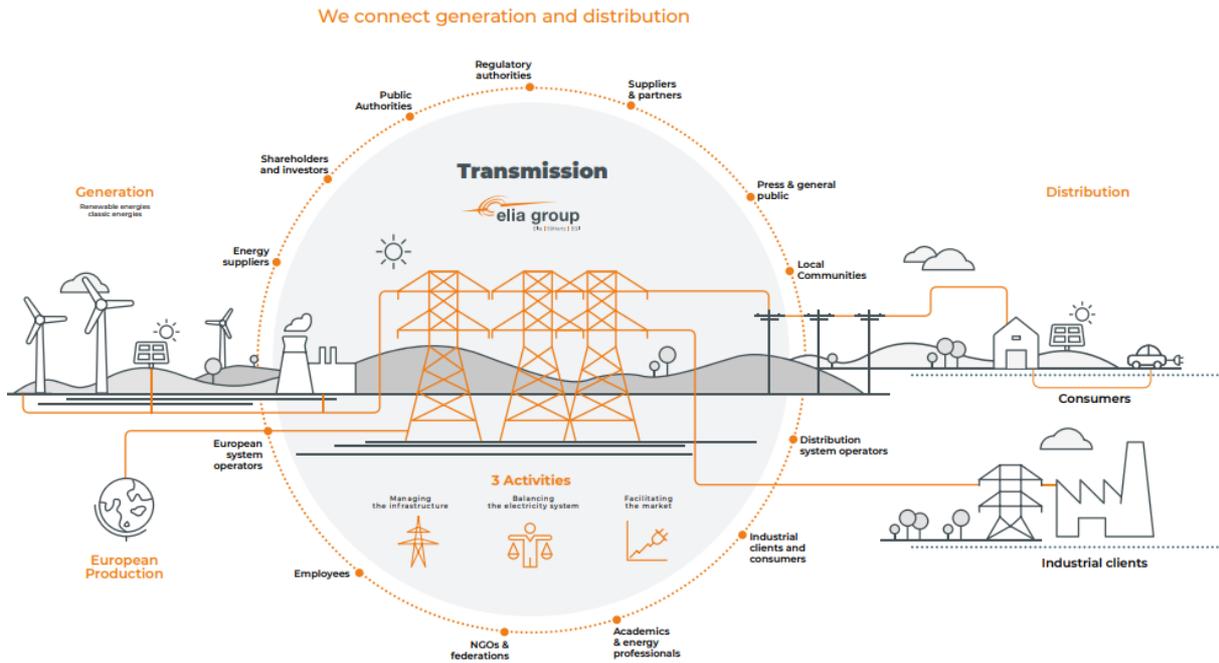
Signature
(nom et qualité)

VERSNICK GEERT

Vice-Président du Conseil d’Administration

A propos de ce rapport

Le présent rapport explique qui nous sommes et ce que nous faisons, expose le contexte dans lequel nous travaillons et aborde également les risques et opportunités auxquels nous sommes confrontés. Il esquisse la stratégie et les progrès réalisés en vue de parvenir à nos objectifs. Ce document couvre également notre approche en termes de gouvernance d'entreprise et offre une première analyse de nos résultats de 2021.



Introduction

Le groupe Elia

Elia Group est une société holding détenant Elia Transmission Belgium (le GRT belge), Eurogrid International (qui comprend les activités de 50Hertz, l'un des GRT allemands) et Elia Grid International (la filiale du Groupe spécialisée dans la consultance internationale). Son actionnaire de référence est le holding communal PubliT. Elia Group est coté sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles depuis juin 2005.

Elia Transmission Belgium

Elia Transmission Belgium (ETB) est détenue à 100 %. ETB est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité belge à haute tension (30 000 à 400 000 volts). Ses principales activités incluent la gestion de l'infrastructure réseau maintenance et développement des installations à haute tension) et du système électrique (contrôle des flux, maintien de l'équilibre entre production et consommation d'électricité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, importation et exportation depuis et vers les pays voisins) ainsi que la facilitation du marché (mise au point de services et de mécanismes en vue de développer le marché électrique national et européen).

Faits marquants de 2021¹

Bonne progression des principaux travaux d'infrastructure

Nos projets d'infrastructure (onshore et offshore) à grande échelle en Belgique et en Allemagne sont en cours et permettront la mise en place d'un système énergétique intégré au niveau européen, qui inclura de grands volumes de production renouvelable distribuée et de flux électriques transfrontaliers. Les mesures liées à la pandémie de Covid-19 n'ont pas impacté l'avancement de ces projets. Durant l'été, les inondations en Belgique ont entraîné des travaux de réparation imprévus dans certains de nos postes à haute tension. Grâce à l'immense engagement de nos collaborateurs, ces travaux ont été achevés en un temps record.



« En 2021, nous avons franchi des pas de géant en tant que groupe : des avancées très positives vers l'internationalisation, la digitalisation et le façonnement ultérieur de notre organisation ont eu lieu. Nos projets ont tous progressé, sans exception. Je suis très fier de la résilience dont nos collaborateurs ont fait preuve face au Covid-19 et aux inondations qui ont touché la Wallonie. Durant les vacances d'été, nos collègues se sont spontanément portés volontaires pour reconstruire les postes à haute tension endommagés. Cela montre que nous sommes animés par une culture d'entreprise forte, grâce à laquelle notre personnel prend très à cœur la mission sociétale d'Elia Group en tant que gestionnaire de réseau. »



Chris Peeters, CEO d'Elia Group

¹ Pour plus d'informations sur l'identification de l'actif et du passif, les événements importants survenus après la fin de l'exercice et le cadre réglementaire, veuillez-vous reporter respectivement à la section structure du groupe à la section événements postérieures à la clôture et à la section cadre réglementaire et tarifs de ce rapport.

Renforcer l'épine dorsale belge

En vue de renforcer l'épine dorsale électrique de la Belgique, plusieurs chantiers d'infrastructure majeurs ont été entamés sur ses axes nord-sud et est-ouest. Étant donné que les travaux avaient lieu sur des lignes à haute tension existantes, ils nécessitaient une planification adéquate afin de ne pas mettre en péril la sécurité d'approvisionnement du pays.

Les travaux réalisés sur les lignes à haute tension **Zandhoven-Kinrooi** et **Avelgem-Avelin** étaient particulièrement importants. En effet, ces lignes sont actuellement équipées d'un nouveau type de conducteur (technologie HTLS) permettant de transporter davantage d'électricité sans pour autant accroître l'impact sur le paysage. Grâce à ces projets, Elia pourra mieux répartir et transporter les flux électriques croissants à travers le pays ainsi que chez ses voisins. Les travaux auront lieu par phases sur plusieurs années, le chantier progressant le long du tracé à l'issue de chaque phase. Les travaux sur la ligne Avelgem-Avelin seront terminés d'ici fin 2022. En vue d'optimiser son réseau dans l'est de la province de Liège et d'améliorer l'intégration de l'énergie renouvelable dans cette zone, Elia renforce la « Boucle de l'Est » (70 à 110 kV). Dans ce cadre, l'entreprise a entamé le démantèlement de la ligne Ans-Bressoux (70 kV), en accordant une attention particulière à la protection de la biodiversité.

Enfin, Elia a entamé l'agrandissement du poste à haute tension Mercator à Kruikebeke, qui est un site essentiel sur l'axe nord sud du backbone 380 kV belge et est lié aux renforcements à venir entre Liefkenshoek-Kruikebeke (Brabo III) et Kruikebeke-Dilbeek.

Un transformateur-déphaseur (TD) a été mis en service avec succès dans le poste à haute tension de Monceau sur Sambre. C'est un élément important de l'interconnexion entre la Belgique et la France. Le projet comprenait la mise à niveau de cinq postes et la pose de 60 km de câbles afin de garantir un meilleur approvisionnement électrique dans la région.

Le réseau belge du futur

L'interconnexion Triton Link

Les gestionnaires de réseau Elia (Belgique) et Energinet (Danemark) ont signé un nouvel accord de coopération en vue de poursuivre leur collaboration pour l'implémentation d'une première mondiale : une interconnexion sous-marine entre deux îles énergétiques artificielles. Le **projet Triton Link** facilitera l'échange d'énergie entre les deux pays et permettra en même temps de transporter l'électricité des parcs éoliens offshore vers le continent grâce à la technologie hybride. La nouvelle interconnexion hybride sera un projet innovant et rempli de défis, tant en raison de la distance à couvrir (plus de 600 km) que de la technologie utilisée. Triton Link offrira à la Belgique un accès direct à l'immense volume d'énergie renouvelable nécessaire pour décarboniser son industrie gourmande en énergie et atteindre les objectifs climatiques européens. La construction de Triton Link durera environ quatre ans et devrait être achevée en 2030.

Feu vert pour la première île énergétique belge

Fin décembre, Elia a reçu l'approbation du Conseil des ministres pour le projet d'extension du réseau offshore belge et l'intégration de la future zone de production éolienne Princesse Elisabeth. Cette décision a non seulement confirmé que les îles énergétiques représentent la solution la plus adéquate pour intégrer l'énergie éolienne offshore additionnelle dans le système mais soutient aussi les efforts d'Elia pour assurer une interconnexion suffisante de la Belgique avec d'autres pays et ainsi contribuer à la décarbonisation du pays. En 2022, Elia va continuer à planifier

la conception de l'île artificielle et entamera le processus d'appel d'offres pour sa construction. L'île sera une première étape dans le développement d'un réseau offshore intégré en mer du Nord et renforce encore le statut de pionnier dont jouit la Belgique dans le domaine de l'électricité offshore. Conformément aux exigences du gouvernement fédéral, le projet accueillera les installations de raccordement pour 3,5 GW de production ainsi que de nouvelles interconnexions reliant la Belgique à d'autres pays.

Durabilité & finance

ActNow: la boussole d'Elia Group pour un futur durable

La durabilité est au cœur de notre stratégie. À cet égard, notre programme Act Now, présenté aux stakeholders lors de notre premier Capital Markets Day en 2021, expose nos objectifs de durabilité à long terme. Ceux-ci sont guidés par les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, ce qui montre que les objectifs de notre entreprise sont explicitement liés à des objectifs mondiaux, et sont implémentés à travers nos plans et roadmaps. Nos objectifs de durabilité ont été traduits en KPI, repris dans le tableau ci-dessous. Ils sont regroupés en cinq dimensions dans notre programme Act Now : action climatique ; environnement et économie circulaire ; santé et sécurité ; diversité, équité et inclusion ; gouvernance, éthique et conformité.

Premier Green Finance Framework pour Elia

En mars 2021, Elia Group a réintégré le BEL 20, l'indice de référence d'Euronext Brussels. Elia Group est coté sur Euronext Brussels depuis 2005 et avait déjà fait partie du BEL 20 entre mars 2012 et mars 2017. Cet événement démontre la confiance du marché par rapport à la croissance et à la stratégie de l'entreprise. Fin janvier 2021, Elia Group a reçu le prix BelMid Company of the Year 2020, après avoir réalisé l'augmentation relative la plus élevée en capitalisation boursière de 2020 sur Euronext Brussels.

Score de risque ESG bas pour Elia

En octobre 2021, Elia a reçu une évaluation de risque environnemental, social et de gouvernance (Environmental, Social and Governance ou ESG) de 9,9 et a été considérée par Sustainalytics comme présentant un risque négligeable de faire face à des impacts financiers significatifs en raison de facteurs ESG.

Cet excellent score hisse Elia au sommet des services d'utilité publique et montre que le programme de durabilité du groupe, Act Now, a inspiré confiance aux marchés financiers.

Coopération de marché

Première enchère pour le CRM en Belgique

Fin octobre, Elia a publié les résultats de la première enchère du mécanisme de rémunération de la capacité (Capacity Remuneration Mechanism ou CRM) pour l'année de livraison 2025-2026. Les acteurs de marché ont proposé une capacité suffisante dans le cadre d'une enchère concurrentielle. Le CRM a été mis en place par le gouvernement fédéral belge en vue de garantir la sécurité d'approvisionnement à la suite de la sortie du nucléaire prévue par la loi qui devrait être finalisée d'ici 2025.

Elia a organisé la première enchère liée au CRM à la demande de la ministre belge de l'Énergie et après approbation de la Commission européenne. Une phase de préqualification avait été lancée en mai 2021 pour chaque unité de production disposant d'une capacité égale ou supérieure à 1 MW et qui ne bénéficiait d'aucun autre mécanisme de subvention, ainsi que pour d'autres technologies comme la gestion de la demande. Les capacités préqualifiées ont pu soumettre leurs offres du 16 au 30 septembre 2021.

Elia lance deux nouvelles plateformes pour ses clients

En juillet, Elia a lancé l'Elia Portal Interface for Customers (EPIC) et l'Open Data Platform. Celles-ci offrent aux clients et aux stakeholders de l'entreprise un ensemble de services innovants corrigeant des lacunes dans la fourniture par Elia de données privées et publiques relatives à son réseau. Conformément à l'engagement d'Elia en matière de transparence et de digitalisation, ces services faciliteront de nouvelles perspectives de haute qualité ainsi que le développement de services énergétiques pour les consommateurs. Grâce à un accès aisé à toutes ces données, ses clients et stakeholders pourront les analyser et les utiliser dans le cadre de leurs processus de développement de leurs activités.

Partenariats

Smart Partenariat avec BESIX autour des bâtiments intelligents

Elia collabore avec l'entreprise de construction BESIX pour rendre les bâtiments plus efficaces et plus intelligents sur le plan énergétique. Les bâtiments intelligents vont gagner en pertinence étant donné qu'ils permettent une gestion flexible de l'énergie. En effet, leur consommation énergétique peut être alignée avec la production variable d'énergie renouvelable. Unir nos forces et partager nos connaissances sur les bâtiments intelligents et l'exploitation des réseaux électriques sont des étapes concrètes vers une société neutre en carbone d'ici 2050.

Accord entre Elia et Red Eléctrica en vue d'améliorer la gestion des actifs

Elia et son homologue espagnol, Red Eléctrica de España (REE), ont signé un accord de collaboration afin de travailler sur des solutions innovantes qui contribueront à adapter leur manière de gérer leur réseau électrique respectif. L'accord comprend la mise en place d'un Asset Management Expertise Centre. Ce hub unique permettra à Elia et REE de partager leurs connaissances, leurs ressources et leur expérience afin de développer des solutions et outils innovants en matière de gestion des actifs. Les deux entreprises ont également convenu de travailler au développement de la plateforme SAGA, conçue initialement par REE et désormais possédée conjointement par les deux entreprises. SAGA est une plateforme innovante qui permet aux entreprises de transport et de distribution d'électricité de passer de modèles traditionnels de maintenance périodique à des modèles de maintenance basés sur les risques pour leurs actifs et l'ensemble du système électrique..

Au service de la communauté

Étude sur l'adéquation et la flexibilité en Belgique

Conformément à la loi Électricité belge, Elia doit calculer tous les deux ans les besoins d'adéquation et de flexibilité du pays pour la prochaine décennie. En vue de maintenir la sécurité d'approvisionnement durant la période 2022-2032, il convient d'accorder une attention particulière à l'impact de la sortie du nucléaire en Belgique ainsi qu'aux évolutions liées au Green Deal européen.

L'étude reprend trois messages clés : il y a un besoin urgent de nouvelles capacités, un mécanisme de support est nécessaire en Belgique et le pays doit se préparer à la neutralité climatique. Les calculs présentés dans l'étude se basent sur les dernières méthodologies européennes et incluent le point de vue de différents stakeholders.

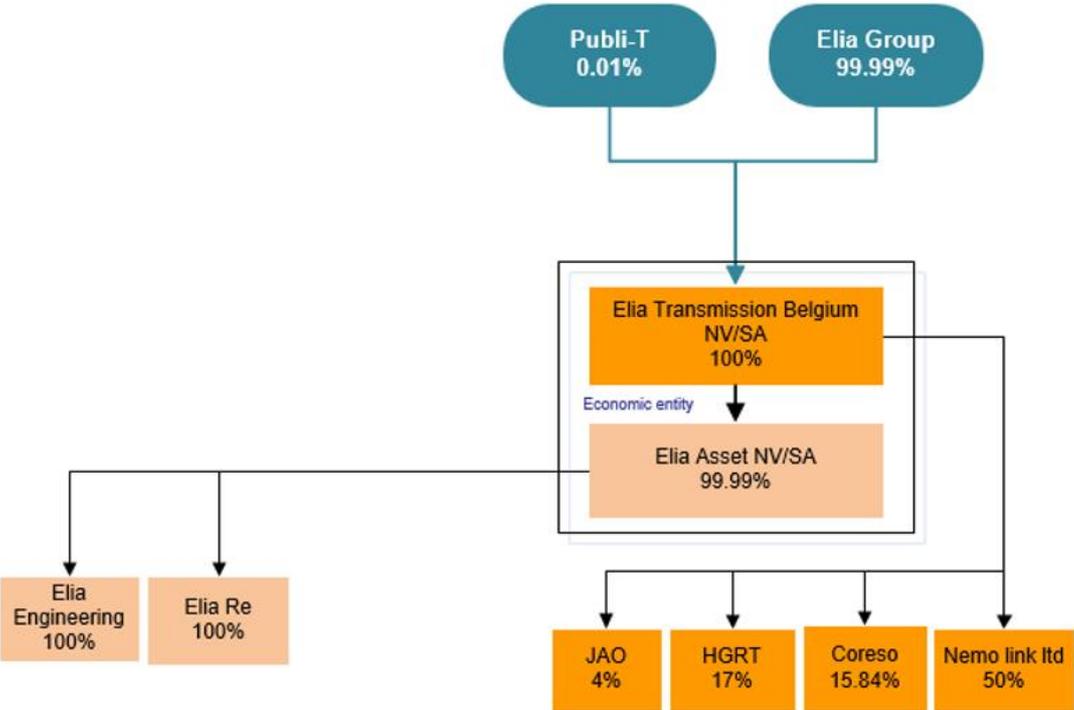
Récompenses

Elia nommée Top Employer pour la cinquième année consécutive

Pour la cinquième année consécutive, Elia figure parmi les meilleurs employeurs de Belgique. Le label « Top Employer » distingue les entreprises qui proposent un excellent environnement de travail à leurs collaborateurs. Au

total, 73 entreprises belges ont reçu cette distinction pour l'année 2021. Elia s'est particulièrement distinguée dans le domaine de l'acquisition de talent et grâce au travail effectué sur ses valeurs d'entreprise.

Structure juridique



Elia Transmission Belgium SA est le principal actionnaire des entreprises suivantes :

— **Elia Asset SA** : société qui possède toutes les installations du réseau à haute tension et qui est responsable du développement et de l'entretien de ce réseau. Elia Asset et Elia Transmission Belgium opèrent en tant qu'entité économique unique sous le nom d'Elia

La société dans laquelle Elia Transmission Belgium SA détient une participation est :

— **Nemo Link Limited**. Le 27 février 2015, Elia System Operator a conclu un accord de coentreprise avec National Grid pour construire le Nemo Link Interconnector ; chaque actionnaire détient 50% de Nemo Link Limited, une société basée au Royaume-Uni;

Les participations minoritaires sont:

— **JAO** (Joint Allocation Office): est responsable des enchères quotidiennes, mensuelles et annuelles de la capacité frontalière à 27 frontières en Europe. JAO a été fondée en 2015 par la fusion de CAO Central Allocation Office GmbH et CASC.EU S.A.;

— **Coreso**: un centre de coordination qui renforce la sécurité des réseaux de transport dans certaines régions européennes en développant des analyses prévisionnelles des flux d'électricité dans les réseaux et en surveillant les réseaux de transport en continu et en temps réel

— **HGRT** un holding regroupant plusieurs gestionnaires de réseau de transport européens qui détient une participation dans la bourse française de l'énergie Powernext;

— **Elia Engineering** bureau de consultance et d'engineering actif dans le domaine de la conception et de la gestion de projets d'infrastructure relatifs au réseau à haute tension et au réseau d'électricité à très haute tension.

Il travaille presque exclusivement pour Elia Asset;

— **Elia Re** compagnie de réassurance établie au Luxembourg, constituée pour optimiser la politique d'assurance

En raison de cette restructuration du groupe, une comparaison des comptes de résultats de 2020 et 2019 ne représente pas une analyse pertinente.

1. Déclaration de gouvernance d'entreprise

Elia Transmission Belgium SA répond à des obligations spécifiques en matière de transparence, de neutralité et de non-discrimination vis-à-vis de tous les stakeholders impliqués dans ses activités. En Elia Transmission Belgium SA la gouvernance d'entreprise en 2021 était basé sur ses statuts, le Code des sociétés et des associations, ainsi que sur la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et l'arrêté royal du 3 mai 1999 relatif à la gestion du réseau de transport d'électricité.

Composition des organes de gestion au 31 décembre 2021

Conseil d'administration

PRESIDENT

— Bernard Gustin, administrateur non exécutif indépendant

VICE-PRESIDENTS

- Claude Grégoire, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T
- Geert Versnick, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T

ADMINISTRATEURS

- Michel Allé, administrateur non exécutif indépendant
- Lieve Creten, administrateur non exécutif indépendant²
- Pieter De Crem, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T³
- Luc De Temmerman, administrateur non exécutif indépendant
- Cécile Flandre, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T
- Luc Hujoel, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T⁴
- Roberte Kesteman, administrateur non exécutif indépendant
- Jane Murphy, administrateur non exécutif indépendant
- Dominique Offergeld, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T
- Rudy Provoost, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T
- Saskia Van Uffelen, administrateur non exécutif indépendant

² Après avoir pris connaissance de la démission volontaire de Frank Donck (administrateur indépendant) avec effet au 18 mai 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire de la même date a nommé Lieve Creten comme administrateur indépendant.

³ Pieter De Crem a été coopté comme administrateur non exécutif par le Conseil d'administration du 9 février 2021, sur proposition de Publi-T, pour remplacer Kris Peeters, qui a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Transmission Belgium SA avec effet au 1^{er} janvier 2021. L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021 a confirmé la nomination de Pieter De Crem comme administrateur non exécutif.

⁴ Luc Hujoel a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Transmission Belgium SA avec effet au 31 décembre 2021 (à minuit). Pour remplacer Luc Hujoel, le Conseil d'administration, sur proposition de Publi-T, a coopté Thibaud Wyngaard le 17 décembre 2021 comme administrateur non exécutif avec effet au 1^{er} janvier 2022. Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de 17 mai 2022 de nommer l'Association Intercommunale sous forme de Société Coopérative Interfin, représentée de manière permanente par Monsieur Thibaud Wyngaard, comme administrateur non-indépendant. Si cette proposition de décision est approuvée, le mandat de Monsieur Thibaud Wyngaard comme administrateur non-indépendant coopté prendra fin après l'Assemblée Générale Ordinaire de 17 mai 2022.

REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT FEDERAL AVEC VOIX CONSULTATIVE

- Nele Roobrouck⁵
- Maxime Saliez⁶

Comités consultatifs du Conseil d'administration

COMITE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- Luc Hujoel, Président⁷
- Pieter De Crem⁸
- Luc De Temmerman
- Roberte Kesteman⁹
- Jane Murphy

COMITE D'AUDIT

- Michel Allé, Président
- Lieve Creten¹⁰
- Roberte Kesteman
- Dominique Offergeld
- Rudy Provoost

COMITE DE REMUNERATION

- Luc De Temmerman, Président
- Pieter De Crem¹¹
- Roberte Kesteman
- Dominique Offergeld
- Saskia Van Uffelen

⁵ Nele Roobrouck est le représentant du Gouvernement pour le rôle linguistique néerlandais. Elle exerce un rôle consultatif auprès du Conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA, tel que le prévoit la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

⁶ Depuis le 8 février 2021, Maxime Saliez a été désigné par arrêté ministériel comme représentant du Gouvernement pour le rôle linguistique français. Il exerce un rôle consultatif auprès du Conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA, tel que le prévoit la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

⁷ Luc Hujoel a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Transmission Belgium SA avec effet au 31 décembre 2021 (à minuit). Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2021 a nommé Geert Versnick pour remplacer Luc Hujoel comme Président du Comité de gouvernance d'entreprise avec effet au 1 janvier 2022.

⁸ Pieter De Crem a été coopté comme administrateur non exécutif par le Conseil d'Administration du 9 février 2021, sur proposition de Publi-T, pour remplacer Kris Peeters, qui a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Transmission Belgium SA avec effet au 1^{er} janvier 2021. L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021 a confirmé la nomination de Pieter De Crem comme administrateur non exécutif.

⁹ Depuis 18 mai 2021.

¹⁰ Après avoir pris connaissance de la démission volontaire de Frank Donck (administrateur indépendant) avec effet au 18 mai 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire de la même date a nommé Lieve Creten comme administrateur indépendant.

¹¹ Pieter De Crem a été coopté comme administrateur non exécutif par le Conseil d'Administration du 9 février 2021, sur proposition de Publi-T, pour remplacer Kris Peeters, qui a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Transmission Belgium SA avec effet au 1^{er} janvier 2021. L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021 a confirmé la nomination de Pieter De Crem comme administrateur non exécutif.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

- BDO Réviseurs d'Entreprises SRL représentée par Félix Fank
- Ernst & Young Bedrijfsrevisoren SRL, représentée par Paul Eelen

COLLEGE DE GESTION JOURNALIERE

- Chris Peeters, Chairman and Chief Executive Officer
- Markus Berger, Chief Infrastructure Officer
- Patrick De Leener, Chief Assets Officer
- Frédéric Dunon, Customers, Markets & System Officer
- Pascale Fonck, Chief External Relations Officer
- Peter Michiels, Chief Human Resources & Internal Communication Officer
- Ilse Tant, Chief Community Relations Officer
- Catherine Vandenborre, Chief Financial Officer

SECRETAIRE-GENERALE

- Siska Vanhoudenhoven

Conseil d'administration

Les Conseils d'administration d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA se composent de 14 membres qui n'ont pas de fonction exécutive au sein d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA.

Les mêmes administrateurs siègent aux Conseils des deux sociétés.

La moitié des administrateurs sont des administrateurs indépendants, satisfaisants aux conditions décrites à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations, à l'article 2, 30° de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et dans les statuts, et ayant reçu un avis conforme (« eensluidend advies ») de la CREG quant à leur indépendance. L'autre moitié des administrateurs sont des administrateurs non indépendants, nommés par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions statutaires sur proposition de Publi-T, en vertu de la composition actuelle de l'actionnariat.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, ces Conseils d'administration bénéficient de l'assistance de trois comités, à savoir le Comité de gouvernance d'entreprise, le Comité d'audit et le Comité de rémunération, dont la composition est identique pour Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA. Les conseils d'administration veillent à ce que ces comités fonctionnent de manière efficace.

Diversité au sein du Conseil d'administration

Nombre d'administrateurs d'Elia Transmission Belgium SA au 31 december 2021		
Hommes	35 - 54 ans	1
	≥ 55 ans	7
Femmes	35 - 54 ans	2
	≥ 55 ans	4

Conformément à la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, au Code des sociétés et des associations et aux statuts d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA, au moins un tiers (1/3) des membres du Conseil d'administration doivent être de sexe opposé aux deux tiers restants. Cette règle d'un tiers est appliquée de manière proportionnelle aux administrateurs indépendants et aux administrateurs non indépendants.

Par ailleurs, conformément à la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, au Code des sociétés et des associations, aux statuts et au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration, la composition du Conseil d'administration est basée sur la diversité des sexes et la diversité en général, ainsi que sur la complémentarité des compétences, expériences et connaissances et sur un équilibre linguistique.

Compétences du Comité d'audit

En vertu de l'article 3:6, §1, 9° du Code des sociétés et des associations, le présent rapport doit contenir la justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit. Le règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit stipule, à cet égard, que tous les membres du Comité d'audit disposent de l'expérience et des compétences suffisantes nécessaires pour l'exercice du rôle du Comité d'audit, notamment en matière de comptabilité, d'audit et de finance. Le règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit prévoit que l'expérience professionnelle d'au moins deux membres du Comité d'audit doit être détaillée dans le présent rapport.

Les expériences de Michel Allé, Président du Comité d'audit, ainsi que de Dominique Offergeld, membre du Comité d'audit, sont décrites en détail ci-dessous.

Michel Allé (administrateur non exécutif indépendant d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA depuis le 17 mai 2016 et Président du Comité d'audit) est ingénieur civil physicien de formation et détient également une licence en économie (deux diplômes obtenus à l'Université libre de Bruxelles). Outre sa carrière académique en tant que professeur d'économie et de finance (Solvay Brussels School, École polytechnique de l'ULB), il a travaillé de nombreuses années en tant que directeur financier. En 1979, il a commencé sa carrière au service du premier ministre, en tant que conseiller au département de programmation de la politique scientifique. En 1982, il a été nommé directeur du programme R&D national en énergie et ensuite directeur en charge des entreprises innovantes. En 1987, il a rejoint Cobega Group, où il a exercé de nombreuses fonctions et fut entre autres Vice-Président de Mosane de 1992 à 1995. De 1995 à 2000, il fut membre du Comité de direction du Cobega Group. Il a ensuite été directeur financier de BIAC de 2001 à 2005 et directeur financier de la SNCB de

2005 à 2015. Il possède également une vaste expérience d'administrateur, ayant été ou étant entre autres administrateur chez Telenet, Zetes, Eurvest (Nicols), D'Ieteren, Epic Therapeutics SA, Neuvasq Biotechnologies SA et Dreamjet Participations SA. Il a présidé le Comité d'audit de Zetes.

Dominique Offergeld (administratrice non exécutif non indépendante d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset) a obtenu un diplôme en sciences économiques et sociales (option économie publique) à l'Université Notre-Dame de la Paix à Namur. Elle a suivi divers programmes extra-universitaires, dont le General Management Program au Cedef (INSEAD) à Fontainebleau, en France. Elle a commencé sa carrière à la Générale de Banque (actuellement BNP Paribas Fortis), dans le département de financement des entreprises en 1988. Elle a ensuite été désignée en tant qu'experte du vice-président et ministre des Affaires économiques de la Région wallonne en 1999. En 2001, elle est devenue conseillère du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Entre 2004 et 2005, elle était directrice adjointe du cabinet du ministre de l'Énergie et est ensuite devenue conseillère générale à la SNCB-Holding en 2005. Elle a été administratrice, entre autres, de Publigaz et commissaire du gouvernement chez Fluxys. Elle a également été Présidente du Conseil d'administration et du Comité d'audit de la SNCB. De 2014 à 2016, elle a dirigé la cellule stratégique du ministre de la Mobilité et était chargée de Belgocontrol et de la SNCB. Elle est directrice financière d'ORES depuis août 2016, fonction qu'elle a également occupée entre 2008 et 2014.

Diversité au sein du Collège de gestion journalière

Nombre des membres du Collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA au 31 December 2021		
Hommes	35 - 54 ans	1
	≥ 55 ans	4
Femmes	35 - 54 ans	3
	≥ 55 ans	0

La composition du Collège de gestion journalière est fondée sur la diversité des sexes et la diversité en général, ainsi que sur la complémentarité des compétences, expériences et connaissances et sur un équilibre linguistique.

Lors de la recherche et de la nomination de nouveaux membres du Collège de gestion journalière, une attention particulière est accordée aux paramètres de diversité en termes d'âge, de sexe et de complémentarité.

Structure de l'actionariat à la date de clôture

	Actions	% Actions	% Droits de vote
Elia Group SA	206.133.121	100,00	100,00
Publi-T SC	1	0,00	0,00
Total	206.133.122	100,00	100,00

2. Gestion des risques et incertitudes auxquels est confrontée l'entreprise

2.1. Facteurs contextuels

2.1.1. Contexte macro-économique

L'année 2021 a été marquée par un climat macro-économique incertain. Le contexte du Covid-19 a mis en évidence des vulnérabilités dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment pour la fabrication de semi-conducteurs et les emballages avancés ou l'offre en minéraux et matériaux critiques. La reprise de l'économie mondiale est freinée par l'émergence de variants du virus ainsi que par la hausse des prix des matières premières et des prix du transport (tarifs du fret par conteneur). Cette hausse a entraîné à son tour une augmentation des coûts de production de l'entreprise, suivie par celle des prix finaux des biens et services, ce qui, in fine, a exacerbé le problème d'inflation décrit ci-dessous. En outre, les taux d'intérêt sont restés très bas en 2021 du fait de la politique monétaire de la Banque centrale européenne, mais la situation pourrait évoluer à l'avenir. Une évolution des taux d'intérêt à long terme pourrait affecter le rendement attendu par les gestionnaires de réseau de transport.

Inflation

Les épisodes de confinement de l'hiver dernier ont été suivis d'une forte reprise de la demande. Cela a généré une pénurie de matières premières, d'énergie et de personnel. Ceci a eu pour conséquence une augmentation significative des prix des matières premières et du transport maritime en 2021, avec un impact négatif sur le taux d'inflation en général. À court terme, la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt n'a pas d'incidence majeure sur les activités réglementées d'Elia Transmission Belgium SA/NV, car celles-ci sont principalement couvertes par le cadre réglementaire. L'augmentation des prix des matières premières entraîne une hausse des coûts d'investissement, qui sont entièrement intégrés dans la base d'actifs régulés et donc rémunérés. En fonction du type de frais d'exploitation (gérables/non gérables), le cadre réglementaire couvre également l'impact de l'inflation. En cas de hausse des taux d'intérêt, les charges financières approuvées par le régulateur sont répercutées dans les tarifs des consommateurs (principe de la dette intégrée) pour Elia Transmission Belgium SA/NV et partiellement répercutées pour 50Hertz Transmission GmbH (entièrement pour les nouvelles dépenses d'investissement offshore et onshore). L'impact sur les provisions à long terme (avantages du personnel/démantèlement) est principalement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global sous IFRS. Les coûts d'emprunt capitalisés sont également plus élevés, mais sont amortis au fil du temps pour Elia Transmission Belgium SA/NV.

Ceci étant, l'inflation peut avoir un impact négatif sur les activités d'autres stakeholders comme les BRP (Balancing Responsible Parties), les clients, les fournisseurs (voir risque fournisseur) et affecter les consommateurs finaux. Un impact sur le risque de crédit ne peut être exclu.

Les hausses des prix de l'électricité et du gaz pourraient également alimenter le débat sur l'abordabilité de la transition énergétique et remettre en question les plans de développement des infrastructures de transport. Dans ce contexte, la pression sur les gestionnaires du réseau de transport d'électricité du groupe pourrait s'accroître sur Elia Transmission Belgium SA/NV pour qu'ils mettent en place de nouvelles infrastructures et qu'ils entretiennent efficacement les infrastructures existantes.

COVID 19

L'année 2021 a été marquée par le développement de la vaccination. Cependant, l'accès aux soins de santé et à la vaccination reste très inégal entre les pays à faible revenu et ceux à revenu élevé. L'existence de poches où l'immunité contre le virus est bien plus faible facilite l'émergence de variants du virus et perturbe la reprise économique mondiale.

Nous avons décrit la manière dont ce facteur contextuel influence nos activités dans les sections suivantes relatives aux risques et aux réponses. Nous nous efforçons de réduire au maximum les impacts possibles sur notre personnel et nos opérations, notamment en ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement, la santé et la sécurité ainsi que les projets.

2.1.2. Préparation de la transition énergétique

Comme souligné dans la description des risques, préparer la transition énergétique dans le contexte de la sortie du nucléaire nécessite la mise à disposition d'unités de production supplémentaires afin de garantir l'équilibre du réseau et son adéquation. À cette fin, il faut aussi disposer d'un cadre dans lequel les investisseurs se sentent suffisamment en confiance pour investir dans ces unités de production. La construction de ces unités de production, et en particulier le processus d'octroi de permis, est parfois problématique. En outre, préparer la transition énergétique a un coût. C'est un défi en soi que de trouver pour ces unités de production des modes de financement respectueux des générations futures, dans un contexte d'inflation où les prix de l'énergie sont en hausse, le taux d'intérêt est potentiellement plus élevé et l'endettement accru.

2.1.3. Demande d'énergie et efficacité énergétique

Dans un contexte marqué ces dernières décennies par l'augmentation constante de la demande mondiale d'énergie et par quelques épisodes de contraction liés au confinement dû à la pandémie, l'efficacité énergétique est elle aussi l'une des principales mesures exposées par l'UE dans le cadre de la réduction de l'empreinte carbone à l'échelle européenne. Les importantes mesures d'efficacité énergétique sont susceptibles d'influencer la consommation d'électricité, et donc de réduire les volumes d'électricité transitant via le réseau d'Elia Transmission Belgium SA/NV. Le même scénario s'applique à un ralentissement des activités économiques de clients industriels et à la réduction de leur consommation. Ces effets peuvent être contrebalancés par une intensification de l'utilisation des véhicules électriques et l'électrification des processus industriels.

2.2. Risques stratégiques/régulateurs et réponses

2.2.1. Changing HR needs

La transition énergétique nous entraîne vers un modèle centré sur le consommateur, sur lequel reposent notre stratégie et notre ambition. Pour construire ce modèle, nous devons aligner la culture et la structure d'Elia Transmission Belgium SA/NV sur la stratégie d'Elia group. Par ailleurs, une expertise technique spécifique (offshore, digitalisation, IP...) s'avère nécessaire pour parvenir à réaliser la stratégie, mais ces profils peuvent être difficiles à trouver sur le marché du recrutement. En outre, la pandémie a mis en évidence la nécessité de prendre davantage soin du bien-être de nos collaborateurs et de prêter davantage attention à leurs besoins personnels.

Responses

Formation– La formation de notre personnel dans divers domaines tels que les compétences techniques, économiques et les soft skills, les compétences informatiques ou linguistiques est dispensée via l'Elia Academy. Une Digital Academy complète le catalogue de formation avec une offre disponible en ligne de vidéos, podcasts et e-books pertinents pour notre activité.

Politiques de travail - Les initiatives, politiques et procédures RH d'Elia Transmission Belgium SA/NV visent à soutenir la mise en œuvre de notre stratégie et de nos objectifs. La politique « New Way of Working » en est un bon exemple. Grâce à un ensemble de technologies et d'outils appropriés, de nombreux collaborateurs peuvent remplir efficacement leur rôle à distance. Cette politique fournit un cadre flexible qui permet de basculer vers un schéma de travail à mi-temps à domicile et à mi-temps sur site. Ce schéma permet d'instaurer un équilibre sain entre les interactions physiques et virtuelles, et entre vie professionnelle et vie privée, tout en soutenant nos ambitions durables en limitant les émissions de CO₂ liées aux transports.

Covid - Des task force spécifiques surveillent en permanence les mesures prises par les autorités publiques dans le cadre de la crise du Covid-19 et coordonnent leur mise en œuvre, afin qu' Elia Transmission Belgium SA/NV respecte à tout moment les exigences en vigueur.

Le bien-être de nos collaborateurs est essentiel pour Elia Transmission Belgium SA/NV. Il se trouve au centre de notre programme Care 4 Energy. Nos collaborateurs peuvent bénéficier de différentes ressources, allant de publications donnant des conseils sur la manière de travailler de façon ergonomique à domicile à un soutien personnalisé via un responsable bien-être, une plateforme dédiée nommée BloomUp. Elia Transmission Belgium SA/NV encourage également ses collaborateurs à pratiquer des activités sportives et organise régulièrement des enquêtes pour suivre l'évolution du bien-être au sein de son personnel.

Gestion de la culture et des talents - L'attention accrue portée à la culture et aux talents a débouché sur des mesures d'anticipation, comme l'initiative Talent@ Elia Group, qui vise à mettre en place un modèle de leadership et un cadre de gestion des talents et permet à Elia Transmission Belgium SA/NV de garder un œil sur les compétences et les fonctions critiques. Le programme Make a Difference est une autre initiative qui vise à renforcer les comportements souhaitables de nos collaborateurs.

La diversité et l'inclusion constituent une priorité pour Elia Transmission Belgium SA/NV. Nos processus de recrutement sont conçus pour soutenir le recrutement inclusif. Par ailleurs, notre organisation promeut un leadership inclusif et une culture d'entreprise ouverte et éthique.

Dialogue social – Elia Transmission Belgium SA/NV pratique le dialogue social. Le développement des besoins d'adaptation aux (nouvelles) réalités de nos collaborateurs peut ainsi être identifié et pris en compte dans l'évolution de nos politiques de travail.

2.2.2. Changing/New regulatory conditions

Étant donné le caractère spécifique de ses activités, Elia Transmission Belgium SA/NV est soumis à un grand nombre de lois et réglementations à l'échelon européen, fédéral et régional. Les modifications imprévues et/ou inopportunes, ainsi que les erreurs d'interprétation des mécanismes réglementaires ou politiques belges ands, peuvent donner lieu à des conflits avec la stratégie existante et envisagée par Elia Transmission Belgium SA/NV's, avec d'importantes conséquences financières et organisationnelles.

Réponses

Afin de minimiser les incertitudes, Elia Transmission Belgium SA/NV s'efforcent d'anticiper proactivement la législation européenne, les nouveaux règlements et les nouvelles directives préparés au niveau de l'UE ou en attente de transposition dans la législation belge. Pour l'année 2021, cela concernait principalement le « Paquet Fit for 55 », qui ambitionne d'atteindre les objectifs européens de réduction de 55 % des émissions de CO₂ d'ici 2030. Par ailleurs, le paquet relatif à l'hydrogène et au gaz décarboné mérite une attention particulière, tout comme l'ambition globale de renforcer le rôle de la production renouvelable et de l'infrastructure réseau associée. En plus de développer ses propres notes de vision, Elia Transmission Belgium SA/NV is also member of the European Network of Transmission System Operators for Electricity (ENTSO-E). Through participating in this network, the transmission system operator provides advocacy for evolutions in line with its strategy.

Autres informations

En Belgique, le cadre légal et réglementaire comporte des risques liés à la répartition des compétences entre les niveaux fédéral et régional (par exemple, la présence de contradictions entre les différents règlements, y compris les codes de réseau, pourrait gêner l'exercice d'activités). Nous voyons également apparaître des sensibilités politiques liées à l'impact des politiques publiques sur les factures d'énergie des ménages et des entreprises, qui pourraient prendre la forme de lois mettant en péril la couverture adéquate de ces coûts. L'évolution ultérieure et les modifications apportées à ces règlements pourraient aussi avoir un impact sur la responsabilité d'Elia Transmission Belgium SA/NV en cas de rupture d'approvisionnement sur le réseau ou, dans le contexte d'une réforme de l'État, sur la répartition des compétences entre les autorités fédérales et régionales, y compris éventuellement, la compétence d'approbation des tarifs de transport. Afin de minimiser ces risques, Elia Transmission Belgium SA/NV s'emploie également à anticiper proactivement l'évolution des législations nationales et locales.

2.2.3. Pandemic risk (COVID type)

Elia Transmission Belgium SA/NV est affecté par la pandémie de Covid. La situation sanitaire affecte à la fois sa capacité à mener à bien ses activités (surtout si la présence minimale dans les fonctions critiques vient à être menacée à cause des contaminations et des mesures de quarantaine) et ses revenus. Elia Transmission Belgium SA/NV est cependant parvenu à minimiser l'impact de cette crise jusqu'à présent. Outre ces effets directs, Elia Transmission Belgium SA/NV est aussi conscient que le contexte sanitaire et la réduction des contacts sociaux peuvent affecter le bien-être des collaborateurs et augmenter les risques psychosociaux.

Responses

Les plans de continuité opérationnelle sont à jour et incluent des mesures de résilience pour les fonctions critiques. Elia Transmission Belgium SA/NV des autotests à ses employés. Comme expliqué dans la description des risques liés aux RH, Elia Transmission Belgium SA/NV a encore mis un accent supplémentaire sur le bien-être de son personnel et a mis au point des politiques RH permettant aux collaborateurs exerçant une fonction administrative de travailler efficacement à domicile. Elia Transmission Belgium SA/NV a également prévu des mesures sanitaires

pour son personnel et ses sous-traitants sur le terrain, afin d'assurer la maintenance et le développement de son infrastructure comme prévu. Elia Transmission Belgium SA/NV peut confirmer que l'impact de la pandémie sur l'exécution de ses plans d'infrastructure et de maintenance est resté minime en 2021, notamment grâce à une excellente collaboration avec ses sous-traitants.

Des mesures strictes ont été maintenues dans les centres de contrôle tout au long de l'année.

L'impact d'un éventuel recul des volumes d'énergie consommés par les clients devrait rester limité, car les tarifs d'Elia Transmission Belgium SA/NV ne sont, pour la grande majorité, pas basés sur le volume d'énergie, mais bien sur les pics de prélèvement sur le réseau, qui restent stables.

Elia Transmission Belgium SA/NV a également mis en place une surveillance minutieuse des factures des clients pour en garantir le paiement dans les délais.

2.2.4. Résiliation anticipée de la licence de gestionnaire de réseau de transport

Pour exercer leurs activités de gestionnaires de réseau de transport, Elia Transmission Belgium SA/NV disposent de trois licences (voir ci-dessous), qui peuvent être résiliées de manière anticipée si les GRT ne possèdent pas les moyens humains, techniques et/ou financiers, entre autres, pour garantir l'exploitation continue et fiable du réseau conformément à la législation en vigueur, ainsi que pour remplir leurs obligations de dissociation telles que décrites à l'article 9 de la directive Électricité de l'UE. Une telle résiliation aurait un impact négatif considérable sur Elia Transmission Belgium SA/NV.

Réponses

Fin 2019, le groupe Elia a procédé à une réorganisation visant à séparer les activités régulées d'Elia en Belgique de ses autres activités (activités régulées en Allemagne et activités non régulées). Cette réorganisation limite aussi le risque de subvention croisée entre les activités régulées et non régulées. Elle offre à Elia Transmission Belgium SA/NV un cadre adéquat pour poursuivre le développement de toutes ses activités.

Autres informations

Le rôle d'Elia Transmission Belgium SA en tant que gestionnaire de réseau de transport en Belgique à partir du 31 décembre 2019 a été confirmé par diverses entités publiques (le gouvernement fédéral pour une période de 20 ans, le gouvernement bruxellois pour une période de 20 ans et le régulateur flamand pour une période de quatre ans). Le risque de résiliation anticipée des licences de gestionnaire de réseau de transport est donc limité à court terme.

2.2.5. Pérennité des revenus

La rémunération d'Elia Transmission Belgium SA/NV est presque entièrement régie par le cadre réglementaire applicable. Toute modification apportée aux paramètres réglementaires pourrait dès lors avoir un impact sur la rentabilité of Elia Transmission Belgium SA/NV. Une rémunération réglementaire suffisante permet à Elia Transmission Belgium SA/NV d'agir en faveur de la société en maintenant un service de transport fiable à la collectivité et en permettant le développement de l'infrastructure de transition énergétique. La réalisation de certains paramètres définis dans les méthodologies tarifaires se heurte à certaines incertitudes qui pourraient mettre à mal la position financière d'Elia Transmission Belgium SA/NV. En particulier, la rémunération d'Elia Transmission Belgium SA/NV dépend en partie de sa capacité à mener à bien les projets indispensables et à entretenir les assets existants, puisque

la rémunération actuelle en Belgique repose sur la Regulatory Asset Base. Elle dépend donc aussi de sa capacité à obtenir les permis requis et à gérer les risques potentiels pour l'environnement et la santé publique, ainsi qu'à tenir compte des contraintes en matière d'aménagement urbain sans encourir de coûts importants. L'incapacité d'Elia Transmission Belgium SA/NV à réaliser son programme d'investissement (dans les temps/dans le respect du budget) pourrait avoir un impact négatif sur les bénéfices futurs d'Elia Transmission Belgium SA/NV.

Réponses

Dans le contexte de la transition énergétique, la nécessité de développer l'infrastructure de transport en Belgique requiert la mise en œuvre de programmes d'investissement ambitieux, qui contribuent indirectement à étendre la Regulatory Asset Base. Elia Transmission Belgium SA/NV s'efforce également de proposer des méthodologies tarifaires tenant compte des changements découlant de la transition énergétique et de la production décentralisée d'énergie. Enfin, Elia Transmission Belgium SA/NV cherche à faire preuve de la plus grande efficacité possible dans ses politiques d'investissement et de maintenance des assets, ce qui permet aux consommateurs de profiter de l'effet d'échelle de la gestion centralisée du réseau.

Autres informations

Fin 2019, la CREG, l'autorité de contrôle belge, a approuvé la proposition tarifaire soumise par Elia Transmission Belgium SA/NV pour la période régulatoire 2020-2023. Le 22 décembre 2021, la CREG et Elia Transmission Belgium SA/NV ont signé un accord sur les modalités d'adoption de la méthodologie tarifaire et d'approbation des propositions tarifaires et des modifications tarifaires pour la période régulatoire 2024-2027.

2.3. Risques opérationnels et réponses

2.3.1. Equilibrage

La production d'électricité devrait égaler la demande à tout moment. Elia Transmission Belgium SA/NV a recours à de l'énergie d'équilibrage pour compenser les variations imprévues dans la production d'électricité ou dans la charge. L'augmentation du nombre d'unités de production d'énergie renouvelable raccordées aux réseaux de distribution en Europe et le raccordement de vastes parcs éoliens offshore imposent de nouveaux défis en matière de gestion opérationnelle des réseaux, en particulier en raison de la volatilité accrue des flux d'énergie qui y transitent.

Réponses

Le maintien de la sécurité du réseau en termes d'équilibrage, à un coût raisonnable pour la communauté, repose sur un ensemble de mesures. Parmi ces mesures, citons l'amélioration de la coopération pour compenser les déséquilibres du réseau à l'échelle nationale et internationale, l'optimisation de la qualité des prévisions (consommation, offshore, etc.), ainsi que la mise en place d'un design de marché incitant les BRP (Balancing Responsible Parties) à gérer l'équilibre de leur portefeuille tout en leur proposant des modalités de marché leur permettant de négocier leurs déséquilibres en quasi temps réel (marchés intraday p. ex.). Par ailleurs, des réformes du marché destinées à maximiser la flexibilité et activables en temps réel doivent être mises en place pour maintenir l'équilibre sur le réseau à moindre coût. Ces réformes du marché visent à ouvrir les marchés d'équilibrage à toutes les technologies et à tous les acteurs, quel que soit le niveau de tension auquel ils sont raccordés.

À titre d'illustration de la mesure susmentionnée, le groupe Elia a lancé, dans le courant de l'année 2021, sa proposition de design de marché centré sur le consommateur (Consumer Centric Market Design ou CCMD), dans le cadre d'une vision plus large du système centré sur le consommateur.

En outre, Elia Transmission Belgium SA/NV a, en 2021, continué de travailler sur la mise en œuvre des plateformes européennes d'échange d'énergie d'équilibrage et la préparation du raccordement du marché belge à ces plateformes en 2022. L'intégration des marchés d'équilibrage permet, sous réserve de capacités transfrontalières disponibles, de mutualiser l'énergie d'équilibrage disponible pour chaque gestionnaire de réseau de transport afin d'équilibrer sa zone de réglage.

2.3.2. Adéquation

Le gouvernement fédéral a un rôle crucial à jouer pour garantir la disponibilité d'une capacité suffisante dans leur pays afin d'éviter le risque de pénurie d'électricité et les problèmes d'approvisionnement. Elia Transmission Belgium SA/NV fournit au gouvernement des informations utiles.

Autres informations

Comme prévu par la loi, Elia Transmission Belgium SA/NV se penche sur la situation d'adéquation de la Belgique à plus long terme deux fois par an. Ces études évaluent l'adéquation entre les prévisions de charge et la capacité disponible anticipée (qui inclut la DSR, le déplacement des charges, les batteries, etc.) en Belgique et dans les pays voisins. La capacité disponible anticipée tient compte des objectifs de production renouvelable fixés sur le plan politique, ainsi que d'un écart de viabilité économique afin d'évaluer la présence de signaux suffisamment solides pour stimuler les investissements sur le marché destinés à combler tout écart d'adéquation éventuel, tel que défini par les critères légaux de sécurité d'approvisionnement. a publié une telle étude en juin 2019 (« Adequacy & Flexibility Study 2020-2030 » - ci-après « 2019 AF Study ») et en juin 2021 (« Adequacy & Flexibility Study 2022-2032 » - ci-après « 2021 AF Study »). Les deux études sont disponibles sur le site web d'Elia Transmission Belgium SA/NV. Voir par exemple : <https://www.elia.be/fr/marche-de-electricite-et-reseau/adequation/etudes-adequation>

Les deux études ont conclu qu'en raison de la sortie planifiée du nucléaire, la Belgique pourrait se retrouver face à un écart d'adéquation d'ici 2025 et que, sans intervention supplémentaire, il n'y aura pas suffisamment de signaux d'investissement solides pour que le marché puisse le combler. Dans le sillage de la 2019 AF Study, le Parlement belge a approuvé, en 2019, la modification de la loi Électricité afin d'introduire un mécanisme de rémunération de la capacité (CRM) et de garantir la sécurité d'approvisionnement de la Belgique à plus long terme. Elia Transmission Belgium SA/NV a aidé le gouvernement à concevoir et mettre en œuvre ce mécanisme CRM et a été mandaté par ce dernier pour l'opérer.

En août 2021, la Commission européenne a approuvé le CRM belge (sa conformité avec la législation sur les aides d'État) et en octobre 2021, Elia Transmission Belgium SA/NV a organisé une première enchère CRM pour contracter des capacités pour l'année de livraison 2025-2026. Le régime/concept du CRM belge prévoit que pour chaque année de livraison, un volume de capacité permettant de garantir les normes de sécurité d'approvisionnement définies par la loi doit être acheté par le biais de deux enchères distinctes, une quatre ans avant la période de fourniture et une un an avant la période de fourniture. L'objectif de cet approvisionnement fractionné est, entre autres, de permettre à toutes sortes de technologies de participer au CRM.

Les modalités/règles des enchères, ainsi que le calcul du montant de la capacité à fournir, sont déterminés par un ensemble de documents ou de décisions juridiques et/ou réglementaires.

Les résultats de la première enchère CRM (A -4 pour l'année de fourniture 2025-2026) ont été validés par la CREG et publiés sur le site internet d'Elia Transmission Belgium SA/NV, conformément aux prescriptions légales en vigueur.

En raison de l'incertitude autour de l'obtention en temps voulu d'un permis environnemental pour les projets du mécanisme CRM, le gouvernement a adopté en décembre 2021 un projet de proposition de loi décrivant des dispositions alternatives visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement pour l'année de livraison 2025-2026 au cas où les projets concernés ne seraient pas en mesure de garantir leur permis environnemental dans un délai défini. En mars 2022, le gouvernement a concrétisé ces dispositions alternatives.

2.3.3. Événement de contingence et perturbation de la continuité opérationnelle

Le réseau de transport opéré par Elia Transmission Belgium SA/NV est très fiable. Il n'en reste pas moins sensible aux imprévus, comme des conditions météo défavorables, qui peuvent entraver le bon fonctionnement de certains composants de l'infrastructure. Dans la plupart des cas, cette situation donne lieu à un seul « événement de contingence », qui n'a aucun impact sur l'approvisionnement en électricité des clients finaux grâce à la structure maillée des réseaux exploités par Elia Transmission Belgium SA/NV. En effet, l'électricité parvient souvent jusqu'aux clients finaux via un grand nombre de connexions différentes dans le système. Dans certains cas cependant, un incident touchant le système électrique peut donner lieu à plusieurs événements de contingence susceptibles d'entraîner une coupure de courant locale ou à plus grande échelle, qui peut mener à des actions en responsabilité et à des litiges susceptibles de nuire à la position financière d'Elia Transmission Belgium SA/NV.

Les conditions météorologiques défavorables ne sont pas les seules à causer des événements de contingence et des perturbations de la continuité opérationnelle. Ces incidents sont également parfois dus à des erreurs humaines, des attaques malveillantes, des actes de terrorisme, des pannes d'équipement, etc. Les équipements offshore en particulier retiennent toute notre attention car l'historique d'antécédents dont nous disposons avec ces technologies est plus limité et les mesures curatives sont bien plus complexes à mettre en œuvre.

La probabilité d'occurrence d'un ou plusieurs de ces événements pourrait augmenter si les autorités compétentes n'approuvent pas les procédures opérationnelles, les investissements ou les ressources humaines (équivalents temps plein) nécessaires proposés par Elia Transmission Belgium SA/NV.

Réponses

Pour gérer ces risques, nous disposons de plusieurs procédures, qui vont de plans de gestion de crise à des procédures opérationnelles telles que des plans de défense et de reconstruction. Toutes ces procédures sont régulièrement testées à l'occasion d'exercices et de simulations à grande échelle, de manière à ce que notre personnel et les gestionnaires de réseau de transport, selon le cas, soient parés à faire face aux situations les plus extrêmes et les plus inattendues. Par ailleurs, conformément à la directive européenne 2019/941, un plan de préparation aux risques est désormais élaboré aux niveaux national et international, en collaboration avec l'Autriche, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas.

En cas d'erreur imputable à Elia Transmission Belgium SA/NV ou Elia Asset SA/NV les conditions générales des contrats respectifs prévoient des niveaux raisonnables de limitation de responsabilité pour Elia Transmission Belgium SA/NV et pour la filiale concernée, selon le cas. Chaque police d'assurance concernée prévoit de limiter certaines des répercussions financières en cas de concrétisation de ces risques. En cas de circonstances défavorables, le gestionnaire de réseau de transport peut prendre toutes les mesures d'urgence qu'il juge nécessaires, comme suspendre certaines ou toutes les exportations d'électricité, demander aux producteurs d'électricité d'augmenter ou de réduire leur production ou demander au ministre compétent de réduire la consommation électrique dans la zone concernée pour limiter les conséquences de l'événement. Par ailleurs, la conception et l'exploitation des technologies tant offshore qu'onshore tiennent également compte des contraintes liées aux temps de réparation, aux possibilités de surveillance et à la résilience du réseau.

Un plan de gestion de crise s'applique aux opérateurs d'infrastructures critiques au niveau européen (l'article 24 du règlement (UE) 2017/1485 de la Commission exige la mise en œuvre de plans de continuité des activités). Elia Transmission Belgium SA/NV a l'ambition de se conformer à cette réglementation, la gestion de ses infrastructures critiques faisant partie de ses priorités.

Un cadre de gestion de crise à l'échelon local/du groupe visant à faciliter la gestion de l'ensemble des situations de crise de l'entreprise, comme les problèmes touchant aux relations au sein de la communauté, est en cours de développement et entrera en vigueur en 2022.

Autres informations

En tant qu'entité régulée, Elia Transmission Belgium SA se conforme aux « codes de réseau » applicables à l'échelle européenne, fédérale et régionale, tandis que les contrats d'accès au réseau sont approuvés par le régulateur. En vertu du cadre réglementaire et de ces contrats, l'exposition d'Elia Transmission Belgium SA est limitée à un montant acceptable. Ces risques sont généralement couverts par un contrat d'assurance « responsabilité » pour les montants adéquats. En Belgique, en raison des goulets d'étranglement au niveau des ressources, le remplacement des assets et les dépenses d'investissement sont habituellement soumis à un arbitrage, ce qui contribue au vieillissement de certains parcs d'assets, complique la gestion des assets et pourrait finalement nuire à la disponibilité de certains composants du réseau et aux performances des dispositifs de protection. Sur le plan de la sécurité, nous réalisons un screening des employés amenés à exercer certaines fonctions critiques et mettons en œuvre des projets destinés à améliorer la sécurité des infrastructures critiques.

2.3.4. Risques climatiques

Étant donné notre ambition de fournir l'infrastructure nécessaire à la transition énergétique ainsi qu'à la concrétisation des objectifs climatiques, les risques associés au changement climatique revêtent une grande importance pour Elia Transmission Belgium. Le changement climatique et la transition énergétique sont entourés d'incertitudes et génèrent des défis qui complexifient les missions associées aux marchés, au système et à l'infrastructure d'Elia Transmission Belgium SA/NV's.

Les risques climatiques sont souvent classés en risques climatiques physiques et risques transitionnels.

Les risques climatiques physiques se divisent en deux catégories : les risques chroniques et les risques aigus. Sur la base des meilleures informations disponibles aujourd'hui sur les scénarios climatiques, une évaluation de la vulnérabilité des activités d'Elia Transmission Belgium SA/NV a été réalisée, conformément aux critères d'examen technique de l'acte délégué de la taxonomie de l'UE. Cette évaluation a mis en évidence les effets nocifs possibles des canicules, vagues de froid et événements hivernaux, tempêtes, inondations, sécheresses et autres feux de forêt. Tous ces phénomènes font partie des risques physiques aigus et conduisent à des conditions d'exploitation moins favorables pour les actifs d'Elia Transmission Belgium SA/NV, voire à leur dégradation. De telles situations pourraient déclencher des facteurs de risques entraînant des événements de contingence et une perturbation de la continuité opérationnelle.

Les risques transitionnels sont liés à la transition vers une économie bas carbone, qui implique de vastes changements sur les plans politiques, juridiques et technologiques et sur le marché.

Responses

L'évaluation des risques climatiques s'inscrit dans le cadre d'un processus multidisciplinaire de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, qui vise à identifier et évaluer les risques, et à suivre de près les risques hautement prioritaires.

Nos infrastructures tiennent déjà compte dans leur conception de conditions climatiques sévères. Toutefois, d'autres améliorations pourraient encore s'avérer nécessaires à l'avenir. En effet, des événements d'incidence et d'intensité sans précédent se sont déjà produits et la maturité croissante des scénarios climatiques¹² fournira de plus en plus d'informations sur des phénomènes extrêmes moins connus. Cette prise de conscience est susceptible de justifier des révisions des normes décrivant la manière dont la conception structurelle devrait être menée en Europe et des exigences d'urbanisme, et conduira à l'introduction de nouvelles directives européennes, etc. En plus de ces changements réglementaires, Elia Transmission Belgium SA/NV a intégré la gestion des risques climatiques physiques dans son processus de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et dans son programme de durabilité Act Now. Nos experts identifient ces risques et les évaluent, de même que la pertinence de notre réponse. Cela peut conduire, entre autres, à une révision de nos spécifications ou au lancement de projets dédiés visant à accroître la résilience de l'infrastructure. Une analyse des risques est en cours suite aux inondations de juillet 2021. Ses livrables incluent une liste mise à jour des sous-stations exposées à des risques d'inondation, une liste de mesures pragmatiques visant à accroître la résilience des infrastructures existantes et futures, ainsi que l'impact CAPEX de leur mise en œuvre sur les dépenses d'investissement. Cette analyse des risques d'inondation constitue un exemple concret de la manière avec laquelle les évaluations de la vulnérabilité climatique peuvent mettre en évidence les besoins du réseau d'infrastructures pour mener à bien son adaptation. D'autres exercices sur les risques suivront afin que tous les risques physiques aigus soient couverts et examinés régulièrement.

Le vieillissement des infrastructures, déjà mentionné dans la section précédente, est également un paramètre clé à prendre en compte dans l'évaluation de la résilience des infrastructures face aux risques climatiques. En effet, les matériaux et les structures seront inévitablement affectés par l'effet du temps, de l'environnement, des charges

¹² Un exemple de publication récente sur les scénarios climatiques est le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, publié en août 2021, disponible à l'adresse suivante : www.ipcc.ch/assessment-report/ar6/.

mécaniques et électriques répétées, etc. De plus, certains anciens supports de lignes aériennes ont été conçus selon des normes moins strictes en matière de risques climatiques. Le remplacement rapide de cette infrastructure, combiné à une approche efficace de la circularité, contribuera à résoudre les problèmes d'adaptation climatique tout en maintenant les risques liés au changement climatique sous contrôle.

En novembre 2021, l'étude « Roadmap to Net Zero », reprenant notre vision sur la construction d'un système énergétique climatiquement neutre à l'horizon 2050, a été publiée¹³. Ce document vise à soutenir la transition énergétique en fournissant des éclairages sur les systèmes énergétiques et en définissant des points d'attention pour une prise de décision efficace. Les résultats sont pertinents pour toute l'Europe, l'ensemble du secteur de l'énergie et les décideurs politiques.

2.3.5. Défaillances des technologies de l'information et de la communication (TIC, sécurité et protection des données

oute défaillance des systèmes et processus TIC utilisés par Elia Transmission Belgium SA/NV ou toute violation des dispositifs de sécurité pourrait entraîner des pertes pour les clients et une perte de revenus. Elia Transmission Belgium SA/NV collecte et conserve aussi des données sensibles, leurs données opérationnelles et celles de leurs fournisseurs et partenaires commerciaux.. Elia Transmission Belgium SA/NV est également soumise à plusieurs règles et réglementations en matière de protection de la vie privée et des données, en ce compris, depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) concernant les données à caractère personnel, ainsi que la Directive NIS (Directive UE 2016/118 du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union). Malgré toutes les précautions prises, des défaillances importantes au niveau du matériel ou des logiciels, de défaillances des processus de conformité, de virus informatiques, de logiciels malveillants, de cyberattaques, d'accidents ou de violations de la sécurité sont toujours possibles. Tout événement de ce type pourrait mettre Elia Transmission Belgium SA/NV dans l'impossibilité de fournir l'ensemble ou une partie de ses services et, en règle générale, entraîner une violation de ses obligations légales et/ou contractuelles. Cette situation pourrait ensuite donner lieu à des litiges juridiques ou à des poursuites judiciaires, à des requêtes en responsabilité en vertu des contrats ou de toute autre loi sur la protection des données, à des sanctions pénales, civiles et/ou administratives, à la suspension des activités d'Elia Transmission Belgium SA/NV, à une atteinte à la réputation d'Elia Transmission Belgium SA/NV et, en général, pourrait nuire à ses affaires.

Réponses

Elia Transmission Belgium SA/NV prennent les mesures qui s'imposent pour revoir, mettre à jour et sauvegarder en permanence leurs processus TIC, ainsi que leur matériel, leurs logiciels et leurs dispositifs de protection du réseau (mécanismes de redondance p. ex.), dans toute la mesure autorisée par les considérations techniques et financières. Par ailleurs, ils appliquent des normes en matière de gouvernance et de classification des données, mais aussi de protection des données et de sécurité de l'information et ont mis en place un système de surveillance.

¹³ https://www.elia.be/fr/actualites/communiqués-de-presse/2021/11/20211119_elia-group-publishes-roadmap-to-net-zero

Elia Transmission Belgium SA/NV adapte également en permanence son processus pour continuer d'assurer la conformité et renforcer sa résilience.

2.3.6. Risque lié aux permis

L'évolution du marché européen de l'énergie et le déploiement à grande échelle des technologies de production renouvelable contraignent Elia Asset SA (et Elia Transmission Belgium SA) à poursuivre le développement de leur infrastructure. Les réseaux électriques sont reconnus comme étant des éléments clés de la transition énergétique. L'expansion du réseau et les interconnexions avec les pays voisins sont tributaires de l'obtention de permis et d'autorisations auprès des autorités locales, régionales, nationales et internationales. La nécessité d'obtenir ces permis et autorisations dans des délais donnés représente un défi de taille pour la mise en œuvre des projets dans les temps. Sans oublier que ces permis et autorisations peuvent être contestés devant les tribunaux compétents.

Réponses

Afin de gérer les incertitudes liées aux permis, nous mettons en place une gestion concrète des stakeholders à un stade précoce et nous assurons une communication transparente envers la communauté. La collaboration étroite avec les autorités dans un but commun (à savoir l'intégration des énergies renouvelables tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement à des prix abordables) permet de nouer des relations durables et de mener à bien des projets de réseau dans le délai des ambitions climatiques. À titre d'exemple, malgré la crise du Covid., Elia Transmission Belgium SA/NV a travaillé en partenariat avec des gouvernements et des municipalités locales pour concevoir et poursuivre des stratégies de participation digitale. Grâce à cette approche proactive et flexible, Elia Transmission Belgium SA/NV n'a pas eu d'importants retards à déplorer et nous avons pu avancer et obtenir les décisions attendues en 2020 et 2021.

Autres informations

En Belgique, certains projets revêtent une importance particulière pour faciliter la transition énergétique : les projets d'interconnexion, le renforcement du backbone (projets HTLS), la construction de nouveaux projets visant à renforcer le backbone, comme Ventilus et la Boucle du Hainaut, et enfin, le développement de la deuxième vague de parcs éoliens offshore. Malgré leur intérêt commun pour la communauté, ces projets ont un impact local dont l'acceptation par cette communauté exige d'énormes efforts. Notre Plan de développement fédéral 2020-2030 donne de plus amples informations sur ces projets : <https://www.elia.be/fr/infrastructure-et-projets/plans-investissements/plan-de-developpement-federal-2020-2030>.

2.3.7. Risque fournisseur

Elia Transmission Belgium SA/NV dépend d'un nombre limité de fournisseurs principaux pour leur matériel et la réalisation de leurs projets d'investissement. Vu la complexité des travaux d'infrastructure, la demande croissante sur le marché et les carnets de commandes remplis des usines, Elia Transmission Belgium SA/NV pourrait se retrouver à court de fournisseurs ou de capacité de fourniture pour ses projets. En outre, les confinements ont été

suivis par une forte reprise de la demande, ce qui a provoqué des goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement ainsi que des pénuries de matières premières, d'énergie et de personnel. Tous ces facteurs ont entraîné une augmentation significative des prix des matières premières et du transport, ce qui a eu un impact négatif sur la chaîne d'approvisionnement de nos fournisseurs et sur le taux d'inflation en général, comme expliqué dans le contexte macroéconomique. Il est donc devenu encore plus difficile pour nos fournisseurs de livrer le nombre requis de biens ou de services en temps opportun et avec le niveau de qualité adéquat. Toute annulation ou tout retard dans la réalisation des travaux d'infrastructure pourrait avoir un impact négatif sur les activités et la réputation d'Elia Transmission Belgium SA/NV. Enfin, la disponibilité de profils RH compétents chez nos fournisseurs et contractants est également importante pour atténuer ces risques et permettre de démontrer une culture de sécurité profondément ancrée. S'ils ne disposent pas de profils qualifiés en suffisance, les activités d'Elia Transmission Belgium SA/NV pourraient en pâtir ainsi que la sécurité des travaux. En outre, Elia Transmission Belgium SA/NV s'expose au risque lié aux procédures de marché public, ainsi qu'à la probabilité que leurs fournisseurs ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations contractuelles s'ils sont en proie à des difficultés financières.

Réponses

Elia Transmission Belgium SA/NV entretient un dialogue continu avec leurs fournisseurs pour renforcer la transparence dans la chaîne d'approvisionnement, et procède régulièrement à des analyses prédictives de la capacité du marché et des mesures ciblées sont prises pour atténuer certains risques. Citons à titre d'exemples des prises de commandes anticipées pour certaines catégories, le développement de stratégies d'achats plus résilientes et la diversification du portefeuille de fournisseurs. Les initiatives RH destinées à renforcer le savoir-faire et les compétences technologiques internes en matière de technologies et d'outils critiques contribuent également à limiter le risque de devoir dépendre de fournisseurs européens et non européens. Les formules de révision de prix sont plus souvent utilisées pour minimiser l'évolution la plus récente des risques fournisseur.

2.3.8. Santé et sécurité - accidents

Elia Transmission Belgium SA/NV exploite des infrastructures dans lesquelles les accidents et des défaillances matérielles peuvent blesser des personnes. En conséquence, Elia Transmission Belgium SA/NV peut être exposés à des effets néfastes pour leurs capitaux, principalement humains, matériels et financiers. Les responsabilités potentielles peuvent engendrer des pertes financières, nécessiter des ressources financières et managériales importantes ou porter atteinte à leur réputation.

Réponses

La sécurité et le bien-être des individus (que ce soit le personnel d'Elia Transmission Belgium SA/NV ou celui des tiers) sont une priorité absolue et une préoccupation quotidienne pour Elia Transmission Belgium SA/NV. L'entreprise mis en place une politique de santé et de sécurité et des outils de gestion basés sur le système, tels que la gestion des processus et des procédures et des applications de suivi des événements indésirables, les visites proactives sur site et une attitude très préventive.

Nous assurons par ailleurs un suivi des indicateurs pour lesquels nous sommes bons ou moins bons afin de mesurer notre performance.

Des actions sont menées en faveur d'une culture équitable, qui vise à créer un environnement constructif pour traiter les sujets de sécurité dans un climat de confiance et encourager les comportements responsables. Une telle

culture implique que les systèmes de sécurité soient conçus pour soutenir et fournir une réponse appropriée aux risques de sécurité.

Une forte culture de la sécurité ne garantit pas l'élimination complète de tous les risques de sécurité, mais elle fournira un environnement adéquat pour continuer à s'améliorer dans ce domaine.

2.4. Risques financiers et réponses

2.4.1. Changements négatifs sur les marchés financiers

La détérioration des marchés financiers pourrait porter atteinte à la capacité d'Elia Transmission Belgium SA/NV à accéder à des sources de financement mondiales pour couvrir ses besoins financiers ou le remboursement de sa dette.

Les variations des taux d'intérêt pourraient avoir une influence négative sur la situation financière d'Elia Transmission Belgium SA/NV. La baisse des taux d'intérêt peut toutefois affecter négativement le rendement autorisé des capitaux propres défini dans les mécanismes réglementaires. Les variations des taux d'intérêt pourraient affecter le coût de la dette qu'Elia Transmission Belgium SA/NV devra supporter.

Pour financer ses investissements et atteindre ses objectifs stratégiques à court et à long terme, Elia Transmission Belgium SA/NV doit pouvoir accéder aux marchés des dettes et capitaux.

Pour financer ses investissements CAPEX, Elia Transmission Belgium SA/NV dépend de sa capacité à accéder, directement ou via Elia Group SA/NV, aux marchés de la dette et des capitaux, afin de lever les fonds nécessaires pour rembourser sa dette actuelle et répondre à ses besoins de financement pour ses futurs investissements. Les enjeux géopolitiques et l'évolution de la pandémie de Covid-19 pourraient encore impacter les marchés financiers et alimenter la volatilité, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la croissance d'Elia Transmission Belgium SA/NV et sur la poursuite de ses objectifs.

Elia Transmission Belgium SA/NV est notée par S&P. Il n'existe aucune garantie que cette notation reste stable pendant une période donnée ou qu'elle ne soit pas revue à la baisse par l'agence de notation si celle-ci estime que les circonstances futures le justifient. Toute décision d'une agence de notation de revoir à la baisse ou de retirer la notation de crédit de l'entreprise pourrait limiter ses possibilités de financement de la société et augmenter ses coûts d'emprunt.

Réponses

Les risques financiers (liquidité, financement, risques de marché, etc.) auxquels Elia Transmission Belgium SA/NV est confronté sont décrits et maîtrisés. À cette fin, Elia Transmission Belgium SA/NV a défini des responsabilités et des procédures spécifiques aux instruments financiers à utiliser, ainsi que des limites de gestion. Ces procédures et systèmes apparentés sont revus à intervalles réguliers pour refléter les éventuels changements survenant au niveau des conditions de marché et des activités d'Elia Transmission Belgium SA/NV. L'impact financier de ces risques est limité, puisqu'Elia Transmission Belgium SA/NV mènent leurs activités conformément au cadre réglementaire belge. Dans le cadre des efforts déployés par Elia Transmission Belgium SA/NV pour atténuer le risque de financement (y compris de refinancement), elle entend diversifier ses sources de financement en instruments de dette (obligations standard ou vertes), équilibrer l'échéance de ses financements en fonction de la durée de vie à long terme de ses actifs et assurer le développement de relations solides avec un groupe d'institutions financières.

La gestion du risque de liquidité garantit une couverture adéquate des besoins financiers par la souscription de lignes de crédit appropriées et la gestion du programme de billets de trésorerie, ainsi qu'une gestion active de tout excédent de liquidité.

2.4.2. Flux de trésorerie

La variation des taux d'intérêt de la dette d'Elia Transmission Belgium SA/NV's abordée à la section précédente, peut aussi avoir un impact sur les charges financières réelles en raison d'un écart temporel (positif ou négatif) entre les coûts financiers effectivement supportés par Elia Transmission Belgium SA/NV et les coûts financiers prévus. Cette situation pourrait exercer des effets transitoires sur la position de trésorerie d'Elia Transmission Belgium SA/NV.

Les écarts entre les volumes réels et budgétés d'électricité transportée et entre les coûts/revenus effectifs et budgétés peuvent avoir un effet à court terme sur la position de trésorerie d'Elia Transmission Belgium SA/NV.

D'après les dispositions légales en vigueur, les coûts des obligations de service public des gestionnaires de réseau de transport sont couverts par les tarifs (et les évolutions tarifaires) régulièrement approuvés par les régulateurs. Dans le cadre de leurs compétences respectives, les gouvernements nationaux et régionaux ont pris des mesures pour soutenir le développement ultérieur des énergies renouvelables en introduisant divers mécanismes de soutien. Elia Transmission Belgium SA/NV bénéficiait encore en 2021 (voir ci-après) de plusieurs de ces mécanismes d'obligations de service public, ce qui peut avoir une incidence indirecte sur les flux de trésorerie d'Elia Transmission Belgium SA/NV: les écarts par rapport au volume de ventes de certificats verts à un prix minimum garanti, les écarts par rapport aux volumes d'injection d'énergie renouvelable attendus et une consommation inférieure des utilisateurs finaux pourraient générer des dépenses de trésorerie considérables à court et moyen terme.

Réponses

Le risque de liquidité à court terme est géré au quotidien, les besoins de financement étant intégralement couverts par la disponibilité de lignes de crédit et par un programme de papier commercial. Parmi les autres mesures d'atténuation du risque, citons l'implication dans la conception des mécanismes d'obligations de service public destinés à soutenir le développement des énergies renouvelables. Une fois ces mécanismes en place, l'établissement de prévisions précises quant à la consommation des utilisateurs finaux, l'injection des sources d'énergie renouvelable, les prix du marché, le volume de vente attendu de certificats verts à un prix minimum garanti, ainsi que le reporting et la communication des problèmes aux gouvernements et aux régulateurs peuvent contribuer à maintenir un équilibre sain.

Autres informations

En Belgique, avec l'introduction de lois et règlements régissant la production décentralisée ou la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes, les gouvernements fédéral et régionaux ont organisé l'émission de certificats verts (CV) en tant que mécanisme de soutien financier aux énergies renouvelables. Les producteurs ont la possibilité de vendre certains ou la totalité de leurs certificats au gestionnaire de réseau de transport (local), ou GRT, à un prix minimum garanti. Le GRT(L) est ensuite obligé d'acheter ces certificats qui perdent ensuite leur valeur.

L'obligation de service public en matière de certificats verts offshore génère une sortie de trésorerie toujours plus importante et sera compensée, à partir de 2022, par des fonds publics basés sur des taxes mise à disposition d'Elia Transmission Belgium SA/NV sur base mensuelle. Ce mécanisme remplacera les coûts couverts par les tarifs. En vue d'assurer la position financière d'Elia Transmission Belgium SA/NV, un versement effectif et à temps de ces fonds publics a été organisé entre les parties via un protocole dédié (signé en janvier 2022), et ce, afin de limiter le risque de préfinancement de ces coûts par Elia Transmission Belgium SA/NV. Ce protocole couvre également le versement effectif et à temps des fonds publics dans le cadre de l'obligation de service public pour le mécanisme de rémunération de la capacité (Capacity Remuneration Mechanism ou CRM).

En ce qui concerne les obligations de service public régional, un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande sur le marché des certificats flamands de cogénération crée un risque de hausse importante des tarifs dans les années à venir. L'excédent récurrent et significatif de certificats pourrait, comme on s'y attend, mener à une baisse importante du prix de vente dans les années à venir ainsi qu'à des certificats invendus dans les enchères organisées par Elia Transmission Belgium SA/NV, avec un risque de période de préfinancement temporaire pour Elia Transmission Belgium SA/NV. Une conséquence directe de ces effets pourrait être un coût résiduel bien plus élevé à financer par les tarifs devant être approuvés par le régulateur.

Concernant l'obligation de service public pour les certificats verts en Wallonie, à partir de 2022, l'octroi de certificats verts pour les petits producteurs photovoltaïques devrait progressivement prendre fin. Cela implique une baisse des ventes à Elia Transmission Belgium SA/NV et limite donc le risque de déséquilibre financier ultérieur. Cependant, le nombre de certificats verts sur le marché bat des records (environ une année de quotas), ce qui pourrait mettre une pression supplémentaire sur les futures ventes de certificats à Elia Transmission Belgium SA/NV. L'impact combiné effectif de ces deux phénomènes sur les ventes de certificats à Elia Transmission Belgium SA/NV demeure pour le moment incertain.

Outre ces aspects de marché, le mécanisme de mise en réserve chez Solar Chest cessera d'ici fin juin 2022. Une dernière enchère a été organisée par Solar Chest en février 2022. Il existe un risque que cette enchère se révèle infructueuse, ce qui implique qu'Elia Transmission Belgium SA/NV sera obligée d'acheter une grande quantité de certificats verts à Solar Chest, conformément aux dispositions du décret Électricité wallon. Une nouvelle opération de temporisation, qui sera organisée par la Région wallonne, pourrait s'avérer nécessaire en 2022 en vue de financer (en partie) l'achat à Solar Chest et ainsi maintenir l'équilibre financier.

2.4.3. Litiges juridiques et actions en responsabilité

L'issue de litiges juridiques et de procès peut avoir un impact négatif sur les opérations commerciales et/ou les résultats financiers.

Réponses

Elia Transmission Belgium SA/NV mène ses activités de manière à limiter (autant que possible) le risque de litiges juridiques et, si nécessaire, identifient et mettent en œuvre sur une base trimestrielle les dispositions appropriées.

2.5. R&D (Innovation)

Conformément à ses priorités stratégiques, l'innovation au sein d'Elia Transmission Belgium SA/NV répond aux défis que représentent une exploitation de plus en plus complexe du réseau, l'intégration plus massive des énergies renouvelables et la gestion efficace des infrastructures. Lors de la sélection des projets, des initiatives « grandes premières » sont privilégiées, telles que les vols de drones longue distance ou l'utilisation de robots dans les stations de conversion. Cela s'inscrit pleinement dans notre volonté de remettre sans cesse en question l'existant. Elia Transmission Belgium SA/NV s'oriente même vers d'autres initiatives novatrices. On les appelle « Moonshots ».

Elia Transmission Belgium SA/NV travaille également à l'élaboration d'un vaste écosystème, considéré comme un outil d'identification précoce des opportunités et d'accélération des progrès.

Le lien avec les autres risques décrits précédemment est assez direct. L'innovation est un vecteur de changement culturel. Tous les projets sont menés en collaboration avec l'entreprise, ils profitent de méthodes souples et leurs résultats sont des révélateurs de nouvelles technologies. L'entreprise peut également soumettre des propositions d'innovation à The Nest, un environnement de travail dédié et sans risque qui permet de prototyper rapidement des projets prometteurs.

3. Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Le cadre de référence du contrôle interne et de la gestion des risques mis en œuvre par le collège de gestion journalière et approuvé par le conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA/NV est basé sur le cadre COSO II. Ce cadre comporte cinq composants de base étroitement liés, afin d'assurer un processus intégré pour les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication et le monitoring. L'utilisation et l'intégration de ces concepts dans ses processus et activités permettent à Elia Transmission Belgium SA/NV de garder ses activités sous contrôle, d'améliorer l'efficacité de ses opérations, d'optimiser la mise en œuvre de ses ressources et de contribuer ainsi à la réalisation de ses objectifs. L'application de COSO II au sein d'Elia Transmission Belgium SA/NV est décrite ci-après.

3.1. Environnement de contrôle

3.1.1. Organisation du contrôle interne

Conformément aux statuts d'Elia Transmission Belgium SA/NV, le conseil d'administration a mis en place un collège de gestion journalière ainsi que différents comités qui l'assistent dans l'exercice de ses responsabilités : le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité de gouvernance d'entreprise.

Le conseil d'administration a chargé le comité d'audit des tâches suivantes : (i) examiner les comptes et assurer le contrôle du budget ; (ii) suivre le processus d'élaboration de l'information financière ; (iii) suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société ; (iv) suivre l'audit interne et son efficacité ; (v) suivre le contrôle légal des comptes annuels et consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par les commissaires ; (vi) examiner et suivre l'indépendance des commissaires ; (vii) soumettre au conseil d'administration une proposition sur la nomination et la réélection des commissaires, ainsi que faire des recommandations au conseil d'administration sur les conditions de leur engagement (viii) contrôler la nature et l'étendue des services autres que l'audit qui ont été fournis par les commissaires, (ix) procéder à l'examen de l'efficacité du processus d'audit externe.

Le comité d'audit se réunit, en principe, une fois par trimestre pour discuter des points mentionnés ci-dessus.

Le département Finance soutient le collège de gestion journalière en mettant à sa disposition en temps utile les informations financières correctes et fiables nécessaires à la prise de décision concernant le suivi de la profitabilité des activités et la gestion efficace des services financiers de l'entreprise. Le reporting financier externe – l'une des missions d'Elia Transmission Belgium SA/NV – comporte (i) le reporting financier et fiscal statutaire, (ii) le reporting financier consolidé, (iii) les obligations de reporting spécifiques d'une entreprise cotée en bourse. L'approche structurée développée par Elia Transmission Belgium SA/NV contribue à l'exhaustivité et à l'exactitude de l'information financière tout en tenant compte des échéances de contrôle des activités et de l'intervention des principaux intéressés afin d'assurer des contrôles et des comptes adéquats.

3.1.2. Intégrité et éthique

L'intégrité et l'éthique d'Elia Transmission Belgium SA/NV constituent un aspect crucial de son environnement de contrôle interne. Le conseil d'administration et le collège de gestion journalière communiquent régulièrement à

propos de ces principes pour clarifier les droits et obligations mutuels de l'entreprise et de ses collaborateurs. Ces règles sont communiquées à tous les nouveaux collaborateurs et leur respect est formellement intégré dans les contrats de travail aide en outre à éviter toute infraction à la législation belge en matière d'utilisation d'informations privilégiées ou de manipulation de marché. Le management veille en permanence au respect par les collaborateurs des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires telles que décrites dans le règlement de l'entreprise et dans les contrats de travail.

Le code d'éthique définit ce qui est considéré comme étant une conduite éthique correcte, et énonce la politique et un certain nombre de principes pour éviter les conflits d'intérêts. Se comporter de manière honnête et indépendante avec tous les stakeholders constitue un principe directeur essentiel de l'action de nos collaborateurs. Le code d'éthique stipule expressément que la corruption sous quelque forme que ce soit, l'utilisation abusive d'informations privilégiées et la manipulation du marché sont interdites. Ces interdictions se fondent également sur le code de conduite. Elia Transmission Belgium SA/NV et son personnel n'ont recours en aucune circonstance à des cadeaux ou des activités de divertissements en vue d'obtenir un avantage concurrentiel. L'utilisation de cadeaux ou de divertissements déguisés en dons de bienfaisance constitue également une violation du code d'éthique. Le code d'éthique souligne également l'interdiction de toute forme de racisme et de discrimination, l'égalité des chances pour chaque membre du personnel et la protection et l'utilisation confidentielle des systèmes informatiques.

Toute partie spécifiquement impliquée dans le processus d'achat doit respecter la déontologie d'Elia Transmission Belgium SA/NV concernant les achats et toutes les règles qui en découlent. La déontologie au niveau des achats d'Elia Transmission Belgium SA/NV a été publiée en interne et en externe et repose sur quatre piliers : la confidentialité, le traitement non discriminatoire des fournisseurs, la transparence et la prévention des conflits d'intérêts. Sur une base régulière, le management des collaborateurs impliqués dans les processus d'achat et de paiement assure une formation et une sensibilisation suffisantes et régulières à cet égard.

Elia Transmission Belgium SA/NV donne à ses collaborateurs la possibilité d'exprimer leur inquiétude à propos d'une (prétendue) infraction au code d'éthique sans craindre des sanctions et/ou un traitement déloyal. Outre les canaux de signalement existants, le système externe EthicsAlert a été mis en œuvre pour signaler les atteintes à l'intégrité, conformément à la Directive européenne sur les dénonciations. Via cette plateforme, les collaborateurs internes ainsi que les stakeholders externes peuvent signaler de façon sécurisée leurs soupçons concernant des violations éventuelles du code d'éthique, susceptibles de nuire à la réputation et/ou aux intérêts de l'entreprise.

Les violations de ces codes peuvent être signalées à la direction locale ou aux RH, directement au Compliance Officer ou via le système externe, après quoi elles seront traitées de manière objective et confidentielle, conformément à la procédure de dénonciation.

En raison de son statut légal de gestionnaire de réseau de transport d'électricité, Elia Transmission Belgium SA/NV est soumise à un grand nombre de prescriptions légales et réglementaires qui définissent trois principes fondamentaux : le comportement non discriminatoire, le traitement confidentiel de l'information et la transparence des informations de marché non confidentielles à l'égard de tous les acteurs du marché de l'électricité. Afin de satisfaire à ces obligations spécifiques, Elia Transmission Belgium SA/NV a défini un « Engagement Program » approuvé par le comité de gouvernance d'entreprise. Le Compliance Officer fait rapport annuellement aux organes de régulation à ce propos. Toute violation de ces trois principes fondamentaux peut être signalée au Compliance Officer, qui les

traitera de manière objective et confidentielle. Le Compliance Officer déclare qu'en 2021, il n'a reçu aucun signalement de violations de ce type, ni de la part de collaborateurs internes, ni de stakeholders externes.

L'Audit interne intègre un certain nombre d'actions et d'audits de contrôle dans son programme annuel afin de développer une prévention spécifique contre la fraude. Les éventuels constats sont systématiquement signalés au comité d'audit. En 2021, aucune observation pertinente relative à la fraude financière n'est apparue dans les audits réalisés dans le cadre du programme annuel d'audit 2021.

3.1.3. Rôles et responsabilités

Le système de contrôle interne d'Elia Transmission Belgium SA/ s'appuie sur des rôles et responsabilités clairement définis à tous les niveaux de l'organisation. Les rôles et responsabilités des différents comités en place au sein d'Elia Transmission Belgium SA/NV sont principalement identifiés dans le cadre légal applicable à Elia Transmission Belgium SA/NV et les statuts. Sous la supervision du Chief Financial Officer, le département Comptabilité est chargé du reporting financier et fiscal statutaire et de la consolidation des différentes filiales d'Elia Group SA. Le département Contrôle de gestion assure le suivi de la comptabilité et le reporting analytique et est chargé de l'ensemble du reporting financier dans le contexte réglementaire. Le département Investor Relations est chargé du reporting spécifique applicable aux entreprises cotées en bourse.

En ce qui concerne le processus de reporting financier, les tâches et responsabilités de chaque employé du département Comptabilité sont clairement identifiées, afin d'assurer que les résultats financiers fournis reflètent de manière exacte et honnête les transactions financières d'Elia Transmission Belgium SA/NV. Les principaux contrôles et la périodicité de ces tâches et contrôles ont été identifiés et inclus dans un cadre détaillé de tâches et responsabilités.

Un manuel comptable IFRS, implémenté par toutes les entités du périmètre de consolidation, constitue la référence quant aux principes et procédures comptables, afin d'assurer la cohérence, la comparabilité ainsi qu'une comptabilité et un reporting corrects au sein du groupe.

Le département Finance dispose des outils, entre autres les outils IT, nécessaires à l'exécution de ses tâches. Toutes les entités du périmètre de consolidation utilisent le même logiciel ERP qui comporte divers contrôles intégrés et qui soutient une séparation des tâches adéquate. Elia Transmission Belgium SA/NV clarifie aussi les rôles et responsabilités de chacun des collaborateurs sont expliqués par le biais d'une description de chaque fonction conformément à la méthodologie du Business Process Excellence.

3.1.4. Compétences

Dans ses processus de recrutement, de formation et de rétention, Elia Group SA tient compte de l'importance cruciale des compétences et de l'expertise de ses collaborateurs afin d'assurer une réalisation fiable et efficace de ses activités. Le département Human Resources a défini des politiques adéquates et décrit toutes les fonctions afin d'identifier les rôles, les responsabilités ainsi que les qualifications requises pour leur exercice.

a établi une politique de gestion des compétences génériques et spécifiques en accord avec les valeurs de l'entreprise et encourage tous ses collaborateurs à suivre des formations qui leur permettront d'exécuter efficacement

les tâches qui leur sont attribuées. Les exigences en termes de niveaux de compétences sont analysées en permanence par le biais d'(auto-)évaluations formelles et informelles à différents moments dans la carrière des collaborateurs.

Des programmes de formation relatifs au reporting financier sont proposés à tous les collaborateurs impliqués directement ou indirectement dans le reporting financier. La formation met l'accent tant sur le cadre réglementaire existant et les obligations comptables que sur les activités elles-mêmes, en offrant un niveau de compréhension élevé qui permet de soulever les bonnes questions.

3.2. Gestion des risques

La gestion des risques est un autre système de contrôle interne qui est crucial pour aider Elia Transmission Belgium SA/NV dans la réalisation des objectifs stratégiques de sa mission. Le conseil d'administration, le comité d'audit et le Risk Manager identifient, analysent et évaluent régulièrement ensemble les principaux risques auxquels la société est confrontée. Les risques sont identifiés et évalués de manière qualitative et/ou quantitative, en fonction de leur nature et de leur impact potentiel. Le Risk Manager formule ensuite des recommandations sur la meilleure façon de gérer chacun de ces risques, compte tenu de l'interaction entre l'ensemble des risques liés à Elia Transmission Belgium SA/NV. Cette évaluation sert de base à la mise en œuvre d'actions préventives, adaptatives et/ou correctives afin de renforcer les contrôles internes existants si nécessaire.

Le collège de gestion journalière est responsable de la mise en œuvre d'un contrôle interne efficace garantissant, entre autres objectifs, un reporting financier correct. Il met l'accent sur l'importance de la gestion des risques en matière de reporting financier en prenant en compte, avec le comité d'audit, tout l'éventail des activités et les risques qui y sont associés. Il veille à ce que les risques soient correctement reflétés dans les résultats et reportings financiers. En outre, le Risk Management dépasse les risques connus d'Elia Group SA et tente d'anticiper la nature et les caractéristiques de risques émergents susceptibles d'avoir un impact sur les activités d'Elia Transmission Belgium SA/NV. Voici les principales étapes dans l'évaluation des risques financiers :

1. l'identification des éléments décisifs du reporting financier et de ses objectifs ;
2. l'identification des risques importants dans la réalisation des objectifs ;
3. l'identification des mécanismes de contrôle des risques, dans la mesure du possible.

Les objectifs du reporting financier incluent (i) la conformité des déclarations financières aux principes comptables généralement reconnus, (ii) la transparence et l'exactitude de l'information présentée dans les résultats financiers, (iii) l'application des principes comptables adaptés au secteur et aux transactions de l'entreprise et (iv) l'exactitude et la fiabilité des résultats financiers.

Les activités liées aux installations physiques d'Elia Transmission Belgium SA en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité apportent une contribution substantielle ses résultats financiers.

Dès lors, les procédures et contrôles appropriés ont été mis en place afin de disposer d'un inventaire exhaustif et réaliste des installations physiques. La gestion des risques est une activité menée à l'échelle de l'entreprise et soutenue par l'attribution de responsabilités en la matière à l'ensemble des collaborateurs dans le cadre de leurs activités spécifiques, telles que définies dans le cadre de tolérance au risque et dans le processus de gestion des risques.

3.2.1. Evaluation continue

Une approche à la fois top-down et bottom-up permet à Elia Transmission Belgium SA/NV d'identifier et, dans la mesure du possible, d'anticiper les événements et de réagir aux incidents éventuels, externes ou internes à l'organisation, pouvant affecter la réalisation des objectifs.

3.2.2. Approche top-down basée sur les risques stratégiques

Les évaluations des risques stratégiques d'Elia Transmission Belgium SA/NV ont été examinées à trois reprises en 2021 au sein du comité d'audit. Des plans d'action ou des évaluations spécifiques de nouveaux risques sont mis en œuvre chaque fois que des menaces ou des opportunités potentielles sont observées.

3.2.3. Approche bottom-up concernant le business

Afin d'identifier de nouveaux risques ou d'évaluer les changements dans les risques existants, le Risk Manager et le collège de gestion journalière restent en contact et sont attentifs à tout changement nécessitant un ajustement éventuel de l'évaluation des risques et des plans d'action associés. Sur la base de différents critères, ils décident s'il est nécessaire de réévaluer les processus de reporting financier et les risques qui y sont associés.

L'accent est mis sur les risques liés aux changements dans l'environnement financier et réglementaire, les pratiques industrielles, les normes comptables et les évolutions de l'entreprise telles que les fusions et acquisitions.

Le management opérationnel analyse les risques et propose des plans d'action. Toute modification significative des règles de valorisation doit être approuvée par le conseil d'administration après avis du comité d'audit. Le Risk Management joue un rôle essentiel dans le maintien de la valeur d'Elia Transmission Belgium SA/NV pour les stakeholders et la communauté. Il travaille avec tous les départements afin d'optimiser les chances d'Elia Transmission Belgium SA/NV de réaliser ses objectifs stratégiques et conseille l'entreprise quant à la nature et aux effets potentiels des risques à venir.

3.3. Activités de contrôle

3.3.1. Principales activités de contrôle

Elia Transmission Belgium SA/NV a mis en œuvre des mécanismes de contrôle internes aux différents niveaux de sa structure afin d'assurer le respect des normes et procédures internes visant à gérer correctement les risques identifiés.:

- (i) une séparation claire des tâches dans les processus afin d'éviter qu'une seule et même personne initie, autorise et enregistre une transaction ; à cet effet, des politiques d'accès aux systèmes d'information et des délégations de pouvoirs ont été définies ;
- (ii) des pistes de vérification intégrées dans les processus internes afin de faire le lien entre les résultats obtenus et les transactions sous-jacentes ;
- (iii) la sécurité, la protection et l'intégrité des données grâce à une attribution correcte des droits ;
- (iv) une documentation adéquate des processus par le biais d'une application intranet Business Process Excellence qui centralise les politiques et procédures. Les responsables de département sont chargés de la mise en œuvre d'activités de contrôle des risques inhérents à leur département.

3.3.2. Processus de reporting financier

Pour tout risque important en matière de reporting financier, Elia Transmission Belgium SA/NV définit des contrôles adéquats afin de minimiser le risque d'erreurs. Les rôles et responsabilités ont été définis pour le processus de clôture des résultats financiers. Un suivi permanent a été mis en place pour chaque étape, avec un agenda détaillé; des contrôles sont effectués afin de vérifier la qualité et le respect des obligations et recommandations, tant internes qu'externes. Durant la clôture, un test spécifique est réalisé afin de contrôler des transactions exceptionnelles importantes, ainsi que les lignes et ajustements comptables en fin de période, les transactions des sociétés et les principales prévisions. La combinaison de tous ces contrôles offre une assurance suffisante de la fiabilité des résultats financiers. Des audits internes et externes réguliers contribuent également à la qualité du reporting financier.

Lors de l'identification des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs de reporting financier, le collège de gestion journalière tient compte d'éventuelles déclarations erronées à la suite d'une fraude et il prend les mesures nécessaires si le contrôle interne doit être renforcé. L'audit interne réalise des audits spécifiques, en fonction de l'évaluation des risques de fraude potentiels, afin d'éviter et de prévenir toute fraude.

3.4. Information et communication

Elia Transmission Belgium SA/NV communique les informations pertinentes à ses collaborateurs afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités et d'atteindre leurs objectifs. L'information financière est nécessaire pour la budgétisation, les prévisions et la vérification de la conformité au cadre réglementaire. Par ailleurs, l'information opérationnelle est indispensable à l'élaboration des différents rapports cruciaux pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Dès lors, Elia Transmission Belgium SA/NV enregistre les informations récentes et historiques nécessaires à l'évaluation des risques d'entreprise. Différents canaux de communication sont utilisés : manuels, notes, e-mails, panneaux d'affichage et applications intranet. Les résultats financiers font l'objet d'un reporting interne et sont validés à différents niveaux. Le management en charge du reporting financier rencontre régulièrement les autres

services internes (services opérationnels et de contrôle) afin d'identifier l'information relative au reporting financier. Il valide et documente les principales hypothèses qui sont à la base de l'enregistrement des réserves et comptes de l'entreprise.

3.5. Monitoring

Elia Transmission Belgium SA/NV vérifie en permanence si son approche de la gestion des risques est adéquate. Les procédures de monitoring sont une combinaison des activités de monitoring réalisées pendant le déroulement normal des activités et d'évaluations ad hoc concernant des thèmes spécifiques sélectionnés.

L'audit interne joue également un rôle clé dans le monitoring, car il procède à des examens indépendants des principaux processus financiers et opérationnels par rapport aux réglementations applicables à Elia Transmission Belgium SA/NV. Les résultats de ces examens font l'objet d'un reporting au comité d'audit afin d'assister ce dernier dans sa mission de contrôle de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et des processus de reporting financier de l'entreprise.

Par ailleurs, les entités légales du groupe sont soumises à des audits externes. Ceux-ci incluent généralement l'évaluation du contrôle interne et des résultats financiers statutaires et consolidés (annuels et semestriels). Les auditeurs externes émettent des recommandations pour l'amélioration des systèmes de contrôle interne. . Ces recommandations, les plans d'action et leur implémentation font l'objet d'un reporting annuel au comité d'audit, pour les entités qui disposent d'un tel organe. Le comité d'audit fait ensuite un rapport au conseil d'administration quant à l'indépendance de l'auditeur ou de la société d'audit statutaire, et prépare un projet de résolution pour la désignation des auditeurs externes.

4. Elia Transmission Belgium Consolidated Financial Statements

DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Les soussignés, déclarent qu'à leur connaissance :

- a. les états financiers, établis conformément aux méthodes comptables applicables aux états financiers, donnent une image fidèle des actifs, de la situation financière et des résultats d'Elia et de ses filiales comprises dans la consolidation ;
- b. le rapport annuel donne une image fidèle de l'évolution et des résultats de la Société et de la situation d'Elia et de ses filiales comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bruxelles, le 31 mars 2021

Catherine Vandendorre
Chief Financial Officer

Chris Peeters
Chairman of the Management Committee
Chief Executive Officer

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	Notes	2021	2020
Revenus	(5.1)	1.009,8	858,1
Approvisionnement et marchandises	(5.2)	(5,4)	(6,5)
Autres produits	(5.1)	89,6	66,9
Produits (charges) nets régulatoires	(5.1)	121,4	89,1
Services et biens divers	(5.2)	(591,1)	(395,1)
Frais de personnel et pensions	(5.2)	(173,9)	(167,8)
Amortissements et réductions de valeurs	(5.2)	(206,8)	(187,2)
Variation des provisions	(5.2)	1,7	(1,1)
Autres charges	(5.2)	(21,7)	(22,1)
Résultat des activités opérationnelles		223,6	234,4
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	(6.4)	49,4	9,2
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		273,0	243,6
Résultat financier net	(5.3)	(66,1)	(73,0)
Produits financiers		1,6	2,3
Charges financières		(67,7)	(75,3)
Résultat avant impôt		206,9	170,6
Charge d'impôt sur le résultat	(5.4)	(32,0)	(44,1)
Résultat de la période		174,9	126,5
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires d'actions ordinaires d'Elia		174,9	126,5
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
Résultat de la période		174,9	126,5
Résultat par action (en €)	(5.5)		
Résultat de base par action		0,85	0,62
Résultat dilué par action		0,85	0,62

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

État consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global

(en millions €) — Période se terminant le 31 décembre	Notes	2021	2020
Résultat de la période		174,9	126,5
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui peuvent être reclassés subséquentement au compte de résultat :			
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures			
trésorerie	(5.6)	0,0	4,4
Impôt lié		0,0	(1,1)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	(6.13)	24,1	(4,2)
Impôt lié		(6,0)	1,1
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt		18,1	0,2
Résultat global de la période		193,0	126,7
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires d'actions ordinaires d'Elia		193,0	126,7
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
Résultat global total de la période		193,0	126,7

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

État consolidé de la situation financière

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	Notes	2021	2020
ACTIFS			
ACTIFS NON-COURANTS		6.739,4	6.564,4
Immobilisations corporelles	(6.1)	4.600,5	4.427,5
Goodwill	(6.3)	1.707,8	1.707,8
Immobilisations incorporelles	(6.2)	68,0	42,8
Créances clients et autres débiteurs		0,0	0,5
Entreprises mises en équivalence	(6.4)	309,4	322,9
Autres actifs financiers	(6.5)	53,4	61,0
Actifs d'impôt différé	(6.6)	0,3	1,9
ACTIFS COURANTS		681,6	728,5
Stocks	(6.7)	15,0	14,7
Créances clients et autres débiteurs	(6.8)	515,7	518,4
Créance d'impôt courant	(6.9)	7,2	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6.10)	137,4	188,6
Charges à reporter et produits acquis	(6.8)	6,3	5,4
Total des actifs		7.421,0	7.292,9
PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES		2.499,9	2.312,3
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	(6.11)	2.499,9	2.312,3
Capital social		2.062,5	2.061,9
Réserves		9,1	2,8
Résultat non distribué		428,3	247,6
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
PASSIFS NON-COURANTS		3.837,4	3.879,5
Emprunts et dettes financières	(6.12)	3.604,6	3.624,7
Avantages du personnel	(6.13)	64,4	91,0
Provisions	(6.14)	34,8	38,5
Passifs d'impôt différé	(6.6)	26,5	24,1
Autres dettes	(6.15)	107,1	101,2
PASSIFS COURANTS		1.083,7	1.101,1
Emprunts et dettes financières	(6.12)	158,7	77,9
Provisions	(6.14)	1,5	1,8
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(6.16)	562,2	519,5
Passifs d'impôt courant	(6.9)	1,5	8,6
Charges à imputer et produits à reporter	(6.19)	359,8	493,3
Total des capitaux propres et passifs		7.421,0	7.292,9

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

État consolidé des variations des capitaux propres

(en millions €)

	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves de couverture (hedging)	Réserves	Résultat non distribué	Résultat de la période attribuable aux propriétaires des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2020	2.055,5		(3,3)		145,9	2.198,1	2.198,1
Résultat de la période					126,5	126,5	126,5
Autres éléments du résultat global			3,3		(3,2)	0,2	0,2
Résultat global de la période			3,3		123,4	126,7	126,7
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres							
<i>Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>							
Emission d'actions ordinaires	5,0					5,0	5,0
Frais d'émission d'actions ordinaires	1,4					1,4	1,4
Transfert aux réserves légales				2,8	(2,8)		
Dividendes					(18,9)	(18,9)	(18,9)
Total contributions et distributions				2,8	(21,6)	(12,5)	(12,5)
Solde au 31 décembre 2020	2.061,9			2,8	247,5	2.312,3	2.312,3
Solde au 1 janvier 2021	2.061,9			2,8	247,5	2.312,3	2.312,3
Résultat de la période					174,9	174,9	174,9
Autres éléments du résultat global					18,1	18,1	18,1
Résultat global de la période					193,0	193,0	193,0
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres							
<i>Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>							
Emission d'actions ordinaires	0,6					0,6	0,6
Transfert aux réserves légales				6,3	(6,3)		
Dividendes					(6,0)	(6,0)	(6,0)
Total contributions et distributions	0,6			6,3	(12,3)	(5,4)	(5,4)
Total des transactions avec les propriétaires	0,6			6,3	(12,3)	(5,4)	(5,4)
Solde au 31 décembre 2021	2.062,5			9,1	428,3	2.499,9	2.499,9

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

État consolidé des flux de trésorerie

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	Notes	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		174,9	126,5
Ajustements pour:			
Résultat financier net	(5.3)	66,1	72,9
Autres éléments sans effets sur la trésorerie		(0,2)	1,4
Charges d'impôt	(5.4)	34,0	44,2
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (nette)		(49,4)	(9,2)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(5.2)	206,8	187,0
Pertes de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		7,5	6,8
Pertes de valeurs d'actifs courants		(0,1)	0,3
Variations des provisions		0,0	(2,9)
Variations des impôts différés		(2,0)	(0,1)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		437,6	427,0
Variations des stocks		(0,7)	(0,3)
Variations de créances clients et autres débiteurs		2,6	(302,9)
Variations des autres actifs courants		2,9	4,5
Variations des dettes fournisseurs et autres créditeurs		42,7	143,6
Variations des autres dettes courantes		(126,7)	(89,6)
Variations du fond de roulement		(79,2)	(244,6)
Intérêts payés	(6.12)	(68,4)	(76,8)
Intérêts reçus	(5.3)	1,6	2,3
Impôt sur le résultat payé		(46,2)	(34,5)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		245,4	73,4
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(6.2)	(35,1)	(17,5)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6.1)	(350,5)	(333,4)
Acquisition d'entreprises mises en équivalence		0,0	(0,4)
Produits de cession d'immobilisations corporelles		2,2	2,6
Produits de cession d'actifs financiers		1,6	1,6
Produits suite à la diminution de capital au sein d'entreprises mises en équivalence	(6.5)	30,5	15,3
Dividendes reçus		30,9	13,8
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		(320,4)	(318,1)
Produits de l'émission d'actions	(6.11)	0,6	5,0
Dividendes payés (-)	(6.11)	(6,0)	(18,9)
Remboursements d'emprunts (-)	(6.12)	(30,8)	(814,1)
Produits de reprise des emprunts (+)	(6.12)	60,0	1.219,4
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement		23,8	391,3
Augmentation (diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie		(51,2)	146,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		188,6	42,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		137,4	188,6
Variations nettes dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(51,2)	146,6

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – En règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Entité présentant les états financiers

Elia Transmission Belgium SA (la "Société" ou « Elia ») est établi en Belgique, Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Bruxelles.

Les états financiers consolidés pour l'exercice 2021 comprennent ceux d'Elia Transmission Belgium SA et de ses filiales (collectivement désignés « le groupe » ou " le groupe Elia Transmission Belgium") et la participation du groupe dans les coentreprises (joint-ventures) et les entreprises associées.

La Société est une société à responsabilité limitée filiale d'Elia Group SA, dont les actions sont cotées sur Euronext Bruxelles, sous le symbole ELI.

Elia Transmission Belgium SA a été désignée comme gestionnaire du réseau de transport d'électricité belge (GRT) et doit se conformer au cadre réglementaire/à la législation applicable à un GRT (voir section 9).

Le groupe détient également une participation de 50 % dans Nemo Link Ltd, qui a construit une ligne d'interconnexion électrique entre le Royaume-Uni et la Belgique : la ligne d'interconnexion Nemo Link. Nemo Link Ltd est une joint-venture entre Elia Transmission Belgium SA et National Grid Ventures (au Royaume-Uni). Elle a démarré ses activités commerciales le 30 janvier 2019, et présente une capacité de transfert de 1000 MW.

Le groupe Elia Transmission Belgium compte environ 1 500 employés et un réseau de transport de connexions à haute tension desservant 11 millions de consommateurs au travers toute la Belgique. Il transporte de manière efficace, fiable et sûre l'électricité des producteurs aux gestionnaires de réseaux de distribution et aux grands consommateurs industriels, tout en important et exportant de l'électricité depuis et vers les pays voisins. Le groupe est un élément moteur du développement du marché européen de l'électricité et de l'intégration de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

2. Base de préparation

2.1 Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) qui ont été adoptées par l'Union européenne. Le groupe a respecté toutes les normes et interprétations, nouvelles et révisées, publiées par le Bureau international des normes comptables (IASB), y compris celles entrées en vigueur pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2021 et applicables aux activités du groupe.

Normes et interprétations nouvelles et modifiées

Les normes, modifications et interprétations ci-dessous sont entrées en vigueur en 2021, avec un impact faible ou limité sur le groupe :

- Amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence phase 2 ;
- Amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (applicable pour les exercices commençant le ou après le 1^{er} avril 2021 mais pas encore adopté au sein de l'UE).

Les **normes, modifications et interprétations** suivantes n'étaient pas encore en vigueur avant 2021. Les changements dans les normes, modifications et interprétations répertoriés ci-dessous ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes annuels. Ils ne sont donc pas exposés en détail :

- Amendements à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles – Interdiction pour une entreprise de déduire du coût des immobilisations corporelles les montants reçus de la vente d'éléments produits pendant que l'entreprise prépare l'actif pour son utilisation prévue (applicables pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après, mais pas encore adoptés au sein de l'UE) ;

- Amendements à la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ; Contrats déficitaires – Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2022, mais pas encore adoptés au sein de l'UE) ;
- Amendements à la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises – mise à jour du Cadre conceptuel (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2022, mais pas encore adoptés au sein de l'UE) ;
- Améliorations annuelles aux normes IFRS 2018-2020 (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2022 mais pas encore adoptées au sein de l'UE) ;
- IFRS 17 : Contrats d'assurance (applicable pour les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023 mais pas encore adoptée au sein de l'UE) ;
- Amendements à la norme IFRS 4 Contrats d'assurance – Date d'expiration de l'approche de report (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023, mais pas encore adoptés au sein de l'UE) ;
- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers : Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023 mais pas encore adoptés au sein de l'UE) ;
- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers et au Guide d'application pratique de la matérialité (IFRS Practice Statement 2) : Divulgence des méthodes comptables (applicable pour les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023 mais pas encore adoptée au sein de l'UE)
- Amendements à la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023, mais pas encore adoptés au sein de l'UE) ;
- Amendements à la norme IAS 12 Impôts sur le résultat : mise en place d'une méthode globale axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur le résultat (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2023, mais pas encore adoptés au sein de l'UE).

2.2 Devise fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont, sauf indication contraire, présentés en millions € et arrondis à la centaine de milliers la plus proche.

2.3 Base d'évaluation

En règle générale, ces états financiers consolidés ont été préparés en utilisant la convention du coût historique. Toutefois, les rapports relatifs aux catégories suivantes dérogent à cette règle générale :

- Entités mises en équivalence : la méthode de mise en équivalence a été appliquée pour déterminer la valeur d'une participation sur laquelle le groupe exerce une influence significative ;
- Autres participations : les entités dans lesquelles le groupe détient une participation sans exercer d'influence significative sont évaluées à la juste valeur via les autres éléments du résultat (OCI) ;
- Les créances courantes et non courantes ont été évaluées au montant le plus bas entre la valeur comptable et la valeur recouvrable ;
- Les avantages du personnel ont été valorisés en fonction de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, moins la juste valeur des actifs du plan (voir également la note 6.13) ;
- Les instruments financiers dérivés ont été évalués à la juste valeur via les autres éléments du résultat global ou par le biais des résultats, selon que l'instrument financier dérivé en question peut être qualifié ou pas d'instrument de couverture (voir également la note 8.1) ;
- Les provisions pour les frais de mise hors service ont été évaluées à la valeur actuelle.

2.4 Continuité d'exploitation

Les administrateurs ont réévalué l'hypothèse de continuité d'exploitation de la société et ont jugé, en date d'approbation des états financiers, pouvoir raisonnablement s'attendre à ce que le groupe dispose des ressources adéquates pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Par conséquent, le principe comptable de continuité d'exploitation continue à s'appliquer pour l'établissement des états financiers.

Dans un contexte marqué par la crise du COVID-19, le groupe a particulièrement veillé à considérer correctement les impacts connus et attendus de la situation sur la position financière, la performance et les flux de trésorerie de la société, en appliquant de manière consistante les principes comptables IFRS. De manière générale, opérant conformément aux cadres réglementaires en Belgique, la rentabilité et la position financière du groupe n'ont pas été affectées.

2.5 Utilisation d'estimations et jugements

La préparation de ces états financiers consolidés conformément aux normes IFRS suppose que la direction émette des jugements, fasse des projections et formule des hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les valeurs comptables des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les projections et les hypothèses sous-jacentes reposent sur une expérience historique et sur de nombreux autres facteurs considérés comme raisonnables, compte tenu des circonstances : les résultats de ces estimations et hypothèses sont à la base de l'appréciation des valeurs comptables des actifs et passifs. Les résultats réels peuvent par conséquent différer de ces estimations. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont continuellement revues. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pour l'exercice au cours duquel la révision a lieu si elle n'affecte que cet exercice ou pour l'exercice de révision et les exercices futurs si la révision affecte également ceux-ci.

Les points suivants incluent des informations relatives à des points importants d'incertitude par rapport aux estimations et aux avis critiques lors de l'application des principes comptables qui sont les plus influents sur les états financiers consolidés :

- La rémunération totale autorisée pour le rôle de GRT du groupe en Belgique est essentiellement déterminée par des méthodes de calcul définies respectivement par le régulateur fédéral belge (la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (la « CREG »)). La comptabilisation de comptes de report réglementaires se base également sur les différents régimes réglementaires. Pour certains calculs, un niveau d'appréciation professionnel doit être appliqué. Davantage d'informations sont disponibles dans les notes 6.19, 9.1.4 et 9.2.3.
- Les entités dans lesquelles le groupe détient moins de 20 % des droits de vote mais exerce une influence significative sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Conformément aux directives de la norme IAS 28, le groupe évalue s'il a une influence significative sur ses sociétés associées et doit par conséquent les comptabiliser selon la méthode de mise en équivalence (plutôt que d'appliquer la norme IFRS 9) et révalue cette influence pour chaque période de reporting (voir également la note 6.4).
- Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible par rapport auquel les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés peuvent être utilisés. En rendant une appréciation à ce sujet, la direction prend en compte des éléments tels que la stratégie d'entreprise à long terme et les possibilités de planification fiscale (voir la note 6.6).
- Risque de crédit lié aux clients : la direction examine de près les créances commerciales en suspens, y compris en tenant compte de l'échéance, de l'historique des paiements et de la couverture du risque de crédit (voir la note 8.1).
- Avantages du personnel, y compris les droits à remboursement – voir la note 6.13 :
 - Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies qui sont exposés dans la note 6.13. Le calcul des passifs ou actifs afférents à ces régimes repose sur des hypothèses actuarielles et statistiques. Cela est par exemple le cas pour la valeur actuelle des futurs engagements en matière de retraite. La valeur actuelle est entre autres impactée par des changements de taux d'actualisation et des hypothèses financières telles que les futures augmentations de salaire. Par ailleurs, les hypothèses démographiques, comme l'âge moyen de la retraite attendu, ont également une incidence sur la valeur actuelle des futurs engagements en matière de retraite.
 - Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise uniforme avec la devise des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (l'euro) notées avec un rating minimal AA ou supérieur, comme déterminés par au moins une des principales agences de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies. Les obligations à haut et bas rendement ne sont pas prises en compte dans l'élaboration de la courbe de rendement.
 - Les flux de trésorerie estimés pour chaque plan sont examinés au regard des taux au comptant de la courbe de rendement pour calculer une valeur actuelle associée. Un taux d'actualisation équivalent, qui produit la même valeur actuelle, est alors déterminé. Ainsi, le taux d'actualisation reflète à la fois l'environnement de taux d'intérêt actuel et les éléments caractéristiques du passif du plan.
- Provisions pour frais environnementaux d'assainissement : au terme de chaque exercice, une estimation des coûts futurs d'assainissement des sols est réalisée avec l'aide d'un expert. L'ampleur de ces coûts dépend d'un nombre limité d'inconnues, dont l'identification de nouvelles pollutions de sols (voir la note 6.14).
- Les autres provisions sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le montant estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des processus/procédures associés (voir la note 6.14).

- Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié pour actualiser la future obligation de démantèlement, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en euro notées avec un rating minimal AA ou supérieur comme déterminés par au moins une des principales agences de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée attendue de l'obligation au titre du démantèlement. Une analyse de sensibilité est effectuée pour mesurer l'impact qu'aurait un taux d'actualisation différent.
- Goodwill et tests de dépréciation : le groupe effectue des tests de dépréciation portant sur le goodwill et sur les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») à la date de clôture de l'exercice ou dès qu'il existe des indications que la valeur comptable pourrait être supérieure au montant recouvrable. Cette analyse est fondée sur des hypothèses telles que les estimations de plans d'investissements, la rémunération définie dans les cadres réglementaires, l'évolution du marché, la part de marché, l'évolution de la marge et les taux d'actualisation (voir la note 6.3).
- Évaluation de la juste valeur des instruments financiers : lorsque la juste valeur d'actifs ou passifs financiers repris dans l'état de la situation financière ne peut pas être évaluée sur la base de cotations sur des marchés actifs, elle est évaluée en utilisant des techniques de valorisation. Les données utilisées dans ce cadre sont tirées de marchés observables dans la mesure du possible. À défaut, l'évaluation des justes valeurs fait appel à un certain degré d'appréciation professionnel. Des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé de couverture désigné comme une couverture de flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les OCI, pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture est ineffective, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat (voir la note 6.17).
- La durée d'utilité des immobilisations corporelles a été spécifiée de manière à refléter l'amortissement réel de chaque actif. L'amortissement des immobilisations corporelles est essentiellement calculé sur la base des durées d'utilité déterminées par le cadre réglementaire belge, considérés comme la meilleure approximation possible des événements réels en termes d'utilisation économique (voir les notes 3.3.1 et 6.1).
- Le groupe a recours à des expédients pratiques lors de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » :
 - Le groupe applique un taux d'actualisation unique par type de contrats, résumés en fonction de leur durée. Ces contrats de location sont censés présenter des caractéristiques similaires. Le taux d'actualisation utilisé correspond à la meilleure estimation du groupe pour la moyenne pondérée du taux d'emprunt marginal. Chaque contrat de location est classé dans un groupe de durée (<5 ans, entre 5 et 10 ans, etc.) pour lequel un taux d'intérêt est déduit comme étant égal au taux d'intérêt d'une obligation négociée présentant la même cotation qu'Elia Group SA dans le même secteur, avec la même durée. Le taux d'intérêt est fixé pour toute la durée du contrat de location.
 - Le groupe évalue la période non annulable de chaque contrat relevant de la norme IFRS 16. Elle inclut la période couverte par une option de prolongation du contrat de location, si le preneur est raisonnablement certain qu'il utilisera cette option. Le groupe réalise la meilleure estimation possible de la période non annulable sur la base de toutes les informations à sa disposition, surtout en ce qui concerne les contrats de location de bureaux (voir la note 6.18).
- Les impacts de la crise du COVID-19 et les évolutions macroéconomiques ont été pris en compte par le groupe pour évaluer les effets potentiels sur la performance financière d'Elia. De manière générale, Elia opérant conformément au cadre réglementaire belge, sa rentabilité n'a pas été affectée de façon significative en 2020 ou 2021. En 2021, la pandémie de COVID-19 n'a pas entravé les progrès réalisés sur les projets d'infrastructures onshore et offshore en Belgique ou en Allemagne. La crise du COVID-19 a bien eu un impact sur la charge 2020 (notamment sur la période de mars à août). La levée graduelle des mesures de confinement liées au COVID-19 a généré une reprise de la charge en 2021 ; ainsi, le groupe a retrouvé progressivement une situation de plein régime en 2021. Les effets sur les indicateurs macroéconomiques tels que le taux d'intérêt, le taux d'actualisation, etc. ont été pris en compte.

Confronté à la pandémie de COVID-19, le groupe a évalué si ses actifs non financiers risquaient d'être dépréciés : il a procédé à une analyse des indicateurs potentiels de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs. Le test de dépréciation a été réalisé sur la base du dernier business plan ; il n'a révélé aucun risque de dépréciation au 31 décembre 2021.

La crise du COVID-19 et, en 2021, la forte hausse des prix de l'électricité auraient pu entraîner une augmentation du risque de crédit, et donc affecter le montant des pertes de valeur à comptabiliser au titre des pertes de crédit attendues. Le groupe a depuis suivi de plus près les encaissements et le risque de contrepartie, sans constater de dégradation significative.

Nous renvoyons aux notes suivantes pour de plus amples informations : 6.3, 6.8, 6.18 et 8.1.

2.6 Approbation par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers consolidés le 24 mars 2022. **Error! Bookmark not defined.**

3. Principales méthodes comptables

3.1 Base de consolidation

FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits à des rendements variables résultant de sa participation dans l'entité et qu'il est en mesure d'influencer ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle effective jusqu'au terme de ce contrôle. Les méthodes comptables des filiales sont, si nécessaire, modifiées afin d'être alignées sur les méthodes adoptées par le groupe. Les pertes applicables aux intérêts minoritaires dans une filiale sont attribuées aux intérêts minoritaires, même si cela provoque un solde déficitaire dans le poste des intérêts minoritaires. Les modifications de la participation du groupe dans une filiale non intégralement détenue qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont considérées comme des transactions sur capitaux propres.

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les sociétés associées sont des entreprises sur lesquelles la Société exerce une influence notable en termes de politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en détenir le contrôle. Les investissements dans des sociétés associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût, tous les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition étant inclus, puis ajustés par la suite pour refléter la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de la société associée. Cette comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence s'applique à compter de la date à laquelle l'influence notable a commencé, jusqu'à son terme. Lorsque le total des pertes du groupe dépasse sa participation dans une société associée, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une société associée.

INTÉRÊTS DANS DES JOINT-VENTURES

Une joint-venture est un accord en vertu duquel le groupe exerce un contrôle conjoint et a des droits sur les actifs nets de l'accord, à l'inverse des activités conjointes, où le groupe a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les intérêts détenus dans des joint-ventures sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au prix de revient, tous les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition étant inclus. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du groupe dans le total des bénéfices et pertes réalisés par les joint-ventures, selon la méthode de la mise en équivalence, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint a commencé et jusqu'à son terme. Lorsque la quote-part du groupe dans les pertes dépasse sa participation dans des joint-ventures, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une joint-venture.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont mesurés proportionnellement à leur part dans les actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition.

PERTE DE CONTRÔLE

Au moment de la perte de contrôle, le groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, ainsi que toutes les participations ne donnant pas le contrôle et les autres éléments du résultat global liés à la filiale. Tout surplus ou déficit résultant de la perte de contrôle est reconnu dans le résultat. Si le groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, cette participation sera évaluée à la juste valeur à la date à laquelle le contrôle est perdu. Elle sera comptabilisée par la suite comme une entreprise mise en équivalence ou comme un actif financier à la juste valeur en fonction du niveau d'influence retenu.

ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Les bilans intra-groupe et tous les gains et toutes les pertes latents ou produits et charges résultant d'opérations intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les plus-values latentes dérivées de transactions conclues avec les sociétés associées sont éliminées à hauteur de la participation du groupe dans l'entité. Les moins-values latentes sont éliminées de la même manière que les plus-values latentes, mais uniquement dans la mesure où il n'y a pas de preuve de perte de valeur.

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Un goodwill survient lors de l'acquisition de filiales et représente la différence de la contrepartie versée par rapport à l'intérêt du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables nets de l'entité acquise.

Le groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs à la date d'acquisition.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée n'inclut pas les montants liés à la résolution de relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts de transaction que le groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capitaux propres, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Par contre, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

3.2 Écarts de conversion

OPÉRATIONS ET SOLDES EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Les opérations effectuées en monnaies étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de la Société, au taux de change à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture de l'exercice sont convertis au taux de change à cette date. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à leur valeur historique dans une devise étrangère sont convertis sur la base du taux de change à la date de l'opération.

ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Une activité à l'étranger est une entité qui est une filiale, une société associée, un intérêt détenu dans une joint-venture ou une division de l'entité comptable, dont les activités sont basées ou conduites dans un pays ou une devise autre que ceux de l'entité comptable.

Les états financiers de toutes les entités du groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation du groupe sont convertis dans la devise de présentation de la manière suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de l'année.

Les écarts de conversion découlant de la conversion de l'investissement net dans des filiales, des intérêts détenus dans des joint-ventures et des sociétés associées étrangers aux taux de change de clôture sont compris dans les capitaux propres sous autres éléments du résultat global. Lors de la vente (partielle) de filiales, joint-ventures et sociétés associées étrangères, des ajustements cumulatifs (partiels) au titre de l'écart de conversion sont comptabilisés dans le compte de résultat comme faisant partie des pertes et profits sur la vente.

3.3 État de la situation financière

3.3.1 Immobilisations corporelles

Actifs détenus en propriété

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique (y compris les frais qui leur sont directement attribuables, notamment les coûts de financement), diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur (voir la section 3.3.7. « Pertes de valeur d'actifs non financiers »). Le coût des biens produits par la Société comprend le coût des matières premières, la main-d'œuvre directement imputable et, le cas échéant, l'évaluation initiale des coûts de démantèlement et d'évacuation des actifs et de restauration du site sur lequel ils sont situés. Lorsque des éléments des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme éléments séparés des immobilisations corporelles.

Les coûts d'emprunt directement imputables à la construction de l'actif admissible sont capitalisés dans le coût de cet actif.

Dépenses ultérieures

Le groupe comptabilise, dans la valeur comptable d'un élément des immobilisations corporelles, les dépenses de remplacement d'une partie de cet élément lorsque ces dépenses sont exposées, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attachés à l'élément reviendront au groupe et si les dépenses attachées à cet élément peuvent être mesurées de manière fiable. Toutes les autres dépenses, par exemple les dépenses de réparation et de maintenance, sont comptabilisées dans le compte de résultat en tant que charges lorsqu'elles sont encourues.

Amortissements

Les amortissements sont pris en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée de chaque élément des immobilisations corporelles. Les terrains ne sont pas amortis. Les taux d'amortissement utilisés sont repris dans les points ci-après.

Les durées de vie restantes, les modes d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations corporelles sont réévalués annuellement et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement.

• Bâtiments administratifs	1,67 – 2,00 %	
• Bâtiments industriels	2,00 – 4,00 %	
• Lignes aériennes	2,00 – 4,00 %	
• Câbles souterrains	2,00 – 5,00 %	
• Sous-stations (installations et machines)	2,50 – 6,67 %	
• Télétransmission	3,00 – 12,50 %	
• Dispatching	4,00 – 10,00 %	
• Autres immobilisations corporelles (équipements des bâtiments loués)		période contractuelle
• Véhicules	6,67 – 20,00 %	
• Mobilier et fournitures de bureau	6,67 – 20,00 %	
• Hardware	25,00 – 33,00 %	
• Actifs relatifs au droit d'utilisation		période contractuelle

Mise hors service d'un actif

Conformément à la norme IAS 16, lorsque l'entité a une obligation actuelle, juridique ou implicite de démanteler un élément d'actif ou de restaurer un site, le coût initial de cet élément d'immobilisation corporelle inclut une première estimation des coûts de démantèlement, d'enlèvement de l'élément et de restauration du site sur lequel l'élément est situé. Une provision correspondante concernant cette obligation est comptabilisée pour le montant de la composante d'actif (actif de démantèlement) et amortie sur toute la durée d'utilité de l'actif (voir également 3.3.13 Provisions).

Décomptabilisation de l'actif

Un actif n'est plus comptabilisé en cas de cession ou si aucun avantage économique futur n'est plus attendu de l'utilisation ou de la cession. D'éventuels gains ou pertes découlant de la décomptabilisation de l'actif (calculés comme la différence entre le produit net en cas de cession et la valeur comptable de l'actif) sont comptabilisés dans le compte de résultat (dans les autres produits/charges) durant l'exercice où l'actif est décomptabilisé.

3.3.2 Immobilisations incorporelles

Logiciels

Les licences de logiciels acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés (voir ci-après) et des pertes de valeur (voir la section 3.3.7. « Dépréciations »).

Les frais des recherches entreprises en vue de développer des logiciels propres sont comptabilisés comme charges dans le compte de résultat au moment où ils sont encourus. Les frais de développement des logiciels propres sont capitalisés si :

- les frais de développement peuvent être mesurés de manière fiable ;
- les logiciels sont réalisables d'un point de vue technique et commercial et que des bénéfices économiques futurs sont probables ;
- le groupe prévoit d'achever le développement et dispose de ressources suffisantes ;
- le groupe prévoit d'utiliser les logiciels.

Les dépenses activées comprennent le coût du matériel, les coûts directs du travail et les coûts indirects qui sont directement imputables à la préparation du logiciel à son emploi. Les autres coûts sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où ils apparaissent.

Licences, brevets et droits similaires

Les dépenses relatives aux licences, brevets, marques de commerce et droits similaires acquis sont capitalisées et amorties sur une base linéaire pendant la période contractuelle (si celle-ci existe) ou la durée d'utilité estimée.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures sur les immobilisations incorporelles sont activées uniquement lorsqu'elles augmentent les bénéfices économiques futurs attachés à l'immobilisation à laquelle elles ont trait. Toutes les autres dépenses sont portées comme charges dans le compte de résultat au moment où elles sont encourues.

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si cette durée est indéfinie. Le goodwill et les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilisation indéfinie sont systématiquement soumis à un test de perte de valeur à la fin de chaque période de reporting. Les logiciels sont amortis à partir de la date à laquelle ils deviennent utilisables. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- | | |
|---------------|-----------------------|
| • Licences | 20,00 % |
| • Concessions | période contractuelle |
| • Logiciels | 20,00 – 25,00 % |

Les durées de vie utiles restantes, les modes d'amortissement ainsi que les valeurs résiduelles des immobilisations incorporelles sont réévalués annuellement et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement.

Décomptabilisation de l'actif

Un actif incorporel est décomptabilisé lors de sa cession (c'est-à-dire à la date à laquelle le bénéficiaire prend le contrôle) ou si aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans le compte de résultat.

3.3.3 Goodwill

Le goodwill est comptabilisé à son coût d'acquisition, diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill est alloué à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur (voir la section 3.3.7. « Dépréciation d'actifs non financiers »). En ce qui concerne les sociétés associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans la société associée.

3.3.4 Créances commerciales et autres créances

Contrats de construction en cours

Les revenus découlant de prestations pour tiers (voir la note 3.4.1) et les coûts y afférents sont comptabilisés au fil du temps, car nous avons droit à une contrepartie pour les prestations faites mais non facturées. L'évolution est déterminée sur la base des coûts encourus.

Les actifs sous contrat concernent surtout les droits à contrepartie du groupe pour les travaux effectués mais non facturés à la date de reporting dans le cadre d'un projet. Les actifs sous contrat sont portés en créances quand les droits deviennent inconditionnels. Cela se produit généralement quand le groupe émet une facture au client. Les actifs sous contrat sont compris dans les créances clients et autres débiteurs.

Surcharges

Dans son rôle de GRT, Elia Transmission Belgium SA est soumis à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Ceux-ci identifient les obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, le soutien social, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour satisfaire à ces obligations sont entièrement couverts par des « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants restants dus (déficit) sont passés en créances commerciales et autres créances.

Dans ce processus, les GRT étant mandataires, le groupe a opté pour une présentation nette tant au niveau du compte de résultat qu'au niveau du bilan. Ces transactions sont entièrement « répercutées ».

Voir également la note 9.1.4.

Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur valeur amortie, moins les provisions nécessaires pour des montants considérés comme non récupérables.

Dépréciations

Pour les créances commerciales et les actifs sous contrat, le groupe applique une approche simplifiée lors du calcul des pertes sur créances attendues (méthode ECL, ou « Expected Credit Losses »). Le groupe n'assure donc pas le suivi des variations en termes de risque de crédit, mais reconnaît plutôt une provision pour perte basée sur les ECL à vie à la date de clôture de chaque exercice. Le groupe a établi une matrice de provisionnement fondée sur son expérience historique en matière de pertes de crédit, et constituant sa meilleure approximation pour les futures pertes de crédit escomptées.

Voir la note 8.1. « Risque de crédit » pour une description détaillée de ce modèle.

3.3.5 Stocks

Les stocks (pièces détachées) sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette réalisable. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé, diminué des frais estimés d'achèvement et des coûts estimés de la vente. Le coût d'acquisition des stocks est basé sur la méthode comptable du coût moyen pondéré. Le coût inclut les frais d'acquisition des stocks et les coûts directs liés à leur transport et à leur mise en opération.

Les réductions de valeur des stocks à la valeur nette réalisable sont comptabilisées comme charges lors de l'exercice au cours duquel la réduction de valeur a lieu.

3.3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des postes de trésorerie, des soldes bancaires, des billets de trésorerie et des comptes à vue. Les crédits de caisse qui sont remboursables à la demande font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe et sont inclus comme composants de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

3.3.7 Pertes de valeur d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs du groupe, hors stocks et impôts différés, est revue pour chaque actif à la fin de la période de reporting afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si cette perte de valeur existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est évaluée.

En ce qui concerne le goodwill et les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilisation indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore utilisables, les valeurs recouvrables sont évaluées à la fin de chaque période de reporting.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un tel actif ou son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les pertes de valeur comptabilisées dans les unités génératrices de trésorerie sont allouées en premier lieu afin de réduire la valeur comptable de tout goodwill alloué aux unités génératrices de trésorerie et ensuite afin de réduire la valeur comptable des autres actifs du poste sur une base proportionnelle.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur, les charges d'amortissement afférentes à l'actif seront ajustées pour les exercices futurs.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des frais de vente et de leur valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur intrinsèque, les flux de trésorerie futurs attendus sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et les risques qui sont propres à l'actif concerné.

Les actifs du groupe ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants des autres actifs. La valeur recouvrable est, par conséquent, déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (à savoir, l'ensemble du réseau électrique à haute tension) à laquelle appartiennent les actifs. Il s'agit également du niveau auquel le groupe gère son goodwill et récolte des avantages économiques du goodwill acquis.

Reprise de pertes de valeur

Une perte de valeur eu égard au goodwill n'est pas reprise. En ce qui concerne les autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les évaluations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Une perte de valeur est uniquement reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

3.3.8 ACTIFS FINANCIERS

Comptabilisation et évaluation initiales

Le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle économique appliqué par le groupe pour assurer leur gestion. Le groupe évalue initialement un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction.

Évaluation ultérieure

Les actifs financiers sont classés en trois catégories dans l'optique d'une évaluation ultérieure :

- actifs financiers au coût amorti (titres d'emprunt)
- actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres)

- actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont gérés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et d'encaisser les flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie consistant exclusivement en remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers au coût amorti sont, par la suite, évalués au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et assujettis à la dépréciation. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lors de la décomptabilisation, de la modification ou de la dépréciation de l'actif.

Les actifs financiers au coût amorti du groupe incluent les prêts à des tiers.

Actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres FVOCI)

Lors de la comptabilisation initiale, le groupe classe irrévocablement ses investissements en titres de capitaux propres comme instruments de capitaux propres mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global lorsque le groupe n'exerce pas d'influence significative et que les actifs ne sont pas détenus à des fins spéculatives. Ce classement est déterminé instrument par instrument.

Les pertes et profits sur ces actifs financiers ne sont jamais reclassés en résultat. Les dividendes sont comptabilisés en tant qu'autres produits dans le compte de résultat quand le droit de percevoir le paiement a été établi, sauf si le groupe tire avantage de ce produit pour recouvrer une partie du coût de l'actif financier. Dans ce cas, les profits sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les investissements en titres de capitaux propres mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à l'évaluation de dépréciation.

Le groupe a choisi de classer irrévocablement les investissements en titres de capitaux propres non cotés sur lesquels le groupe n'exerce pas d'influence significative dans cette catégorie.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL)

Tous les actifs financiers non classés comme mesurés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) comme décrit ci-avant sont mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL).

Dépréciation d'actifs financiers

Le groupe comptabilise une provision pour pertes de crédits escomptées (« ECL ») dans le cadre de ses instruments d'emprunt. Voir la note 8.1 « Risque de crédit » pour une description détaillée de cette approche.

3.3.9 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Instruments financiers dérivés

Le groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de change et de taux d'intérêt résultant d'activités opérationnelles, de financement et d'investissement. Conformément à la politique de trésorerie, le groupe ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Les instruments financiers dérivés qui n'entrent pas en ligne de compte pour la comptabilité de couverture sont toutefois comptabilisés en tant qu'instruments commerciaux.

Lors de la première comptabilisation, les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant des fluctuations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat. Si des instruments financiers dérivés

entrent en ligne de compte pour la comptabilité de couverture, la comptabilisation des gains ou des pertes dépend de la nature du poste qui est couvert.

La juste valeur de swaps de taux d'intérêt est la valeur estimée que le groupe recevrait ou paierait pour résilier le swap à la fin de la période de reporting, en tenant compte des taux d'intérêt actuels et de la solvabilité des contreparties et du groupe. La juste valeur de contrats de change à terme est la valeur actuelle à la fin de la période de reporting, c.-à-d. la valeur actuelle du cours à terme coté à partir de la date du bilan.

Dérivés utilisés comme instruments de couverture

Couvertures de flux de trésorerie

Des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé de couverture désigné comme une couverture de flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les OCI, pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture est inefficace, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Le groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir son exposition au risque de change dans le cadre de transactions prévisionnelles et d'engagements fermes. Le groupe ne désigne que l'élément prix au comptant des contrats à terme en tant que risque couvert. L'élément « à terme » est considéré comme le coût de couverture et est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans une composante distincte de l'état de la situation financière parmi les réserves de couverture.

Si un instrument de couverture ne satisfait plus aux conditions de comptabilité de couverture, arrive à échéance ou est vendu, est résilié ou exercé, un terme sera mis à la couverture de manière prospective. Les gains et pertes cumulés déjà comptabilisés dans les autres éléments du résultat global continuent d'être comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction attendue ait eu lieu. Si l'élément couvert concerne un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré à la valeur comptable de l'actif lorsque ceci est justifié. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Les gains et pertes cumulés relatifs à des instruments financiers dérivés déjà échus ou à des relations de couverture clôturées continuent d'être comptabilisés en tant que composants des autres éléments du résultat global tant qu'il est probable que l'opération couverte aura lieu. Si l'opération couverte n'est plus probable, les gains ou pertes latents cumulés seront transférés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat.

Couverture des actifs et passifs monétaires

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée sur des instruments dérivés qui sont utilisés d'un point de vue économique comme couverture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères. Les variations dans la juste valeur de tels dérivés sont comptabilisées en tant que pertes et profits liés aux taux de change dans le compte de résultat.

3.3.10 Capitaux propres

Capital social – coûts de transaction

Les coûts de transaction liés à l'émission de capital sont déduits des capitaux reçus.

Capital social – charges liées au paiement en actions

Les charges liées au paiement en actions sont ajoutées au capital reçu.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette dans l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés (voir la note 6.11.1).

3.3.11 Passifs financiers

Les passifs financiers consistent en emprunts et prêts portant intérêts au sein du groupe. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts et prêts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est acquittée, annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre du même prêteur à des conditions sensiblement différentes, ou que les conditions d'un passif existant sont modifiées de façon substantielle, cet échange ou cette modification est traité comme la décomptabilisation du passif initial et la comptabilisation d'un nouveau passif. La différence dans les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière s'il existe un droit légal exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

3.3.12 Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

En Belgique, les régimes basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à contributions définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des plans à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur.

Avant le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum légal était de 3,75 % pour les cotisations salariales, 3,25 % pour les cotisations patronales et 0 % pour les participants inactifs.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum légal est un taux variable compris entre 1,75 % et 3,75 %. Le taux d'intérêt est automatiquement adapté le 1^{er} janvier de chaque année, sur la base du taux OLO moyen à 10 ans pour une période de 24 mois, avec un taux minimum de 1,75 %. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum légal est de 1,75 % pour les cotisations salariales et patronales et 0 % pour les participants inactifs.

Les régimes étant financés via un fonds de pension, l'approche verticale est appliquée, ce qui signifie qu'un taux de 1,75 % est appliqué sur toutes les réserves (même avant 2016).

L'employeur doit financer les déficits liés à la garantie de la loi sur les pensions complémentaires (« LSP ») à tout moment pour la partie employé du contrat et au moment où les réserves acquises sont transférées en cas de départ, de retraite ou de liquidation de la pension pour la partie employeur du contrat.

Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles constituées (le cas échéant) et de la valeur du ou des fonds collectifs (le cas échéant).

L'obligation découlant des plans de pension à prestations définies est déterminée selon la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit » ou « PUC »). La formule du plan (backloaded ou non) détermine si les primes sont projetées.

Le calcul s'effectue par un actuaire agréé.

Régime à prestations définies

En ce qui concerne les régimes à prestations définies appliqués en Belgique comme en Allemagne, les frais de pension sont évalués chaque année pour chaque régime séparément selon la méthode PUC par des actuaires agréés. Une estimation est faite des avantages futurs que les employés auront perçus en contrepartie de leurs services lors de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ; ces avantages futurs sont actualisés afin d'en définir la valeur actuelle et la juste valeur de tous les actifs du plan est déduite. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt à la fin de la période de reporting sur des obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance

plus ou moins équivalentes aux dates d'échéance des obligations du groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Lorsque les avantages d'un plan sont améliorés, la portion de l'avantage revu relative à des services passés des employés est comptabilisée comme charge dans le compte de résultat, à l'une des dates suivantes, la première étant prise en compte :

- Lorsque la modification ou la réduction du plan survient ; ou
 - Lorsque l'entité comptabilise les frais de restructuration afférents en vertu de la norme IAS 37 ou les indemnités de licenciement.
- Lorsque le calcul résulte en un avantage pour le groupe, l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle de tout remboursement futur du plan ou de toute réduction des apports futurs au plan.

Les réévaluations – comprenant les profits et pertes actuariels, l'effet du plafonnement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) et du rendement des actifs du plan (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) – sont comptabilisées directement dans l'état de la situation financière par un débit ou crédit correspondant sur le résultat non distribué par le biais des autres éléments du résultat global dans l'exercice au cours duquel elles ont lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassifiées en résultat dans les périodes ultérieures.

Droits à remboursement (Belgique)

Les droits à remboursement sont comptabilisés comme actifs séparés si, et seulement si, il est pratiquement certain qu'une autre partie remboursera tout ou partie de la dépense nécessaire pour régler l'avantage correspondant. Les droits à remboursement sont présentés comme actifs non courants, sous les autres actifs financiers, et sont évalués à leur juste valeur. Ces droits suivent le même traitement que l'obligation au titre des prestations définies. Lorsque des modifications de période découlent de modifications de prévisions financières, d'ajustements d'expérience ou de modifications des prévisions démographiques, l'actif est ajusté au moyen des autres éléments du résultat global. Les composantes des coûts des prestations définies sont comptabilisées nettes des montants des modifications de la valeur comptable des droits à remboursement.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du groupe en ce qui concerne les avantages octroyés dans le cadre de prestations à long terme, autres que les régimes de pension, est calculée annuellement par des actuaires agréés. L'obligation nette est calculée selon la méthode PUC et correspond au montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. L'obligation est actualisée à sa valeur actuelle et la juste valeur de tout actif y afférent est déduite. Le taux d'actualisation est le rendement à la fin de la période de reporting sur des obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance plus ou moins équivalentes aux dates d'échéance des obligations du groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Avantages du personnel à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement ou des primes en trésorerie à court terme si le groupe a une obligation juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

3.3.13 Provisions

Une provision est comptabilisée dans le bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle légale ou implicite en raison d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques – dont une estimation fiable peut être faite – est nécessaire pour liquider l'obligation. Si l'impact est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques propres à la dette.

Les principales provisions à long terme du groupe sont des provisions pour obligations de démantèlement. La valeur actuelle de l'obligation au moment de la mise en service représente le montant initial de la provision pour démantèlement avec, comme contrepartie, un actif de même montant, qui est inclus dans la valeur comptable des immobilisations corporelles liées et est amorti sur toute la durée d'utilité de l'actif.

Les facteurs ayant une influence significative sur le montant des provisions sont entre autres :

- l'estimation des coûts
- le calendrier des dépenses ; et
- le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Ces facteurs se fondent sur des informations et estimations jugées les plus pertinentes par le groupe à ce jour.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées à l'aide d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. En cas d'actualisation, la hausse de la provision due au temps qui passe est comptabilisée comme un coût financier.

3.3.14 Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont comptabilisées à leur coût d'acquisition amorti.

Surcharges

Dans son rôle de GRT, Elia Transmission Belgium SA est soumis à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Ceux-ci identifient les obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, le soutien social, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour satisfaire à ces obligations sont entièrement couverts par les « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants restants dus (excédent) sont passés en dettes commerciales et autres dettes.

Dans ce processus, les GRT étant mandataires, le groupe a opté pour une présentation nette tant au niveau du résultat qu'au niveau du bilan. Ces transactions sont entièrement « répercutées ».

Voir également la note 9.1.14.

3.3.15 Autres passifs non courants

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il est raisonnablement acquis que le groupe recevra ces subventions et que toutes les conditions sous-jacentes seront respectées. Les subventions liées à un actif sont considérées comme d'autres dettes et seront comptabilisées dans le compte de résultat sur une base systématique tout au long de la durée de vie utile prévue de l'actif en question. Les subventions liées à des éléments de dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultat durant la même période que les dépenses pour lesquelles la subvention a été reçue. Les subventions publiques sont présentées comme d'autres produits d'exploitation dans le compte de résultat.

Passifs de contrats – Last-mile connexion

La contrepartie de la last-mile connexion est payée d'avance, tandis que les revenus sont comptabilisés sur toute la durée de vie de

l'actif sous-jacent. Les montants à débloquer à l'avenir sont présentés dans ce chapitre. Voir également la note 3.4.1. **Error! Bookmark not defined.**

3.3.16 Contrats de location

Au début d'un contrat, le groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'usage d'un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'usage d'un actif identifié, le groupe utilise la définition d'un contrat de location reprise dans la norme IFRS 16.

Le groupe en qualité de preneur

Le groupe comptabilise un droit d'usage et une dette de location à la date de commencement du contrat de location. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de leur valeur actuelle, et actualisés en utilisant la meilleure estimation du groupe pour la moyenne pondérée du taux d'emprunt marginal, au cas où le taux implicite dans le contrat de location ne peut être facilement déterminé. Le groupe applique un taux d'actualisation unique par groupe de contrats similaires, résumés en fonction de leur durée.

Les paiements afférents aux locations inclus dans l'évaluation de la dette de location comprennent des paiements fixes, y compris des paiements fixes de fait. Les paiements de loyers variables sont passés en charge au moment où ils sont encourus. Par mesure de simplification, aucune distinction n'est établie entre les composantes locatives et non locatives du contrat. Les composantes qui ne transfèrent aucun bien ou service (coûts directs initiaux, prépaiements) sont exclues du prix de location.

Le droit d'usage est par la suite diminué des amortissements cumulés, des pertes de valeur et de tout ajustement résultant de la réévaluation de la dette de location. Ces actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire de la date de début à la date de fin de la durée du contrat de location, sauf si le contrat de location transfère la propriété de l'actif sous-jacent au groupe avant la fin de la durée du contrat de location ou le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation indique que le groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif avec droit d'utilisation est amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, qui est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles.

La dette de location est par la suite majorée des charges d'intérêt sur la dette de location et diminuée des paiements de loyer effectués. Elle est réévaluée lors de toute modification des paiements de loyer futurs découlant d'un changement d'index ou de taux, d'une nouvelle estimation du montant à payer attendu en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ou d'une réévaluation de la certitude raisonnable qu'une option d'achat ou de prolongation soit exercée ou de la divulgation du fait qu'une option de résiliation ne sera pas exercée.

Le groupe présente le droit d'usage au titre des « immobilisations corporelles » et les dettes de location au titre des « emprunts et dettes financières » (courants et non courants) dans l'état de la situation financière.

Le groupe a choisi de ne pas comptabiliser le droit d'usage et les dettes de location pour les locations d'actifs de faible valeur et les contrats de location à court terme, y compris concernant l'équipement informatique. Le groupe comptabilise les paiements des loyers associés à ces contrats de location en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Le groupe en qualité de bailleur

Les contrats de location qui transfèrent en substance l'ensemble des risques et avantages liés à la propriété d'un actif sous-jacent sont comptabilisés comme des leasings financiers.

Tous les autres contrats de location qui ne transfèrent pas l'ensemble de ces risques et avantages sont comptabilisés comme des contrats de location simple. En qualité de bailleur, le groupe n'a que des contrats de location simple. Les paiements reçus au titre de ces contrats de location sont comptabilisés en autres produits sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

3.3.17 Comptes de report réglementaires

Le groupe fonctionne dans un environnement régulé qui stipule que les tarifs doivent permettre de réaliser des revenus/produits totaux composés :

- d'un rendement raisonnable sur le capital investi ;
- de tous les coûts raisonnables encourus par le groupe.

Étant donné que les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et les tarifs qui auraient dû être facturés (tarification convenue avec le régulateur) pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau, incluant une rémunération équitable pour les actionnaires.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent ou un déficit à la fin de l'année, cela signifie que les tarifs facturés aux consommateurs finaux auraient pu être respectivement inférieurs ou supérieurs (et vice versa). Cet excédent ou ce déficit est par conséquent comptabilisé dans le compte de report réglementaire.

La libération du compte de report réglementaire aura un impact sur les futurs tarifs, les passifs régulés enregistrés vont diminuer les futurs tarifs, les actifs régulés enregistrés vont augmenter les futurs tarifs.

En l'absence d'une norme IFRS s'appliquant spécifiquement au traitement de ces comptes de report réglementaires, la direction d'Elia s'est référée aux exigences de la norme IFRS 14 et au cadre conceptuel de l'information financière ainsi qu'aux dernières évolutions du projet de l'IASB sur les activités à tarif régulé pour développer la méthode comptable suivante :

- un passif est comptabilisé dans l'état de la situation financière et présenté comme faisant partie des « charges à imputer et produits à reporter » pour ce qui est de l'obligation du groupe Elia de déduire un montant des tarifs à facturer aux consommateurs dans les périodes futures car la compensation totale autorisée pour les biens et services déjà fournis est inférieure au montant déjà facturé aux clients, ou des revenus excédentaires ont été générés en raison de volumes plus importants qu'estimés initialement (passif régulé) ;
- un actif est comptabilisé dans l'état de la situation financière pour ce qui est du droit qu'a le groupe Elia d'ajouter un montant aux tarifs à facturer aux consommateurs dans les périodes futures, car la compensation totale autorisée pour les biens et services déjà fournis dépasse le montant déjà facturé aux clients, ou une baisse des recettes s'est produite en raison de volumes plus faibles qu'estimés initialement (actif régulé) ; et
- le mouvement net des comptes de report réglementaires pour la période est présenté séparément dans le compte de résultat à la ligne « revenu régulateur net (dépense) ».

Le montant dans les comptes de report réglementaires fait l'objet d'un rapport annuel et est évalué par le régulateur.

La somme des recettes découlant de contrats avec des clients (tels que définis dans la norme IFRS 15), des autres produits et des produits (charges) nets est également présentée comme un sous-total intitulé « Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits (charges) » car elle représente le chiffre d'affaires qui est obtenu sur le plan économique durant la période en tenant compte de l'environnement régulé dans lequel le groupe Elia exerce ses activités. L'effet de l'actualisation se reflète dans le résultat financier. Voir la note 9.

3.4 Éléments du compte de résultat

3.4.1 Revenus

Produits

La norme IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits afférents aux contrats conclus avec des clients. Suivant cette norme, le produit doit être constaté au montant qui correspond à la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de biens ou de services fournis à un client. Les cinq étapes à prendre en considération pour tout contrat avec un client sont les suivantes :

1. Identification du (des) contrat(s) avec un client ;
2. Identification des obligations de performance dans le(s) contrat(s) ;
3. Détermination du prix de transaction ;
4. Allocation du prix de transaction aux obligations de performance ;
5. Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont respectées, ou lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client.

Les principaux revenus du groupe sont générés par l'activité de GRT opérée conformément au cadre réglementaire dans un contexte de monopole de fait/légal. Le cadre s'appliquant en Belgique est détaillés dans la note 9 « Cadre réglementaire et tarifs ».

Concernant les activités régulées, chaque service se base sur un contrat standard avec le client, la plupart du temps avec un tarif régulé prédéfini (prix unitaire multiplié par le volume (injection ou prélèvement) ou la capacité réservée (en fonction du type de service)), et donc la tarification n'est pas variable. L'allocation du prix de transaction sur les différentes obligations de performance est par conséquent simple (relation directe). La plupart de ces contrats sont conclus pour une durée indéterminée et s'assortissent de délais de paiement généralement compris entre 15 et 30 jours.

Si l'on tient compte des activités du groupe Elia, il n'y a pas de droit de retour ni d'obligations de garantie pertinents.

Pour tous les services fournis par le groupe, Elia est le seul et unique responsable de l'exécution du service et est donc le mandant.

Toutefois, en tant que GRT, Elia Transmission Belgium SA est soumis à des obligations de service public imposées par le gouvernement/les mécanismes réglementaires. Ces obligations ont principalement trait au soutien financier pour le développement de l'énergie renouvelable. Les GRT agissent en tant qu'agents pour ces activités, et comme les flux de dépenses/recettes sont entièrement couverts par les tarifs, ils n'ont aucun impact sur le compte de résultat. Voir la section « Surcharges » de la note 3.3.14 pour des informations complémentaires sur la méthode comptable.

Les principaux types de contrats/obligations de performance du groupe, leur tarification et la méthode comptable relative au chiffre d'affaires pour 2021 peuvent être résumés comme suit :

Revenus par catégorie pour Elia Transmission Belgium

Flux de revenus	Nature, client et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
Produits du réseau		
Raccordements au réseau	<p>Études techniques réalisées à la demande des utilisateurs du réseau, directement raccordés au réseau, pour faire construire une nouvelle connexion ou modifier une connexion existante.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au moment de la réalisation de l'étude.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>Montant fixe par type d'étude.</p>
	<p>Last-mile connexion est un composant du contrat de raccordement au réseau. À la demande d'un futur utilisateur du réseau, Elia construit/modifie une connexion dédiée/physique, appelée « last-mile connexion », pour raccorder le site du client au réseau Elia. Bien que le contrôle de l'actif ne soit pas transféré en tant que tel à l'utilisateur du réseau, ce dernier obtient un accès direct au réseau à haute tension. Le droit d'accès transféré par Elia est précieux pour l'utilisateur du réseau, c'est pourquoi il donne une compensation financière à Elia.</p> <p>Comme l'utilisateur du réseau conclut simultanément un contrat de raccordement au réseau, les deux activités (droit d'accès et services de raccordement au réseau) ne sont pas distinctes et représentent une obligation de performance unique ; il y a une interdépendance entre les contrats.</p> <p>Le montant total des revenus comptabilisés pour cette obligation de performance unique, qui inclut les services de raccordement au réseau, est comptabilisé sur toute Les redevances facturées aux utilisateurs du réseau/gestionnaires de réseau de distribution (GRD) couvrent les coûts de maintenance et d'exploitation associés aux infrastructures de raccordement dédiées.</p>	<p>Le contrat standard est approuvé par le régulateur, mais la tarification se base sur le budget de mise en œuvre du raccordement.</p>
	<p>Les produits sont comptabilisés au fil du temps car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>Le tarif est fixé par type d'actif (par ex. travée, km de câbles...).</p>
Gestion et développement de l'infrastructure du réseau	<p>Ce composant du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD couvre le développement et la gestion du réseau pour couvrir le besoin de capacité et satisfaire à la demande de transport d'électricité.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au fil du temps car la fourniture d'une capacité suffi-</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>EUR par kW/KVA pour pic annuel/mensuel et puissance disponible.</p>
	<p>Gestion du système électrique</p> <p>Ce composant du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD couvre la gestion et l'exploitation du système électrique et le prélèvement d'une énergie réactive supplémentaire par rapport au réseau d'Elia (différent des actifs de raccordement).</p> <p>Les produits sont comptabilisés au fil du temps car ces services sont une prestation</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>EUR par kW/kVArh au point d'accès.</p>
Intégration du marché	<p>Ce composant fait partie du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD, et couvre (i) des services destinés à faciliter le marché de l'énergie, (ii) des services pour développer et améliorer l'intégration d'un marché de l'électricité efficace et efficient, (iii) la gestion d'interconnexions et la coordination avec les pays voisins et les autorités européennes, et (iv) la publication de données requise en vertu des obligations de transparence.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>EUR par kW au point d'accès.</p>
	<p>Comme défini dans le contrat BRP, le BRP (Balance Responsible Party, ou responsable de l'équilibre) s'engage à assurer un équilibre parfait entre prélèvement et injection dans le réseau. Dans le cas d'un déséquilibre causé par un BRP, Elia doit activer les services auxiliaires, qui sont ensuite facturés au BRP.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au moment où le déséquilibre se produit.</p>	<p>Contrat et tarif/mécanisme approuvés par le régulateur.</p> <p>Sur la base des prix du marché, EUR par kW déséquilibre au point d'accès.</p>
Revenus internationaux	<p>L'utilisation du réseau aux frontières individuelles est organisée par des ventes aux enchères semestrielles, trimestrielles, mensuelles, hebdomadaires, pendant le week-end, quotidiennes et intra-journalières. Elia et les régulateurs décident des ventes aux enchères à réaliser aux frontières individuelles. Les ventes aux enchères sont or-</p>	<p>Accord-cadre avec les parties et le bureau d'enchères.</p>

	<p>ganisées par l'intermédiaire d'un bureau d'enchères, qui agit en tant qu'agent. Le bureau d'enchères collecte les revenus payés par les négociants en énergie européens, qui sont finalement partagés entre GRT voisins en fonction des volumes importés/exportés à la frontière.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au moment où se produit l'activité d'importation/exportation.</p>	<p>La tarification se base sur la différence entre les prix des marchés transfrontaliers.</p>
--	---	---

Autres produits

Flux de revenus	Nature et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
Autres produits		
	Cela couvre principalement les autres services que ceux décrits ci-dessus.	
Autres	Les produits sont comptabilisés au moment où le service est rendu.	

Par conséquent, l'ensemble des composants des produits contient les produits issus de contrats signés avec des clients, c.-à-d. des parties qui ont passé un contrat avec Elia pour obtenir des services résultant des activités ordinaires d'Elia en échange d'une contrepartie.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés lorsque le service concerné est rendu et qu'aucune autre obligation de performance ne survient.

Produits (charges) net réglementaires

Étant donné que les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et ceux qui auraient dû être facturés (tarification convenue avec le régulateur) pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau, incluant une marge bénéficiaire équitable pour les actionnaires.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent ou déficit à la fin de l'année, ceci implique que les tarifs facturés aux utilisateurs/au public auraient pu être inférieurs ou supérieurs. Cet excédent ou ce déficit est par conséquent comptabilisé dans le compte de report réglementaire.

La libération de ce compte de report aura un impact sur les futurs tarifs : quand des passifs régulés seront enregistrés, les futurs tarifs vont diminuer, et quand des actifs régulés seront enregistrés, les futurs tarifs vont augmenter. Le mouvement net des comptes de report réglementaires pour la période est présenté séparément dans le compte de résultat à la ligne « Produits (charges) nets réglementaires ». Voir également la note 3.3.17.

3.4.2 Charges

Autres charges

Les taxes immobilières sont directement comptabilisées dans leur intégralité dès que la propriété est établie (généralement le 1er janvier de l'année en question). Ces coûts, qui sont considérés comme non gérables dans le cadre réglementaire, sont néanmoins enregistrés comme revenus en utilisant le mécanisme de décompte pour le même montant, ce qui n'implique aucun impact sur le compte de résultat.

Produits et charges financiers

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts (calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif), les intérêts sur les passifs au titre de la location, les pertes de change sur les monnaies étrangères, les gains sur les instruments de couverture de change compensant les pertes de change, les résultats d'instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les pertes sur des actifs financiers classés en tant qu'actifs à des fins commerciales et les pertes de valeur sur les actifs financiers ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures.

Les produits financiers incluent des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires, qui sont comptabilisés dans le compte de résultat à mesure qu'ils apparaissent, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts

Les charges d'impôts reprennent l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impôt courant est l'impôt prévu payable sur les résultats imposables de l'exercice, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou quasiment en vigueur à la fin de la période de reporting, et tous les ajustements d'impôt à payer pour les exercices précédents.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilanciale de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ; et les différences liées à des participations dans des filiales et des joint-ventures s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. L'impôt différé est évalué en fonction des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et si les éléments différés concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels l'actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera réalisé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé au moment où les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

3.5 Résultat global et variation des capitaux propres

Le résultat global présente une vue d'ensemble de tous les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Le groupe a choisi de présenter son résultat global en deux états séparés, à savoir le compte de résultat et, immédiatement après, l'état des autres éléments du résultat global. Par conséquent, le contenu de l'état des variations des capitaux propres est limité aux changements liés au propriétaire.

4. Informations par segment

4.1 Base des informations par segment

Le groupe a opté pour un reporting par segment reposant sur les différents cadres réglementaires existant en son sein. Cette approche du reporting reflète fidèlement ses activités opérationnelles et s'aligne également avec le reporting interne aux principaux décideurs opérationnels du groupe (CODM), permettant à ceux-ci de mieux évaluer et comprendre de manière transparente les performances et activités du groupe.

En vertu de la norme IFRS 8, le groupe a identifié les segments opérationnels suivants sur la base des critères préalablement mentionnés :

- Elia Transmission (Belgique), englobant les activités basées sur le cadre réglementaire belge : les activités régulées d'Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA, Elia Engineering SA, Elia Re SA, HGRT SAS et Coreso SA, dont les activités sont directement liées au rôle de gestionnaire de réseau de transport d'électricité en Belgique et soumises au cadre réglementaire applicable en Belgique – voir la section 9.1.3.

- Activités non régulées et Nemo Link, en ce compris :
 - les activités de la holding dans Nemo Link Ltd. Cette société englobe et gère le projet Nemo, qui relie le Royaume-Uni et la Belgique par des câbles électriques à haute tension, permettant ainsi l'échange d'énergie entre les deux pays et pour lequel un cadre réglementaire spécifique a été établi – voir la section 9.3 pour de plus amples informations ;
 - les activités non régulées du segment Elia Transmission (Belgique). La notion d'« activités non régulées » renvoie à des activités qui ne sont pas directement liées au rôle de GRT – voir la section 9.1.

Les principaux décideurs opérationnels du groupe (CODM) ont été identifiés par le groupe comme étant les conseils d'administration, les CEO et les comités de direction de chaque segment. Les CODM analysent régulièrement les performances des segments du groupe au moyen d'un certain nombre d'indicateurs tels que le revenu, l'EBITDA et le bénéfice d'exploitation.

Les informations présentées aux CODM suivent les méthodes comptables IFRS du groupe et, par conséquent, aucun élément de réconciliation ne doit être communiqué.

4.2 Elia Transmission (Belgique)

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2021 d'Elia Transmission (Belgique).

Résultats Elia Transmission (en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	2021	2020
Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits	1.199,5	1.004,7
<i>Revenus</i>	<i>1.009,8</i>	<i>858,1</i>
<i>Autres produits</i>	<i>68,3</i>	<i>57,5</i>
<i>Produits (charges) nets réglementaires</i>	<i>121,4</i>	<i>89,1</i>
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(205,1)	(188,3)
Résultat des activités opérationnelles	224,8	235,6
Entreprises mises en équivalence	2,3	1,9
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	227,1	237,5
<i>Éléments ajustés</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>EBIT ajusté</i>	<i>227,1</i>	<i>237,5</i>
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	432,2	425,8
Produits financiers	1,7	2,3
Charges financières	(64,8)	(68,7)
Charge d'impôt sur le résultat	(32,9)	(46,3)
Résultat Net	131,0	124,8
<i>Éléments ajustés</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Résultat net ajusté	131,0	124,8
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Total des actifs	7.098,1	6.990,9
Dépenses d'investissements	417,2	365,6
Dette financière nette	3.441,0	3.305,6

La méthodologie tarifaire, approuvée par le régulateur, la CREG, le 7 novembre 2019, est entrée en vigueur en 2020. Cette méthodologie est applicable pour une durée de quatre ans (2020 – 2023). Pour plus de renseignements sur le nouveau cadre réglementaire, nous vous renvoyons à la note 9.1.

Aspects financiers

Les produits d'exploitation d'Elia Transmission ont augmenté de 19,4 % par rapport à 2020, passant de 1.004,7 millions € à 1.199,5 millions €. Ces produits d'exploitation ont été impactés par une augmentation du résultat net régulé, une augmentation des amortissements liée à l'augmentation de la base d'actifs et une augmentation des coûts des services auxiliaires, sous l'effet des prix élevés du gaz et du mix énergétique caractérisé par une charge de base nucléaire élevée et une augmentation de la production éolienne onshore et solaire. Ces éléments ont été partiellement compensés par une diminution des coûts financiers qui avaient été générés en 2020 par le refinancement d'un emprunt d'actionnaires et une diminution des impôts liée à l'augmentation de la déduction pour revenus d'innovation, tous répercutés au niveau des revenus.

Le tableau ci-dessous fournit davantage de détails sur l'évolution de la composition des revenus :

(in € million)	2021	2020	Différence (%)
Produits du réseau :	1,006.0	848.2	18.6%
Raccordements au réseau	45.1	46.4	(2.8%)
Gestion et développement de l'infrastructure du réseau	480.6	484.8	(0.9%)
Gestion du système électrique	149.0	129.6	15.0%
Compensation des déséquilibres	220.6	131.2	68.2%
Intégration du marché	23.2	22.1	5.0%
Revenus internationaux	87.5	34.2	156.1%
Last-mile connexion	2.9	2.8	5.4%
Autres produits	0.8	7.1	(88.2%)
Sous-total produits	1,009.8	858.1	17.7%
Autres produits	68.3	57.5	18.7%
Net produits (charges) du mécanisme de décompte	121.4	89.1	36.3%
Total des produits et autres produits	1,199.5	1,004.7	19.4%

Les revenus issus de la **gestion et du développement de l'infrastructure du réseau, de l'intégration du marché et de la rémunération des raccordements au réseau** sont restés stables par rapport à 2020.

Les services rendus dans le cadre de la gestion de l'énergie et de l'équilibrage individuel des groupes d'équilibrage sont payés par le biais des **revenus issus de la compensation des déséquilibres**. Ces revenus, qui ont augmenté de 131,2 millions € à 220,6 millions € (+68,2 %), étaient largement dus aux tarifs pour le maintien et la restauration de l'équilibre résiduel des parties responsables des accès individuels (+80,0 millions €). Il y a tout d'abord eu l'augmentation des coûts d'activation pour équilibrer le réseau due à l'augmentation de prix principalement causée par la maintenance de la centrale de Coe au deuxième trimestre de 2021. De plus, le volume de déséquilibre a augmenté en raison de l'augmentation de la part occupée par les énergies renouvelables dans le mix de génération d'énergie (l'éolien offshore en particulier). Enfin, les prix de déséquilibre ont augmenté en 2021 à cause des coûts d'activation élevés. L'augmentation du prélèvement net sur le réseau (+2,6 millions €), qui témoigne du redressement suite à la crise liée au COVID-19, et l'augmentation de la disponibilité du nucléaire en 2021, qui a augmenté l'injection nette dans le réseau (+6,9 millions €) sont des moteurs supplémentaires des augmentations des revenus issus de la compensation des déséquilibres.

Les **revenus issus de la gestion du système électrique** ont augmenté de 129,6 millions € à 149,0 millions € (+15,0 %) à la suite de l'augmentation du prélèvement net sur le réseau (+7,2 millions €) et de l'introduction d'un nouveau tarif pour l'énergie réactive supplémentaire par zone pour le gestionnaire du réseau de distribution (+10,9 millions €).

Les **revenus internationaux** ont augmenté pour s'établir à 87,5 millions € (+156,1 %), surtout en raison des recettes de congestion élevées générées par la combinaison de prix élevés et d'écarts de prix importants fréquents dans la région CWE (Centre-Ouest de l'Europe), surtout aux frontières françaises, au dernier trimestre de 2021.

La **last-mile connexion (appelée auparavant transfert d'actifs provenant de clients)** était en légère baisse par rapport à l'exercice précédent, alors que les **autres revenus** diminuaient de 6,3 millions €, surtout en raison d'une diminution des travaux livrés à des tierces parties.

Le **mécanisme de décompte** a augmenté de 89,1 millions € en 2020 à 121,4 millions € en 2021 et couvre tant les écarts survenus au cours de l'exercice considéré par rapport au budget approuvé par le régulateur (+39,9 millions €) que la compensation d'anciens excédents nets de la période tarifaire précédente (+81,4 millions €). Le déficit opérationnel (+39,9 millions €) par rapport au budget des coûts et revenus autorisés par le régulateur sera récupéré auprès des consommateurs au cours d'une période tarifaire ultérieure. Le déficit résultait principalement d'une augmentation des coûts des services auxiliaires (+67,4 millions €), d'une augmentation des coûts influençables (+91,1 millions €) et d'une augmentation du résultat net (+14,8 millions €) et était partiellement compensé par une augmentation

des ventes tarifaires (+99,3 millions €), qui était principalement soutenue par des compensations des déséquilibres, une augmentation des ventes internationales (+32,4 millions €) et une diminution des impôts (5,2 millions €).

L'**EBITDA** a légèrement progressé pour s'établir à 432,2 millions € (+1,5 %) à la suite d'une augmentation du résultat net régulé et d'une augmentation des amortissements liée à la croissance de la base d'actifs, compensées par une diminution des coûts financiers et de la charge d'impôts sur le résultat qui sont tous répercutés au niveau des revenus. La diminution de l'**EBIT** (-4,4 %) était soutenue par des amortissements d'actifs non couverts par les tarifs comme les immobilisations incorporelles acquises lors de la période tarifaire précédente et activées en vertu des normes IFRS (7,4 millions €), pour des contrats de location (7,9 millions €) et des coûts d'emprunt capitalisés (2,4 millions €). La contribution des entreprises mises en équivalence a légèrement augmenté pour s'établir à 2,3 millions € en raison d'une augmentation de la contribution de HGRT.

Les **charges financières nettes** ont diminué de 3,3 millions € (-5,0 %) par rapport à l'exercice précédent, surtout sous l'effet du dénouement unique d'un swap de taux d'intérêt lié au remboursement de l'emprunt d'actionnaires (5,2 millions €) en 2020 et aux coûts encourus pour établir une facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité (1,5 million €) en 2020. Cette baisse a été partiellement compensée par une augmentation des charges d'intérêt suite à l'émission d'une euro-obligation (800 millions €) en avril de l'an dernier et une moindre activation des coûts d'emprunt (3,4 millions €) depuis quelques mises en service majeures en 2020. Elia Transmission Belgium a un profil d'échéance de la dette bien équilibré et aucune échéance n'approche du terme. Le coût moyen de la dette était de 1,91 % à la fin de l'année 2021, contre 1,93 % à la fin de l'année 2020, à l'avantage des consommateurs.

Le **résultat net ajusté** a augmenté de 5,0 % pour s'établir à 131,0 millions €, principalement grâce aux éléments suivants :

- Augmentation de la marge équitable (+6,2 millions €) due à la croissance des actifs et à l'augmentation des capitaux propres ;
- Augmentation des **incitants** (+5,1 millions €), qui reflète une solide performance opérationnelle et une grande efficacité principalement eu égard à des incitants liés à la capacité d'interconnexion, à la disponibilité du réseau, à la mise en service de projets en temps opportun, à l'innovation et aux coûts gérables. Celle-ci a été partiellement compensée par une moindre performance au niveau de l'incitant concernant la qualité des données et l'équilibrage. De plus, le taux d'imposition moyen a diminué suite à l'augmentation de la déduction pour revenus d'innovation, entraînant une augmentation de la contribution nette des incitants ;
- Diminution des **coûts d'emprunt capitalisés** due à un moindre niveau d'actifs en construction et à une diminution du coût moyen de la dette (-3,8 millions €) ;
- Diminution des **dommages majeurs aux installations électriques** par rapport à l'exercice précédent (+3,7 millions €) ;
- **Provisions fiscales et pour engagements de pension** (-8,8 millions €), principalement sous l'effet d'une moindre contribution des prévisions pour engagements de pension aux actifs du plan. En outre, la provision de l'exercice précédent avait bénéficié d'une variation unique des actifs du plan d'un régime à prestations définies (3,9 millions €) et de la reprise d'une provision fiscale (1,6 million €) ;
- Diminution de l'**amortissement des logiciels** acquis avant 2020 (+1,6 million), car certains actifs acquis durant la période tarifaire précédente et couverts par sa méthodologie réglementaire sont déjà complètement amortis ;
- Autres (+2,3 millions €) : principalement liés à l'amortissement des coûts d'émission liés à l'émission d'une euro-obligation l'année précédente, complètement couverte par les tarifs (-2,3 millions €) et compensée par une diminution des frais d'émission d'actions ordinaires liés à une augmentation de capital en faveur des membres du personnel (+1,4 million €) et des effets d'impôts différés (+3,1 millions €).

Le **total de l'actif** a augmenté de €107,2 millions pour atteindre €7.098,1 millions, principalement en raison de l'exécution du programme d'investissement. La dette financière nette a augmenté à €3.441,0 millions, car le programme CAPEX d'Elia a été principalement financé par les flux de trésorerie des activités opérationnelles et le tirage de billets de trésorerie (€60 millions). Le RCF lié à la durabilité (€650 millions) est entièrement non utilisé, tandis qu'une partie importante du programme de papier commercial (€240 millions) reste inutilisée. Elia Transmission Belgium est notée BBB+ avec une perspective stable par Standard & Poor's.

4.3 Activités non régulées & Nemo Link

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2021 du segment « Activités non régulées et Nemo Link ».

Résultats Activités non régulées et Nemo Link (en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	2021	2020
Autres produits	21,3	9,4
Résultat des activités opérationnelles	(1,2)	(1,3)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	47,0	7,3
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	45,9	6,0
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	45,9	6,0
Charges financières	(3,0)	(6,5)
Charge d'impôt sur le résultat	1,0	2,2
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	43,9	1,7
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Total des actifs	323,0	302,0
Dette financière nette	184,8	208,4

Les participations mises en équivalence ont contribué à hauteur de 47,0 millions € au résultat du groupe, ce qui est presque entièrement imputable à Nemo Link. Avec un taux de disponibilité de 99,1 %, Nemo Link reste un des actifs les plus performants de son genre dans le monde. La disponibilité élevée du nucléaire en Europe continentale, les prix accrus du gaz et du carbone et la pénurie générale au Royaume-Uni ont eu une incidence positive sur l'écart de prix du marché, au profit du marché de la congestion, le principal flux de revenus de l'actif. Nemo Link a enregistré de solides performances, générant un résultat net total de 94,0 millions € et une contribution au résultat net d'Elia Group de 47,0 millions €.

L'EBIT a progressé pour atteindre 45,9 millions € (+39,9 millions €). Cette augmentation est presque entièrement due à la contribution plus élevée de Nemo Link (+39,7 millions €).

Les charges financières nettes ont diminué pour s'établir à 3,0 millions €, comprenant principalement les coûts liés au placement privé de Nemo Link (2,9 millions €). Les coûts financiers de l'exercice précédent étaient principalement affectés par les mécanismes réglementaires à concurrence de 3,4 millions €.

Le résultat net ajusté a fortement augmenté (+42,2 millions €) pour atteindre 43,9 millions €, principalement en raison de :

- Une contribution plus élevée de Nemo Link (+39,7 millions €) ;
- Diminution des mécanismes réglementaires de décompte pour 2020 (+2,2 millions €).

Le total des actifs a augmenté pour atteindre 323,0 millions € en raison de l'augmentation des versements de dividendes de Nemo Link Ltd. Ces versements de dividendes ont également entraîné une diminution de la dette financière nette qui s'établit à 184,8 millions €, ainsi qu'un remboursement partiel (8,3 millions €) du prêt amortissable de Nemo Link.

4.4 Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS

Résultats consolidés (en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	2021	2021	2021
	Elia Transmission	Nemo Link et activités non régulées	Elia Transmis- sion Belgium Groupe
	(a)	(b)	(a) + (b)
Revenus	1.009,8	0,0	1.009,8
Autres produits	68,3	21,3	89,6
Produits (charges) nets réglementaires	121,4	0,0	121,4
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(205,1)	0,0	(205,1)
Résultat des activités opérationnelles	224,8	(1,2)	223,6
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	2,3	47,0	49,4
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	227,1	45,9	273,0
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	432,2	45,9	478,1
Produits financiers	1,7	0,0	1,6
Charges financières	(64,8)	(3,0)	(67,7)
Charge d'impôt sur le résultat	(32,9)	1,0	(32,0)
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	131,0	43,9	174,9
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 déc 2021	31 déc 2021	31 déc 2021
Total du bilan	7.098,1	323,0	7.421,0
Dépenses d'investissements	417,2	0,0	417,2
Dette financière nette	3.441,0	184,8	3.625,8

Résultats consolidés (en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	2020	2020	2020
	Elia Transmission	Nemo Link et activités non régulées	Elia Transmis- sion Belgium Groupe
	(a)	(b)	(a) + (b)
Revenus	858,1	0,0	858,1
Autres produits	57,5	9,4	66,9
Produits (charges) nets réglementaires	89,1	0,0	89,1
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(188,3)	0,0	(188,3)
Résultat des activités opérationnelles	235,7	(1,3)	234,4
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	1,9	7,3	9,2
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	237,5	6,0	243,5
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	425,8	6,0	431,8
Produits financiers	2,3	0,0	2,3
Charges financières	(68,7)	(6,5)	(75,2)
Charge d'impôt sur le résultat	(46,3)	2,2	(44,1)
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	124,8	1,7	126,5
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2020
Total du bilan	6.990,9	302,0	7.292,9
Dépenses d'investissements	365,6	0,0	365,6

Dette financière nette	3.305,6	208,4	3.514,0
------------------------	---------	-------	---------

Il n'y a pas de transactions intersegment significatives.

Le groupe n'a pas de concentration de clients dans l'un ou l'autre secteur opérationnel.

5. Éléments du compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

La base de préparation n'a subi aucune modification, de sorte qu'il n'a pas fallu retraiter des chiffres des années précédentes.

a. Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits

(en millions €)	2021	2020
Revenus, à l'exclusion de net produits (charges) du mécanisme de décompte	1.009,8	858,1
Produits du réseau :	1.006,0	848,2
Last-mile connexion	2,9	2,8
Autres produits	0,8	7,1
Net produits (charges) du mécanisme de décompte	121,4	89,1
Autres produits	89,6	66,9
Services et expertises techniques	(0,1)	(1,5)
Production immobilisée	28,2	21,6
Utilisation optimale des actifs	13,5	14,5
Autres	46,4	31,6
Plus-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles	1,5	0,6

Nous nous référons à l'information sectorielle pour une analyse détaillée des produits comptabilisés par le Groupe au niveau sectoriel. Le segment Elia Transmission (Belgique) a enregistré des revenus et autres produits d'exploitation de 1 199,5 millions d'euros (Note 4.2) et le segment Activités non réglementées (y compris Nemo Link) a enregistré des revenus et autres produits d'exploitation de 21,3 millions d'euros (Note 4.3). Les recettes déclarées et les autres produits d'exploitation se sont élevés à 1 220,8 millions d'euros.

Aucune autre information géographique n'est fournie car les produits sont générés dans les pays où l'infrastructure de réseau est située, ce qui correspond en substance aux segments susmentionnés.

La production immobilisée du groupe fait référence au temps consacré aux projets d'investissement par son propre personnel.

Durant la période de reporting, le groupe a comptabilisé 2,9 millions € de produits qui ont été inclus dans le solde des passifs de contrats au début de la période (97,8 millions €). Des informations complémentaires sont fournies à la note 6.15. Durant la période de reporting, le groupe n'a pas comptabilisé de produits substantiels pour des obligations de performance concernant des périodes précédentes.

b. Charges d'exploitation

APPROVISIONNEMENTS, SERVICES ET BIENS DIVERS

(en millions €)	2021	2020
Approvisionnement et marchandises	5,4	6,5
Achat services auxiliaires	332,5	153,5
Services et biens divers (l'achat de services auxiliaires exclus)	258,6	241,6
Total	596,5	401,7

Les coûts des « approvisionnements et marchandises » du groupe sont en baisse à 5,4 millions € pour l'exercice 2021.

L'« achat de services auxiliaires » comprend les coûts des services permettant au groupe de gérer l'équilibre entre la production et la demande, de maintenir la tension du réseau constante et de gérer les congestions sur ses réseaux. Les coûts engagés en 2021 par

Elia Transmission (Belgique) ont augmenté pour s'établir à 332,5 millions € (contre 153,5 millions € en 2020), surtout en raison de l'augmentation des prix des achats nécessaires pour couvrir les pertes d'électricité et de la hausse des activations pour équilibrer le réseau dans un contexte de prix de l'énergie élevés.

Les « services et biens divers » sont liés à la maintenance du réseau, aux services fournis par des tiers, aux assurances, aux services de consultance, etc. Les coûts ont diminué de 17,0 millions € pour s'établir à 258,6 millions €.

FRAIS DE PERSONNEL ET PENSIONS

(en millions €)	2021	2020
Rémunérations	118,5	113,2
Charges sociales	29,9	29,4
Frais de pensions	14,8	21,0
Autres charges sociales	5,0	4,4
Frais d'émissions d'actions ordinaires	0,0	1,4
Avantages du personnel (autres que les pensions)	5,7	(1,6)
Total	173,9	167,8

La seconde tranche de l'augmentation de capital de 2020 pour les employés d'Elia s'est réalisée en mars 2021. L'augmentation de capital a entraîné la création de 61.191 actions supplémentaires sans valeur nominale. Les employés du groupe ont bénéficié d'une réduction de 16,66 % sur le cours de l'action, qui a donné lieu à une réduction globale de 35,8 milliers €.

Les charges de personnel d'Elia Transmission (Belgique) s'élevaient à 166,5 millions € en 2021 contre 162,3 millions € en 2020. Les activités non réglementées et Nemo Link représentaient 7,4 millions € (exercice précédent : 5,4 millions €). Les deux segments ont noté une augmentation suite à une croissance continue de l'effectif.

Voir la note 6.13 « Avantages du personnel » pour plus d'informations sur les frais de pension et les avantages du personnel.

AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEURS, VARIATION DES PROVISIONS

(en millions €)	2021	2020
Amortissements des immobilisations incorporelles	10,1	9,6
Amortissements des immobilisations corporelles	196,7	177,4
Total des amortissements	206,8	187,1
Provisions pour litiges	(1,5)	1,5
Provisions environnementales	(0,2)	(0,4)
Variations de provisions	(1,7)	1,1
Amortissements et variation dans les provisions	205,1	188,2

Le total des " amortissements et dépréciations, variation des provisions " passe de 188,2 millions d'euros en 2020 à 205,1 millions d'euros en 2021, principalement en raison d'une augmentation des amortissements des immobilisations corporelles suite à l'augmentation des immobilisations.

Une description détaillée et le tableau des mouvements sont fournis dans d'autres sections pour les immobilisations incorporelles (voir la note 6.2), les immobilisations corporelles (voir la note 6.1) et les provisions (voir la note 6.14).

AUTRES CHARGES

(en millions €)	2021	2020
Charges fiscales d'exploitation	12,6	12,7
Résultat de cession d'immobilisations corporelles	9,0	9,0
Moins-value sur réalisation des créances	(0,5)	0,1
Pertes de valeur sur stocks	0,6	0,1
Autres	0,0	0,2
Total	21,7	22,2

Les taxes autres que l'impôt sur le revenu sont principalement constituées de taxes foncières.

Le montant de la dépréciation des créances commerciales est expliqué dans la note 8.1 "Risque financier et gestion des produits dérivés".

c. Charges financières nettes

(en millions €)	2021	2020
Produits financiers	1,6	2,3
Autres produits financiers	1,6	2,3
Charges financières	(67,7)	(75,3)
Charges d'intérêts d'euro-obligations et d'autres emprunts bancaires	(65,6)	(58,0)
Charges d'intérêts d'instruments de couverture	0,0	(5,2)
Charges financières diverses	(0,5)	(0,7)
Autres charges financières	(1,6)	(11,4)
Charges financières nettes	(66,1)	(72,9)

Le résultat financier est passé de 2,3 millions € en 2020 à 1,6 millions € en 2021.

Les charges d'intérêts des euro-obligations et autres emprunts bancaires ont augmenté de 7,6 millions € par rapport à l'année précédente. Voir la note 6.12 pour de plus amples informations à propos des prêts en cours et des intérêts payés en 2021.

Les charges d'intérêts d'instruments de couverture supportée en 2020 étaient liées au règlement de deux prêts en juin 2020 (le prêt de Synatom pour 453,6 millions € et le prêt de Publi-Part (42,1 millions €). Pour les régler, une charge d'intérêts exceptionnelle de 4,4 millions € sur les produits dérivés a été supportée.

La charge d'intérêt sur les contrats de location est restée stable par rapport à l'exercice précédent.

Les autres charges financières ont diminué de 75,3 millions € en 2020 à -67,7 millions € en 2021. Cela est principalement lié aux éléments non récurrents enregistrés en 2020 concernant les règlements réglementaires en Belgique (3,4 millions €) et les coûts de mise en place d'un RCF lié à la durabilité (1,5 million €).

Nous vous renvoyons à la note 6.12 pour plus de détails sur la dette nette et les prêts.

d. Impôts

COMPTABILISATION DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat consolidé comprend les charges d'impôts suivantes :

(en millions €)	2021	2020
Année en cours	(38,2)	(42,6)
Ajustements des exercices précédents	4,3	(1,5)
Total impôt courant sur le résultat	(34,0)	(44,2)
Reprise des écarts temporaires	2,0	0,1
Total impôt différé	2,0	0,1
Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat	(32,0)	(44,1)

Les charges totales d'impôt sur le résultat étaient plus faibles en 2020 qu'en 2021. La baisse des charges d'impôt était principalement due à une déduction plus élevée pour revenus de l'innovation.

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

L'impôt sur les bénéfices (pertes) du groupe avant impôt diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition statutaire belge applicable aux bénéfices (pertes) des sociétés consolidées :

(en millions €)	2021	2020
Résultat avant impôt sur le revenu	206,9	170,6
Taux locaux d'impôt des sociétés	25%	25%
Impôt sur le résultat utilisant les taux locaux d'impôt des sociétés	(51,7)	(42,7)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	12,3	2,3
Dépenses non admises	(2,4)	(2,2)
Ajustements des exercices précédents	4,3	(1,5)
Crédit d'impôt et autres réductions de l'impôt	5,3	0,0
Placements Tax Shelter	0,1	0,4
Autres	0,1	(0,4)
Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat	(32,0)	(44,1)

En 2021, la charge d'impôt était inférieure à la charge d'impôt théorique (calculée sur la base du taux d'impôt nominal), principalement en raison de l'impact de la déduction pour revenus de l'innovation s'élevant à 9,6 millions € comptabilisés aux postes « Ajustements des années précédentes » et « Crédits d'impôts et autres réductions d'impôts ».

Les actifs d'impôts différés sont décrits plus bas à la note 6.6.

e. Résultat par action

RÉSULTAT ORDINAIRE PAR ACTION

Le résultat ordinaire par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société (174,9 millions €) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice.

	2021	2020
Résultat global total attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires	174,9	126,5
Effet du potentiel dilutif des actions ordinaires	0,00	
Bénéfice aux fins du bénéfice dilué par action	174,9	126,5
Actions ordinaires émises au 1er janvier	206.071.931	205.572.291
Effet des actions émises en décembre 2020		499.640
Effet des actions émises en juillet 2021	61.191	
Action ordinaires en circulation au 31 décembre	206.133.122	206.071.931
Moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation (de base)	206.097.916	205.585.980
Effet du potentiel dilutif des actions ordinaires	0	0
Moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation (dilué)	206.097.916	205.585.980
Résultat de base par action (en €)	0,85	0,62
Bénéfice dilué par action (en €)	0,85	0,62

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les conséquences de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent des options d'achat d'actions et des obligations convertibles.

Le résultat dilué par action est égal au résultat ordinaire par action étant donné qu'il n'existe pas d'options d'achat d'actions ni d'obligations convertibles.

f. Autres éléments du résultat global

Le résultat global total comprend à la fois le résultat de la période comptabilisé dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global comptabilisés dans les capitaux propres. Les « autres éléments du résultat global » comprennent toutes les variations des capitaux propres autres que les changements liés au propriétaire, qui sont rapportés dans l'état des variations des capitaux propres.

Le total des autres éléments du résultat global pour 2021 s'élève à 18,1 millions € d'impact positif, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice précédent (0,2 millions € d'impact positif). Les principaux moteurs sont décrits ci-dessous.

Réévaluation des obligations au titre des prestations définies

Les autres éléments du résultat global sur les obligations postérieures à l'emploi ont eu un impact positif de 24,1 millions €. Cet impact s'explique essentiellement par l'évolution du taux d'actualisation et le rendement positif des actifs du plan. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, nous renvoyons à la note 6.13.

L'impôt relatif à ces éléments s'élève à 6,0 millions €.

Couverture des flux de trésorerie

En 2020, la variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie a eu un impact positif de 4,4 millions € sur les autres éléments du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt liés au prêt avec Publi-Part et aux autres prêts en cours à la fin de l'année 2019 ont été réglés fin juin 2020. La juste valeur négative de €4,4 millions a été recyclée dans le résultat global.

6. Éléments de l'état consolidé de la situation financière

6.1. Immobilisations corporelles

(en millions €)	Terrains et constructions	Machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Location et droits similaires	Immobilisations en cours	Total
VALEUR D'ACQUISITION							
Solde au 1er janvier 2020	211,3	6.179,1	191,2	26,9	50,7	686,2	7.345,5
Acquisitions	0,7	157,3	12,4	0,2	3,1	173,9	347,6
Désaffectations	(0,6)	(36,9)	(3,4)	0,0	(0,4)	(0,9)	(42,2)
Transferts	1,1	476,1	0,0	4,2	0,0	(481,4)	0,0
Solde au 31 décembre 2020	212,5	6.775,6	200,1	31,3	53,4	377,9	7.650,9
Solde au 1er janvier 2021	212,5	6.775,6	200,1	31,3	53,4	377,9	7.650,9
Acquisitions	0,7	66,2	11,8	0,9	27,1	275,1	381,9
Désaffectations	(0,8)	(54,0)	(3,4)	(0,2)	(0,4)	0,0	(58,7)
Transferts	1,2	250,5	0,0	2,9	0,0	(254,7)	0,0
Solde au 31 décembre 2021	213,7	7.038,3	208,6	35,0	80,2	398,4	7.974,1
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS CUMULES							
Solde au 1er janvier 2020	(27,1)	(2.864,3)	(149,3)	(24,5)	(11,9)	0,0	(3.077,1)
Amortissements	(2,0)	(153,3)	(11,2)	(1,6)	(9,3)		(177,5)
Désaffectations	0,0	27,6	3,4	0,0	0,1		31,2
Transferts	0,0	3,0	0,0	(3,0)	0,0		0,0
Solde au 31 décembre 2020	(29,1)	(2.987,0)	(157,2)	(29,1)	(21,0)	0,0	(3.223,4)
Solde au 1er janvier 2021	(29,1)	(2.987,0)	(157,2)	(29,1)	(21,0)	0,0	(3.223,4)
Amortissements	(2,0)	(174,8)	(11,5)	(1,1)	(7,9)		(197,3)
Désaffectations	0,1	43,3	3,3	0,1	0,4		47,2
Transferts	0,0	2,3	0,0	(2,3)	0,0		0,0
Solde au 31 décembre 2021	(31,0)	(3.116,2)	(165,4)	(32,3)	(28,6)	0,0	(3.373,5)
VALEUR COMPTABLE							
Solde au 1er janvier 2020	184,2	3.314,8	41,9	2,5	38,8	686,2	4.268,4
Solde au 31 décembre 2020	183,4	3.788,6	42,9	2,3	32,4	377,9	4.427,5
Solde au 1er janvier 2021	183,4	3.788,6	42,9	2,3	32,4	377,9	4.427,5
Solde au 31 décembre 2021	182,6	3.922,1	43,2	2,7	51,6	398,4	4.600,5

Des projets d'infrastructure (onshore et offshore) à grande échelle en Belgique sont en cours et permettront la mise en place d'un système énergétique intégré au niveau européen, qui inclura de grands volumes de production renouvelable distribuée et de flux électriques transfrontaliers. Les mesures liées à la pandémie de Covid-19 n'ont pas impacté l'avancement de ces projets.

Elia Transmission a réalisé des investissements corporels pour un total de 381,9 millions €. Des investissements particulièrement importants pour son infrastructure de réseau onshore et offshore ont par exemple été réalisés pour faciliter l'intégration de volumes considérables d'énergies renouvelables dans le réseau, afin d'électrifier notre société de manière durable. Il s'agissait entre autres de la mise à niveau du corridor Massenhoven-Van Eyck (35,6 millions €) et des travaux de renforcement entrepris le long de l'épine dorsale de

380 kV entre Mercator et la France via l'axe Horta-Avelgem (13,6 millions €). Afin d'augmenter la capacité d'interconnexion entre la Belgique et les Pays-Bas, des travaux de renforcement ont également eu lieu à la sous-station 380 kV de Zandvliet (13,1 millions €) et au réseau 150 kV dans le port d'Anvers (projet Brabo : 26,7 millions €).

En 2021, 4,3 millions € de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur les actifs en construction sur base d'un taux d'intérêt moyen de 1,92 % (7,8 millions € à 2,03 % en 2020). Il n'y avait pas d'hypothèques, de gages ni d'autre sûreté sur les immobilisations corporelles relatifs à des emprunts.

Les

dépenses d'investissement actuelles sont décrites à la note 8.2. L'analyse des passifs locatifs est présentée à la note 6.18.

6.2. Immobilisations incorporelles

(en millions €)	Coûts de développement software	Licences/concessions	Total
VALEUR D'ACQUISITION			
Solde au 1er janvier 2020	122,2	4,3	126,5
Acquisitions	14,3	3,1	17,4
Solde au 31 décembre 2020	136,5	7,4	143,9
Solde au 1er janvier 2021	136,5	7,4	143,9
Acquisitions	30,6	4,7	35,2
Transferts	0,0	0,5	0,5
Solde au 31 décembre 2021	167,1	12,5	179,6
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS CUMULES			
Solde au 1er janvier 2020	(88,4)	(3,0)	(91,4)
Amortissements	(9,0)	(0,6)	(9,6)
Solde au 31 décembre 2020	(97,4)	(3,6)	(101,0)
Solde au 1er janvier 2021	(97,4)	(3,6)	(101,0)
Amortissements	(8,7)	(1,4)	(10,1)
Transferts	0,0	(0,5)	(0,5)
Solde au 31 décembre 2021	(106,1)	(5,5)	(111,6)
VALEUR COMPTABLE			
Solde au 1er janvier 2020	33,8	1,3	35,1
Solde au 31 décembre 2020	39,0	3,8	42,8
Solde au 1er janvier 2021	39,0	3,8	42,8
Solde au 31 décembre 2021	61,0	7,0	68,0

Le poste « Software » comprend aussi bien les applications informatiques développées par la Société pour l'exploitation du réseau que les logiciels développés pour les opérations normales du groupe.

Le groupe a investi un montant total de 35,2 millions €. En 2021, 0,3 million € de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur les logiciels en développement (contre 0,2 million en 2020) sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 1,92 % (2,03 % en 2020).

Le groupe ne détient pas d'immobilisations incorporelles individuelles majeures au regard de ses états financiers,

6.3. Goodwill

Il n'y a pas eu de changement de goodwill au cours des années 2020-2021. La valeur comptable est la suivante :

VALEUR COMPTABLE	
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	2 411,1
Solde au 31 décembre 2020	2 411,1
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	2 411,1
Solde au 31 décembre 2021	2 411,1

Le goodwill se rapporte aux regroupements d'entreprises décrits ci-dessous et est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Elia Transmission pour l'acquisition d'Elia Asset et Elia Engineering:

Le goodwill se rapporte aux regroupements d'entreprises décrits ci-dessous et est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Elia Transmission pour l'acquisition d'Elia Asset et Elia Engineering :

(en millions €)	2021
Acquisition Elia Asset – 2002	1.700,1
Acquisition Elia Engineering – 2004	7,7
Acquisition Eurogrid International – 2018	703,4
Total	2 411,1

TESTS DE PERTE DE VALEUR POUR LES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE COMPRENANT DU GOODWILL

En vertu des règles IFRS, il convient de contrôler les pertes de valeur pour le goodwill au moins une fois par an ou lors de la survenue d'un événement déclencheur. Le goodwill est alloué aux UGT Elia Transmission et 50Hertz Transmission pour le contrôle de pertes de valeur. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles un goodwill a été alloué font l'objet d'un contrôle de pertes de valeur au moins une fois par an.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée par référence à une valeur d'utilité calculée selon différentes méthodes (Discounted Cash Flow et Discounted Dividend Model) à partir de **projections de flux de trésorerie** établies sur la base des nouvelles prévisions pour 2021 et du business plan 2022-2026, tels qu'approuvés par le comité de direction et le conseil d'administration, et sur des flux de trésorerie extrapolés au-delà de ce délai.

Les prévisions et projections incluses dans le scénario de référence ont été déterminées sur la base des plans d'investissement estimés, de la rémunération définie dans les cadres réglementaires, de l'évolution du marché, de la part de marché et de l'évolution des marges. Comme la base d'actifs du groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée d'utilité, la période de projection du plan d'affaires était déterminée pour englober les deux prochaines périodes tarifaires.

Les **taux d'actualisation** retenus correspondent au coût moyen pondéré du capital, ajusté afin de refléter le risque d'activité, de marché, de pays et de change de chaque UGT de goodwill revue. Les taux d'actualisation utilisés sont conformes aux sources d'information externes disponibles.

Les **taux de croissance** associés aux valeurs terminales ne dépassent pas le taux d'inflation ou le taux de croissance moyen à long terme du marché auquel l'UGT est dédiée.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous concernant l'UGT.

Acquisition d'Elia Asset et d'Elia Engineering

En 2002, l'acquisition d'Elia Asset par la Société pour un montant de 3.304,1 millions € a entraîné un écart de consolidation positif de 1.700,1 millions €. Celui-ci résultait de la différence entre la valeur d'acquisition de cette entité et la valeur comptable nette historique de ses actifs. Cette différence est constituée d'éléments divers comme le fait que (i) Elia a été désignée comme GRT pour une période de 20 ans, (ii) Elia avait des ressources uniques en Belgique étant donné qu'elle possède 100 % du réseau à très haute tension, qu'elle possède (ou a le droit d'utiliser) 94 % du réseau à haute tension, et est la seule à pouvoir proposer un plan de développement, et (iii) Elia possédait les connaissances requises en qualité de GRT.

À la date d'acquisition, la qualification ou la quantification en euros de ces éléments n'a pas pu être effectuée sur une base objective, transparente et fiable. L'écart n'a donc pas pu être attribué à certains actifs spécifiques et a été considéré comme non attribué. Par conséquent, cet écart a été comptabilisé en tant que goodwill depuis la première adoption des normes IFRS en 2005. Le cadre réglementaire, particulièrement la compensation dans les tarifs de la mise hors service des immobilisations corporelles, applicable depuis 2008, n'a pas eu d'impact sur ce traitement comptable. Le goodwill tel que décrit ci-dessus et le goodwill résultant de l'acquisition d'Elia Engineering en 2004 ont été ventilés dans la seule unité génératrice de trésorerie dans les contrôles des pertes de valeur, étant donné que les dépenses et revenus ont été générés par une activité particulière, « l'activité régulée en Belgique », laquelle sera également considérée comme une UGT dans le futur.

Dès lors, la valeur comptable du goodwill a été assignée par le groupe à une seule unité, à savoir l'activité régulée en Belgique. Depuis 2004, des contrôles annuels de perte de valeur ont été menés et n'ont pas abouti au constat de pertes de valeur.

Le contrôle de perte de valeur a été réalisé par un expert indépendant. Ce contrôle de perte de valeur se base sur la valeur d'utilité et utilise deux grandes méthodes d'évaluation afin d'estimer la valeur recouvrable : 1) la méthode des flux de trésorerie actualisés (modèle « DCF ») et 2) le modèle d'actualisation des dividendes (modèle « DDM »), qui sont en outre tous deux détachés en variantes d'évaluation en fonction du calcul de la valeur terminale.

Les flux de trésorerie futurs et dividendes futurs sont basés sur un plan d'affaires couvrant la période 2021-2030. Comme la base d'actifs du groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée d'utilité, la période de projection du plan d'affaires était déterminée pour englober les deux prochaines périodes tarifaires. Veuillez noter que le cadre réglementaire dans lequel Elia exerce ses activités se caractérise par une base de revenus autorisés structurée autour 1) d'une rémunération équitable de la base d'actifs régulés et 2) d'incitants destinés à garantir la continuité de l'approvisionnement et à améliorer l'efficacité. En tenant compte du fait que le régulateur autorisera une rémunération équitable de la base d'actifs régulés conforme aux attentes du marché, la base d'actifs régulés estimée de la dernière année de prévision peut être considérée comme une indication de la valeur terminale. Cette approche ne tient pas compte des flux de trésorerie potentiels générés par la réalisation ou le dépassement d'objectifs d'efficacité future.

Les méthodes d'évaluation sont soumises à différentes hypothèses, dont les plus importantes sont décrites ci-dessous.

1. Actualisation des futurs flux de trésorerie (modèles « DCF ») :

- Taux d'actualisation :
 - Coût des capitaux propres de 6,9 % ;
 - Taux sans risque : 0,0 %
 - Bêta : 0,83 ;
 - Prime de risque du marché des capitaux propres : 5,5 % ;
 - Prime de risque du pays : 0,6 % ;
 - Prime petite entreprise : 1,8 % ;
 - Coût de la dette avant impôt : 1,4 % ;
 - Taux d'imposition sur les sociétés de 25 % ;
 - Objectif de taux d'endettement (D/(D+CP)) : 60 % ;
 - Coût moyen pondéré du capital après impôt : 3,4 % ;
- Valeur terminale basée sur deux variantes :
 - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,17x RAB en 2030
N.B. : en tant que telle, la RAB ne tient pas compte de la contribution de la rémunération incitative au processus de création de valeur.
 - Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle d'1,5 %, ce qui reflète l'attente d'inflation à long terme rapportée par le fonds monétaire international (FMI).

2. Actualisation des futurs dividendes (modèles « DDM ») :

- Taux d'actualisation :
 - Coût des capitaux propres de 6,9 % ;
- Valeur terminale basée sur deux variantes :
 - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,17x RAB en 2030.
N.B. : en tant que telle, la RAB ne tient pas compte de la contribution de la rémunération incitative au processus de création de valeur.
 - Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle d'1,5 %. Cette approche part de l'hypothèse que la valeur résiduelle est composée de bénéfice après impôt diminué des investissements et tient compte des emprunts nets (en relation avec les investissements). Toutefois, le bénéfice et donc les paiements de dividende pour l'exercice 2030 ne reflètent probablement pas encore l'impact (positif) des investissements prévus pour la période 2025-2030.

Conclusion :

- Ni l'analyse indépendante, reposant sur un point médian de (3.004 millions €) des différentes approches d'évaluation et

variantes utilisées, ni l'analyse de sensibilité n'ont permis d'identifier une perte de valeur du goodwill au cours de l'exercice 2021. De plus, les multiples de marché (basés sur les valeurs d'entreprise actuelles et l'EBITDA actuel/prévisionnel) ont été appliqués par souci de plausibilité.

- Comme la médiane et la moyenne des différentes méthodes présentées ci-dessus étaient relativement éloignées (2.335 millions € et 3.674 millions €, respectivement), surtout en raison de différences d'hypothèses quant à la valeur terminale, le point médian de l'expert se base sur 75 % de la médiane et 25 % de la moyenne, en gardant à l'esprit, entre autres facteurs, que la médiane seule peut ne pas refléter de manière appropriée l'impact de la rémunération incitative sur la valeur terminale (voir ci-dessus pour obtenir plus de détails).
- Compte tenu de la nature réglementée des activités regroupées au sein de l'UGT, une modification raisonnable de l'une quelconque des données d'évaluation n'entraînerait pas de perte de valeur.

6.4. Entreprises mises en équivalence

Les mouvements dans les entreprises mises en équivalence sont résumés comme suit :

(en millions €)	2021	2020
Entreprises mises en équivalence (ouverture)	322,9	342,6
Résultat de l'année	49,4	9,2
Dividendes reçus par le Groupe	(30,9)	(13,7)
Repaiement du capital d'une entreprise mise en équivalence	(30,5)	(15,3)
Investissement dans une entreprise mise en équivalence		0,4
Vente d'une entreprise mise en équivalence	(1,5)	(0,5)
Entreprises mises en équivalence (clôture)	309,4	322,9

Des informations plus détaillées figurent dans les sous-chapitres ci-dessous.

6.4.1. Joint-ventures

Nemo Link Ltd

Le 27 février 2015, Elia System Operator a conclu un accord de joint-venture avec National Grid en vue de construire la ligne d'interconnexion Nemo Link entre la Belgique et le Royaume-Uni. Ce projet prévoit la pose de câbles sous-marins et souterrains raccordés à une station de conversion et à un poste électrique situés dans chaque pays. Cette interconnexion permet de faire circuler de l'électricité dans les deux sens entre le réseau de chaque pays et améliore la fiabilité et l'accès à l'électricité et à une production durable, tant pour le Royaume-Uni que pour la Belgique. Chaque actionnaire détient 50 % de Nemo Link Limited, une société britannique. L'interconnexion a été mise en service à la fin du mois de janvier 2019.

Pour financer le projet, les deux actionnaires ont accordé un financement à Nemo Link depuis 2016 par le biais d'un apport en capital et de prêts (dans le cadre d'une répartition 50/50). En juin 2019, les prêts ont été intégrés dans le capital social (prêt passé en capitaux propres).

En 2021, Nemo Link Ltd a réduit son capital social de 61,0 millions €. Outre ces réductions de capital, des dividendes ont été payés à ses actionnaires pour un total de 58,0 millions €.

(en millions €)	2021	2020
Pourcentage de la participation	50,0%	50,0%
Actifs non courants	617,4	643,3
Actifs courants	19,5	27,5
Passifs non courants	41,0	42,3
Passifs courants	11,6	19,2
Capitaux propres	584,2	609,2
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	292,1	304,6
Produits et autres produits	151,1	69,2
Total des amortissements	(27,0)	(27,0)

Autres charges	(7,7)	(14,5)
Charges financières nettes	(1,0)	(0,2)
Résultat avant impôt sur le revenu	115,3	27,5
Impôt sur le résultat	(21,2)	(12,7)
Résultat de l'année	94,0	14,7
Résultat global total de l'année	94,0	14,7
Part du Groupe dans le résultat de l'année	47,0	7,4
Dividendes reçus par le Groupe	29,0	12,0

6.4.2. Sociétés associées

Au 31 décembre 2021, le groupe comptait deux sociétés associées, toutes deux mises en équivalence.

- Le groupe détient une participation de 15,8 % dans Coreso SA. Coreso SA est une entreprise qui fournit des services de coordination pour l'exploitation sécurisée du réseau à haute tension dans plusieurs pays européens.
- Le groupe détient une participation de 17,0 % dans HGRT SAS. HGRT SAS est une entreprise française détenant une participation de 49,0 % dans Epex Spot, la bourse de transactions au comptant dans le secteur de l'énergie en Allemagne, en France, en Autriche, en Suisse, au Luxembourg et (via sa société associée à 100 % APX) au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Belgique. En tant que l'un des fondateurs de HGRT, le groupe a une action préférentielle qui lui confère un nombre minimum de représentants au conseil d'administration de HGRT. Cela constitue une influence significative et, par conséquent, HGRT est comptabilisée en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En 2021, le groupe a reçu un dividende de 1,9 million € de HGRT (contre 1,7 million € en 2020).

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse.

Les changements de périmètre suivants doivent être rapportés :

- L'investissement dans Enervalis NV (16,5 %), start-up qui développe un logiciel innovant de contrôle intelligent des sources d'énergie, a été vendu en avril 2021 générant un gain de 0,15 million €.
- En août 2020, le groupe a vendu sa participation de 20,5 % dans Ampacimon SA, une société belge qui développe des systèmes de surveillance innovants pour les GRT et GRD.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées relatives aux participations du groupe dans ces entreprises, sur la base de leurs états financiers respectifs élaborés conformément aux normes IFRS.

(en millions €)	Enervalis	Ampacimon	Coreso	HGRT
	2020	2020	2020	2020
Pourcentage de la participation	0,0%	0,0%	15,8%	0,0%
Actifs non courants	0,0		9,0	94,3
Actifs courants	9,1		4,4	1,0
Passifs courants	0,0		9,7	0,0
Capitaux propres	9,1		3,7	95,3
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	1,5	0,0	0,6	16,2
Revenus et autres produits		0,0	20,1	0,0
Autres charges			(19,2)	11,1
Résultat avant impôt sur le revenu		(0,5)	0,9	11,1
Impôt sur le résultat		0,0	(0,3)	(0,1)
Résultat de l'année		(0,5)	0,6	11,0
Résultat global total de l'année		(0,5)	0,6	11,0

Part du Groupe dans le résultat de l'année	(0,1)	0,1	0,0
Dividendes reçus par le Groupe			1,7

(en millions €)	Coreso 2021	HGRT 2021
Pourcentage de la participation	15,8%	17,0%
Actifs non courants	8,2	96,5
Actifs courants	4,5	0,8
Passifs courants	8,2	0,0
Capitaux propres	4,5	97,3
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	0,7	16,5
Revenus et autres produits	25,7	0,0
Autres charges	(24,6)	13,2
Résultat avant impôt sur le revenu	1,1	13,2
Impôt sur le résultat	(0,4)	(0,1)
Résultat de l'année	0,7	13,1
Résultat global total de l'année	0,7	13,1
Part du Groupe dans le résultat de l'année	0,1	2,2
Dividendes reçus par le Groupe		1,9

6.5. Autres actifs financiers

(en millions €)	2021	2020
Droits à remboursement	46,2	53,8
Dépôts à terme immédiatement exigibles	7,0	7,0
Autres participations	0,2	0,2
Créances commerciales et autres créances	0,0	0,5
Total	53,4	61,5

Le total des autres actifs financiers a diminué de 8,1 millions € par rapport à l'année précédente. Cette diminution résulte principalement de l'augmentation du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les droits de remboursement (2,9 millions €) et de l'utilisation des droits de remboursement (4,1 millions €). Voir également la note 6.13 pour plus d'informations.

Les dépôts à terme immédiatement exigibles sont mesurés à leur juste valeur. Le profil de risque de ces placements est repris à la note 8.1.

Les droits à remboursement sont liés aux obligations concernant (i) les employés retraités relevant de régimes de prestations spécifiques (régime B - régime non financé) et (ii) le plan de santé et les régimes de prix de l'énergie réduits pour les membres du personnel retraités. Voir la note 6.13 : « Avantages du personnel ». Les droits à remboursement sont recouvrables grâce aux tarifs régulés. Le principe veut que tous les frais de pension engagés pour les employés pensionnés relevant du « régime B » et les frais liés aux plans de soins de santé et prix réduits de l'énergie pour les membres pensionnés du personnel d'Elia soient définis par l'organisme de régulation (CREG) comme des dépenses non contrôlables recouvrables par les tarifs réglementaires. L'augmentation de la valeur comptable de cet actif est décrite à la note 6.13 : « Avantages du personnel ». Compte tenu de la nature (actif réglementaire) de ces actifs financiers, ils ne sont pas considérés comme présentant un risque de dépréciation.

Les autres participations consistent en une participation de 4,0 % dans JAO Joint Allocation Office SA. Cet investissement est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

6.6. Actifs et passifs d'impôts différés

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS DANS LE BILAN

(en millions €)	2021		2020	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Immobilisations corporelles	1,4	(59,8)	1,4	(53,9)
Immobilisations incorporelles	0,0	(4,4)	0,0	(6,3)
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	13,0	(2,1)	8,2	(2,5)
Avantages du personnel	16,3	(11,8)	22,6	(13,5)
Provisions	4,8	0,0	5,6	0,0
Produits à reporter	25,9	0,0	24,5	0,0
Impôts différés sur subsides en capital	0,0	(1,1)	0,0	(1,1)
Autres	0,1	(8,5)	0,2	(7,4)
Actifs/passifs fiscal avant compensation	61,5	(87,7)	62,5	(84,7)
Compensation	(61,2)	61,2	(60,5)	60,5
Actifs (passifs) nets d'impôt	0,3	(26,5)	2,0	(24,2)

Les changements relatifs aux actifs et passifs d'impôts différés peuvent se présenter comme suit :

VARIATIONS DANS LES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ SUITE AUX DIFFÉRENCES TEMPORAIRES AU COURS DE L'EXERCICE

(en millions €)	Actifs (passifs) nets d'impôt	Comptabi- lisé dans le compte de résultat	Comptabi- lisé dans les autres éléments du résultat global	Total
2020				
Immobilisations corporelles	(49,4)	(3,1)	0,0	(52,5)
Immobilisations incorporelles	(8,6)	2,3	0,0	(6,3)
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	8,5	(1,7)	(1,1)	5,7
Avantages du personnel	8,8	(0,7)	1,1	9,2
Provisions	5,1	0,5	0,0	5,6
Produits à reporter	21,8	2,6	0,0	24,4
Impôts différés sur subsides en capital	(1,1)	0,0	0,0	(1,1)
Pertes fiscales reportées	(0,1)	0,1	0,0	0,0
Autres	(7,2)	0,1	0,0	(7,1)
Total	(22,2)	0,1	(0,1)	(22,2)
2021				
Immobilisations corporelles	(52,5)	(5,8)	0,0	(58,3)
Immobilisations incorporelles	(6,3)	1,9	0,0	(4,4)
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	5,7	5,2	0,0	10,9
Avantages du personnel	9,2	1,3	(6,0)	4,5
Provisions	5,6	(0,8)	0,0	4,8
Produits à reporter	24,4	1,5	0,0	25,9
Impôts différés sur subsides en capital	(1,1)	0,0	0,0	(1,1)
Autres	(7,1)	(1,3)	0,0	(8,4)
Total	(22,2)	2,0	(6,0)	(26,2)

Le passif d'impôts différés sur le droit d'usage en vertu de la norme IFRS 16 « Contrats de location » est repris dans les immobilisations corporelles, l'actif d'impôts différés sur les dettes de location-financement est repris dans les prêts et emprunts portant intérêts et autres passifs non courants.

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON REPRIS AU BILAN

Il n'y a pas d'actifs ou de passifs d'impôts différés non reconnus au 31 décembre 2021.

6.7. Stocks

(en millions €)	2021	2020
Approvisionnements	30,9	30,0
Pertes de valeurs actées	(15,9)	(15,3)
Total	15,0	14,7

Les articles présents dans le magasin sont principalement des pièces de rechange et de réserve destinées à l'entretien et aux travaux de réparation des sous-stations à haute tension, des lignes aériennes et des câbles souterrains du groupe.

Les pertes de valeur actées sont comptabilisées en fonction de la non-utilisation d'articles du stock sur la base de leur rotation sous-jacente. Elles sont légèrement supérieures à celles de 2020.

6.8. Créances commerciales et autres créances, charges à reporter et produits acquis

(en millions €)	2021	2020
Contrats de construction en cours	0,3	0,2
Créances commerciales	433,3	349,2
Surcharges	36,6	144,3
TVA et autres taxes	41,7	20,7
Autres	3,7	4,0
Créances clients et autres débiteurs	515,7	518,4
Autres actifs financiers (non-courants et courants)	6,3	5,4
Charges à reporter et produits acquis	6,3	5,4
Total	522,0	523,9

Le total des créances commerciales et autres créances, des charges à reporter et des produits acquis a diminué de 1,9 millions € par rapport à l'exercice précédent.

Les créances clients ne portent pas d'intérêts et sont généralement exigibles dans les 15 à 30 jours. La hausse est due à un contexte de forte activité et d'augmentation significative des prix de l'énergie.

Les surcharges ont diminué de 144,3 millions € pour s'établir à 36,6 million en raison de la baisse des volumes de certificats verts achetés.

Les autres créances concernent essentiellement des indemnités à récupérer auprès de sociétés d'assurance.

L'exposition du groupe aux risques de crédit et aux risques de change, ainsi qu'aux pertes de valeur liées aux créances commerciales est reprise à la note 8.1.

Au 31 décembre, l'analyse d'échéance des créances commerciales se présentait comme suit :

(en millions €)	2021	2020
Non échues	415,0	326,9
Echues depuis 30 jours au plus	14,3	19,7
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	0,5	0,3
Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an	1,3	1,3
Echues depuis plus d'un an et moins de deux ans	2,1	1,4
Total (excl. perte de valeur)	433,2	349,6
Créances douteuses	3,9	3,9

Réductions de valeur actées	(3,4)	(3,4)
Allocation pour pertes de crédit escomptées	(0,4)	(0,9)
Total	433,3	349,2

Voir la note 8.1 pour une analyse détaillée du risque de crédit encouru dans le cadre de ces créances commerciales.

Compte tenu de la nature (en tant qu'actifs réglementaires) et/ou du profil de risque des contreparties (État belge) des autres créances les plus significatives, elles ne sont pas exposées au risque de dépréciation et aucune provision spécifique n'est comptabilisée sur ces montants.

6.9. Actifs et passifs d'impôts courants

(en millions €)	2021	2020
Créances fiscales	7,2	1,4
Dettes fiscales	(1,5)	(8,6)
Actifs (passifs) nets d'impôt	5,8	(7,2)

La position nette des actifs et passifs d'impôts courants est passée de 7,2 millions € de dettes à un actif de 5,8 millions € à cause des versements anticipés d'impôts des sociétés plus importants réalisés en 2021 et récupérables sur l'année 2022.

6.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions €)	2021	2020
Dépôts à terme immédiatement exigibles	28,9	29,0
Comptes bancaires	108,5	159,6
Total	137,4	188,6

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 51,2 millions €. Cette diminution est due à l'augmentation des investissements en immobilisations corporelles afin de préparer le réseau à la transition énergétique.

Les dépôts à court terme sont placés pour des périodes variant de quelques jours ou quelques semaines à plusieurs mois (généralement sans dépasser 3 mois), en fonction des besoins immédiats en liquidités, et génèrent des intérêts aux taux des dépôts à court terme.

Les soldes des comptes bancaires rapportent ou paient un intérêt conforme aux taux d'intérêt variables sur la base de l'intérêt journalier des dépôts bancaires. Les risques de taux du groupe et l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers sont repris à la note 8.1.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant ci-dessus et dans l'état des flux de trésorerie comprennent 34,7 millions € détenus par Elia RE, dont 1,0 million € est assorti d'une utilisation restreinte.

6.11. Capitaux propres

6.11.1. Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société

CAPITAL D' ACTIONS ET PRIME D'ÉMISSION

Nombre d'actions	2021	2020
En circulation au 1er janvier	206.071.931	205.572,291
Emises contre paiement comptant	61.191	499.640
Nombre d'actions (fin de période)	206.133.122	206.071.931

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 19 mai 2020 a décidé d'organiser une augmentation de capital en deux étapes/périodes (l'une en 2020 pour un maximum de 5,0 millions € et l'autre en 2021 pour un maximum de 1,0 million €) pour un montant maximum total de 6,0 millions € à l'intention des collaborateurs belges. La première tranche de cette augmentation de capital pour les employés s'est réalisée en décembre 2020. La transaction a engendré la création de 499.640 nouvelles actions pour un montant total de 5,0 millions €, la totalité du montant représentant une augmentation du capital.

La seconde tranche de l'augmentation de capital de 2020 pour les employés d'Elia s'est réalisée en juillet 2021. L'augmentation de capital a donné lieu à la création de 61.191 actions supplémentaires sans valeur nominale pour un montant total de 0,6 million € d'augmentation de capital.

RÉSERVES

Selon la législation belge, 5 % du bénéfice net statutaire de la Société doivent être affectés chaque année à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve légale s'élève à 10 % du capital. Du résultat net statutaire 2020, 6,3 millions € ont été transférés à la réserve légale en 2021.

Le conseil d'administration peut proposer aux actionnaires la distribution d'un dividende allant jusqu'à un montant maximum des réserves disponibles et du bénéfice à reporter des exercices précédents de la Société, y compris le bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021. Les actionnaires doivent approuver le montant du dividende distribué lors de l'assemblée générale des actionnaires.

RÉSERVE DE COUVERTURE

La réserve de couverture se compose de la partie effective de la variation cumulative nette dans la juste valeur d'instruments de couverture de flux de trésorerie pour les transactions de couverture qui n'ont pas encore eu lieu.

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie relative aux transactions couvertes qui ne se sont pas encore réalisées. En 2020, la réserve de couverture d'une juste valeur de 3,3 millions € a été recyclée en résultat avec le règlement des trois swaps de taux d'intérêt en cours. Voir la note 8.1 pour plus de détails.

DIVIDENDE

Après la date de reporting, le conseil d'administration fera la proposition de dividende indiquée ci-après

Dividende (en €)	2021	2020
Dividende par action	0.13	0.03

Il a été proposé et approuvé, lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers d'Elia Transmission Belgium SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, de verser un dividende de 0,03 € par action, représentant une distribution totale de 6,0 millions €.

Le conseil d'administration du 24 mars 2022 a proposé le versement d'un dividende brut de 0,13 € par action pour 2021. Ce dividende sera soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'assemblée générale annuelle du 17 mai 2022 et n'est pas inscrit comme étant une obligation dans les états financiers consolidés du groupe.

Le dividende total, calculé sur le nombre d'actions en circulation à la date du 24 mars 2022, correspond à un total de 25,9 millions €.

6.12. Emprunts et prêts portant intérêts et dettes de location

(en millions €)	2021	2020
Emprunts long terme	3.580,3	3.599,5
Dettes de location financement à long terme	24,3	25,2
Sous-total d'emprunts long terme	3.604,6	3.624,7
Emprunts court terme	82,3	22,3
Dettes de location financement à court terme	27,7	7,7
Intérêts à imputer	48,6	47,9
Sous-total d'emprunts court terme	158,7	77,9
Total	3.763,3	3.702,6

Le tableau ci-dessous montre les changements relatifs aux passifs du groupe découlant des activités de financement. Il inclut les changements provenant de variations dans les flux de trésorerie et ceux qui ne concernent pas la trésorerie.

(en millions €)	Emprunts et dettes financières non-courants	Emprunts et dettes financières courants	Total
Solde au 1er janvier 2020	593,0	2.704,6	3.297,6
Flux de trésorerie: remboursements d'emprunts	(567,6)	(246,5)	(814,1)
Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts	25,0	1.194,4	1.219,4
Intérêts à imputer	(29,0)	0,0	(29,0)
Autres	56,5	(27,8)	28,8
Solde au 31 décembre 2020	77,9	3.624,7	3.702,6
Solde au 1er janvier 2021	77,9	3.624,7	3.702,6
Flux de trésorerie: remboursements d'emprunts	(30,8)	0,0	(30,8)
Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts	60,0	0,0	60,0
Intérêts à imputer	0,7	0,0	0,7
Autres	50,8	(20,1)	30,7
Solde au 31 décembre 2021	158,7	3.604,6	3.763,3

Le groupe a également émis des billets de trésorerie pour un montant total de 60,0 millions € à échéance 2022 et un taux d'intérêt de - 0,15 % dans le cadre de son programme de billets de trésorerie de 300,0 millions €.

Les variations dans le poste « Autres » de l'exercice 2021 reprend principalement des reclassifications de dettes à long terme en dettes à court terme sur la base des échéances liées aux instruments en 2022.

Des informations concernant les conditions générales des prêts et emprunts portant intérêts en cours sont données ci-après :

(en millions €)	Echéance	A échéance	Montant	Taux d'intérêt
Emission d'euro-obligations 2013 / 15 ans	2028	A échéance	547,7	3,25%
Emission d'euro-obligations 2013 / 20 ans	2033	A échéance	199,2	3,50%
Emission d'euro-obligations 2014 / 15 ans	2029	A échéance	347,2	3,00%
Emission d'euro-obligations 2015 / 8,5 ans	2024	A échéance	499,1	1,38%
Emission d'euro-obligations 2017 / 10 ans	2027	A échéance	248,2	1,38%
Emission d'euro-obligations 2019 / 7 ans	2026	A échéance	498,6	1,38%
Emission d'euro-obligations 2020 / 10 ans	2030	A échéance	789,7	0,88%
Emprunt à terme	2033	Linéaire	181,7	1,80%
Obligation amortissante - 7,7 ans	2028	Linéaire	58,7	1,56%
Obligation amortissante - 23,7 ans	2044	Linéaire	132,3	1,56%
Banque Européenne d'Investissements	2025	A échéance	100,0	1,08%
Billet de trésorerie	2022	A échéance	60,0	-0,15%
Total			3.662,6	
Dettes locatives			52,1	
Intérêts à imputer			48,6	
Total des prêts et emprunts (courants et non courants)			3.763,3	

6.13. Avantages du personnel

Le groupe a diverses obligations à prestations définies légales et implicites dans le cadre de ses opérations belges.

Le passif total net des obligations relatives aux avantages du personnel comprend :

(en millions €)	2021	2020
Régime à prestations définies	28,5	17,6
Avantages postérieurs à l'emploi, autres que les pensions	35,9	73,4
Total des provisions pour avantages du personnel	64,4	91,0

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les employés rémunérés sur la base d'une échelle salariale et recrutés après le 1^{er} juin 2002, ainsi que les cadres recrutés après le 1^{er} mai 1999 sont couverts par deux régimes de pension à cotisations définies (Powerbel et Enerbel) :

- Le régime Enerbel est un régime destiné aux salariés engagés après le 1^{er} juin 2002, auquel l'employé et l'employeur contribuent sur la base d'une formule prédéfinie.
- Le régime Powerbel est un régime destiné aux cadres engagés après le 1^{er} mai 1999. Les contributions de l'employé et de l'employeur sont basées sur un pourcentage fixe du salaire de l'employé.

La nouvelle législation sur les pensions, publiée fin 2015, a introduit quelques changements par rapport au rendement garanti dans le cadre des régimes à cotisations définies. Pour les paiements effectués après le 1^{er} janvier 2016, la loi exige que les employeurs garantissent un rendement annuel moyen sur la carrière d'au moins 1,75 % (jusqu'à 3,75 % selon le contribuant).

Pour les régimes assurés, le rendement minimum garanti jusqu'au 31 décembre 2015 doit toujours afficher au moins 3,25% pour les cotisations de l'employeur et 3,75% pour les cotisations des travailleurs. Tout déficit doit être couvert par l'employeur.

En raison de ces changements et comme mentionné dans les méthodes comptables, tous les régimes belges basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à contributions définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des régimes à

prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur, qui représente une modification de plan. Ils sont comptabilisés selon la méthode des « unités de crédit projetées » (UCP). Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles constituées (le cas échéant) et de la valeur du ou des fonds collectifs (le cas échéant), c'est pourquoi la norme IAS 19 § 115 ne s'applique pas. De plus, à l'exception d'Enerbel, les plans à cotisations définies ne sont pas concentrés en fin de période, en tant que tels ces plans sont évalués sans projection de futures contributions. Le plan à cotisations définies Enerbel est concentré en fin de période et est évalué avec projection de futures contributions.

Elia Transmission Belgium a transféré depuis 2016 certaines réserves acquises garanties par les assureurs sur des plans « Cash balance – best off ». Le principal objectif de ces plans est de garantir à chaque affilié un rendement minimum garanti de 3,25% sur les réserves acquises jusqu'à l'âge de la pension.

Les contributions du travailleur comme de l'employeur sont versées sur une base mensuelle pour les plans de base. La contribution du travailleur est déduite du salaire et payée à l'assureur par l'employeur. Le montant des flux de trésorerie futurs dépend de la croissance salariale.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Pour une population fermée, les conventions collectives des secteurs de l'électricité et du gaz prévoient ce que l'on appelle des « compléments de pension » basés sur le salaire annuel et la carrière de l'employé au sein d'une société (partiellement transmissibles à son héritier en cas de décès prématuré de l'employé). Les prestations attribuées sont liées au résultat d'exploitation d'Elia. Il n'existe pour ces obligations ni fonds de pension externe ni assurance de groupe et aucune réserve n'est donc constituée auprès de tiers. Les obligations sont considérées comme des régimes à prestations définies.

La convention collective prévoit l'octroi des mêmes garanties pour les membres du personnel employés actifs engagés entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 décembre 2001 et tous les cadres et directeurs embauchés avant le 1^{er} mai 1999, via un régime de pension à prestations définies (Elgabel et Pensiobel – plans fermés). Les obligations en vertu de ces régimes de pension à prestations définies sont financées par un certain nombre de fonds de pension pour les secteurs du gaz et de l'électricité et par des compagnies d'assurance.

Comme indiqué plus haut, Elia Transmission Belgium a transféré depuis 2016 certaines réserves acquises garanties par les assureurs sur des plans « Cash balance – best off ». Cette garantie étant une obligation de l'employeur, ces plans représentent des régimes à prestations définies.

Les contributions des travailleurs comme de l'employeur sont versées mensuellement pour les plans de base. Les contributions des salariés sont déduites du salaire et versées à l'assureur par l'employeur.

AUTRES OBLIGATIONS LIÉES AU PERSONNEL

Elia Transmission (Belgique) a également octroyé à son personnel des plans de prépension et d'autres avantages postérieurs à la période active, tels que le remboursement des frais de soins de santé et une contribution aux prix de l'énergie, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces prestations citées ne sont pas toutes financées et, conformément à la norme IAS 19, ces avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme des régimes à prestations définies.

EMPLOYEE BENEFIT OBLIGATIONS AT GROUP LEVEL

Le passif total net des obligations relatives aux avantages du personnel comprend :

(en millions €)	Pensions		Autres	
	2021	2020	2021	2020
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	(251,5)	(257,1)	(71,0)	(77,4)
Juste valeur des actifs du plan	253,4	239,5	4,8	4,0
Passif net au titre des prestations définies	1,9	(17,6)	(66,3)	(73,4)

Le passif net relatif aux avantages du personnel a diminué de 26,6 millions €. L'impact s'explique principalement par la baisse du taux d'actualisation par rapport à 2020 et la hausse du rendement des actifs du régime.

Mouvements de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies (en millions €)	Pensions		Autres	
	2021	2020	2021	2020
Au début de la période	(257,1)	(249,7)	(77,4)	(71,2)
Coût des services rendus	(12,3)	(9,7)	(2,2)	(2,1)
(Coût) / produit financier	(1,2)	(1,8)	(0,5)	(0,7)
Cotisations des participants	(0,9)	(1,2)	0,0	0,0
Y inclus réévaluations des gains/(pertes) dans les autres éléments du résultat et le				
Compte de résultat consolidé, découlant de:				
Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	(1,1)	0,0	(1,1)
Changement dans les hypothèses financières	13,2	(8,4)	5,0	(3,8)
Changements liés à l'expérience	(6,7)	6,6	1,3	(0,9)
Coût des services passés	0,1	0,0	0,0	(6,3)
Prestations payées	16,1	14,1	2,8	2,6
Transferts	(2,7)	(6,0)	(0,0)	6,0
A la fin de la période	(251,5)	(257,1)	(71,0)	(77,4)

Mouvements de la juste valeur des actifs du plan (en millions €)	Pensions		Autres	
	2021	2020	2021	2020
Au début de la période	239,5	229,3	4,0	4,1
Revenus d'intérêts	1,1	1,7	0,0	0,0
Réévaluation des gains/pertes dans les autres éléments du résultat, découlant de:				
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	14,5	(0,0)	0,9	2,5
Cotisations versées par l'employeur	10,8	19,0	2,6	2,6
Cotisations versées par les participants	0,9	1,2	0,0	0,0
Transferts	2,7	2,6	0,0	(2,6)
Prestations payées	(16,1)	(14,1)	(2,8)	(2,6)
A la fin de la période	253,4	239,5	4,8	4,0

Montants compris dans les autres éléments du résultat global (en millions €)	Pensions		Autres	
	2021	2020	2021	2020
Coût des services				
Coût des services rendus	(12,3)	(9,7)	(2,2)	(2,1)
Coût des services passés	0,1	0,0	0,0	(6,3)
Règlements	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêt net sur le passif / (actif) net au titre des prestations définies	(0,1)	(0,1)	(0,4)	(0,6)
Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	(1,2)	(1,8)	(0,5)	(0,7)
Revenu d'intérêts sur les actifs du plan	1,1	1,7	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,3	2,2
Coût des prestations définies comptabilisées en résultat	(12,3)	(9,8)	(2,3)	(6,8)
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de:				
1) Changements dans les hypothèses démographiques	0,0	(1,1)	0,0	(0,7)
2) Changements dans les hypothèses financières	13,2	(8,4)	4,4	(3,4)
3) Changements liés à l'expérience	(6,7)	6,6	1,5	(1,2)
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	14,5	(0,0)	0,9	(0,1)
Réévaluation des prestations définies (dette)/créance dans les autres éléments du résultat	21,0	(2,9)	6,9	(5,4)
Total	8,7	(12,7)	4,6	(12,3)

Compte tenu des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur les droits à remboursement (3,8 millions € pour 2021 - voir ci-après), l'impact net de la réévaluation des obligations au titre des prestations post-emploi s'élève à 24,1 millions €.

(en millions €)	2021	2020
Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de	(322,5)	(334,5)
Participants actifs	(248,4)	(251,2)
Participants non-actifs avec avantages différés	(24,0)	(21,4)
Retraités et bénéficiaires	(50,1)	(61,9)
Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de	(322,5)	(334,6)
Prestations de retraite et de décès	(251,6)	(262,2)
Autres avantages postérieurs à l'emploi (réductions médicales et tarifaires)	(18,2)	(56,6)
Primes jubilaires	(52,6)	(15,7)

Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, le groupe prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise conforme à la devise des obligations au titre des prestations définies, notées avec un rating minimal « AA » ou supérieur, comme déterminés par une agence de notation certifiée, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies.

Un test de résistance est exécuté chaque année. Celui-ci vérifie que les besoins minimaux de financement sont couverts vis-à-vis des « chocs » présentant une probabilité d'occurrence de 0,5%.

Les bénéficiaires contribuent (pour la plupart) au financement des régimes de pension à travers une cotisation personnelle.

Le solde annuel des prestations définies est financé par l'employeur via une allocation récurrente exprimée en pourcentage du total des rémunérations des participants. Ce pourcentage est défini à l'aide de la méthode des coûts agrégés et est revu chaque année. Cette méthode de financement consiste à répartir les coûts futurs sur la période restante du plan. Les coûts sont estimés sur la base de projections (en prenant en compte la croissance des salaires et l'inflation). Les hypothèses afférentes à l'augmentation des salaires, à l'inflation, à la rotation du personnel et à l'âge de départ à la pension sont définies sur la base des statistiques dont la Société dispose. Les tables de mortalité utilisées sont celles qui correspondent aux faits observés pour l'instrument de financement et tiennent compte des changements attendus en matière de mortalité. Le groupe calcule l'intérêt net sur les obligations (actif) au titre de prestations définies en utilisant le même taux d'actualisation d'obligations d'entreprises de haute qualité (cf. ci-dessus) que celui qui sert à évaluer l'obligation au titre des prestations définies (l'approche « intérêts nets »). Ces hypothèses sont régulièrement remises en question.

Des événements exceptionnels (tels que la modification du plan, la modification des hypothèses, une couverture insuffisante, etc.) peuvent donner lieu à des versements exceptionnels du sponsor.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que : le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité et le risque salarial.

Risque d'investissement

La valeur actuelle des passifs d'un régime à prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence à des obligations d'entreprises de haute qualité. La différence entre le taux de rendement réel des actifs et les produits financiers générés par les actifs du plan est comptabilisée dans les profits/pertes actuariels (autres éléments du résultat global). Les investissements du plan sont actuellement relativement équilibrés, comme indiqué ci-dessous :

(en millions €)	2021	2020
Participations cotées en bourse	79,68%	80,03%
Actions - zone euro	15,72%	15,47%
Actions - hors zone Euro	20,18%	20,27%
Obligations d'état - zone Euro	1,45%	1,38%
Autres obligations - zone Euro	27,85%	28,42%
Autres obligations - hors zone Euro	14,47%	14,50%
Participations non cotées en bourse	20,32%	19,97%
Biens immobiliers	2,80%	2,66%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,16%	3,01%
Autres	14,36%	14,30%
Total (en %)	100,00%	100,00%

Étant donné la nature à long terme des passifs du plan, il est jugé adéquat d'investir une part raisonnable des actifs du plan en titres de capitaux propres afin de générer un effet de levier pour la performance du fonds. En Allemagne, tous les actifs de plans sont investis dans des conventions d'assurance.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution des taux obligataires engendre une augmentation du passif du plan. Toutefois, celle-ci sera partiellement compensée par une augmentation du rendement des actifs du plan, réalisés à environ 95% dans des fonds de pension, avec un rendement attendu de 3,12%.

Risque de longévité

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence à la meilleure estimation de mortalité des participants au plan à la fois pendant et après leur carrière. Une augmentation de l'espérance de vie des participants au plan augmentera le passif de ce dernier. Les tables de mortalité prospectives émanant de l'IA/BE sont utilisées en Belgique.

Risque salarial

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence au salaire futur des affiliés au plan. Une augmentation du salaire des affiliés au plan augmentera donc le passif de ce dernier.

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(en % et en années)	Belgium	
	2021	2020
Taux d'actualisation		
- Pensions - régime à prestations définies et plans cash balance - best off	0,83%	0,36%
- Pensions - régime à cotisations définies	1,12%	0,66%
- Avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions	1,14%	0,70%
Augmentation attendue du salaire moyen (sans inflation)	1,00%	1,00%
Inflation attendue	1,75%	1,75%
Augmentation attendue des dépenses de santé (y compris inflation)	2,75%	2,75%
Augmentation attendue des avantages tarifaires	1,75%	1,75%
Age moyen de la retraite attendu		
- Employé	63	63
- Cadre	65	65
Espérance de vie exprimée en année d'un retraité à 65 ans pour une personne âgée de 65 ans à la date de clôture : *		
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	19,9	19,9
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	23,6	23,6

*Tables de mortalité utilisées : IABE en Belgique

(en années)	Belgique	
	2021	2020
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies	8,5	8,8
Durée moyenne pondérée des obligations à cotisations définies	9,7	9,7
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	13,2	13,4

Le rendement réel des actifs du plan en pourcentage pour 2021 se situait dans la plage de 2,7 % à 12,0 % (par rapport à une plage de 0,9 % à 2,8 % en 2020).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des décaissements escomptés pour les régimes à prestations définies :

Sorties de trésorerie futures attendues	< 12 mois	1-5 ans	6-10 ans
Pensions	(3,0)	(13,4)	(15,8)
Autres	(3,0)	(13,2)	(16,1)
Total (en millions €)	(6,0)	(26,7)	(31,9)

Un certain degré d'incertitude est lié aux décaissements escomptés ci-dessus ; celui-ci peut être expliqué par les éléments suivants :

- Des différences entre les hypothèses émises et les résultats réels peuvent survenir : p. ex., âge de la pension, future augmentation de salaire, etc. ;
- Les décaissements escomptés ci-dessus sont basés sur une population fermée et n'incorporent donc pas les futurs nouveaux collaborateurs ;
- Les primes futures sont calculées sur la base du dernier taux des coûts agrégés connu, qui est révisé sur une base annuelle et qui varie en fonction du rendement des actifs du plan, de l'augmentation réelle des salaires par rapport aux hypothèses et des mouvements inattendus au sein de la population.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Effet sur l'obligation au titre des prestations définies (en millions €)	Augmentation (+) / Diminution (-)
Impact sur l'obligation au titre des prestations définies d'une augmentation de :	
Taux d'actualisation (0,5%)	20,1
Augmentation moyenne des salaires - hors inflation (0,5%)	(9,7)
Inflation (0,25%)	(5,9)
Augmentation des prestations de soins de santé (1%)	(0,6)
L'espérance de vie des retraités (1 an)	(3,4)

DROITS À REMBOURSEMENT (BELGIQUE)

Comme décrit à la note 6.5, des actifs non courants (au sein d'autres actifs financiers) sont comptabilisés comme des droits à remboursement liés à l'obligation au titre des prestations définies pour la population bénéficiant du régime d'intérêt et des passifs du plan médical et des avantages tarifaires pour les employés retraités d'Elia. Chaque modification de ces passifs affecte également les droits à remboursement correspondants au titre d'autres actifs financiers non courants.

Le changement lié aux droits à remboursement est présenté ci-dessous :

Mouvements de la valeur actuelle des droits de remboursement (en millions €)	Pensions		Autres	
	2021	2020	2021	2020
Au début de la période	(22,6)	(23,1)	(31,2)	(30,0)
Coût des services rendus				
(Coût) / produit financier	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(0,3)
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de:				
1) Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	0,0	0,0	0,0
2) Changement dans les hypothèses financières	0,7	(0,5)	2,2	(1,8)
3) Changements liés à l'expérience	0,4	(1,6)	0,5	(0,2)
Prestations payées	2,5	2,8	1,6	1,1
A la fin de la période	(19,0)	(22,6)	(27,2)	(31,2)

La somme des droits à remboursement « Pensions » (19,0 millions €) et « Autres » (27,2 millions €) s'élevait à 46,2 millions € en 2021 (2020 : 53,8 millions €), qui se rapproche des droits de remboursement énumérés à la note 6.5.

6.14. Provisions

(in € million)	Environnement	Elia Re	Obligation de démantèlement	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2020	9,6	3,3	20,5	2,2	35,5
Dotation	1,4	6,8	3,7	1,2	13,1
Reprise	(1,0)	(2,7)	(1,0)	(1,0)	(5,7)
Utilisation	(0,8)	(2,0)	0,0	(0,1)	(2,8)
Actualisation des provisions	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
Solde au 31 décembre 2020	9,2	5,4	23,4	2,3	40,3
Partie à long terme	7,5	5,4	23,4	2,3	38,5
Partie à court terme	1,8	0,0	0,0	0,0	1,8
Solde au 1er janvier 2021	9,2	5,4	23,4	2,3	40,3
Dotation	0,3	1,0	1,1	0,8	3,2
Reprise	(0,4)	(2,0)	(3,3)	(0,7)	(6,5)
Utilisation	(0,1)	(0,4)	0,0	(0,2)	(0,7)
Actualisation des provisions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2021	9,0	4,1	21,2	2,1	36,3
Partie à long terme	7,5	4,1	21,2	2,1	34,8
Partie à court terme	1,5	0,0	0,0	0,0	1,5

Le groupe a comptabilisé des provisions pour les éléments suivants :

Environnement : la provision environnementale vise à couvrir l'exposition existante dans le cadre de la décontamination des sols. Il n'y a pas eu de mouvements significatifs dans les provisions environnementales en 2021.

Elia a procédé à des études de sol sur plus de 200 sites en Flandre, conformément aux accords contractuels et à la législation flamande en la matière. Sur certains sites, une pollution significative du sol a été constatée. Il s'agissait en général d'une pollution historique résultant d'activités industrielles antérieures ou situées à proximité (usines à gaz, incinérateurs, produits chimiques, etc.). En Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, Elia a réalisé des analyses et études dans un certain nombre de postes à haute tension et sur des terrains sur lesquels des pylônes avaient été érigés pour les lignes à haute tension aériennes, dans le but de détecter une éventuelle pollution. Sur cette base, Elia a provisionné les coûts d'assainissements potentiels futurs conformément aux législations pertinentes.

Les provisions environnementales sont comptabilisées et mesurées sur la base de l'évaluation d'un expert en tenant compte du principe BATNEEC (Best Available Techniques Not Entailing Excessive Costs, c.-à-d. meilleures techniques disponibles à un coût raisonnable) et des circonstances connues à la fin de la période de reporting. Le calendrier des décomptes est incertain, mais pour les sites où les utilisations ont lieu, la provision sous-jacente est qualifiée de provision à court terme.

Elia Re : un montant de 4,1 millions € est inclus en fin d'exercice pour Elia Re, société de réassurance captive. 0,7 million € sont liés à des plaintes relatives aux lignes aériennes, et 3,4 millions € aux installations électriques. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures respectives.

Provisions de démantèlement : Dans le cadre du programme CAPEX du groupe, celui-ci s'expose à des obligations de mise hors service, dont la plupart sont liées à des projets offshore. Ces provisions tiennent compte de l'impact de l'actualisation ainsi que du coût escompté pour le démantèlement et l'enlèvement de l'équipement installé sur des sites ou dans la mer. La valeur comptable de la provi-

sion était de 21,2 millions € au 31 décembre 2021. La diminution est surtout due à une hausse du taux d'actualisation utilisé pour l'actualisation des provisions. Le groupe a appliqué une approche au cas par cas afin d'estimer le décaissement nécessaire au règlement du passif.

Elia Transmission Belgium utilise les taux d'intérêt des obligations d'entreprises (avec au moins une notation AA) et les fait coïncider avec la durée de vie des provisions pour actualiser l'obligation de démantèlement. Si le taux d'actualisation est inférieur à 0%, le taux d'actualisation est fixé à 0%. Le taux d'actualisation utilisé en 2021 était de 1,26% pour les engagements de décaissement. Si le taux d'actualisation tombait à 0%, le passif lié au démantèlement augmenterait de 8,9 millions d'euros.

Le poste « **Autres** » comprend diverses provisions pour litiges afin de couvrir les paiements probables à la suite de l'implication du groupe dans un litige juridique ou lorsque le groupe est poursuivi en justice par une tierce partie. Ces estimations sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le niveau estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures associées.

Aucun actif n'a été comptabilisé en rapport avec le recouvrement de certaines provisions. **Error! Bookmark not defined.**

6.15. Autres passifs non courants

(en millions €)	2021	2020
Subsides en capital	3.3	3.4
Passifs de contrats	103.8	97.8
Total	107.1	101.2

Les passifs contractuels sont restés stables. Ils se rapportent au paiement aux paiements d'avances obtenus dans le cadre de la composante contrat « last-mile connexion ». Les produits sont reconnus selon la durée de vie de l'actif auquel se rapporte la last-mile connexion. Comme déjà présenté à la note 5.1, le groupe a reconnu 2,9 millions € de chiffre d'affaires au cours de l'exercice qui étaient inclus dans le solde des passifs de contrats au début de l'exercice (97,8 millions €).

6.16. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

(en millions €)	2021	2020
Dettes commerciales	421,8	358,8
TVA, autres impôts	16,7	12,8
Rémunérations et charges sociales	33,9	29,6
Surcharges	24,6	54,6
Autres	65,2	63,8
Total	562,2	519,5

Les dettes commerciales ont augmenté de 63,0 millions € dans un contexte d'augmentation des niveaux d'activité et d'une hausse significative des prix de l'énergie au second semestre 2021.

Les surcharges ont diminué par rapport à l'année précédente (54,6 millions €). Les surcharges comprennent les prélèvements fédéraux, qui s'élèvent à 6,2 millions € au 31 décembre 2021 (contre 24,3 millions € en 2020). Les prélèvements pour le gouvernement wallon ont diminué à 17,0 millions €, (contre 26,3 millions € en 2020). Le solde restant est principalement constitué de réserves stratégiques (1,0 million €).

6.17. Instruments financiers – Juste valeur

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers, avec indication de leur niveau dans la hiérarchie de juste valeur.

(en millions €)	Valeur comptable					Juste valeur			
	Désigné à la juste valeur	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Autres passifs financiers à coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Solde au 31 décembre 2020									
Autres actifs financiers	7,0	0,2	54,3	0,0	61,5	7,0	0,0	0,2	7,2
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par l'intermédiaire capitaux propres		0,2			0,2			0,2	0,2
Instruments de capitaux propres à la juste valeur comptabilisés par d'autres éléments du résultat global	7,0				7,0	7,0			7,0
Créances clients et autres débiteurs (Non-courants)			0,5		0,5				
Actifs réglementaires			53,8		53,8				
Créances clients et autres débiteurs			518,9		518,9				
Trésorerie et équivalents de trésorerie			188,6		188,6				
Prêts et emprunts (courants et non courants)				(3.702,7)	(3.702,7)				
Emprunts non garantis				(3.325,8)	(3.325,8)	(3.739,4)			(3.739,4)
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis				(296,0)	(296,0)	(296,0)			(296,0)
Dettes de leasing				(33,0)	(33,0)				
Intérêts à imputer				(47,9)	(47,9)				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs				(519,5)	(519,5)				
Total	7,0	0,2	761,8	(4.222,2)	(3.453,2)	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Solde au 31 décembre 2021									
Autres actifs financiers	7,0	0,2	46,2		53,4	7,0		0,2	7,2
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par l'intermédiaire capitaux propres		0,2			0,2			0,2	0,2
Instruments de capitaux propres à la juste valeur comptabilisés par d'autres éléments du résultat global	7,0				7,0	7,0			7,0
Actifs réglementaires			46,2						
Créances clients et autres débiteurs			515,7		515,7				
Trésorerie et équivalents de trésorerie			137,4		137,4				

Prêts et emprunts (courants et non courants)	(3,763.3)	(3,763.3)	(3,981.3)	(3,981.3)
Emprunts non garantis	(3,320.6)	(3,320.6)	(3,639.3)	(3,639.3)
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis	(342.0)	(342.0)	(342.0)	(342.0)
Dettes de leasing	(52.1)	(52.1)		
Intérêts à imputer	(48.6)	(48.6)		
Dettes fournisseurs et autres cré- diteurs	562.2	562.2		
Total	7.0	0.2	699.3	(3,201.1)
			(2,494.6)	n.r.
				n.r.
				n.r.
				n.r.

Les tableaux ci-dessus ne reprennent pas les informations relatives à la juste valeur pour les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, et les dettes fournisseurs et autres créditeurs puisque leur valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. La juste valeur des dettes de location-financement ne doit pas être présentée.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif réglé dans des conditions de pleine concurrence. La norme IFRS 7 exige, pour les instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière et pour les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur a été présentée, la présentation des évaluations de juste valeur par niveau selon la hiérarchie suivante :

- **Niveau 1** : La juste valeur d'un instrument financier négocié sur un marché actif est évaluée sur la base des cotations (non corrigées) pour des actifs ou passifs identiques. Un marché est considéré comme actif lorsque des cotations sont immédiatement et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service de cotation ou d'une agence régulatoire, et que ces cotations reflètent des transactions réelles et régulières opérées sur ledit marché dans des conditions de pleine concurrence ;
- **Niveau 2** : La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles et s'appuient aussi peu que possible sur des estimations spécifiques à une entité. Lorsque toutes les informations significatives requises pour l'évaluation de la juste valeur d'un instrument sont observables, soit directement (par exemple, prix), soit indirectement (par exemple, induites d'autres prix), l'instrument est considéré comme relevant du niveau 2 ;
- **Niveau 3** : Lorsqu'une ou plusieurs catégories d'informations significatives utilisées dans l'application de la technique de valorisation ne reposent pas sur des données de marché observables, l'instrument financier est considéré comme relevant du niveau 3. Le montant en juste valeur repris sous « Autres actifs financiers » a été déterminé par référence à (i) de récents prix de transactions, connus par le groupe, pour des actifs financiers similaires, ou (ii) des rapports d'évaluation émis par des tiers.

La juste valeur des actifs et passifs financiers, hormis ceux présentés dans le tableau ci-dessus, est approximativement égale à leur valeur comptable, en grande partie suite aux échéances à court terme de ces instruments.

La juste valeur des autres actifs financiers est relativement stable en comparaison de l'exercice précédent. La juste valeur des emprunts bancaires et obligataires a augmenté en raison de la hausse de la valeur nominale et des prix de marché.

La juste valeur des Sicav appartient au niveau 1, ce qui signifie que l'évaluation repose sur la valeur cotée en bourse sur un marché actif pour des instruments identiques.

La juste valeur a été déterminée par référence à des cotations publiées sur un marché actif (classées en niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs).

La juste valeur des autres prêts bancaires est proche de leur valeur comptable, en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments.

6.18. Contrats de location

LE GROUPE EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le groupe loue principalement des bâtiments, des voitures et des fibres optiques. Il détient également certains droits d'usage sur des (parties de) terrains et lignes aériennes. La période d'évaluation utilisée se base sur la période contractuelle. Lorsqu'une période à durée déterminée n'a été définie et que le contrat prévoit une extension continue, le service concerné a supposé une date de résiliation. Dans le cas où le contrat de location comporte une option d'extension, le groupe apprécie s'il est raisonnablement sûr d'exercer l'option et fait sa meilleure estimation de la date de résiliation.

La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'incidence sur les clauses contractuelles des contrats de location du groupe Elia et rien n'indiquait qu'il fallait changer l'évaluation utilisée dans la période de reporting précédente pour la prolongation des contrats.

Les informations sur les contrats de location pour lesquels le groupe est preneur sont présentées ci-dessous.

Droit d'usage

Le droit d'usage est présenté séparément dans les immobilisations corporelles et se répartit comme indiqué dans le tableau ci-dessous, avec la dette de location actualisée comme comparaison. Une distinction est également établie entre les dettes de location courantes et non courantes :

(en millions €)	Utilisation	Location	Fibres			Total
	des terres et liaisons aériennes	d'immeubles / de bureaux	Voitures	optiques	Autres	
Situation au 1er janvier 2020	2,0	23,0	7,7	6,0	0,1	38,8
Acquisitions et révisions de valeur	(0,0)		4,4	0,0		4,4
Amortissements	(0,0)	(2,1)	(3,4)	(3,7)	(0,0)	(9,3)
Amortissement sur droits d'usage		(1,3)	(0,2)			(1,5)
Situation au 31 décembre 2020	2,0	19,7	8,5	2,3	0,0	32,4

(en millions €)	Utilisation	Location	Fibres			Total
	des terres et liaisons aériennes	d'immeubles / de bureaux	Voitures	optiques	Autres	
Situation au 1er janvier 2021	2,0	19,7	8,5	2,3	0,0	32,4
Acquisitions et révisions de valeur	0,1	0,2	3,7	23,1		27,1
Amortissements	(0,0)	(2,0)	(3,5)	(2,3)	(0,0)	(7,9)
Situation au 31 décembre 2021	2,0	17,8	8,7	23,0	0,0	51,6

Le droit d'usage est brièvement décrit ci-dessous :

- L'utilisation de terrains et lignes aériennes constitue pour le groupe un droit d'utilisation d'une parcelle de terrain bien identifiée afin de construire sur la propriété d'autrui. Seuls les contrats où le groupe dispose du plein droit de contrôle sur l'utilisation de l'actif identifié sont concernés.
- Le groupe loue des bâtiments et des bureaux dans lesquels les fonctions de l'entreprise sont exercées.
- Le groupe a des contrats de leasing pour des voitures utilisées par des employés dans le cadre de leur activité professionnelle et de leurs activités privées.
- Le groupe loue des fibres optiques pour transporter des données. Seuls des câbles clairement identifiés sont concernés.
- Autres contrats de location : contrats de leasing d'imprimantes et contrats de réserves stratégiques. Les réserves stratégiques sont des contrats dans lesquels le groupe dispose du droit de contrôler l'utilisation d'une centrale électrique pour maintenir un équilibre dans le réseau.

Le groupe n'a que des contrats de location avec paiements de loyers fixes et évalue s'il est raisonnable de prolonger un contrat de location. Si tel est le cas, le contrat de location est évalué comme si l'option de prolongation était exercée.

Dettes de leasing

Les informations concernant les échéances des flux de trésorerie actualisés contractuels sont données ci-dessous :

Analyse de maturité - flux de trésorerie contractuels non actualisés (en millions €)	2021	2020
< 1 an	27,8	7,9
1-5 ans	15,0	16,2
> 5 ans	12,5	14,6
Total des passifs locatifs non actualisés au 31 décembre	55,3	38,8
Passifs liés à la location comptabilisés au bilan au 31 décembre	52,1	33,0
Court terme	27,7	7,7
Long terme	24,3	25,2

Le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les dettes de location est la meilleure estimation du groupe pour le taux d'emprunt marginal moyen pondéré et varie de 0,26 % à 2,94 %. Le groupe a utilisé les expédients pratiques, c'est-à-dire un taux d'actualisation unique par groupe de contrats, résumés par durée.

Le groupe a évalué les options de prolongation conclues dans les contrats de location et considère qu'il est raisonnablement probable que ces options de prolongation seront exercées. Le groupe a par conséquent considéré le contrat de location comme si l'option de prolongation était exercée dans le passif locatif.

Le groupe ne dispose pas de contrats de location à paiements variables ni de garanties de valeur résiduelle. Le groupe ne s'est engagé dans aucun bail qui n'a pas encore commencé. Le groupe n'a conclu aucun contrat qui incluent le paiement de loyers éventuels ou des clauses d'indexation ou des restrictions importantes pour l'utilisation de l'actif concerné.

En 2021, un contrat de location de fibre optique arrivant à échéance a été prolongé et une option d'achat d'une valeur de 22,0 millions € a été ajoutée. L'option d'achat est arrivée à échéance fin février 2022. Il est très probable que le groupe fasse usage de l'option, de sorte que le prix d'achat a été ajouté au droit d'utilisation de l'actif et de la dette de location.

Montants comptabilisés en résultat

Les montants suivants ont été comptabilisés en résultat durant l'exercice :

(en millions €)	2021	2020
Charge d'amortissement sur droits d'usage	(7,9)	(9,3)
Intérêt sur dettes de leasing	(0,5)	(0,7)
Charge relative aux paiements variables non pris en compte dans la dette de leasing	(0,6)	0,1
Total inclus dans le résultat	(9,0)	(9,9)

Un montant total de 9,0 millions € de charge de loyers a été comptabilisé dans le compte de résultat en 2021. Aucun loyer variable n'a été inclus dans l'évaluation des passifs locatifs.

Le total des décaissements au titre des loyers s'élevait à 8,5 millions € en 2021 (contre 9,9 millions en 2020). Ce montant est inclus dans la rubrique « Remboursement des emprunts » du tableau des flux de trésorerie.

LE GROUPE EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Le groupe loue des fibres optiques, des terrains et des bâtiments présentés dans les immobilisations corporelles. La location ne constitue qu'une activité auxiliaire. Les produits de la location sont présentés dans les autres produits.

Les contrats qui n'ont pas trait à des actifs identifiables séparément ou dans lesquels le client ne peut pas diriger l'utilisation de l'actif ou n'obtient pas en substance tous les avantages économiques associés à l'utilisation de l'actif ne constituent pas un contrat de location. La nouvelle définition des contrats de location a entraîné l'exclusion de certains équipements de télécommunication.

Le groupe a classé ces contrats de location comme des contrats de location simple car ils ne transfèrent pas en substance tous les risques et bénéfices liés à la propriété des actifs.

Le tableau suivant expose une analyse des échéances des loyers, et montre les loyers non actualisés à recevoir après la date de reporting et en tenant compte de la meilleure estimation de la période contractuelle :

(en millions €)	2021	2020
Endéans 1 an	11,4	13,2
1 à 2 ans	11,3	0,1
2 à 3 ans	11,3	0,0
3 à 4 ans	11,2	0,0
4 à 5 ans	11,1	0,0
Plus de 5 ans	305,1	0,0
Total	361,5	13,3

La pandémie de COVID-19 n'a pas affecté les clauses contractuelles des contrats du groupe Elia en qualité de bailleur, et rien n'indiquait qu'il fallait changer les flux de trésorerie visés ci-dessus.

Les produits de la location comptabilisés par le groupe en 2021 s'élevaient à 13,7 millions € (2020 : 14,8 millions €).

6.19. Charges à imputer et produits à reporter

(en millions €)	2021	2020
Charges à imputer et produits à reporter	6,3	19,3
Mécanisme de décompte Belgique	353,5	474,0
Total	359,8	493,3

Les variations du compte de report découlant du mécanisme de décompte sont les suivantes :

(en millions €)	Créances régula- latoires	Obligations régula- toires	Total
Solde au 1er janvier 2021	43,8	(517,8)	(474,0)
Dotation	58,0	(132,4)	(74,3)
Reprise	(14,8)	132,4	117,6
Utilisation	0,0	81,5	81,5
Autres (p.ex. actualisation)	0,0	(4,1)	(4,1)
Solde au 31 décembre 2021	87,0	(440,5)	(353,5)

Le compte de report découlant du mécanisme de décompte (353,5 millions €) a diminué par rapport à fin 2020 (474,0 millions €). La baisse du compte de report découlant du mécanisme de décompte englobe le règlement des excédents nets de la période tarifaire précédente (-81,5 millions €), la révision du mécanisme de décompte de l'année précédente par le régulateur (+4,1 millions €) et les écarts de l'année en cours par rapport au budget approuvé par le régulateur (-43,1 millions €). L'excédent opérationnel par rapport au budget des coûts et revenus autorisés par le régulateur doit être restitué aux consommateurs et ne fait donc pas partie des revenus.

En 2021, un déficit opérationnel (50,5 millions €) a été observé, qui est compensé par l'obligation réglementaire en cours. Le déficit opérationnel par rapport au budget résulte principalement de la hausse du résultat net régulé (22,1 millions €) et de la hausse des charges nettes de fonctionnement dans un contexte de hausse significative des prix de l'énergie au second semestre 2021 (impact net de 84,9 millions €). Celle-ci a été en partie compensée par une hausse des recettes transfrontalières (32,4 millions €) et une hausse des ventes tarifaires (18,4 millions €).

La libération du compte de report est déterminée dans le processus de fixation des tarifs. Les montants du compte de report sont comptabilisés sur une base annuelle et la libération dépend de la source du report, certains sont libérés à T+1, d'autres à T+2 et certains après une période plus longue.

La future libération du compte de report découlant du mécanisme de décompte dans les futurs tarifs est présentée dans le tableau ci-dessous (situation au 31 décembre 2021) :

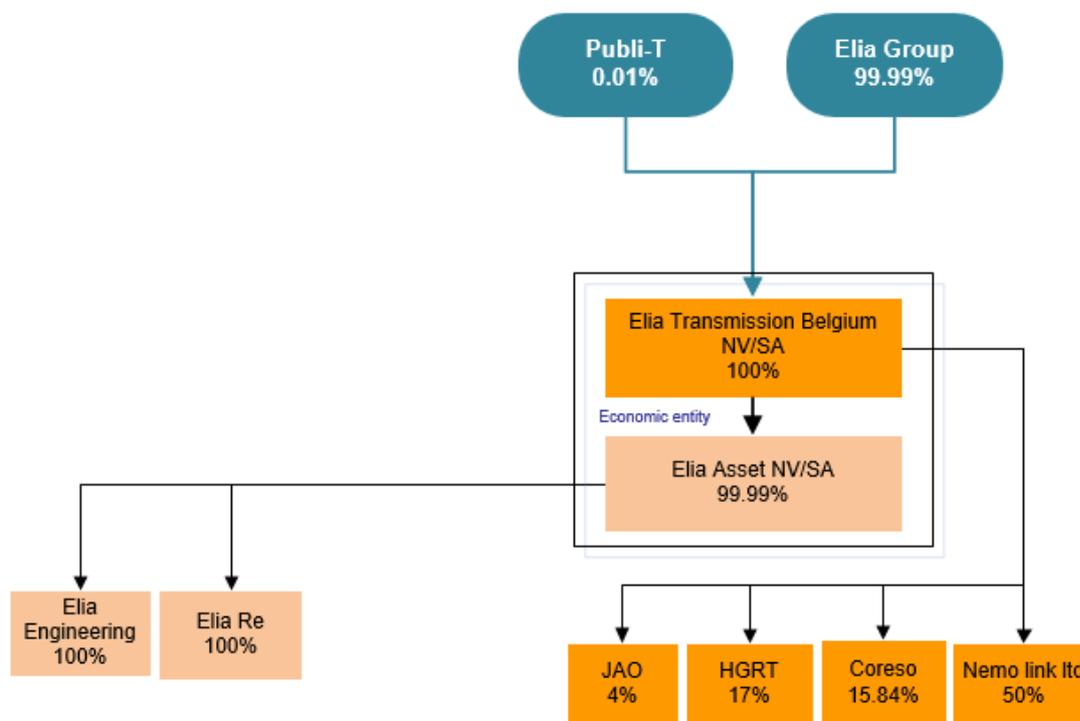
(en millions €)	Cadre réglementaire Bel- gique
A restituer aux tarifs de la période actuelle	282,4
A restituer aux tarifs des périodes futures	63,9
Autre transfert réglementaire	7,3
Total	353,5

**Belgique : de 2020 à 2023*

L'autre transfert réglementaire concerne un produit issu d'une réglementation incitative qui est sujet à incertitude dans le contexte particulier de la forte augmentation des prix de l'énergie et pour lequel la méthode de calcul devrait être évaluée plus en profondeur avec le régulateur belge.

7. Structure du groupe

APERÇU DE LA STRUCTURE DU GROUPE



FILIALES

Elia Transmission Belgium SA a le contrôle direct et indirect sur les filiales reprises ci-dessous.

La participation dans Ampacimon, qui propose des solutions de surveillance du réseau, a été vendue en août 2020. La participation dans Enervalis NV, start-up qui développe des logiciels innovants pour le contrôle intelligent des sources d'énergie, a été cédée en avril 2021.

Toutes les entités tiennent leur comptabilité en euros et ont la même date de reporting qu'Elia Transmission Belgium SA.

Nom	Pays d'établissement	Siège social	Participation %	
			2021	2020
Filiales				
Elia Asset SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	99,99	99,99
Elia Engineering SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Elia Re SA	Luxembourg	Rue de Merl 65, 2146 Luxembourg	100,00	100,00
Participations comptabilisées selon la méthode mise en équivalence – joint venture				
Nemo Link Ltd.	Royaume-Uni	Strand 1-3, Londres WC2N 5EH	50,00	50,00
Participations comptabilisées selon la méthode mise en équivalence				
H.G.R.T S.A.S.	France	1 Terrasse Bellini, 92919 La Défense Cedex	17,00	17,00
Coreso SA	Belgique	Avenue de Cortenbergh 71, 1000 Bruxelles	15,84	15,84
Enervalis SA	Belgique	Centrum-Zuid 1111, 3530 Houthalen-Helchteren	-	16,52
Investissements traités selon IFRS9 – Autres participations				
JAO SA	Luxembourg	2, Rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg Hamm	4,00	4,00

8. Autres notes

8.1. Gestion des risques financiers et des dérivés

PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'objectif du groupe est d'identifier chaque risque et de définir des stratégies afin d'en maîtriser l'impact économique sur les résultats du groupe.

Le département Risk Management définit la stratégie de gestion des risques, surveille analyse des risques et rapporte à la direction et au comité d'audit. La politique relative aux risques financiers est mise en œuvre par la définition de politiques appropriées et la mise en place de procédures de contrôle et de reporting efficaces. Une sélection d'instruments de couverture dérivés est utilisée en fonction de l'évaluation des risques impliqués. Les dérivés sont utilisés exclusivement comme instruments de couverture. Le cadre réglementaire dans lequel le groupe fonctionne limite fortement leurs effets sur le compte de résultat (cf. chapitre « Cadre réglementaire et tarifs »). L'impact majeur des hausses de taux d'intérêt, des risques de crédit, etc. peut, conformément à la législation en vigueur, être porté en compte dans les tarifs.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché tient compte des effets négatifs sur la situation financière et les flux de trésorerie du groupe résultant des variations de prix sur le marché qui ne peuvent être évitées autrement. Les activités du groupe s'étendent au marché de l'électricité – en particulier dans le cadre de la vente de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables ainsi que de l'approvisionnement en énergie pour couvrir les pertes d'énergie sur le réseau – ainsi qu'au marché des dépôts à court terme.

Risques de change

Le groupe n'est exposé à aucun risque de change notable, ni transactionnel ni lié au change d'une devise en euros, étant donné qu'il n'a pas d'investissements ou d'activités significatifs à l'étranger à ce jour et que moins d'1 % de ses coûts est exprimé en monnaie autre que l'euro.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à la suite de variations dans les taux d'intérêt du marché. L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché se rapporte principalement aux obligations de dette à long terme du groupe avec des taux d'intérêt flottants. Au 31 décembre 2021, aucun swap de taux d'intérêts n'était en cours. Les swaps de taux d'intérêts se rapportant à l'autre emprunt et à l'emprunt avec Publi-Part pour couvrir un montant de dette nominale de 300 millions € ont été réglés en juin 2020, avec le remboursement des prêts.

Voir la note 6.13 pour obtenir un résumé des prêts en cours avec leurs taux d'intérêts respectifs.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de risque lié à une contrepartie, c'est-à-dire où les contreparties manquent à leurs obligations envers la Société en matière de prêts, couvertures, accords et autres activités financières. La Société est exposée au risque de crédit à travers ses activités d'exploitation et de trésorerie. En ce qui concerne ses activités d'exploitation, le groupe a mis en place une politique de crédit qui prend en compte les profils de risque des clients. L'exposition au risque de crédit est surveillée sur une base continue, ce qui entraîne la demande de garanties bancaires des contreparties pour certains contrats importants.

À la fin de la période de reporting, il n'y avait pas de concentrations importantes de risques de crédit. Le risque de crédit maximal est la valeur comptable de chaque actif financier, y compris les instruments financiers dérivés.

(en millions €)	Note	2021	2020
Dépôts à terme immédiatement exigibles		7,0	7,0
Droits à remboursement		46,2	53,8
Autres participations		0,2	0,2
Créances clients et autres débiteurs non courantes		0,0	0,5
Autres actifs financiers (Courants et Non-courants)	(6.5)	53,4	61,5
Créances clients et autres débiteurs	(6.8)	515,7	518,4
Créances d'impôts courantes	(6.9)	7,2	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6.10)	137,5	188,6
Charges à reporter	(6.8)	6,3	5,4
Total		720,1	775,3

La variation de la provision pour pertes sur créances clients au cours de l'exercice a été telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions €)	Débiteurs douteux	Moins-value	Solde
Solde au 1er janvier 2020	1,0	(3,4)	(2,4)
Changement durant l'année	2,9	0,0	2,9
Solde au 31 décembre 2020	3,9	(3,4)	0,4
Solde au 1er janvier 2021	3,9	(3,4)	0,5
Changement durant l'année	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2021	3,9	(3,4)	0,5

Le groupe considère que les sommes n'ayant pas fait l'objet de réductions de valeur et en souffrance depuis plus de 30 jours demeurent recouvrables sur la base de l'historique des paiements et d'une analyse approfondie du risque de crédit des clients, notamment les notations de crédit sous-jacentes des clients, lorsqu'elles sont disponibles. La qualité de crédit des créances clients et autres débiteurs est évaluée sur la base d'une politique de crédit.

La norme IFRS 9 exige du groupe qu'il déprécie les actifs financiers sur la base d'une approche ECL (pertes de crédit escomptées) prospective.

Le groupe mesure les pertes de crédit escomptées via l'approche IFRS 9 simplifiée, qui utilise une provision pour perte basée sur les ECL à vie pour toutes les créances clients.

Une analyse de dépréciation est effectuée à la date de clôture de chaque exercice avec une matrice de provisionnement pour mesurer les pertes de crédit escomptées. Les taux de provisionnement sont basés sur le nombre de jours de retard pour tous les clients. Il n'y a aucune segmentation des clients, vu que tous les clients présentent des profils de perte similaires. Les créances clients intra-groupe ne sont pas prises en compte étant donné l'absence de risque de crédit. Les créances commerciales liées à un litige commercial en cours sont, par ailleurs, exclues afin d'éviter un double provisionnement (provision pour risques et charges).

Les taux de provisionnement sont basés sur les profils de paiement des ventes sur une période de 36 mois respectivement antérieure au 31 décembre 2020 ou au 31 décembre 2021 ainsi que les pertes de crédit historiques correspondantes durant cette période. Comme le profil des ventes et paiements des clients du groupe est demeuré très stable au fil des ans, le groupe considère les pertes de crédit historiques comme une bonne approximation pour les futures pertes de crédit (escomptées). De plus, le groupe Elia n'a pas observé de modification dans le comportement de paiement, ni d'augmentation des mauvais débiteurs suite à la crise de la COVID-19 en 2020 et 2021, et ne s'attend pas à un impact majeur lié à la pandémie dans les années à venir.

Par la suite, la perte en cas de défaut est calculée comme le pourcentage du montant des créances commerciales non couvertes par une garantie bancaire. L'encours total des créances commerciales couvertes par une garantie bancaire s'élève à 97,1 millions €. La perte en cas de défaut est multipliée par les créances clients en suspens.

Sur cette base, la provision pour pertes au 31 décembre 2020 et 2021 pour les créances commerciales a été déterminée comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Solde au 31 décembre 2020	Non échues	Echues depuis 30 jours au plus	Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an	Echues depuis plus d'un an et moins de deux ans	Echues depuis plus de deux ans	Total
Taux de pertes es-compté (%)	0,0%	0,2%	0,5%	4,1%	39,7%	94,0%	
Créances clients - valeur comptable	326,9	19,7	0,3	1,3	0,6	0,8	349,6
Perte de crédit en cas de mise en demeure	84,1%	84,1%	84,1%	84,1%	84,1%	84,1%	
Allocation de perte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,6	0,9

Solde au 31 décembre 2021	Non échues	Echues depuis 30 jours au plus	Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an	Echues depuis plus d'un an et moins de deux ans	Echues depuis plus de deux ans	Total
Taux de pertes es-compté (%)	0,0%	0,1%	0,7%	2,2%	14,1%	33,3%	
Créances clients - valeur comptable	415,6	14,3	0,5	1,4	0,2	1,3	433,3
Perte de crédit en cas de mise en demeure	84,7%	84,7%	84,7%	84,7%	84,7%	84,7%	
Allocation de perte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4

Cette approche simplifiée est jugée pertinente, d'autant que le groupe exerce une activité réglementée et assez prévisible, avec un nombre limité de clients et peu de changements dans son portefeuille de clients. C'est ce qui est étayé par les antécédents du groupe qui attestent que celui-ci n'a pas subi d'annulations significatives au cours des trois dernières années. Par ailleurs, toute perte serait récupérable via les tarifs.

Le modèle s'applique aux créances commerciales, tous les autres actifs financiers n'étant pas évalués à risque de dépréciation compte tenu de leur nature (actifs réglementaires, montants recouvrables par le biais de tarifs futurs conformément aux cadres réglementaires), du profil de risque (contrepartie fiable pour les surcharges de l'État belge/allemand) ou de la méthode d'évaluation (à la juste valeur). Vous trouverez de plus amples renseignements dans les différentes notes.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le groupe ne puisse respecter ses obligations financières. Le groupe limite ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie et en veillant à ce qu'il y ait toujours suffisamment de facilités de crédits disponibles.

L'objectif du groupe est de maintenir un équilibre entre la continuité de financement et une certaine flexibilité grâce à l'utilisation de prêts bancaires, de facilités de crédit confirmées et non confirmées, de programmes de billets de trésorerie, etc. Pour les financements

à moyen et long terme, le groupe utilise des obligations. Le profil des échéances du portefeuille de dettes est étalé sur plusieurs années. La trésorerie du groupe évalue fréquemment ses ressources de financement en tenant compte de sa propre notation financière et des conditions générales du marché.

Les émissions d'obligations réalisées en 2020 ainsi que les contrats de prêt conclus avec la BEI et d'autres banques en 2020 démontrent que le groupe dispose de différentes sources de financement.

(en millions €)	Valeur nominale	Solde de clôture	Sorties de fonds attendues	6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Dettes financiers non dérivés	4.165,5	4.141,3	(4.682,7)	(607,1)	(1,1)	(89,2)	(854,6)	(3.130,9)
Emprunts non garantis	3.350,0	3.325,8	(3.835,3)	(70,0)	0,0	(70,9)	(700,9)	(2.993,5)
Prêts bancaires non garantis et intérêts courus	296,0	296,0	(327,9)	(17,5)	(1,1)	(18,4)	(153,6)	(137,4)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	519,5	519,5	(519,5)	(519,5)	0,0	0,0	0,0	0,0
Total au 31 décembre 2020	4.165,5	4.141,3	(4.682,7)	(607,1)	(1,1)	(89,2)	(854,5)	(3.130,9)

(en millions €)	Valeur nominale	Solde de clôture	Sorties de fonds attendues	6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Dettes financiers non dérivés	4.296,0	4.266,6	(4.712,8)	(710,4)	(1,1)	(88,9)	(1.350,5)	(2.561,9)
Emprunts non garantis	3.341,7	3.312,3	(3.777,9)	(70,9)	0,0	(70,8)	(1.197,7)	(2.438,5)
Prêts bancaires non garantis et intérêts courus	392,0	392,0	(372,6)	(77,3)	(1,1)	(18,1)	(152,8)	(123,4)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	562,3	562,3	(562,3)	(562,3)	0,0	0,0	0,0	0,0
Total au 31 décembre 2021	4.296,0	4.266,6	(4.712,8)	(710,4)	(1,1)	(88,9)	(1.350,5)	(2.561,9)

Le détail des facilités de crédit disponibles, utilisées et non utilisées, est présenté ci-dessous :

(en millions €)	Echéance	Montant disponible	Taux d'intérêts moyens	Montant utilisé	Montant non utilisé
Facilité de crédit renouvelable	12/10/2023	650,0	Euribor + 0.325%	0,0	650,0
Total		650,0		0,0	650,0

En 2020, le groupe a connu une augmentation de l'encours de créances courantes liées aux surcharges (voir la note 6.9) qui étaient financées en utilisant les facilités disponibles mentionnées ci-avant. Malgré la pandémie de COVID-19, le groupe est parvenu à établir une facilité de crédit durable pour un montant de 650 millions € assortie d'une durée de 3 ans, avec un renouvellement potentiel de 2 fois un an.

ACTIVITÉS DE COUVERTURE ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le groupe est exposé à certains risques dans le cadre de ses activités courantes. Le principal risque géré via des instruments dérivés est le risque de taux d'intérêt.

Tous les instruments financiers dérivés souscrits par le groupe se rapportent à une transaction sous-jacente ou une exposition prévue, en fonction de l'impact attendu sur le compte de résultat ; et si les critères de la norme IFRS 9 sont rencontrés, le groupe décide au cas par cas de l'application éventuelle de la comptabilité de couverture.

Instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture

Le groupe n'avait pas d'instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture.

Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

Trois swaps de taux d'intérêts pour une valeur nominale totale de 300 millions € ont été conclus pour l'emprunt avec Publi-Part (42,1 millions €) et pour des emprunts avec des tierces parties (« Autres emprunts », 453,6 millions €) pour couvrir le risque de taux d'intérêt Euribor sur ces emprunts. Les trois swaps de taux d'intérêts sont désignés en tant que couvertures des flux de trésorerie en vertu de la norme IFRS 9. Ces swaps de taux d'intérêts ont été libérés fin juin 2020 avec le remboursement des deux emprunts. Avec ce règlement, des charges d'intérêts sur les instruments dérivés de €4,4 millions ont été encourues.

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Le groupe gère la structure de son capital de manière à maintenir les rapports entre dettes et fonds propres liés aux activités régulées les plus proches possible du niveau recommandé défini par les cadres réglementaires concernés.

Les directives de la Société en matière de dividendes impliquent l'optimisation du versement des dividendes en tenant compte toutefois du fait que la Société a besoin d'une capacité d'autofinancement suffisante pour mener à bien sa mission légale de gestionnaire du réseau de transport, financer les futurs projets d'investissement et, d'une manière plus générale, assurer la mise en œuvre de la stratégie du groupe.

La Société offre à ses employés la possibilité de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont exclusivement réservées.

DURABILITÉ

La durabilité est au cœur de la stratégie d'Elia avec le programme ActNow qui définit les objectifs de durabilité à long terme du groupe. Ceux-ci sont guidés par les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et ont été traduits en KPI qui sont rapportés au marché et regroupés sous les cinq dimensions suivantes : action climatique ; environnement et économie circulaire ; santé et sécurité ; diversité, équité et inclusion ; gouvernance, éthique et conformité.

En tant que moteur de la transition énergétique, le groupe Elia s'engage à aligner fortement ses activités avec la taxonomie de l'EU, un système de classification pour les activités économiques durables. Le groupe Elia a pour ce faire publié un livre blanc soulignant son éligibilité et son alignement sur la taxonomie de l'EU. Cette publication inclut la méthodologie utilisée pour l'évaluation, souligne l'implémentation par le groupe d'outils et de pratiques durables et renforce son engagement en vue de mener ses activités de façon durable.

Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter notre rapport intégré, l'étude de cas sur la taxonomie européenne du groupe Elia publiée le 24 novembre 2021 et notre rapport de durabilité.

8.2. Engagements et incertitudes

ENGAGEMENTS POUR INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2021, le groupe avait un engagement de 406,9 millions € (412,4 millions € en 2020) relatif à des contrats d'achat pour l'installation d'immobilisations corporelles afin de poursuivre l'extension du réseau.

AUTRES INCERTITUDES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2021, le groupe avait un engagement de 246,7 millions € (200,4 millions € en 2020) relatif à des contrats d'achat pour les dépenses générales, l'entretien et les frais de réparation.

Après avoir reçu l'autorisation du gouvernement wallon et de la CREG, Elia a conclu le 22 juin 2015 un accord avec Solar Chest pour la vente de certificats verts wallons pour un montant total de 275 millions €. La mission de Solar Chest est d'acheter, mettre en réserve et vendre des certificats verts wallons pendant une période de 5, 6 et 7 ans. Conformément à la législation, Solar Chest a procédé à plusieurs ventes aux enchères.

À la fin de chaque période (30 juin 2020, 30 juin 2021 et 30 juin 2022), les éventuels certificats invendus seront rachetés par Elia. Grâce à ces ventes aux enchères, Elia n'a pas dû racheter de certificats à la fin du mois de juin 2020, ni à la fin juin 2021. À la date de clôture, le solde restant dû est de +/- 1,4 million de certificats verts arrivant à échéance en juin 2022 (+/- 91,8 millions €). Solar Chest a annoncé une nouvelle vente aux enchères en février 2022. La CREG a confirmé et garanti à Elia qu'à la fin de chaque période de mise en réserve, le coût et toutes les dépenses encourus suite au rachat de certificats non négociables pourront être en totalité répercutés dans

les tarifs pour les « surcharges ». Par conséquent, le rachat potentiel par Elia n'aura aucun impact sur la performance financière de la Société.

En septembre 2017, Elia a vendu 2,8 millions de certificats verts à la Région wallonne (en l'occurrence à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat ou « AwAC »), générant ainsi une rentrée financière nette de 176,2 millions €. Et ce, conformément au décret du 29 juin 2017 modifiant le décret du 12 avril 2011 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 5 mars 2008 portant constitution de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat. Les certificats verts vendus par Elia peuvent être revendus progressivement par l'AwAC à partir de 2022, en tenant compte des conditions du marché des certificats verts en vigueur à ce moment-là. La législation prévoit également que les certificats verts doivent être conservés par l'AwAC pendant une période de 9 ans maximum, au terme de laquelle Elia est obligée de racheter les certificats invendus. Ces engagements de rachat n'auront aucun impact sur la performance financière d'Elia dans la mesure où le coût et les dépenses de rachat pourront être en totalité répercutés dans les tarifs pour les « surcharges ».

En novembre 2018, Elia a vendu un surcroît de certificats verts pour €0,7 million à la Région wallonne (en l'occurrence à l'AwAC), générant ainsi une rentrée financière nette de €43,3 millions. Comme pour la transaction effectuée en septembre 2017, Elia pourrait être amenée à racheter une partie des certificats vendus à partir de 2023. Tout rachat sera répercuté dans les tarifs pour surcharges. Il n'y a eu aucune transaction avec l'AwAC en 2019, 2020 et 2021.

8.3. Parties liées

ENTITÉS DE CONTRÔLE

L'actionnaire de référence d'Elia Transmission Belgium est Elia Group SA. Hormis le versement du dividende annuel et l'augmentation de capital (voir Note 6.12), aucune transaction n'est intervenue avec l'actionnaire de référence en 2021.

La structure de l'actionnariat du groupe est précisée dans ce rapport p.28.

TRANSACTIONS AVEC DES MEMBRES CLÉS DE LA DIRECTION

Les membres clés de la direction incluent le conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium et son comité de direction, qui possèdent tous deux une influence notable dans l'ensemble du groupe.

Les membres du conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium ne sont pas des employés du groupe. La rémunération de leur mandat est détaillée dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du présent rapport annuel.

Les autres membres clés de la direction ont le statut d'employé. Leurs noms sont aussi inclus dans la déclaration de gouvernance d'entreprise. Les composantes de leur rémunération sont rapportées ci-dessous.

Les principaux dirigeants n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, de prêts spéciaux ou d'autres avances du groupe au cours de l'exercice.

(en millions €)	2021	2020
Avantages du personnel à courte terme	2,8	3,0
Rémunération de base	2,0	1,8
Rémunération variable	0,8	1,2
Rémunération long terme	0,5	
Avantages postérieurs à l'emploi	0,5	0,4
Autre rémunération variable	0,2	0,2
Rémunération totale du key management	4,1	3,7
Nombre de personnes	7	7
Rémunération brute moyenne par personne	0,6	0,5
Nombre d'actions	17.910	21.846

TRANSACTIONS AVEC LES JOINT-VENTURES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées dans la consolidation et ne sont par conséquent pas comptabilisées dans la présente note.

Les transactions avec les joint-ventures et les sociétés associées (telles que définies dans la note 7.1) n'ont pas été éliminées ; les détails de ces transactions apparaissent ci-dessous :

(en millions €)	2021	2020
Transactions avec entreprises associées	(3,1)	(2,1)
Ventes de marchandises	0,1	2,4
Achats de marchandises	(3,1)	(4,4)
Postes bilan avec entreprises associées	(0,7)	0,2
Créances commerciales	(0,7)	0,6
Dettes commerciales	(0,1)	(0,4)

En 2021, les entités du groupe Elia menaient des transactions avec Nemo Link Ltd. et Coreso SA. La vente de marchandises se rapporte à des services d'entreprise (accords de niveaux de service) rendus par Elia à Nemo Link Ltd et Coreso SA/NV. Nemo Link Ltd. loue également un bâtiment (Herdersbrug) d'Elia Asset SA (voir aussi la note 6.18). Les achats de marchandises ont principalement trait à des services rendus par Coreso SA au groupe.

TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le groupe a également un prêt en cours avec son actionnaire PubliPart pour un montant de 42,1 millions d'euros. Ce prêt a été remboursé à la fin du mois de juin 2020. Voir la note 6.12 pour plus de détails.

TRANSACTIONS WITH RELATED PARTIES

Le comité de direction d'Elia a également évalué si des transactions ont été réalisées avec des entités dans lesquelles ses membres ou ceux du conseil d'administration exercent une influence significative (par exemple : des positions de CEO, CFO, vice-président du comité de direction, etc.).

Il y a eu quelques transactions importantes en 2021 sur lesquelles les principaux dirigeants du groupe ont une influence majeure. Toutes ces transactions ont été réalisées dans le cadre habituel des activités d'Elia. La valeur totale des ventes réalisées s'élevait à 0,6 million €, ayant trait à des contrats de vente régulés à un prix qui avait été prédéfini par le régulateur. La valeur totale des dépenses s'élevait à 0,7 million €. Au 31 décembre 2021, il n'y avait pas de positions de créances clients en cours ni de positions de dettes commerciales en cours avec des parties liées.

8.4. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun événement significatif à signaler depuis le 31 décembre 2021.

8.5. Divers

Impact de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

En date du 30 décembre 2020, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont signé un accord de commerce et de coopération qui détermine les règles applicables à la future coopération entre les deux parties après le 1^{er} janvier 2021 (date officielle à laquelle le Royaume-Uni a quitté l'UE). En vertu de cet accord, le Royaume-Uni est sorti du Marché intérieur de l'énergie (MIE).

Un an après le Brexit, aucun impact sur les activités de Nemo Link Ltd. ne se fait ressentir ; Nemo Link est resté en activité comme auparavant. La rentabilité de l'investissement est également resté en grande partie inaltérée grâce au mécanisme de plafond et de plancher (voir la note 9.3), qui confère une certitude pour les flux de trésorerie de la Société sur une période de 25 ans. Il n'y a pas de prélèvement à l'importation sur le transport d'électricité.

Hormis les risques identifiés ci-dessus, le Brexit a un effet très limité sur les états financiers consolidés.

8.6. Services fournis par les commissaires

L'assemblée générale des actionnaires a désigné comme collège des commissaires BDO Réviseurs d'entreprises SCRL (représentée par M. Felix Frank) et Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL (représenté par M. Paul Eelen) pour l'audit des états financiers consolidés d'Elia Transmission Belgium SA, et pour l'audit des états financiers statutaires Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA et Elia Engineering SA.

Le tableau suivant présente les honoraires du collège des commissaires et de leurs associés concernant les services prestés pour l'exercice financier 2021 :

en €	Belgique
Audit statutaire et revue du compte annuel consolidé et de la société-mère	162.658
Services non-audit, dont:	101.117
<i>Services liés aux obligations légales et réglementaires</i>	<i>15.625</i>
<i>Autres services audit</i>	<i>57.690</i>
<i>Services fiscaux</i>	<i>27.802</i>
Total	263.775

9. CADRE RÉGULATOIRE ET TARIFS

9.1. Cadre réglementaire en Belgique

9.1.1. Législation fédérale

La Loi Électricité constitue le socle général et reprend les principes fondamentaux du cadre réglementaire applicable aux activités d'Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique.

Cette loi a été modifiée en profondeur le 8 janvier 2012 par la transposition au niveau fédéral du 3e paquet de directives européennes.

Par ces changements, la Loi Électricité :

- renforce la dissociation des activités de transport des activités de production, de distribution et de fourniture ;
- précise plus en détail les règles d'exploitation et d'accès au réseau de transport d'électricité ;
- redéfinit la mission légale du gestionnaire du réseau de transport d'électricité en l'élargissant principalement aux espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction ; et
- renforce les tâches de l'autorité de régulation, en particulier en ce qui concerne la détermination des tarifs de transport.

Plusieurs arrêtés royaux précisent le cadre réglementaire applicable au gestionnaire de réseau de transport, en particulier l'arrêté royal Règlement technique fédéral. De même, les décisions adoptées par la CREG complètent ces dispositions pour former le cadre réglementaire dans lequel Elia opère au niveau fédéral.

9.1.2. Législations régionales

Les trois régions belges sont notamment responsables du transport local de l'électricité sur les réseaux ayant une tension égale ou inférieure à 70 kV dans leurs territoires respectifs. Les régulateurs régionaux sont compétents pour les volets non tarifaires de la régulation du réseau de transport local ; la fixation et le contrôle des tarifs relèvent de la compétence fédérale.

La Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne ont elles aussi transposé dans leur cadre normatif les dispositions du 3e paquet européen qui les concernent. Les décrets régionaux sont complétés par plusieurs autres réglementations en matière d'obligations de service public, d'énergies renouvelables et de procédures d'autorisation pour les fournisseurs.

9.1.3. Organes de régulation

Comme requis par la législation de l'Union européenne, le marché belge de l'électricité est surveillé et contrôlé par des régulateurs indépendants.

RÉGULATEUR FÉDÉRAL

La CREG est l'organe de régulation fédéral et ses compétences par rapport à Elia comprennent, entre autres :

- l'approbation des conditions standardisées des trois principaux contrats utilisés par la Société au niveau fédéral : le contrat de raccordement, le contrat d'accès et le contrat ARP ;
- l'approbation du système d'allocation de capacité aux frontières entre la Belgique et les pays voisins ;
- l'approbation de la nomination des membres indépendants du conseil d'administration ;
- la détermination de la méthodologie tarifaire à respecter par le gestionnaire de réseau pour le calcul des différents tarifs applicables aux utilisateurs de réseau ;
- la délivrance d'une certification destinée à s'assurer que le gestionnaire de réseau est bien propriétaire des infrastructures qu'il gère et répond aux exigences d'indépendance réglementaires vis-à-vis des producteurs et fournisseurs.

RÉGULATEURS RÉGIONAUX

L'exploitation de réseaux d'électricité d'une tension inférieure ou égale à 70 kV relève de la compétence des régulateurs régionaux. Chacun d'eux peut exiger de tout gestionnaire de réseau (y compris d'Elia si elle opère de tels réseaux) de se conformer à toutes les dispositions spécifiques du règlement régional de l'électricité, sous peine d'amendes administratives ou d'autres sanctions. Les régulateurs régionaux n'ont cependant pas de pouvoir en ce qui concerne la fixation des tarifs pour les réseaux ayant une fonction de transport d'électricité, la tarification relevant de la compétence exclusive de la CREG pour ces réseaux.

9.1.4. Tarification

Une nouvelle méthodologie tarifaire est entrée en vigueur début 2020. Cette méthodologie est de nouveau applicable pour une durée de quatre ans (2020-2023).

RÉGLEMENTATION TARIFAIRE

Le 28 juin 2018, la CREG a pris une décision fixant les méthodes de calcul tarifaire pour le système de transport d'électricité (en ce compris le système offshore) et les réseaux électriques ayant une fonction de transport au cours de la période tarifaire 2020-2023 (Décision (Z)1109/10). Cette méthodologie pose le cadre général selon lequel les tarifs de transport sont fixés pour ces quatre années. Elia a préparé sa proposition tarifaire pour la période tarifaire débutant le 1^{er} janvier 2020 sur la base de la méthodologie décrite ci-dessous. Cette proposition a été approuvée par la CREG le 7 novembre 2019 (Décision (B)658E/62).

RÉGLEMENTATION TARIFAIRE APPLICABLE EN BELGIQUE

Elia, en tant que gestionnaire de réseaux ayant une fonction de transport (couvrant le réseau de transport et les réseaux de transport locaux et régionaux situés en Belgique), tire la majeure partie de ses revenus des tarifs régulés qui sont facturés pour l'utilisation de ces réseaux (recettes tarifaires) et qui font l'objet d'une approbation préalable par la CREG. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les mécanismes de régulation tarifaire mis en place prévoient la fixation de tarifs approuvés, sauf circonstances particulières, pour des périodes de quatre ans.

Le mécanisme tarifaire repose sur les montants comptabilisés selon les règles comptables belges (BE GAAP). Les tarifs sont déterminés sur la base des coûts budgétisés, diminués d'un certain nombre de produits non tarifaires. Ces coûts sont ensuite divisés à la fois sur la base d'une estimation des volumes d'électricité prélevée du réseau et, pour certains coûts, sur la base des volumes estimés d'électricité injectée dans le réseau, conformément aux dispositions prévues dans la méthodologie tarifaire établie par la CREG.

Parmi les coûts pris en considération figurent la valeur prévisionnelle de la rémunération autorisée des capitaux investis, une estimation des montants alloués à Elia sous forme d'incitants à la performance ainsi que les valeurs prévisionnelles des différentes catégories de dépenses. Ces dépenses sont classifiées en 3 groupes : les coûts dits « gérables », pour lesquels Elia est incitée financièrement à l'amélioration de l'efficacité ; les coûts « non gérables » sur lesquels Elia n'exerce aucune influence et dont les écarts par rapport au budget sont intégralement affectés au calcul des tarifs futurs ; les coûts « influençables » sur lesquels une règle hybride s'applique (voir plus loin « Coûts et revenus gérables et non gérables et coûts influençables »).

RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

La rémunération équitable est le rendement du capital investi dans le réseau basé sur le modèle de détermination des prix des actifs du capital (« **CAPM** », ou Capital Asset Pricing Model). Cette rémunération est établie en référence à la valeur annuelle moyenne de la base d'actifs régulés (Regulated Asset base – RAB), qui est calculée sur une base annuelle, en tenant compte des nouveaux investissements, des désinvestissements, des amortissements et de la variation du besoin en fonds de roulement.

Au 1^{er} janvier 2020, la formule a évolué par rapport à la méthodologie tarifaire précédente en ce qui concerne le niveau de levier et le taux d'intérêt OLO pour l'investissement sans risque : (i) le levier réglementaire a été augmenté de 33 % à 40 %, et (ii) l'OLO a été fixé à 2,4 % pour la période 2020-2023, plutôt que de prendre la moyenne de l'année, chaque année. En cas de modification importante de la situation macro-économique belge et/ou des conditions de marché, la CREG et Elia peuvent convenir d'une modification du taux d'OLO fixé.

La formule pour calculer la rémunération équitable est la suivante :

A : $[S \text{ (si inférieur ou égal à 40 \%)} \times \text{RAB moyenne} \times [(1 + \alpha) \times \{(\text{OLO} (n) + (\beta \times \text{prime de risque}))\}]]$

plus

B : $[(S \text{ (si supérieur à 40 \%)} - 40 \%) \times \text{RAB moyenne} \times (\text{OLO} (n) + 70 \text{ points de base})]$

Où :

- OLO (n) a été fixé à 2,4 % et n'est plus le taux moyen des obligations linéaires belges à dix ans pour l'année en question (susceptible d'être modifié si accord entre la CREG et l'émetteur comme exposé ci-avant) ;
- $RAB(n) = RAB(n-1) + \text{investissements}(n) - \text{amortissements}(n) - \text{désinvestissements}(n) - \text{mise hors service}(n) \pm \text{variation des besoins en fonds de roulement}$;
- S = rapport entre la moyenne des fonds propres consolidés et des réserves/moyenne RAB, conformément aux GAAP belges ;
- Alpha (α) = la prime d'illiquidité fixée à 10 % ;
- Bêta (β) = calculé sur une période historique de trois ans, en tenant compte des informations disponibles sur le cours de l'action de l'émetteur durant cette période, comparé avec l'indice Bel20 sur la même période. La valeur du bêta ne peut être inférieure à 0,53 ;
- La prime de risque se maintient à 3,5 % ;
- Par rapport à A : le taux de rémunération (en %), tel que défini par la CREG pour l'année « n », est égal à la somme du taux sans risque, c'est-à-dire le taux moyen sur l'année n en question des obligations linéaires belges à dix ans (OLO(n)), et d'une prime pour le risque du marché des actions, pondérée par le facteur bêta applicable. La régulation tarifaire fixe la prime de risque à 3,5 %. La CREG encourage Elia à garder son capital et ses réserves réels aussi proches que possible de 40 %, ce rapport étant utilisé pour calculer une valeur de référence du capital et des réserves ; et
- Concernant B : si le capital et les réserves effectives d'Elia sont supérieurs au capital et aux réserves de référence, le montant excédentaire est équilibré par le biais d'un taux réduit de rémunération, en vertu de la formule suivante : $[(OLO(n) + 70 \text{ points de base})]$.
- Les actifs associés au MOG sont liés à la RABMOG, pour laquelle la rémunération d'une prime s'applique en plus de ce qui précède. Ceci se fonde sur la formule suivante : $[S (\text{inférieur ou égal à } 40 \%) \times \text{moyenne RABMOG} \times 1,4 \%]$.

Coûts et revenus non gérables

Cette catégorie de coûts et de revenus qui ne relèvent pas du contrôle direct d'Elia n'est pas sujette aux mécanismes incitatifs de la CREG et fait partie intégrante des coûts et revenus utilisés pour déterminer les tarifs. Les tarifs sont fixés sur la base de valeurs prévisionnelles pour ces coûts et revenus et la différence par rapport aux valeurs réelles est affectée ex post au calcul des tarifs de la période suivante.

Les coûts non gérables les plus importants sont les éléments suivants : les amortissements d'immobilisations corporelles, les services auxiliaires (à l'exception des coûts liés à la réservation des services auxiliaires, hors black start, qui sont considérés comme des « coûts influençables »), les coûts liés aux déplacements de lignes imposés par une autorité publique et les impôts, partiellement compensés par les revenus des activités non tarifées (par exemple les revenus de congestions transfrontalières). Dans cette nouvelle période tarifaire, certains coûts exceptionnels spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG) ont été ajoutés à la liste des coûts non gérables. Cela inclut également les charges financières et les revenus financiers pour lesquels le principe de la dette intégrée a été confirmé. En conséquence, tous les coûts financiers encourus et raisonnables relatifs à la dette de financement sont inclus dans les tarifs.

Coûts et revenus gérables

Les coûts et revenus sur lesquels Elia exerce un contrôle direct sont sujets à un mécanisme de régulation incitative, ce qui signifie qu'ils sont soumis à une règle de partage de productivité et d'amélioration de l'efficacité qui peut survenir durant la période tarifaire. Le facteur de partage est de 50 %. Par conséquent, le groupe Elia est encouragé à contrôler une catégorie définie de ses coûts et revenus. Toutes les économies par rapport au budget (ajusté) autorisé a une incidence positive de 50 % du montant (avant impôts) sur le résultat net d'Elia et, en conséquence, tout dépassement du budget a une incidence négative sur son résultat. Aucune modification n'a été apportée par rapport à l'ancienne méthodologie tarifaire, sauf pour certains coûts non récurrents mais gérables spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG) qui peuvent être ajoutés à l'autorisation de coûts pour une période tarifaire donnée.

Coûts influençables

Les coûts liés à la réservation de services auxiliaires, hors black start, et les coûts de l'énergie pour compenser les pertes de réseau, sont qualifiés de coûts influençables, ce qui signifie que les gains d'efficacité créent un incitant positif, dans la mesure où ils ne sont pas causés par une certaine liste de facteurs externes. 20 % de la différence entre les dépenses de l'année A-1 et A constituent un bénéfice (avant impôts) pour Elia, avec un plafond de +6 millions €. Pour chacune des deux catégories de coûts influençables (réserves de puissance et pertes de réseau), l'incitant ne peut être inférieur à 0 €.

Autres incitants

Le tarif prédéfini par le régulateur inclut, en plus de la rémunération équitable, tous les incitants ci-dessous. Si Elia ne réalisait pas de bonnes performances grâce à ces incitants, comme le prévoit le régulateur, le montant de ces incitants attribuables à Elia serait diminué. L'impact se reflète dans les revenus différés qui généreront de futures diminutions de tarif – voir la description du mécanisme de décompte ci-dessous (montant avant impôts).

- **Intégration du marché:** Cette incitant se compose de trois éléments du cadre réglementaire précédent : (i) augmentation de la capacité d'importation, (ii) augmentation du bien-être du marché en raison du couplage du marché et (iii) participations financières. Seul l'incitant lié aux participations financières est conservé. L'incitant lié au « market welfare » disparaît, alors que l'incitant lié à la capacité d'import est remplacé par un incitant poursuivant un objectif similaire (augmentation de la capacité d'échanges commerciaux transfrontaliers) mais avec une méthode d'évaluation assez différente. En outre, un nouvel incitant est créé concernant la mise en service en temps opportun de projets d'investissement contribuant à une intégration du marché. Ces incitants peuvent contribuer positivement au bénéfice de Elia (de 0 € à 16 millions € pour la capacité transfrontalière, de 0 à 7 millions € pour la mise en service en temps opportun). Le bénéfice (dividendes et plus-values) résultant des participations financières dans d'autres sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB, est réparti comme suit : 40 % sont alloués aux futures réductions tarifaires et 60 % sont alloués aux bénéfices d'Elia.
- **Programme d'investissement :** Cet incitant est élargi et se définit comme suit : (i) si l'average interruption time (« AIT ») atteint une cible prédéfinie par la CREG, le résultat net d'Elia (avant impôts) pourrait être impacté positivement avec un maximum de 4,8 millions €, (ii) au cas où la disponibilité du MOG est conforme au niveau défini par la CREG, l'incitant peut contribuer au résultat d'Elia de 0 à 2,53 millions € et (iii) Elia peut bénéficier de 0 à 2 millions € si le portefeuille d'investissements de maintien et de redéploiement prédéfini est réalisé en temps opportun et dans le respect du budget.
- **Innovation et subventions :** le contenu et la rémunération de cet incitant ont été modifiés et couvrent (i) la réalisation de projets innovants qui pourraient contribuer à la rémunération d'Elia à concurrence d'un montant compris entre 0 et 3,7 millions € (avant impôts) et (ii) les subsides octroyés pour les projets innovants qui pourraient avoir une incidence sur le bénéfice d'Elia avec un maximum de 0 à 1 million €.
- **Qualité des services liés à la clientèle :** Cet incitant est élargi et est lié à trois incitants particuliers : (i) le niveau de satisfaction client lié à la mise en place de nouveaux raccordements au réseau pouvant générer un bénéfice pour Elia de 0 à 1,35 million €, (ii) le niveau de satisfaction client pour l'ensemble de la clientèle qui contribuerait à hauteur de 0 à 2,53 millions € au bénéfice d'Elia et (iii) la qualité des données qu'Elia publie régulièrement, pouvant générer une rémunération pour Elia de 0 à 5 millions €.
- **Amélioration du système d'équilibrage :** cet incitant est similaire à l'incitant discrétionnaire dans le cadre réglementaire antérieur par le biais duquel Elia est récompensé si certains projets liés à l'équilibrage du système tel que défini par la CREG sont réalisés. Cet incitant peut générer une rémunération comprise entre 0 et 2,5 millions €.

Cadre réglementaire pour le réseau modulaire offshore

La CREG a modifié la méthodologie tarifaire 2016-2019 pour créer des règles spécifiques applicables à l'investissement dans le réseau modulaire offshore. Une consultation formelle entre la CREG et Elia a eu lieu pendant les premières semaines de 2018, et la CREG a pris une décision le 6 décembre 2018 concernant les nouveaux paramètres à introduire dans la méthodologie tarifaire. Les principales caractéristiques desdits paramètres sont (i) une prime de risque spécifique à appliquer à cet investissement (résultant en un rendement net supplémentaire d'1,4 %), (ii) un taux d'amortissement spécial applicable aux actifs du MOG (réseau modulaire offshore), (iii) certains coûts spécifiques au MOG à classer différemment des coûts relatifs aux activités onshore, (iv) le niveau des coûts à définir sur la base des caractéristiques des actifs du MOG et (v) des incitants dédiés, liés à la disponibilité des actifs offshore. Pour la période tarifaire 2020-2023, le cadre réglementaire pour le MOG a été inclus dans la méthodologie tarifaire en se basant sur les caractéristiques décrites ci-dessus, à l'exception de la prime de risque qui s'applique depuis le 1er janvier 2020 sur le ratio cible capitaux propres/dette de 40/60.

Compte de report réglementaire : écarts par rapport aux valeurs budgétées

Sur une base annuelle, des différences peuvent se produire entre les volumes d'électricité réellement transportés et les volumes budgétés. Si les volumes transportés sont supérieurs (ou inférieurs) à ceux prévus, l'écart est comptabilisé sur un compte de régularisation au cours de l'année de survenance. Ces écarts par rapport aux valeurs budgétées (dette réglementaire ou créance réglementaire) sont cumulés et seront pris en compte lors de la fixation des tarifs pour la période tarifaire suivante. Indépendamment des écarts entre les paramètres prévisionnels pour la tarification (Rémunération équitable, Éléments non gérables, Éléments gérables, Coûts influençables, Composants d'incitants, Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées) et les coûts effectivement encourus ou les revenus liés à ces paramètres, c'est la CREG qui détermine chaque année en dernier ressort si les coûts/revenus sont suffisamment raisonnables pour être supportés par les tarifs. Cette décision peut entraîner le rejet des éléments engagés. Si des éléments engagés sont rejetés, le montant concerné n'entrera pas en ligne de compte pour la définition des tarifs de la période suivante. Elia

peut, certes, demander une révision judiciaire d'une telle décision, mais si cette révision judiciaire devait s'avérer infructueuse, un rejet pourrait bien exercer un impact négatif global sur les finances d'Elia.

Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées

La méthodologie tarifaire pour 2020-2023 contient un mécanisme permettant à Elia de développer des activités en dehors du cadre régulé belge et dont les coûts ne sont pas couverts par les tarifs de réseau en Belgique. Cette méthodologie met en place un mécanisme permettant de s'assurer que l'impact des participations financières d'Elia dans des sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB (telles que la participation à des activités régulées ou non régulées en dehors de la Belgique) soit neutre pour les utilisateurs de réseau belges.

Obligations de service public

Dans le cadre de son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Les autorités publiques/mécanismes de régulation identifient des obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, les certificats verts, les réserves stratégiques, le soutien social, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour satisfaire à ces obligations sont entièrement couverts par des « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants impayés sont comptabilisés en surcharges (voir note 6.9 pour les autres débiteurs et la note 6.17 pour les autres créditeurs).

9.2. Cadre réglementaire pour l'interconnexion Nemo Link

Les principales caractéristiques du cadre réglementaire de Nemo Link Ltd. peuvent être résumées comme suit :

- Un cadre réglementaire spécifique sera applicable à la ligne d'interconnexion Nemo Link à partir de sa date de prise d'effet. Ce cadre fait partie de la nouvelle méthodologie tarifaire publiée le 18 décembre 2014 par la CREG et mise à jour le 5 mars 2020 (niveaux plafond et plancher finaux). Le régime du plafond et du plancher est un régime fondé sur les revenus, assorti d'une période de 25 ans. Les régulateurs nationaux du Royaume-Uni et de Belgique (respectivement l'OFGEM et la CREG) ont déterminé les niveaux plafond et plancher ex ante, et ces niveaux resteront en grande partie fixés (en termes réels) pendant la durée du régime. Les investisseurs auront donc une certitude concernant le cadre réglementaire pendant la durée de vie de la ligne d'interconnexion.
- Le régime des plafonds et planchers est applicable depuis le 30 janvier 2019. Tous les cinq ans, les régulateurs examineront les revenus cumulés de l'interconnexion (nets de tous frais liés au marché) durant la période en question par rapport aux niveaux plafond et plancher cumulés, afin de déterminer si le niveau à prendre en considération est le plafond ou le plancher. Tout revenu obtenu au-dessus du plafond sera restitué au GRT en Grande-Bretagne (« National Electricity Transmission System Operator » ou « NETSO ») et au GRT en Belgique dans le cadre d'une répartition 50/50. Les GRT réduiront alors les frais de réseau pour les utilisateurs du réseau dans leurs pays respectifs. Si le revenu descend en dessous du plancher, les propriétaires de l'interconnexion seront indemnisés par les GRT. Les GRT récupéreront leurs coûts par le biais de frais de réseau. National Grid joue le rôle de NETSO au Royaume-Uni et l'émetteur, celui de GRT en Belgique.
- Chaque période de cinq ans est examinée séparément. Les ajustements des niveaux plafond et plancher au cours d'une période n'affectent pas les ajustements des périodes ultérieures, et le total des revenus obtenus au cours d'une période n'entre pas en ligne de compte pour les périodes ultérieures.
- La tarification de haut niveau est structurée comme suit :

Durée du régime	25 ans
Niveaux plafond et plancher	Les niveaux sont établis au début du régime et demeurent fixes en termes réels pendant 25 ans à compter de la prise d'effet. Sur la base de l'application de paramètres mécaniques à la rentabilité : un benchmarking lié au coût de la dette a été appliqué aux coûts pour déterminer le plancher, et un benchmarking lié au rendement des actions a permis de déterminer le plafond.
Période d'évaluation (afin de déterminer si les revenus de l'interconnexion sont supérieurs/inférieurs au plafond/plancher)	Tous les cinq ans, avec des ajustements en cours de période si nécessaire et justifié par l'opérateur. Ces ajustements permettront aux opérateurs de récupérer un revenu durant la période d'évaluation si le revenu est inférieur au plancher (ou supérieur au plafond) mais resteront sujets à une rectification au terme des cinq ans d'évaluation.
Mécanisme	Si les revenus sont compris entre le plafond et le plancher à la fin de la période de cinq ans, aucun ajustement n'est nécessaire. Le revenu supérieur au plafond est restitué aux clients finaux, et tout déficit de revenu en dessous du plancher requiert un paiement des utilisateurs du réseau (par le biais de frais de réseau).

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour le rapport du Collège des commissaires à l'assemblée générale de Elia Transmission Belgium SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 voir page 217.

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE

Des extraits des comptes annuels statutaires d'Elia Transmission Belgium SA, établis conformément aux normes comptables belges, sont présentés de façon sommaire ci-après.

Conformément à la législation belge sur les sociétés, les comptes annuels complets, le rapport de gestion et le rapport du collège des commissaires doivent être déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents seront également publiés sur le site web d'Elia et peuvent être obtenus sur demande adressée à Elia Transmission Belgium SA, boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique. Le collège des commissaires a émis une opinion sans réserve.

Bilan financier après répartition du bénéfice

ACTIF (en millions €)	2021	2020
ACTIFS IMMOBILISÉS	3.623,8	3.633,5
Immobilisations incorporelles	15,0	3,8
Immobilisations corporelles	20,5	9,5
Immobilisations financières	3.588,3	3.620,2
Entreprises liées	3.304,2	3.304,2
Participations	3.304,2	315,8
Autres actifs financiers	284,1	316,0
Participations	283,9	315,8
Autres participations	0,2	0,2
ACTIFS CIRCULANTS	3.201,8	3.126,9
Créances à plus d'un an	2.250,0	0,0
Stocks et commandes en cours d'exécution	0,4	0,4
Commandes en cours d'exécution	0,4	0,4
Créances à un an au plus	819,9	2.976,3
Créances commerciales	441,6	348,9
Autres créances	378,3	2.627,5
Valeurs disponibles	90,2	145,3
Comptes de régularisation	41,4	4,9
TOTAL DE L'ACTIF	6.825,6	6.760,4

PASSIF (en millions €)	2021	2020
CAPITAUX PROPRES	2.269,9	2.216,9
Capital	2.061,3	2.060,7
Capital souscrit	2.061,3	2.060,7
Primes d'émission	0,0	0,0
Réserves	49,7	43,7
Réserve légale	13,0	9,0
Réserves immunisées	3,0	1,0
Réserves disponibles	33,7	33,7
Bénéfice reporté	158,9	112,5
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	0,4	0,8
Provisions pour risques et charges	0,4	0,8
Autres risques et charges	0,4	0,8
DETTES	4.555,2	4.542,7
Dettes à plus d'un an	3.588,6	3.609,4
Dettes financières	3.588,6	3.609,4
Emprunts obligataires subordonnés	3.320,6	3.327,4
Emprunts obligataires non subordonnés	268,0	282,0
Dettes à un an au plus	565,9	404,9
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	22,3	22,3
Dettes financières	71,8	8,8
Etablissements de crédit	60,0	0,0
Autres emprunts	11,8	8,8
Dettes commerciales	422,7	349,8
Fournisseurs	422,7	349,8
Acomptes reçus sur commandes	1,0	0,7
Dettes fiscales, salariales et sociales	13,0	10,3
Impôts	1,7	1,2
Rémunérations et charges sociales	11,3	9,1
Autres dettes	9,2	12,9
Comptes de régularisation	400,7	528,5
TOTAL DU PASSIF	6.825,6	6.760,4

Compte de résultat

(en millions €)	2021	2020
VENTES ET PRESTATIONS	1.174,5	972,1
Chiffre d'affaires	1.138,4	953,2
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution : augmentation / (réduction)	4,5	(1,9)
Autres produits d'exploitation	31,7	20,8
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	(1.112,9)	(863,4)
Services et biens divers	(1.061,6)	(813,6)
Rémunérations, charges sociales et pensions	(49,7)	(49,0)
Amortissements et réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations/(reprises)	(1,9)	(0,2)
Provisions pour risques et charges : dotations/(utilisations et reprises)	0,3	(0,6)
Autres charges d'exploitation	0,0	0,0
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	61,7	108,7
Produits financiers	89,0	108,8
Produits des immobilisations financières	48,3	101,7
Produits des actifs circulants	39,5	4,8
Autres produits financiers	1,0	1,0
Produits financiers non récurrents	0,1	1,3
Charges financières	(69,9)	(83,2)
Charges des dettes	(68,7)	(75,3)
Autres charges financières	(1,2)	(7,9)
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	80,7	134,4
Impôts sur le résultat	(2,4)	(8,6)
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	78,3	125,8
Transfert aux réserves immunisées	2,0	1,0
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE À EFFECTER	76,3	124,8

Termes financiers ou indicateurs de performance alternatifs

Le rapport annuel contient certains indicateurs de performance financière, qui ne sont pas définis par les normes IFRS et sont utilisés par la direction afin d'évaluer les performances opérationnelles et financières du groupe. Les principaux indicateurs de performance alternatifs utilisés par le groupe sont expliqués et/ou rapprochés des indicateurs IFRS (états financiers consolidés) dans ce document.

Les indicateurs de performance alternatifs suivants utilisés dans le rapport annuel sont expliqués dans cette annexe :

- Éléments ajustés
- EBIT ajusté
- Résultat net ajusté
- Dépenses d'investissement (CAPEX)
- EBIT
- EBITDA
- Résultat financier net
- Dette financière nette
- Base d'actifs régulés (RAB)

Éléments ajustés

Les éléments ajustés sont les éléments qui sont considérés par la direction comme ne se rapportant pas aux éléments liés au cours ordinaire des activités du groupe. Ils sont présentés séparément car ils sont importants pour que les utilisateurs comprennent les états financiers consolidés de la performance du groupe, et ce, comparé aux rendements définis dans les cadres réglementaires applicables au groupe et à ses filiales. Les éléments ajustés se rapportent :

- aux revenus et dépenses résultant d'une transaction matérielle unique non reliée aux activités commerciales courantes (par ex. changement de contrôle dans une filiale) ;
- à des modifications apportées aux mesures de la juste valeur dans le contexte de regroupements d'entreprises ;
- à des coûts de restructuration liés à la réorganisation du groupe (projet de réorganisation visant à isoler et à délimiter les activités régulées d'Elia en Belgique des activités non régulées et des activités régulées en dehors de la Belgique) ;

EBIT ajusté

L'EBIT ajusté est défini comme l'EBIT excluant les éléments ajustés.

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat ajusté des activités opérationnelles, utilisé pour comparer la performance opérationnelle du groupe au fil des années.

L'EBIT ajusté est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, amortissements, réductions de valeurs, variations de provisions et autres charges opérationnelles et plus les entreprises mises en équivalence – net et plus ou moins les éléments ajustés.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2021	2020
Résultat des activités opérationnelles	223,6	234,4
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette)	49,4	9,2
EBIT	273,0	243,6
Déduis:		
Coûts de réorganisation du Groupe	0,0	(0,3)
EBIT ajusté	273,0	243,9

Résultat net ajusté

Le bénéfice net ajusté est défini comme le bénéfice net excluant les éléments ajustés. Le bénéfice net ajusté permet de comparer la performance du groupe au fil des années.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2021	2020
---	------	------

Bénéfice de la période	174,9	126,5
Déduits:		
Coûts de réorganisation du Groupe	0,0	(0,3)
Impôt lié	0,0	0,1
Bénéfice net ajusté	174,9	126,7

Dépenses d'investissement (CAPEX)

Les dépenses d'investissement = acquisitions d'immobilisations (corporelles et incorporelles) moins le produit de la vente d'immobilisations. Les dépenses d'investissement, ou CAPEX, sont des investissements réalisés par le groupe pour acquérir, maintenir ou améliorer des actifs physiques (comme des propriétés, des bâtiments, un site industriel, une usine, une technologie ou des équipements) et des immobilisations incorporelles. Les dépenses d'investissement sont un indicateur important pour le groupe car elles ont une incidence sur sa base d'actifs régulés (RAB, Regulated Asset Base) qui sert de base pour sa rémunération régulatoire.

EBIT

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat des activités opérationnelles, utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du groupe. L'EBIT est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, dépréciations, amortissements, réductions de valeurs, variations de provisions et autres charges opérationnelles et plus entreprises mises en équivalence.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2021	2020
Résultat des activités opérationnelles	223,6	234,4
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette)	49,4	9,2
EBIT	273,0	243,6

EBITDA

EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisations) = résultats des activités opérationnelles plus dépréciations, amortissements et pertes de valeur plus variations des provisions plus quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence. L'EBITDA est utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du groupe, en extrayant l'effet des dépréciations, amortissements et variations des provisions du groupe. L'EBITDA exclut le coût d'investissements en capital comme les immobilisations corporelles.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2021	2020
Résultat des activités opérationnelles	223,6	234,4
Ajoute:		
Amortissements et réductions de valeurs	206,8	187,2
Variation des provisions	(1,7)	1,1
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette)	49,4	9,2
EBITDA	478,1	431,8

Résultat financier net

Représentent le résultat financier net (charges financières moins produits financiers) de l'entreprise.

Dettes financières nettes

Dettes financières nettes = prêts et emprunts portant intérêt (courants et non courants) (y compris dette de location en vertu de la norme IFRS 16) moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La dette financière nette est un indicateur du montant de la

dette portant intérêt du groupe qui resterait si la trésorerie ou des instruments de trésorerie disponibles étaient utilisés pour rembourser la dette existante.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2021			2020		
	Elia Transmission	Nemo Link et activités non régulées	Elia Transmission Belgium Groupe	Elia Transmission	Nemo Link et activités non régulées	Elia Transmission Belgium Groupe
Passifs non-courants:						
Emprunts et dettes financières	3.421,9	182,7	3.604,6	3.433,6	191,1	3.624,7
Plus:						
Passifs courants:						
Emprunts et dettes financières	147,6	11,1	158,7	67,7	10,2	77,9
Moins:						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	128,5	9,0	137,4	195,7	(7,1)	188,6
Dette financière nette	3.441,0	184,8	3.625,8	3.305,6	208,4	3.514,0

Base d'actifs régulés (RAB)

La base d'actifs régulés (Regulated asset base ou RAB) est un concept réglementaire et un important moteur pour déterminer le rendement du capital investi dans le GRT via des régimes réglementaires. La RAB est déterminée comme suit : RABi (la RAB initiale déterminée par le régulateur à un moment donné) et évolue au fil des nouveaux investissements, des amortissements, des désinvestissements et des variations du fonds de roulement sur une base annuelle basé sur des principes comptables locaux en vigueur appliqués dans les régimes régulés. En Belgique, lors de la fixation de la RAB initiale, un certain montant de réévaluation (c'est-à-dire le goodwill) a été pris en compte et évolue d'année en année en fonction des désinvestissements et / ou des amortissements.

5. Elia Transmission Belgium SA/NV rapport de durabilité

Foreword

GRI 102-50

Le rapport de durabilité fournit des données transparentes sur les performances 2021 d'Elia Transmission Belgium SA/NV et décrit l'intégration de cette durabilité dans sa stratégie (voir la section 2. Stratégie).

Toute référence à Elia Transmission Belgium SA dans le présent rapport concerne les entreprises suivantes : Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA (EA) et Elia Engineering SA (EE) (sauf indication contraire expresse).

GRI Standards: Core option

Le présent rapport annuel de durabilité a été rédigé conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) : option Core. Les normes GRI sont les normes internationales de référence en matière de reporting public d'une série d'impacts économiques, environnementaux et sociaux.

Dans le présent document, les indicateurs de performance GRI applicables sont précisés à chaque fois que Elia Group SA fait rapport sur des impacts économiques, environnementaux ou sociaux. Consultez l'index GRI en page xx pour un aperçu complet de ces indicateurs.

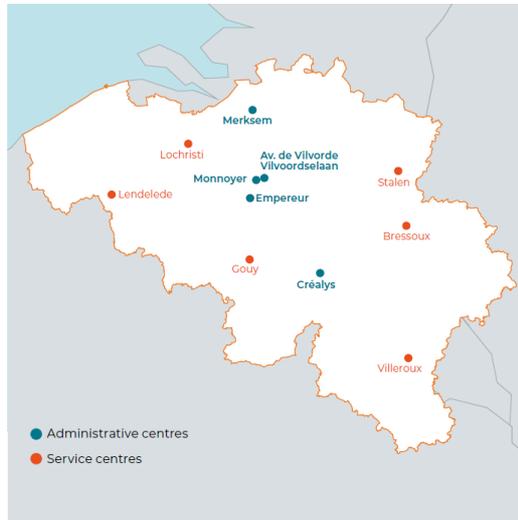
Il s'agit du quatrième rapport annuel de durabilité d'Elia Group SA, et il couvre la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

5.1. Le groupe Elia

5.1.1. A propos de l'entreprise

GRI 102-3, GRI 102-4

En tant qu'unique gestionnaire du réseau à haute tension belge, Elia Transmission Belgium SA dispose d'un monopole naturel et est donc soumise à une supervision régulatoire. Son mandat et ses responsabilités d'utilité publique font partie intégrante de la législation régissant le marché électrique belge. Elle est soumise au niveau national au contrôle de la CREG, le régulateur fédéral du réseau électrique à très haute tension (110 kV-400 kV), ainsi qu'au niveau régional à celui du VREG, de la CWAPE et de BRUGEL - les régulateurs régionaux du marché de l'électricité pour le réseau électrique à haute tension (30 kV-70 kV). Le système régulatoire a un impact significatif sur le modèle commercial de l'organisation. Elia Transmission Belgium SA fait également partie du consortium Nemo Link qui exploite la première ligne d'interconnexion sous-marine entre la Belgique et la Grande-Bretagne. Elia Transmission Belgium SA exploite par ailleurs un réseau modulaire offshore en mer du Nord belge, qui achemine la production éolienne offshore jusqu'à une plateforme, avant de la transporter vers la terre ferme.

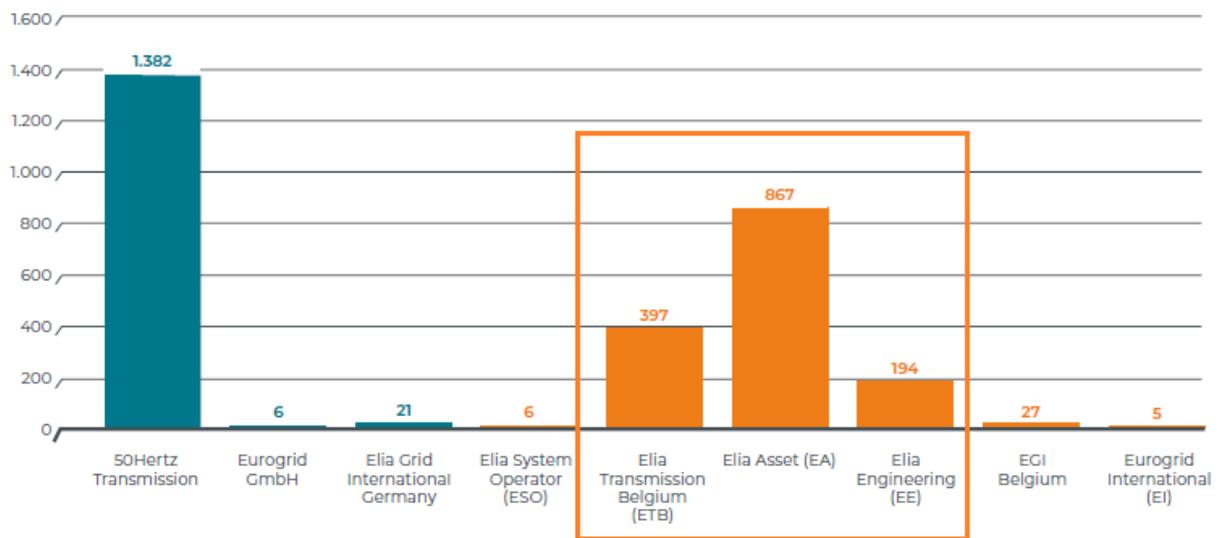


5.1.2. Taille de l'entreprise

GRI 102-1

Répartition par pays, entreprise et nombre de collaborateurs

TOTAL HEADCOUNT ELIA GROUP 2021



5.1.3. Réseau

G4-EUS-EU4

Elia Transmission Belgium SA/NV exploite les réseaux de transport à très haute tension (110 kV - 525 kV) en Belgique, ainsi que des lignes d'interconnexion avec d'autres réseaux à très haute tension. En plus de ceux-ci, Elia Transmission Belgium SA exploite le réseau à haute tension belge (30 kV - 70 kV)

Longueur des lignes

Tension	2019		2020		2021	
	Câblage souterrain/soumarin (km)	Lignes aériennes (km)	Câblage souterrain/soumarin (km)	Lignes aériennes (km)	Câblage souterrain/soumarin (km)	Lignes aériennes (km)
400 kV (DC)	70*	-	70*	-	70*	-
380 kV	40	918	40	923	41	940
320 kV	-	-	49	-	49	-
220 kV	135	300	161	301	162	300
150 kV	628	1939	686	1935	717	1.926
110 kV	-	8	-	8	-	9
70 kV	317	2.404	304	2.399	324	2.370
36 kV	1.917	8	1.915	8	1.865	8
30 kV	75	22	75	22	75	22
Total lignes/câbles	3.182	5.599	3.300	5.596	3.292	5.575
TOTAL	8.781		8.896		8.867	

* La ligne d'interconnexion Nemo Link, d'une longueur totale de 140 km, est une joint-venture détenue à 50/50 par National Grid Interconnector Holdings Limited, une filiale de la société britannique National Grid Plc, et Elia.

Postes et convertisseurs

	2019	2020	2021
Nombre de postes >= 150 kV	300	299	300
Nombre de postes < 150 kV	507	507	507
Stations de conversion HVDC*	1	2	2
TOTAL	808	808	809

* HVDC: courant continu à haute tension

5.1.4. Principes directeurs

Adhésions

GRI 102-12, GRI 102-13, SDG17

Comme le montre le tableau ci-dessous, Elia Transmission Belgium SA/NV est membre de plusieurs sociétés et associations et joue un rôle dans différentes initiatives liées à l'énergie renouvelable, à la protection du climat et

de l'environnement, aux droits de l'homme et à l'harmonisation du marché européen de l'électricité aux niveaux mondial, européen et local.

	Énergie	Climat	Environnement	Droits de l'homme	Elia
Conseil mondial de l'énergie	✓				✓
CIGRE - Conseil International des Grands Réseaux Électriques	✓				✓
Go15 - Reliable and Sustainable Power Grids	✓		✓		✓
PMNU - Pacte mondial des Nations unies		✓	✓	✓	✓
Centre on Regulation in Europe	✓	✓			✓
Roundtable of Europe's Energy Future	✓	✓			✓
ChargeUp Europe	✓	✓			✓
ENTSO-E - European Network of Transmission System Operators for Electricity	✓	✓	✓		✓
Coordination of Electrical System Operators	✓				✓
RGI - Renewables Grid Initiative	✓	✓	✓		✓
Energy Web Foundation	✓	✓			✓
The Shift	✓	✓	✓	✓	✓
Synergrid - Fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz en Belgique	✓				✓
Osiris	✓				✓
Conseil des Gestionnaires des Réseaux de Bruxelles	✓				✓
Vlaamse Raad van Netwerkbeheerders	✓				✓
Powalco	✓				✓
BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry	✓				✓
FEB - Fédération des Entreprises de Belgique	✓				✓
UWE - Union Wallonne des Entreprises	✓				✓
VOKA - Vlaams Netwerk van Ondernemingen	✓				✓
AGORIA	✓				✓
Communauté Portuaire Bruxelloise	✓				✓
COGEN Vlaanderen	✓	✓			✓
AVEU Arbeitgeberverband Energie- und Versorgungswirtschaftlicher Unternehmen e.V. [association patronale des entreprises du secteur de l'énergie et des services publics]	✓			✓	
BDEW - Association fédérale de l'industrie de l'énergie et de l'eau	✓				
VDE-Elektrotechnischer Verein e.V. [association électrotechnique]	✓				
Diversity Charter				✓	
FGW Fördergesellschaft Windenergie und andere Dezentrale Energien e.V.	✓				

Valeurs, principes et normes

[GRI 102-16](#), [GRI 102-17](#), [GRI 102-26](#)

Pour Elia Group SA/NV, le succès à long terme se définit par les actions menées dans l'intérêt de la société. Cela se reflète dans la vision de l'entreprise : « Une transition énergétique réussie dans un monde durable ».

Le groupe Elia s'engage à assurer la mise en place de pratiques de gouvernance d'entreprise solides, comme indiqué dans le code d'éthique du groupe. Ce dernier vise à assurer que le personnel et le groupe agissent conformément aux dix principes du Pacte mondial des Nations unies en matière de droits de l'homme, de normes du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption. Dans cette optique, Elia Group SA et 50Hertz Transmission GmbH ont exprimé leur engagement envers des pratiques de gouvernance d'entreprise responsables en signant le Pacte mondial des Nations unies (PMNU) – la principale initiative des Nations unies qui encourage les entreprises à adopter des politiques durables et socialement responsables alignées sur les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Les deux entreprises sont également engagées et travaillent activement à des thèmes repris dans les dix principes du PMNU (cf. la section 5.2. Stratégie).

Code d'éthique

L'intégrité et l'éthique sont des aspects critiques de nos interactions internes. Le conseil d'administration et le collège de gestion journalière communiquent régulièrement sur ces principes afin que les droits et responsabilités mutuels de l'entreprise et de ses collaborateurs soient transparents et tangibles. Ces règles sont communiquées à tous les nouveaux collaborateurs et leur respect est formellement intégré dans les contrats de travail.

Le code d'éthique (publié en 2021) et toutes les politiques associées définissent ce que le groupe Elia considère comme une conduite éthique appropriée. Ils établissent un ensemble de principes clairs visant à éviter tout conflit d'intérêts. Ils contribuent également à éviter que les collaborateurs n'enfreignent la législation en matière d'utilisation d'informations privilégiées, de manipulation de marché ou d'activités suspectes. Le senior management veille en permanence au respect par les collaborateurs des valeurs et procédures internes et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires telles que décrites dans le règlement de l'entreprise et dans les contrats de travail.

Se comporter de manière honnête et indépendante dans les interactions avec tous les stakeholders constitue un principe directeur essentiel pour tous nos collaborateurs. Le code d'éthique stipule expressément qu'Elia Group SA interdit la corruption sous quelque forme que ce soit, l'utilisation abusive d'informations privilégiées et la manipulation du marché. Elia Group SA et ses collaborateurs n'acceptent aucun cadeau ou activité de divertissement en vue d'obtenir un avantage concurrentiel. Les paiements de facilitation sont également interdits par Elia Group SA. L'utilisation de cadeaux ou de divertissements déguisés en dons de bienfaisance constitue également une violation du code d'éthique. De plus, le code d'éthique souligne l'interdiction de toute forme de racisme et de discrimination au sein de l'entreprise, et promeut l'égalité des chances pour chaque membre du personnel, au travers d'une évaluation juste de son travail, quels que soient l'appartenance ethnique, le sexe, la religion, les opinions politiques, l'origine sociale, l'âge, l'orientation sexuelle ou les capacités physiques de l'individu. La politique interne d'Elia Group SA en matière de discrimination et d'égalité des chances se base sur la convention C111 de l'Organisation internationale du Travail, relative à la discrimination. Enfin, le code d'éthique entend garantir que le personnel utilise et traite les systèmes informatiques et les données auxquels il a accès de manière confidentielle, conformément aux exigences en matière de protection des données.

Code de conduite

À la suite de l'entrée en vigueur du Règlement européen (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, Elia Group SA a modifié son code de conduite qui vise à prévenir les infractions à la législation relative à l'utilisation d'informations privilégiées et à la manipulation de marché par les membres du personnel et les personnes ayant des responsabilités dirigeantes.

Le code de conduite édicte une série de règles et d'obligations de communication pour les transactions effectuées par le personnel concernant les titres d'Elia Group SA en sa possession, conformément à ce que prévoient le Règlement sur les abus de marché et la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. Ce code de conduite est disponible ici, sur le site web de l'organisation.

Code de conduite des fournisseurs

Toute partie impliquée dans le processus d'achat doit respecter le code de conduite des fournisseurs d'Elia Transmission Belgium SA/NV et toutes les règles qui en découlent. Ce **code de conduite** a été publié en interne et en externe et repose sur quatre piliers : la confidentialité, le traitement non discriminatoire des fournisseurs, la transparence et la prévention des conflits d'intérêts. Les collaborateurs impliqués dans les processus d'achat et de paiement bénéficient régulièrement de formations et de séances de sensibilisation à ces sujets.

Comportements culturels

Le programme Make A Difference (MAD) a été lancé pour encourager le changement dans la culture organisationnelle. MAD comprend six comportements clés, qui représentent la culture d'entreprise que nous souhaitons voir incarnée par nos collaborateurs. Ils constituent la base de notre approche commune du travail, tant en interne (équipes et départements) qu'en externe (partenaires et stakeholders externes au groupe).

Les comportements MAD sont indispensables pour réaliser notre vision et notre mission et pour assurer un impact positif continu sur nos stakeholders et sur la chaîne de valeur énergétique.

Ces comportements ont été modifiés et adaptés pour le personnel d'Elia et 50Hertz, afin de tenir compte des différences culturelles locales. Ces six valeurs de base reflètent des principes fondamentaux profondément ancrés au sein du groupe Elia. Ces six comportements constituent la base de notre code d'éthique, les lignes directrices et les principes qui sous-tendent toutes les activités du groupe Elia. These six behaviours form the basis of our Code of Ethics, and the guidelines and principles that drive all Elia Transmission Belgium SA/NV's activities.

MAKE A DIFFERENCE



Feedback

Nous donnons et demandons du feedback à nos collègues à tous les niveaux du groupe. C'est pour nous la clé de la reconnaissance et de l'amélioration continue.



Simplification

Nous recherchons des manières de simplifier notre travail et nous éliminons les complications inutiles dans un environnement déjà très complexe.



Une seule voix

Nous avons des discussions ouvertes et constructives avant de prendre une décision. Une fois la décision prise, nous la soutenons et la comprenons tous. Nous alignons également nos messages en ce qui la concerne.



Co-créer le futur

Nous ne sommes pas seulement conscients des changements profonds dans notre secteur, tels que la digitalisation et la décentralisation, mais nous leur donnons activement forme.



Une seule entreprise

Les responsabilités de tous les collaborateurs dépassent les limites de leur propre fonction ou département. Tous les membres du personnel traitent les questions à l'échelle de l'entreprise et soutiennent les choix posés par le groupe Elia.



Impact

Nous réalisons notre travail et nos projets de la meilleure façon possible, en nous concentrant sur les actions qui font la différence et qui ont un impact tangible sur des domaines tels que la sécurité, le système, la communauté, l'environnement et nos performances.

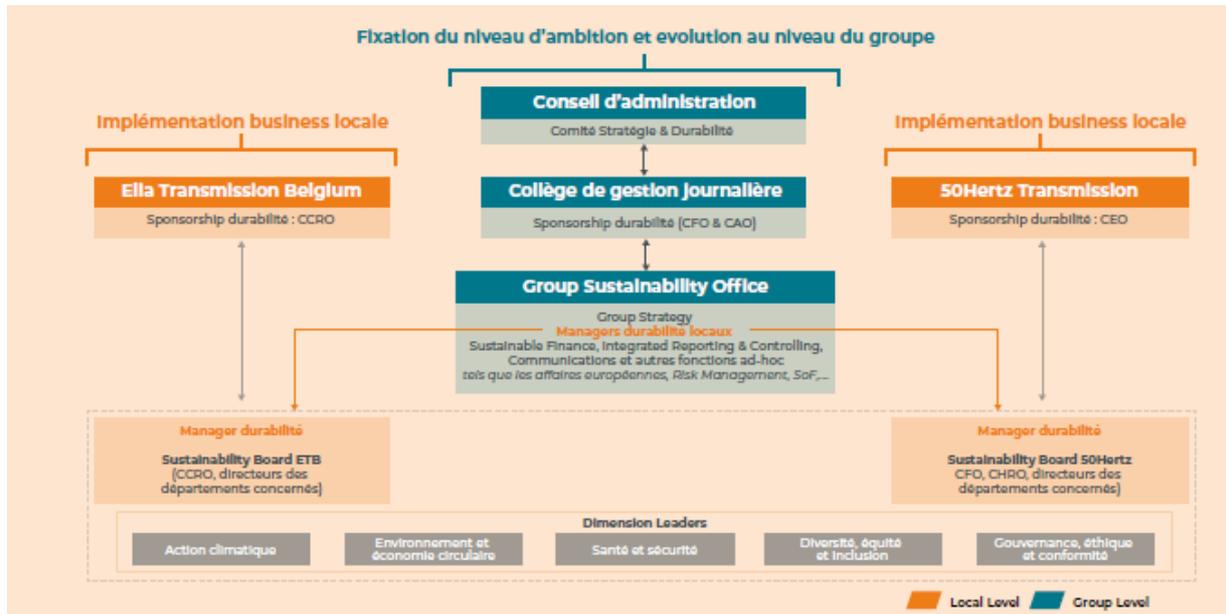
Elia Transmission Belgium SA/NV respecte pleinement les exigences en matière de gouvernance d'entreprise. En outre, des systèmes internes de gestion, basés sur des normes reconnues comme l'acceptation précoce du public, par exemple, sont utilisés dans des domaines de durabilité considérés comme matériels pour l'organisation. Dans le domaine de la santé et de la sécurité, Elia Transmission Belgium SA a obtenu la certification de niveau 3 de la « Safety Culture Ladder ». En matière de gestion de la sécurité de l'information, l'organisation a lancé un programme conforme à la norme ISO 27001 en vue d'obtenir cette certification en 2022. Le système existant de gestion de la protection de l'environnement est actuellement aligné sur la norme ISO 14001.

Rôles et responsabilités au sein de l'entreprise

[GRI 102-18](#), [GRI 102-19](#), [GRI 102-20](#), [GRI 102-26](#), [GRI 102-32](#), [GRI 102-33](#), [GRI 103-3](#)

La durabilité est au cœur de notre stratégie d'entreprise. Le programme de durabilité ActNow lancé à l'échelle du groupe en atteste. ActNow définit cinq priorités qui correspondent à nos « dimensions » dans la gestion de la durabilité (voir le chapitre 5.2 pour plus d'informations sur ActNow). Nos ambitions sont consolidées au niveau du groupe et dirigées par le Group Sustainability Office (GSO) qui fait partie du département Group Strategy. Le GSO rend compte (via ses sponsors) aux membres du collège de gestion journalière responsables de la durabilité : le Group Chief Financial Officer supervise les dimensions Action climatique et Environnement & Économie circulaire

d'ActNow ; et le Group Chief Alignment Officer supervise les dimensions Diversité, Équité et Inclusion, Santé & Sécurité et Gouvernance, et Éthique et Conformité. Le Group Sustainability Office travaille en étroite collaboration avec plusieurs divisions et responsables locaux de la durabilité pour définir des objectifs conformes aux engagements du groupe en la matière. Elia Transmission Belgium SA/NV met en œuvre ces objectifs en Belgique via des plans d'action locaux qui définissent les activités sur lesquelles elles doivent centrer leurs efforts. Ces plans d'action locaux sont suivis et pilotés par des conseils locaux chargés de la durabilité qui se réunissent plusieurs fois par an. Les sponsors de ces conseils sont membres des comités de direction des deux pays. En outre, des Dimension Leaders ont été nommés pour chacune des cinq dimensions d'ActNow afin de surveiller et piloter le développement et la mise en œuvre des plans d'action locaux en Belgique et en Allemagne.



Sous la direction du Chief Community Relations Officer, le département Environment & Corporate Social Responsibility (CSR) a défini une feuille de route des mesures que l'organisation doit suivre pour développer ses rapports de durabilité. Tous les rapports environnementaux et toute la communication sur la durabilité à l'attention des stakeholders externes sont coordonnés par le département Community Relations.

Les responsabilités liées à la durabilité sont clairement définies, comme indiqué dans la figure ci-dessous.



Cadre juridique et réglementaire

Elia Transmission Belgium SA/NV se conforme à toute la législation en vigueur. Ses activités sont soumises à de nombreuses lois et réglementations régionales, nationales et européennes. Elia Transmission Belgium SA/NV est soumis aux règles de bonne gouvernance applicables aux entreprises cotées en bourse. Vous trouverez plus d'informations pertinentes à ce sujet dans la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Elia Transmission Belgium SA/NV suit activement l'émergence de réglementations européennes, nationales ou locales.

Un green Deal européen

En décembre 2019, la Commission européenne a publié son Green Deal européen, un paquet de mesures ambitieuses qui vise à faire de l'UE le premier continent climatiquement neutre au monde et qui s'appuie sur la publication de 2018 de la Commission Une planète propre pour tous. Cette stratégie est conforme à l'Accord de Paris de 2015 qui entend maintenir la hausse moyenne de la température mondiale bien en dessous de 2 °C (de préférence 1,5 °C). Tous les États membres de l'UE ont également accepté d'atteindre l'objectif de neutralité climatique.

2021 a été une année charnière pour la concrétisation des objectifs du Green Deal, puisque la Commission a présenté en juin 2021 son paquet appelé « Fit for 55 ». Celui-ci a pour vocation de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % (par rapport aux niveaux de 1990) d'ici 2030. Le paquet couvre des domaines politiques très vastes, allant des énergies renouvelables à l'efficacité énergétique, en passant par les carburants alternatifs (pour l'e-mobilité), l'utilisation des terres, la taxation de l'énergie, le partage de l'effort et le commerce des émissions. Le groupe Elia surveille en particulier la directive sur l'efficacité énergétique, la directive sur les énergies renouvelables et le règlement sur les infrastructures pour carburants alternatifs. Un document de synthèse du groupe Elia sur le paquet « Fit-For-55 » est accessible au public.

Par ailleurs, la directive sur la performance énergétique des bâtiments a été publiée en décembre 2021, tout comme une révision du paquet gazier.

GRI 419-1

Au cours de l'année sur laquelle porte le présent rapport, Elia Transmission Belgium SA/NV n'a fait l'objet d'aucune amende substantielle ou sanction non pécuniaire pour non-respect des lois et réglementations dans le domaine social et économique.

L'un des principaux principes de gouvernance d'entreprise établis par la législation régissant le secteur de l'électricité en Belgique est la stricte séparation entre la composition et les responsabilités incombant respectivement au conseil d'administration et au collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA. Vous trouverez sur notre [site web](#) de plus amples informations concernant la législation et les réglementations pertinentes pour nos activités.

En 2021, conformément à la loi, Elia Transmission Belgium SA a publié sa plus récente étude biennale sur les besoins en adéquation et en flexibilité de la Belgique pour la décennie à venir (2022-2032).

Lutte contre la corruption

GRI 205-1, GRI 205-2

En raison de son statut légal de gestionnaire de réseau de transport d'électricité, Elia Transmission Belgium SA, est soumise à un grand nombre de prescriptions légales et réglementaires en Belgique, qui définissent trois principes fondamentaux : le comportement non discriminatoire, le traitement confidentiel de l'information et la transparence des informations de marché non confidentielles à l'égard de tous les acteurs du marché de l'électricité.

Elia Transmission Belgium SA/NV disposent de chartes d'entreprise, de directives et autres documents concernant le comportement attendu de leurs collaborateurs. Ces documents définissent ce qu' Elia Transmission Belgium SA/NV considère comme étant une conduite éthique correcte et précisent que l'entreprise respecte la loi et ne tolère nullement la corruption. Ces principes se traduisent par des mesures organisationnelles contraignantes pour l'ensemble de l'entreprise.

Une politique définissant et traitant la subornation et la corruption a été publiée dans le cadre de notre code d'éthique.

Le cadre de référence du contrôle interne et de la gestion des risques mis en œuvre par le collège de gestion journalière et approuvé par le conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA/NV est basé sur le cadre COSO II. Ce cadre comporte cinq composants de base étroitement liés, afin d'assurer un processus intégré pour les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, l'information et la communication et le monitoring. L'utilisation et l'intégration de ces concepts dans ses processus et activités permettent à Elia Transmission Belgium SA/NV de garder ses activités sous

contrôle, d'améliorer l'efficacité de ses opérations, d'optimiser la mise en œuvre de ses ressources et de contribuer ainsi à la réalisation de ses objectifs.

Elia Transmission Belgium SA/NV donne à ses collaborateurs la possibilité d'exprimer leur inquiétude à propos d'une (prétendue) infraction au code d'éthique sans craindre des sanctions et/ou un traitement déloyal. Outre les canaux de signalement existants, le système externe EthicsAlert a été mis en œuvre pour signaler les atteintes à l'intégrité, conformément à la Directive européenne sur les dénonciations. Via cette plateforme, les collaborateurs internes ainsi que les stakeholders externes peuvent signaler de façon sécurisée leurs soupçons concernant des violations éventuelles du code d'éthique, susceptibles de nuire à la réputation et/ou aux intérêts de l'entreprise. Les violations de ces codes peuvent être signalées à la direction locale ou aux RH, directement au Compliance Officer ou via le système externe, après quoi elles seront traitées de manière objective et confidentielle, conformément à la procédure de dénonciation.

Les Compliance Officers d'Elia Transmission Belgium SA déclarent qu'en 2021, ils n'ont reçu aucun signalement de violations de ce type, ni de la part de collaborateurs internes, ni de stakeholders externes.

Pour de plus amples informations sur ces sujets, veuillez vous référer à la section Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Gestion des risques

[GRI 102-30](#), [GRI 102-11](#), [GRI 201-2](#)

Le cadre de gestion des risques d'Elia Transmission Belgium SA/NV est étroitement lié au cadre du COSO, qui rassemble les bonnes pratiques d'évaluation des risques en entreprise. Conformément à ces directives, la gestion des risques s'effectue à différents niveaux de l'organisation (stratégique, opérationnel, projet, etc.) et s'appuie sur la stratégie du groupe Elia et son cadre de tolérance pour le risque, à savoir le degré de risque que l'organisation est prête à prendre pour atteindre ses objectifs. Ce cadre de tolérance est une orientation basée sur cinq matrices qui reprennent les risques et impacts financiers, opérationnels/sociétaux, sanitaires, sécuritaires et de réputation. Une fois qu'un risque est identifié comme substantiel sur la base de la tolérance pour le risque de l'entreprise, un dialogue se met en place pour garantir que les facteurs contextuels pertinents sont correctement pris en compte dans l'évaluation. Les risques les plus substantiels sont intégrés dans le reporting sur les risques, et l'évaluation de l'adéquation entre les risques et les réponses est ensuite remise en question jusqu'au niveau du collège de gestion journalière et du conseil d'administration. Si le risque (agrégé) est inférieur au niveau critique défini par le cadre de tolérance au risque, il est considéré comme moyen et une analyse coûts-avantages détermine comment utiliser les mesures de contrôle pour réduire les risques. Dans les rares cas où il facilite la prise de décisions, le cadre de tolérance au risque a été traduit en critères plus opérationnels, qui sont utilisés par les entités opérationnelles.

Nous disposons de procédures visant à identifier les principaux risques, à les évaluer, à définir les réponses adéquates à y apporter, à les communiquer au conseil d'administration et à contrôler l'efficacité des mesures d'atténuation. Toutes les informations collectées dans le cadre de ces procédures sont consignées dans des registres de

risques. Les Risk Managers et les Risk Owners communiquent régulièrement entre eux afin de tenir ces registres à jour. Les principaux détails sont résumés dans des rapports de risques, dont trois ont été présentés en 2021 au conseil d'administration et au comité d'audit.

Depuis 2017, Elia Transmission Belgium SA répond au questionnaire sur le changement climatique du CDP qui porte sur la gestion par les entreprises des impacts environnementaux ainsi que des risques et opportunités liés au climat. En 2021, Elia Transmission Belgium SA a obtenu un score de C pour l'année 2020.

En 2021, les risques liés au climat ont été évalués et intégrés encore plus fermement dans les processus de gestion des risques de tout le groupe Elia d'un point de vue réglementaire, mais aussi en tenant compte des risques climatiques physiques. Les analyses de risques ont mis en évidence la vulnérabilité de l'organisation par rapport au changement climatique et la nécessité d'y remédier par des projets spécifiques. Par exemple, à la suite des inondations de juillet 2021 en Belgique, de nouveaux risques ont été pris en compte et notre programme d'ESG ActNow a été complété par un nouvel objectif : les infrastructures résilientes aux changements climatiques.

Pour de plus amples informations sur la gestion des risques, veuillez vous référer à la section Gestion des risques et incertitudes auxquelles est confrontée l'entreprise.

Influence politique

GRI 415-1

Les lois et les réglementations ont une forte influence sur les activités d'Elia Transmission Belgium SA. Les différentes autorités aux niveaux fédéral et régional octroient des licences d'exploitation à Elia Transmission Belgium SA/NV et contribuent à définir le cadre légal conformément auquel les GRT doivent mener leur mission d'intérêt public. Les autorités et gouvernements régionaux octroient également des autorisations pour la construction de l'infrastructure de transport. Les régulateurs déterminent les cadres réglementaires au sein desquels ces activités doivent être menées.

Dans ce contexte, Elia Transmission Belgium SA/NV se conforment à toutes les réglementations qui affectent l'exploitation du réseau de transport. Il incombe à Elia Transmission Belgium SA/NV de contribuer au débat politique et au développement des réglementations. Nous exerçons notre rôle de conseil en toute transparence. En tant que monopoles juridiques exerçant des responsabilités publiques, Elia Transmission Belgium SA/NV communique leurs points de vue en tenant compte des meilleurs intérêts de la société.

Elia Transmission Belgium SA/NV est un conseiller de confiance pour des thèmes tels que la transition énergétique, l'approvisionnement sûr en électricité parallèlement à une part croissante d'énergie renouvelable ainsi que l'extension du réseau.

Etant donné qu'un nombre croissant de politiques énergétiques définies au niveau européen impactent les activités d'Elia Transmission Belgium SA, une équipe European Affairs a été créée à l'échelle du Groupe. L'équipe surveille

toutes les législations et réglementations pertinentes (voir la section sur le Green Deal ci-dessus) et participe aux débats publics et politiques européens par le biais de déclarations publiques de position.

Elia Transmission Belgium SA/NV est inscrite au **registre de transparence de l'UE** et liées par le code de conduite de ce dernier.

Une partie des responsabilités incombant aux départements Public & Regulatory Affairs et External Relations comprend la communication avec les représentants politiques. Un Corporate Reputation Committee a été mis sur pied pour coordonner les interactions avec ces stakeholders. Il est composé de représentants de tous les départements internes en contact avec des stakeholders (politiques) externes.

Elia Transmission Belgium SA est un acteur important en Belgique jouissant d'une connaissance approfondie des systèmes électriques nationaux, régionaux et locaux. L'organisation jouit donc d'une position solide pour fournir des analyses, des conseils et émettre des recommandations aux autorités publiques afin qu'elles prennent des décisions éclairées.

Le code d'éthique du groupe Elia (voir également la section 1.3.2. Valeurs, principes et normes) s'applique à tous nos collaborateurs. Il traite des lois pertinentes, des conflits d'intérêts et de la déontologie professionnelle. En 2021 (comme par le passé), Elia Transmission Belgium SA n'a versé aucune contribution à des politiciens ou à des partis politiques.

Sécurité et gestion des urgences

Infrastructures critiques

Pour Elia Transmission Belgium SA/NV, la sécurité dépasse les frontières de l'entreprise. Par exemple, le personnel est formé à la gestion et à la communication de crise avec des stakeholders internes et externes lors d'exercices de crise réguliers en équipe. Les structures, les processus et les canaux de reporting existants sont non seulement évalués et améliorés en permanence mais les membres de la cellule de crise et les collaborateurs sont également formés de façon intensive afin de disposer des compétences nécessaires pour faire face de manière réfléchie à des événements imprévus dans une situation de stress élevé et de prendre des décisions rapides et adéquates pour gérer la crise. Ces mesures et d'autres visent à accroître la résilience d'Elia Transmission Belgium SA/NV de manière holistique. Outre la formation pour tous les membres de la cellule de crise, cela inclut également la révision des concepts de protection de la propriété et le renforcement de la sécurité générale de l'entreprise.

Après la mise en place du cadre relatif au screening des accès à nos zones les plus critiques (NCC/RCC/locaux data), le département Security a procédé à une analyse approfondie de l'ensemble des droits d'accès à ces zones. Seules les personnes qui doivent avoir accès à ces zones en raison de leur rôle spécifique ont été retenues et incluses dans une liste de screening. Des dossiers concernant chacune des 549 personnes de cette liste ont été établis et transmis au SPF Économie. Ces personnes ont reçu un certificat positif après qu'un contrôle du screening

a été effectué par l'Autorité Nationale de Sécurité. Cela signifie que, depuis septembre 2021, toutes les personnes autorisées à accéder à nos zones les plus critiques sont soumises à un screening ; par ailleurs, un processus spécifique a été mis en place pour tous les nouveaux membres du personnel qui doivent accéder à ces zones. Afin de garantir le meilleur respect de notre protocole concernant le Règlement général sur la protection des données et d'optimiser l'efficacité opérationnelle, un nouveau système a été développé de concert avec le SPF Économie, impliquant la transmission automatique de nouveaux dossiers digitaux.

Sur la base de critères convenus avec le SPF Économie en 2020 et conformément à la législation relative aux infrastructures critiques (directive PEPIC), une liste des nouvelles infrastructures potentiellement critiques a été officiellement remise au SPF Économie. Cette liste désigne un total de 41 « infrastructures critiques », dont 19 nouvelles. Trois infrastructures précédemment considérées comme « critiques » n'ont pas été incluses dans cette liste, car elles ne répondaient pas aux critères pertinents.

En 2021, en concertation avec le département Security et conformément à ses directives, le SPF et l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) ont mené des inspections sur toutes nos postes à haute tension critiques. Il s'agissait de vérifier si le plan de protection de l'exploitant (PPE) satisfait à la loi et à la réalité du terrain. Les rapports d'audit qui en découlaient ont été positifs hormis quelques points d'attention mineurs. Les éléments à améliorer ont été soit repris dans une liste d'actions soit immédiatement traités.

Dans le cadre de l'approche conjointe du PPE relative à l'infrastructure critique d'Elia à la centrale nucléaire de Doel, le département Security d'Elia a développé un protocole spécifique avec ENGIE concernant la centrale nucléaire, définissant les étapes à suivre et la coopération nécessaire en matière d'alerte et de gestion des incidents. Dans ce cadre, l'exercice de sécurité réalisé en 2021 nous a permis d'améliorer nos processus en vertu du principe Plan Do Check Act (PDCA). De plus, le processus de demande d'accès a été digitalisé.

Les dispositions reprises dans le plan CAPEX ont été entièrement exécutées en 2021. En outre, l'accent a été mis sur divers postes à haute tension qui revêtent une importance particulière pour la société (puisque'ils sont liés à la campagne de vaccination contre le COVID-19). Après avoir mené un exercice d'analyse comparative approfondi et examiné des systèmes de sécurité spécifiques, nous avons identifié trois approches de sécurité possibles pour les postes standards. Sur cette base, une nouvelle politique de sécurité devrait être développée en 2022 pour ces postes standards.

Après l'adoption d'un système de contrôle d'accès en ligne pour les postes à haute tension d'Elia, plus de 100 d'entre elles ont été équipées de ce nouveau système en décembre 2021. Le département Security a mené une étude consistant à remplacer le système de contrôle d'accès redondant (Offline-Elkey-key) par ce nouveau système. L'objectif de cette bascule est de nous assurer un système performant et de réduire considérablement nos coûts opérationnels.

En raison de l'importance des activités offshore d'Elia, le département Security a mené une étude approfondie des risques spécifiques et mesures d'atténuation liés à la sécurité dans les installations offshore. En 2022, le département poursuivra dans cette optique le développement de partenariats public-privé (y compris avec les militaires). L'amélioration continue de notre expertise dans le domaine de la sécurité opérationnelle a donné lieu à l'élaboration de différents projets visant à soutenir des services transversaux. Parmi ceux-ci, citons l'application International SOS Travel : une application du groupe Elia qui offre à nos collaborateurs une protection et un soutien maximaux lors de leurs déplacements professionnels.

Dans le cadre de la professionnalisation des processus d'alerte et de la gestion des incidents, la construction d'un nouveau Security Operations Centre interne a commencé au siège d'Elia en 2021. La mise en service du centre est prévue début 2022.

Afin d'optimiser la coopération entre les services d'urgence et le département Security d'Elia, des roadshows ont été organisés pour les districts de police concernés (locaux et fédéraux). Ces roadshows avaient pour objectif de donner des explications concernant notre liste d'infrastructures critiques et les mesures de sécurité associées.

IT

The Un élément clé récurrent pour garantir la confidentialité des données critiques est le développement de la robustesse, de la sécurité et de la protection de nos systèmes IT et réseau. Un échange de bonnes pratiques et d'informations a lieu dans le secteur des services publics, et ce, tant au niveau national qu'au niveau européen (ENTSO-E). Nous évaluons le paysage et l'évolution associée des menaces pour pouvoir mettre en œuvre les mesures adéquates d'atténuation des risques.

Voici quelques mesures concrètes en la matière prises en 2021 :

- Scan mensuel externe du périmètre externe d'Elia (adresses IP publiques d'Elia) afin d'évaluer la vulnérabilité potentielle d'applications internet en ce qui concerne de possibles cyber-risques. Au cours de l'année sur laquelle porte le présent rapport, aucune cyberattaque ciblée sur Elia n'a été enregistrée.
- Poursuite du développement du programme ISMS (système de gestion de la sécurité de l'information) lancé en 2020, dans le cadre d'une bonne gouvernance et en tant que levier pour répondre aux exigences réglementaires (directive SRI, ENTSO-E) : concevoir, créer et mettre en œuvre un système ISMS conforme à la norme ISO 27001. L'ISMS est un cadre de politiques et de contrôles visant à gérer la sécurité et les risques associés de façon systématique dans toute l'organisation. L'objectif est d'obtenir la certification ISO 27001 en 2022.
- Développement d'un modèle de classification des données pour le groupe Elia : celui-ci permet aux propriétaires de données de classer facilement et correctement leurs données afin que des mesures de sécurité adéquates puissent être appliquées.
- Campagne de sensibilisation à l'hameçonnage : le comportement humain est essentiel pour contrer la menace de l'hameçonnage. Une campagne de sensibilisation a été lancée pour informer et prévenir le personnel des risques liés aux e-mails d'hameçonnage.

- Réussir l'audit externe concernant la conformité au plan de sécurité MVS : dans le cadre du programme OPDE/CGM (European Common Grid Model), l'ENTSO-E exige des GRT qu'ils respectent un ensemble particulier de mesures de sécurité lors de l'échange d'informations avec d'autres GRT.
- Nomination d'un Data Protection Officer (DPO) pour s'assurer qu'Elia traite les données à caractère personnel des personnes concernées (ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs ou tout autre individu) conformément au règlement applicable en matière de protection des données (RGPD).

Urgence et reconstitution

G4-EUS-DMA Disaster/ Emergency Planning and Response

Si une crise électrique devait se produire, à la suite d'une catastrophe naturelle, d'attaques malveillantes ou d'une pénurie de combustible, Elia Transmission Belgium SA a mis au point des procédures de gestion de crise axées sur trois plans principaux décrits ci-dessous.

Le plan de gestion de crise décrit les rôles, les responsabilités et les processus liés à la gestion de crise. La gestion de crise se base sur différents scénarios d'urgence connus sous le nom de Standardised Emergency Preparedness Plans (SEPP). Les plans d'urgence contiennent des mesures appropriées qui doivent être suivies, ainsi que la définition de processus de reporting et d'information.

- Le plan de défense du système englobe des mesures automatiques et manuelles visant à prévenir l'émergence de situations anormales (y compris les pannes), à limiter l'impact des perturbations et à stabiliser le système électrique lorsqu'il est en état « d'urgence ». Ces mesures doivent permettre le retour à l'état « normal » ou « d'alerte » dès que possible, avec un impact minimal sur les clients du réseau et la société. Conformément au plan de défense du système, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH ont mis en place un plan de délestage et d'autres plans qui seront exécutés par nous-mêmes ou par des opérateurs de distribution associés ; ils incluent les demandes à exécuter manuellement ou automatiquement pour éviter l'aggravation d'une crise électrique.
- Le plan de reconstitution inclut un ensemble d'actions qui peuvent être mises en place après une perturbation ayant entraîné des conséquences à grande échelle (black-out, par exemple), et qui visent à ramener le système électrique à l'état normal.

Elia Transmission Belgium SA/NV GmbH forment régulièrement leurs équipes d'opérateurs en organisant des exercices de simulation avec les stakeholders et partenaires concernés (tels que les gestionnaires de réseau de distribution ou les producteurs d'électricité). En général, les gestionnaires de réseau s'entraînent régulièrement à la gestion des situations anormales et de crise en suivant des formations théoriques et pratiques.

Les GRT doivent fréquemment tester leur capacité à redémarrer le système. Ces tests de redémarrage, aussi appelés tests black start, font partie des plans de reconstitution du réseau des GRT. Ces derniers testent à intervalles réguliers cette capacité dans leur zone de réglage respective afin que l'approvisionnement énergétique puisse être rétabli le plus rapidement possible après une coupure de courant.

Les opérateurs du centre de contrôle national et des centres de contrôle régionaux suivent des formations théoriques et effectuent des simulations pour appliquer les plans d'urgence et de reconstitution.

Au cours de l'année de référence 2021, Elia Transmission Belgium SA a réalisé avec succès trois tests black start et différents exercices d'urgence, y compris des tests de préparation aux risques pour les membres de l'équipe de crise (entre autres, « Canicule » avec le GRT français RTE) et les tests du « National Backup Control Center ». En raison des graves inondations qui ont touché la Wallonie durant l'été 2021, le plan d'urgence a été activé en juillet 2021.

COVID-19

Dès l'apparition du COVID-19 en Europe, une task force a été mise en place pour suivre de près la propagation du virus et son impact sur Elia Transmission Belgium SA. Cette task force continue de surveiller la situation. Les mesures que cette task force décide de mettre en œuvre sont communiquées immédiatement à tous les collaborateurs du groupe.

Fiabilité du réseau

G4 EUS, DMA

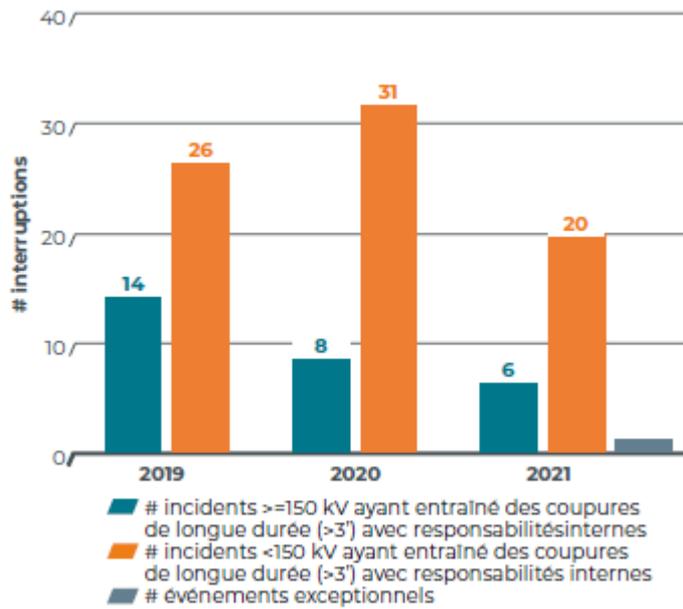
Afin de répondre à tout moment à la demande en électricité, Elia Transmission Belgium SA/NV doit garantir la fiabilité de son réseau à ses clients. En tant que gestionnaire de réseau de transport (GRT), Elia Transmission Belgium SA fournit une infrastructure dotée d'interconnexions électriques adéquates pour assurer le bon fonctionnement des marchés et systèmes, ce qui constitue la meilleure garantie de sécurité d'approvisionnement.

Cependant, même lorsque les marchés et les systèmes fonctionnent bien et sont interconnectés, il existe toujours un risque de panne. Les actions mises en place pour faire face à une panne électrique à grande échelle causée par un événement exceptionnel sont décrites à la section précédente.

Disponibilité du réseau et interruptions

Afin d'évaluer la disponibilité du réseau pour une année particulière, nous enregistrons le nombre d'incidents qui ont mené à au moins une interruption de plus de trois minutes chez un client (norme internationale) et pour lesquels Elia Transmission Belgium SA est responsable. Les interruptions causées par des erreurs du client, des orages, des tiers, des oiseaux, etc. et considérées comme des événements exceptionnels ne sont pas enregistrées. Les graves inondations survenues dans la province belge de Liège en juillet 2021 ont eu un impact énorme sur le réseau. Nous nous étions préparés à une panne de courant imminente en raison de la montée des eaux ; ces inondations ont été considérées comme un « cas de force majeure, naturellement classé comme un événement exceptionnel ».

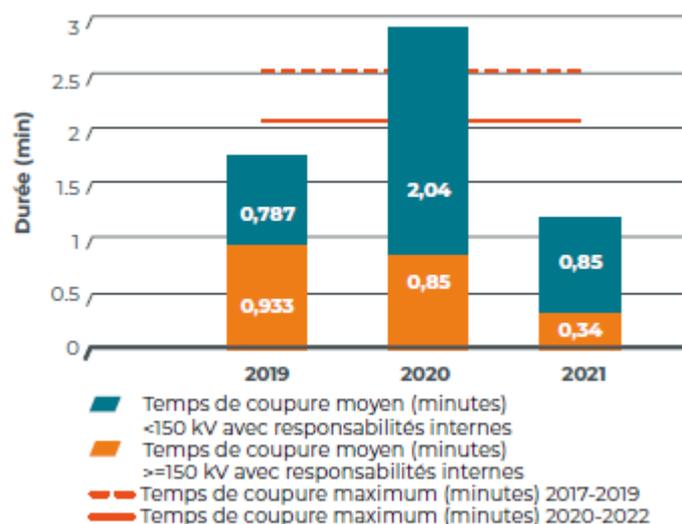
INTERRUPTIONS RÉSEAU



La majorité des interruptions ont lieu sur le réseau de transport local (< 150 kV), la plupart des clients étant raccordés au réseau de transport local (régional) plutôt qu'au réseau de transport fédéral. Lorsque l'on parle des interruptions sur le réseau, on calcule également l'Average Interruption Time (AIT). Celui-ci correspond à la durée d'interruption qui serait constatée si tous les clients raccordés au réseau étaient victimes d'une interruption en même temps. L'AIT est calculé selon la formule Energy Not Supplied/Yearly Average Power.

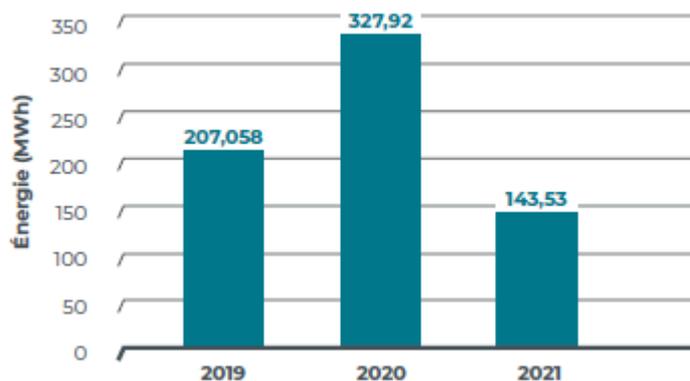
Le Maximum Interruption Time est la valeur de référence utilisée par la CREG, le régulateur fédéral belge, pour calculer l'incitant Average Interruption Time (AIT) en matière de continuité d'approvisionnement. Pour la période 2020-2022, sa valeur s'élevait à 2,1 minutes.

TEMPS MOYEN D'INTERRUPTION



La valeur Energy Not Supplied (ENS) se rapporte à toute l'énergie non fournie à nos clients pendant des coupures de plus de trois minutes causées par des problèmes internes à Elia. Toutefois, l'ENS ne tient pas compte de l'impact des événements majeurs.

ÉNERGIE NON TRANSPORTÉE/NON FOURNIE



Le score ENS obtenu en 2021 était inférieur à l'année précédente où une série d'orages avait provoqué plusieurs défaillances techniques.

Disponibilité du réseau

La disponibilité onshore représente la disponibilité des points d'interface entre le réseau Elia et les réseaux de nos clients. Elle prend en compte toutes les interruptions causées par des risques intrinsèques (météo, tiers, animaux

à l'extérieur du bâtiment, etc.) ou par des problèmes internes à Elia (p. ex. défaillance matérielle, erreur humaine) qui ont duré plus de trois minutes, mais exclut les interruptions directement causées par les clients d'Elia.

MÉTHODE DE CALCUL :

Disponibilité onshore = 1 - AIT (interne Elia + risque intrinsèque)

(Nombre de minutes dans l'année)

	2019	2020	2021
Disponibilité du réseau onshore aux points de raccordement	0,99999671	0,99999362	0,99999564

En 2021, la disponibilité onshore en Belgique est restée à un niveau très élevé (supérieur à 0,99999).

En 2021, la disponibilité onshore en Belgique est restée à un niveau très élevé (supérieur à 0,99999).

5.2. Stratégie

[GRI 102-15](#), [GRI 102-29](#), [GRI 201-2](#)

5.2.1. Materialité et objectifs

[GRI 102-15](#), [GRI 102-29](#), [GRI 102-46](#), [GRI 102-47](#), [GRI 103-1](#)

La transition énergétique est l'un des défis majeurs auxquels la société doit faire face au cours de ce siècle. Avec sa vision « Une transition énergétique réussie pour un monde durable », Elia transmission Belgium SA/NV indique clairement être un acteur pleinement impliqué dans la décarbonisation de la société et de l'industrie. Soucieux de réaliser cette ambition, il développe le réseau, le système et le marché du futur.

Définition de nos principaux sujets

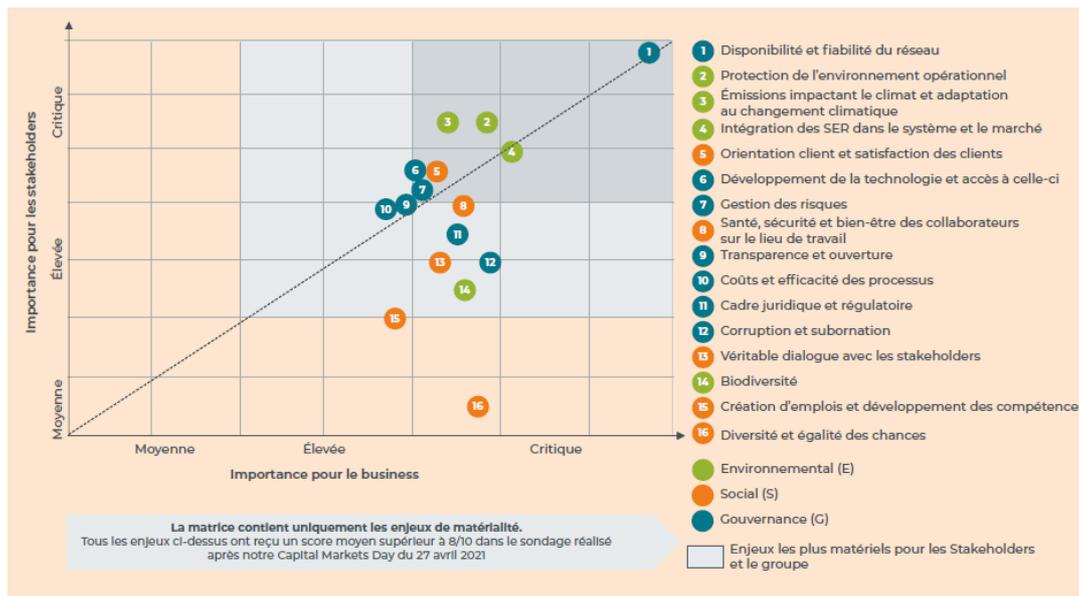
Depuis 2019, nous développons chaque année notre matrice de matérialité, qui sert de guide pour notre prise de décisions stratégiques, la définition de domaines de priorité pour le Elia transmission Belgium SA/NV, la gestion des questions ESG et notre reporting transparent.

Notre matrice 2021 se base sur les sources exposées ci-dessous.

1. Les résultats de l'enquête interne 2020 sur nos enjeux de matérialité. Les managers d'Elia et de 50Hertz ont été invités à évaluer l'importance d'une série d'enjeux pour eux et pour les stakeholders externes du groupe.
2. L'identification d'enjeux qui démontrent une « double matérialité », c.-à-d. couvrant à la fois l'impact d'Elia transmission Belgium SA/NV sur l'environnement externe et l'impact de l'environnement externe sur Elia transmission Belgium SA/NV. Ces enjeux ont été identifiés à la suite de la conception et du lancement de notre programme ActNow : en 2021, nous avons identifié les ODD avec lesquels nos cinq dimensions

ActNow sont le plus alignées. Ensuite, nous avons utilisé les résultats d'une analyse réalisée par S&P Trucost pour déterminer les Objectifs démontrant une double matérialité.

3. Les résultats d'une consultation externe réalisée auprès de nos stakeholders en Belgique fin 2020. Différents stakeholders, choisis en fonction de leur expérience avec le secteur de l'énergie et de leurs diverses interactions avec notre entreprise, ont été sélectionnés à cet effet. Parmi eux, des stakeholders avec lesquels nous collaborons régulièrement, notamment les pouvoirs publics, des clients directs, des fournisseurs, des fédérations sectorielles et des associations environnementales. Nous nous sommes assurés que ces stakeholders reflètent une grande diversité au niveau linguistique, de la taille et de la localisation des organisations qu'ils représentent ainsi que du type de secteur (public ou privé).
4. Les résultats d'une série de tables rondes organisées en 2021 avec différents types de stakeholders allemands (décideurs politiques, acteurs industriels, organisations non gouvernementales, universitaires) pour discuter des éléments prépondérants pour décarboniser avec succès la société allemande.
5. Les résultats d'un sondage réalisé après le premier Capital Markets Day d'Elia transmission Belgium SA/NV en avril 2021 et destiné à récolter l'opinion de nos stakeholders financiers. À noter que tous les enjeux apparaissant dans la matrice 2021 ont été identifiés comme matériels par nos stakeholders financiers lors de ce sondage.
6. Les résultats d'études comme le World Energy Issues Monitor du Conseil mondial de l'énergie et d'autres cadres de référence reconnus (comme le Supplément sectoriel « industries électriques » de la Global Reporting Initiative) ont été pris en compte pour garantir l'exhaustivité. À l'avenir, nous continuerons de surveiller les études internationales de ce type pour nous assurer que nos matrices de matérialité restent à jour.



Comprendre la matrice

Notre matrice de matérialité comprend trois catégories : enjeux de matérialité « moyenne », « élevée » et « critique » en fonction de leur importance pour le groupe et nos parties prenantes (respectivement). Le graphique ci-dessus présente les enjeux contribuant directement à un ou à plusieurs ODD des Nations unies, et indique le niveau d'importance de chaque enjeu pour nos parties prenantes et le Groupe.

Le développement de la matérialité

La matérialité de chaque sujet est analysée dans le cadre d'un cycle régulier. Afin de mieux comprendre le point de vue de nos stakeholders, une enquête auprès des principaux intervenants externes du groupe est prévue pour le troisième trimestre 2022 ; cette enquête comprendra des entretiens et des ateliers.

À l'avenir, notre Stakeholders' Day annuel sera une opportunité pour recueillir de manière systématique le feedback de nos stakeholders externes par rapport à l'importance de chaque enjeu, tandis qu'une enquête interne auprès du senior management nous permettra de mettre à jour les valeurs assignées à chaque enjeu sur l'axe X.

Par ailleurs, notre Group Sustainability Office (GSO ; Rôles et responsabilités) va désormais superviser l'identification et le contrôle de nouveaux enjeux dont l'intégration à nos matrices doit être examinée.

Act Now – the Elia group Sustainability Initiative

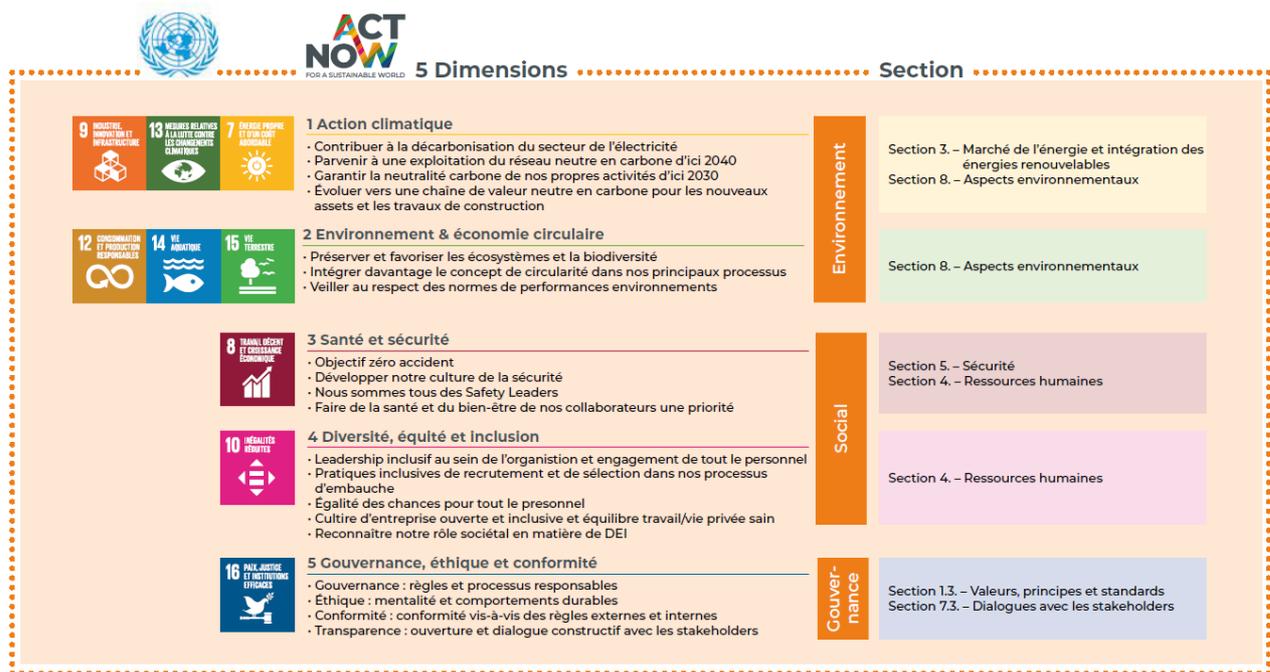


La durabilité est au cœur de la stratégie d'entreprise du groupe. Le programme ActNow du groupe, publié en 2021, définit nos objectifs de durabilité à long terme. Ceux-ci sont alignés sur les ODD des Nations unies, ce qui démontre que les objectifs d'entreprise du groupe sont explicitement liés aux objectifs mondiaux. Ils sont mis en œuvre au travers de nos business plans et de nos opérations. Le groupe a examiné ses divisions et processus par rapport aux ODD et améliore en conséquence sa performance en matière de durabilité, en développant des indicateurs et une feuille de route pour nous aider à suivre nos progrès. Nous avons fixé des objectifs spécifiques régulièrement revus et gérés.

ActNow s'articule autour de cinq dimensions : action climatique ; environnement et économie circulaire ; santé et sécurité ; diversité, équité et inclusion ; gouvernance, éthique et conformité.

Le secteur de l'électricité a un rôle majeur à jouer dans la décarbonisation de la société et la lutte contre le changement climatique. L'électricité en tant que vecteur d'énergie est déjà la solution la plus efficace en termes de coûts dans la plupart des secteurs. Par conséquent, poursuivre l'électrification en intégrant les énergies renouvelables dans le système est la manière la plus efficace de réaliser la transition énergétique. Le groupe Elia est au cœur même du système énergétique et occupe donc une place de choix pour identifier les meilleures méthodes à mettre

en œuvre en vue de décarboner ce système. En plus de développer l'infrastructure de réseau nécessaire qui favorisera l'intégration et le transport de volumes supplémentaires d'énergie renouvelable dans le réseau, Elia transmission Belgium SA/NV identifie les sources de flexibilité indispensables pour faire face à la variabilité de l'énergie renouvelable et prépare le marché et le système pour qu'ils puissent fonctionner avec 100 % d'énergie renouvelable.



Grâce à « ActNow », à l'étude conjointe Decarbonising the energy system – The role of Transmission System Operators [Décarboner le système énergétique – le rôle des gestionnaires de système de transport] publiée avec sept autres GRT et à l'initiative stratégique de 50Hertz « From 60 to 100 by 2032 - new energy for a strong economy », nous contribuons de façon ambitieuse à la réalisation des objectifs européens, nationaux et régionaux en matière d'énergie renouvelable et de lutte contre le changement climatique, ainsi qu'à la décarbonisation de la société, en interne et en externe.

Nos notations ESG régulières d'agences de notation ESG comme Vigeo Eiris et Sustainalytics nous fournissent également de précieuses informations pour améliorer notre performance en matière de durabilité. Pour de plus amples informations sur notre performance en matière de notation ESG, veuillez consulter [cette page](#).

Elia transmission Belgium SA/NV soutient le Green Deal européen dans ses activités principales. Le développement du réseau axé sur la demande ainsi que nos programmes d'innovation nous permettent d'intégrer toujours plus d'énergie renouvelable dans le système, tandis que la mise en place et l'exploitation de lignes d'interconnexion ouvre la voie à l'échange d'électricité transfrontalière en Europe. Lorsque cela fait sens sur le plan économique, nous couvrons les investissements importants liés à ces projets avec des obligations vertes placées sur les marchés

financiers européens et internationaux. Nous nous engageons donc à nous aligner pleinement sur la taxonomie européenne pour rendre ce marché plus transparent.

5.2.2. Finance verte et taxonomie européenne

Notre vision « Une transition énergétique réussie dans un monde durable » exige d'immenses investissements dans l'expansion du réseau pour favoriser l'intégration des énergies renouvelables dans le système. Cette expansion - qui comprend les raccordements à des parcs éoliens offshore, la construction d'infrastructures de réseau nouvelles et nécessaires et la construction de lignes d'interconnexion transfrontalières - favorisera l'électrification durable de la société et, à terme, l'atteinte de la neutralité climatique d'ici 2050, conformément au Green Deal européen.

Finance verte

Le groupe Elia financera de plus en plus ces investissements « verts » avec des obligations vertes. Des cadres appropriés ont été établis à cette fin.

La publication du Green Finance Framework et l'adhésion d'Eurogrid au Nasdaq Sustainable Bond Network (NSBN) nous permettent d'intégrer cet aspect « vert » dans notre financement et d'accélérer la transition vers le zéro net.

En 2020, Elia Transmission Belgium SA a signé un accord pour une facilité de crédit renouvelable (RCF) de 650 millions € liée à trois objectifs de performance durable.

50Hertz Transmission GmbH a publié en 2021 son premier rapport sur l'impact des obligations vertes. Le rapport est un élément obligatoire de la première obligation verte émise en 2020 (qui s'élevait à 750 millions d'euros). Elle a été utilisée pour financer des projets tels que les raccordements au réseau dans le cadre d'Ostwind 1 et 2, des raccordements aux parcs éoliens offshore situés au nord-est de l'île de Rügen.

Taxonomie européenne

La finance durable joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs politiques de l'UE. Le plan d'action sur le financement de la croissance durable de l'Europe a entraîné la création de la « taxonomie de l'UE », un système de classification des activités économiques durables. Elle a été conçue pour aider à identifier les entreprises qui contribuent à la neutralité climatique. Une analyse de l'éligibilité et de l'alignement des activités du groupe Elia sur la taxonomie européenne a été réalisée et une étude de cas a été publiée en collaboration avec le cabinet de conseil et d'audit Deloitte.

Pour un rapport complet sur l'éligibilité à la taxonomie européenne, veuillez vous référer à la section 5.9. intitulée Rapport sur le règlement européen sur la taxonomie.

5.3. Marché de l'énergie et intégration des énergies renouvelables

GRI 302-2, SDG7

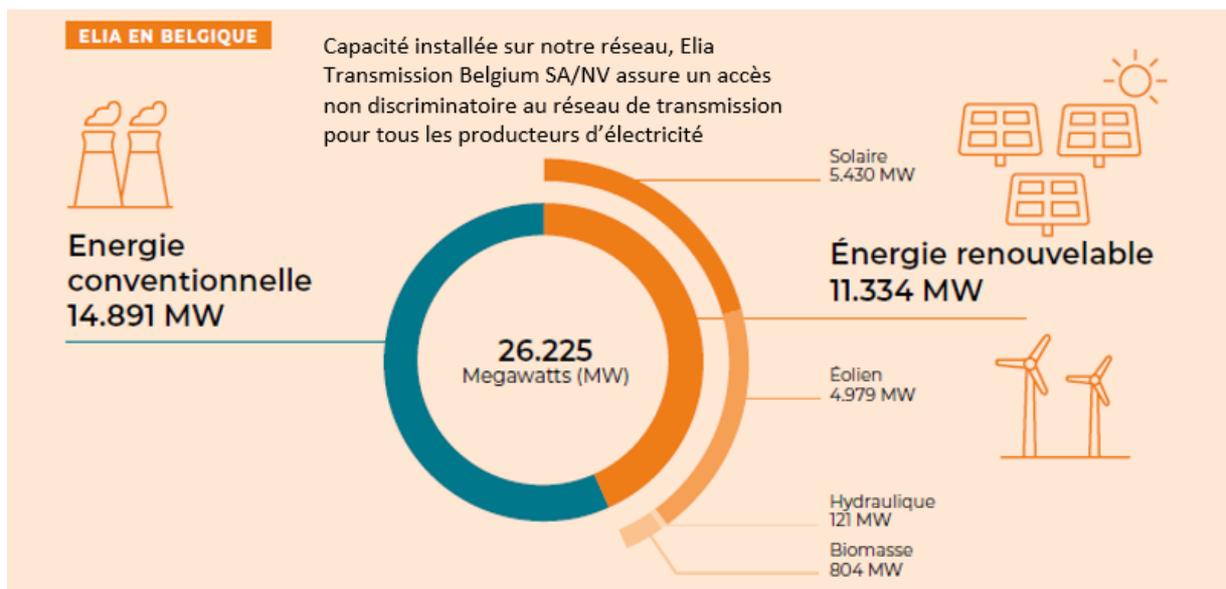
5.3.1. Introduction

Le rôle essentiel que nous jouons dans la décarbonisation du secteur de l'électricité est la meilleure manière pour nous de contribuer aux objectifs du Green Deal. C'est notre défi envers la société et la priorité sur laquelle nous devons centrer nos efforts.

Nous contribuons à la décarbonisation du secteur de l'électricité à travers nos projets de développement du réseau. Les autorités allemandes et belges ont fixé des objectifs afin de s'assurer que les énergies renouvelables couvrent 65 % et 40 % du mix électrique dans leur pays d'ici 2030. Nous contribuerons à atteindre ces objectifs en étendant nos réseaux, en continuant à développer des produits de marché qui facilitent l'intégration des sources d'énergie renouvelable et en améliorant l'exploitation de nos systèmes afin qu'ils soient prêts pour un monde dans lequel les énergies renouvelables sont dominantes.

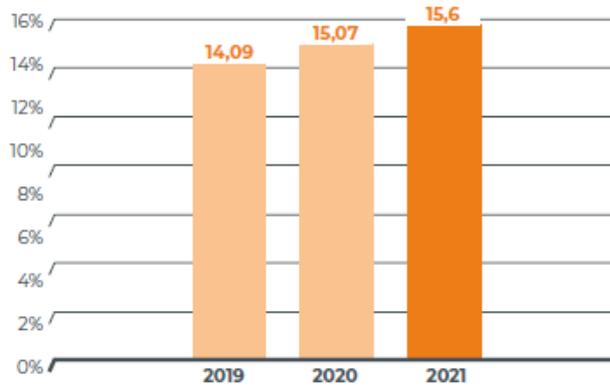
5.3.2. Capacité installée dans nos zones de contrôle

Les gestionnaires de réseau de transport (GRT) exploitent et entretiennent des réseaux électriques et acheminent l'électricité produite par les différentes sources d'énergie à travers leurs zones d'exploitation.



5.3.3. Changes to the share occupied by renewable energy in electricity consumption across our control areas

ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

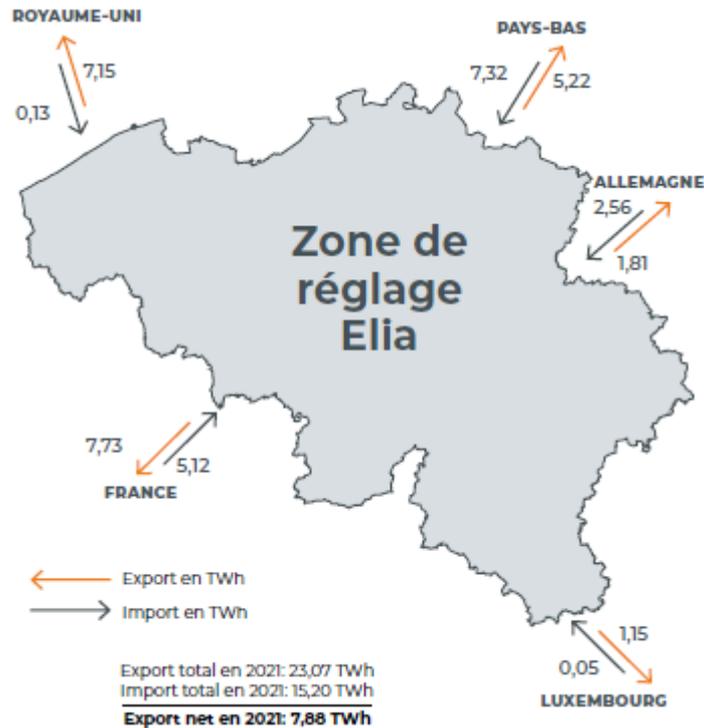


5.3.4. Importations et exportations d'énergies

[GRI 102-6](#), [GRI 302-2](#)

Le système électrique et les marchés européens sont déjà fortement interconnectés et intégrés. Les enjeux qui en découlent nécessitent donc une approche transnationale. Les lignes d'interconnexion HVDC qui permettent un transport sur de longues distances sont nécessaires pour renforcer le marché européen de l'électricité, faciliter la transition énergétique et relever les défis associés. De plus, elles constituent des maillons essentiels dans la cons-

truction d'un réseau électrique européen intégré qui facilite l'intégration des énergies renouvelables dans le système et améliore la sécurité d'approvisionnement.



La ligne d'interconnexion sous-marine Nemo Link, mise en service en janvier 2019, relie la Belgique et le Royaume-Uni. ALEGrO, la première ligne d'interconnexion électrique entre la Belgique et l'Allemagne, a été mise en service en novembre 2020 par les gestionnaires de réseau Elia Transmission Belgium SA et Amprion. ALEGrO affiche de bons résultats pour sa première année d'exploitation : 93 % de la disponibilité et des échanges pour un total de 4,5 TWh. La ligne d'interconnexion a permis d'équilibrer les prix entre les marchés et de renforcer le bien-être sociétal.

5.3.5. Pertes réseau dans nos zones de contrôle

G4-EUS-EU12

Lorsque l'électricité est transportée, une partie de l'énergie est convertie en chaleur et est appelée « perte réseau ». Les assets de réseau tels que les lignes aériennes, les câbles souterrains, les transformateurs, etc. ont tous une faible résistance électrique qui provoque une surchauffe dès qu'un courant électrique les traverse. Les pertes réseau constituent donc la différence entre la quantité d'électricité qui entre sur le réseau et la quantité fournie. Elles sont inévitables lors du transport d'électricité et dépendent entre autres de facteurs tels que le niveau de tension électrique et la longueur des lignes de transport. La technologie du courant continu à haute tension (HVDC) utilisée

dans certaines lignes d'interconnexion est plus adaptée que la technologie conventionnelle à courant alternatif triphasé pour transporter de grandes quantités d'énergie, elle entraîne de faibles pertes réseau et assure un contrôle optimal sur de longues distances.

Dans l'évaluation de l'empreinte carbone d'un GRT selon le « Greenhouse Gas Protocol », les pertes réseau liées aux émissions de GES font partie des émissions indirectes de GES (scope 2).

Le mix énergétique généré et intégré dans notre système détermine notre empreinte carbone. Une intégration massive d'énergies renouvelables se traduit par des émissions de GES limitées.

La réduction des pertes réseau n'est pas le seul facteur à prendre en compte lors du développement notre réseau, car se limiter à cet unique aspect peut entraîner des effets néfastes, voire ralentir l'intégration des énergies renouvelables.

Pour plus de détails concernant l'empreinte carbone du Groupe, référez-vous à la section 8.2.1. Émissions – Émissions de gaz à effet de serre

Elia en Belgique

En Belgique, on distingue deux catégories de pertes réseau :

- les pertes réseau contrôlées au niveau fédéral (≥ 150 kV) et compensées en nature en vertu de la législation fédérale ;
- les pertes réseau contrôlées au niveau régional (< 150 kV)

En 2021, Elia Transmission Belgium SA a enregistré 1,5 TWh de pertes réseau. Pertes réseau exprimées en pourcentage de l'énergie totale (électricité transportée) : 2,03 %

Pertes réseau	unité	2019	2020	2021
Niveau fédéral (à partir de 150 kV)	MWh	788.191	717.811	918.071
Niveau régional (moins de 150 kV)	MWh	547.383	539.061	558.922
Pertes réseau totales	MWh	1.335.574	1.256.872	1.476.993

Les pertes sont calculées grâce au State Estimator d'EMS (Energy Management Systems). EMS modélise l'ensemble du réseau belge et liste chaque élément réseau. Le State Estimator estimera l'état de chaque élément réseau sur la base de mesures en temps réel et des paramètres de modélisation du système.

5.4. Ressources humaines

GRI 102-7, GRI 102-8, GRI 103-2, GRI 401-2, GRI 401-3, GRI 405-1, SDG5, SDG8

5.4.1. Approche de gestion

Le groupe Elia doit intégralement son succès à la réussite de ses collaborateurs. Il incombe au groupe d'aider ceux-ci à développer leurs compétences, de promouvoir leur santé et leur engagement, de les inclure dans les décisions et de garantir l'égalité des chances pour tous.

Le groupe Elia respecte des directives internationales dépassant la portée de ses conventions collectives et accords d'entreprise, comme les normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT : C87, C98 et C135) et les droits des travailleurs stipulés dans le Pacte mondial des Nations unies.

Par conviction et conformément à la convention n° 111 de l'OIT, le groupe Elia s'engage à promouvoir la diversité et condamne fermement toute forme de comportement discriminatoire dans toute situation professionnelle. Tous nos collaborateurs sont égaux, indépendamment de leur origine ethnique, de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur appartenance religieuse, de leurs opinions politiques, de leur origine nationale ou sociale, ou de tout autre facteur. Le groupe Elia s'engage à accorder la même importance à tous ses collaborateurs et à leurs capacités.

Dans le cadre de notre programme de durabilité ActNow, nous nous sommes fixé des objectifs spécifiques en matière de « diversité, égalité des chances et inclusion » et de « santé et sécurité au travail » (voir 5. Sécurité). Le maintien et le développement de notre culture d'entreprise ouverte, inclusive et fondée sur des valeurs, ainsi que la promotion d'un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée font partie des principaux objectifs de l'entreprise ; ils constituent la base stratégique de toutes les décisions relatives au personnel.

5.4.2. Effectif total

GRI 102-7, GRI 102-8, GRI 405-1, GRI 401-1

(subsidiaries included: Elia Group SA, Elia Transmission Belgium SA, Elia Engineering SA, Elia Asset SA, Elia Grid International SA and Eurogrid International SA)

	2019	2020	2021
Nombre total de collaborateurs Elia	1.424	1.455	1.491
- temps plein	1.295	1.333	1.347
- temps partiel	129	122	144
- hommes	1.150	1.170	1.198
- femmes	274	285	293
- moins de 30 ans	211	171	157
- entre 30 et 50 ans	828	882	925
- plus de 50 ans	385	402	409

	2019			2020			2021		
	Hommes	Femmes	% femmes	Hommes	Femmes	% femmes	Hommes	Femmes	% femmes
Directeurs	5	3	37,50%	5	3	37,50%	5	3	37,50%
Senior managers	28	5	15,15%	29	6	17,14%	33	7	17,50%
Responsables directs	449	128	22,18%	474	140	22,80%	494	148	23,05%
Collaborateurs	668	138	17,12%	662	136	17,04%	666	135	16,85%
Sous-total	1.150	274	19,24%	1.170	285	19,59%	1.198	293	19,65%
Total	1.424			1.455			1.491		

The average age of employees is 42.7 years.

New employee hires and employee turnover

(subsidiaries included: : Elia Group SA/NV, Elia Transmission Belgium SA, Elia Engineering SA, Elia Asset SA, Elia Grid International SA and Eurogrid International SA)

NOUVEAUX EFFECTIFS 2021

Nouveaux effectifs 2021	Unité	2019		2020		2021	
		Nu-méro	Rate (%)	Nu-méro	Rate (%)	Nu-méro	Rate (%)
		132	9%	100	7%	96	6%
Nouveaux effectifs par sexe	Hommes	107	81%	73	73%	78	81%
	Femmes	25	19%	27	27%	18	19%
Nouveaux effectifs par catégorie d'âge	< 30 ans	51	39%	26	26%	38	40%
	30 < 50 ans	70	53%	55	55%	55	57%
	>= 50 ans	11	8%	19	19%	3	3%

RENOUVELLEMENT 2021

Renouvellement du personnel	Unité	2019		2020		2021	
		Nu-méro	Rate (%)	Nu-méro	Rate (%)	Nu-méro	Rate (%)
Rotation		43	3.1%	47	3.2%	74	5.1%
Collaborateurs ayant quitté Elia par sexe	Hommes	34	2.4%	34	2.3%	63	4.3%
	Femmes	9	0.6%	13	0.9%	11	0.8%
Collaborateurs ayant quitté Elia par catégorie d'âge	< 30 ans	9	0.6%	6	0.4%	10	0.7%
	30 < 50 ans	34	2.4%	23	1.6%	34	2.3%
	>= 50 ans	0	0.0%	18	1.2%	30	2.1%

Remarques :

- Les nouveaux effectifs incluent tous les nouveaux collaborateurs engagés selon le budget prévu et tous ceux recrutés en plus par rapport au budget initial. Les changements de fonction ne sont pas compris.
- Le nombre de départs correspond au total de tous les collaborateurs qui quittent l'entreprise à la suite d'un licenciement, d'une démission ou d'un départ à la retraite entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année sur laquelle porte le présent rapport.
- Taux de rotation = nombre de collaborateurs partis / ((nombre de collaborateurs en début année + nombre de collaborateurs en fin année)/2)

5.4.3. Work-life balance

GRI 401-2

Les collaborateurs du groupe Elia bénéficient d'un environnement de travail favorable à la vie de famille et bénéficient d'un bon équilibre entre travail et vie privée.

Le dépistage précoce et la prévention des maladies professionnelles, ainsi que le maintien de l'employabilité du personnel font partie intégrante de la politique de santé et de sécurité au travail au sein du groupe Elia (voir également la section 5. Sécurité). Pour atteindre ces objectifs, le groupe Elia met en œuvre des mesures de santé sur le lieu de travail, axées sur la protection individuelle et la prévention des risques pour la santé. De plus, le groupe Elia offre régulièrement à tous ses collaborateurs des consultations médicales, des vaccins et des conseils en matière d'ergonomie sur le lieu de travail.

Un service de consultations confidentielles est disponible pour les collaborateurs en cas de stress, de conflits ou de dépendance à certaines substances. Les collaborateurs sont également invités à participer à différents événements sportifs publics.

Afin d'améliorer notre environnement de travail, un entretien de départ est toujours réalisé avec le personnel qui quitte l'organisation, destiné à mieux comprendre les raisons du départ.

Congé parental

GRI 401-3

En Belgique, tous les travailleurs ont le droit à un congé parental de quatre mois (à temps plein ou à temps partiel).

NOTE : il n'est pas possible d'établir le nombre total de collaborateurs au sein d'Elia Transmission Belgium SA qui ont droit/ont eu droit à ce type de congé, étant donné qu'ils peuvent déjà avoir fait valoir ce droit lorsqu'ils travaillaient pour une autre entreprise.

		2019		2020		2021	
		Nu- méro	Rate (%)	Nu- méro	Rate (%)	Nu- méro	Rate (%)
TOTAL	Hommes	75	67%	111	66%	105	67%
	Femmes	37	33%	58	34%	52	33%
Congé parental à temps plein (>= 1 mois)	Hommes	39	-	34	-	33	-
	Femmes	21	-	18	-	16	-
	Total	60	54%	52	31%	49	31%
Congé parental à temps partiel	Hommes	36	-	77	-	72	-
	Femmes	16	-	40	-	36	-
	Total	52	46%	117	69%	108	69%

Retraites

G4-EUS-EU15

2021	dans 5 ans		dans 10 ans	
	hommes	femmes	hommes	femmes
Pourcentage de collaborateurs éligibles à la retraite				
Directeurs	0%	0%	0%	0%
Senior managers	0,17%	0%	0,33%	0%
Responsables directs	1,67%	1%	3,34%	2%
Collaborateurs	5,59%	6,83%	7,93%	8,19%
Total (hors administrateurs)	7,46%	7,93%	11,99%	10,69%

5.4.4. Enquêtes de satisfaction

Des enquêtes de satisfaction sont réalisées tous les deux ans. L'enquête organisée pour la première fois en 2020 à l'échelle du groupe incluait des questions sur la diversité dans la section consacrée à la culture d'entreprise. Tant le taux de réponse (87 % des collaborateurs ont participé) que les résultats de l'enquête ont été très élevés (indice d'engagement autour de 70), ce qui démontre la forte implication de notre personnel.

Les résultats détaillés ont fait l'objet de discussions dans toute l'organisation : des champs d'action ont été définis à l'échelle de l'entreprise et des mesures ont été prises au niveau des équipes individuelles. La gestion du changement, la collaboration transversale et la simplification sont les principaux sujets définis comme axes de travail au niveau du groupe.

Les collaborateurs peuvent régulièrement faire part de leur point de vue sur l'organisation (voir la section sur la participation des stakeholders). Parmi les initiatives, citons l'enquête « Say it ! » menée pour la quatrième fois en 2020 auprès des collaborateurs de 50Hertz. Le taux de participation était de 91 % (2017 : 91 %) et 50Hertz a une fois de plus atteint un indice d'engagement des collaborateurs supérieur à la moyenne (71 contre 68 lors de l'enquête de 2017).

5.4.5. Formations

GRI 404-1

Afin de réaliser sa vision et de maîtriser les défis de demain, le groupe a besoin de collaborateurs motivés, car ceux-ci constituent un facteur de réussite essentiel en période de changements constants. En plus des formations liées aux compétences techniques et de sécurité requises pour effectuer des tâches propres à notre cœur de métier (les formations axées spécifiquement sur la sécurité sont détaillées à la section 5.2. Formation en santé et sécurité), les

collaborateurs du groupe Elia se voient proposer des formations plus poussées adaptées à leurs besoins individuels et la possibilité de compléter certaines qualifications pertinentes.

L'augmentation du télétravail consécutive à l'épidémie de COVID-19 a également eu un impact sur la façon dont la formation est dispensée : des sessions virtuelles ont été organisées afin d'assurer la continuité des formations. Le catalogue des formations disponibles s'est élargi à des webinaires accessibles par chaque collaborateur du groupe Elia.

La planification systématique des remplacements garantit la disponibilité d'un nombre suffisant de collaborateurs potentiellement qualifiés pour occuper l'ensemble des postes de direction et nous permet de pourvoir les postes vacants, dans la mesure du possible, au sein de l'entreprise. Pour ce faire, le talent est identifié et mis en avant, par exemple lors de programmes pour les « jeunes professionnels », qui sont développés et proposés de concert au sein du groupe Elia. Il existe aussi des programmes destinés à développer les compétences des collaborateurs ou les encourager dans leur transition de carrière (innovation, « intrapreneurship », leading the change et programmes de formation externes).

Elia transmission Belgium SA/NV attire des jeunes talents qualifiés par le biais de ses propres programmes de formation internes. Ils incluent un programme de formation de 24 mois, des stages ainsi que des formations et des mémoires de bachelier et de master (en collaboration avec des universités locales).

De plus, les responsables d'équipe peuvent également suivre des modules de formation spécifiques pour développer leurs propres compétences en leadership.

-

Le nombre moyen d'heures consacrées à la formation et au recyclage, hors formations régulières de sécurité, s'élevait à 13.92 heures par collaborateur au cours de l'année sur laquelle porte le présent rapport. De manière générale, on tend aujourd'hui à offrir des sessions de formation plus courtes et plus percutantes.

5.4.6. Politiques de rémunération et systèmes de primes

[GRI 102-38](#), [GRI 102-41](#)

La politique de rémunération d'Elia transmission Belgium SA/NV a pour objectif principal d'attirer et de garder les meilleurs talents, de récompenser la performance et de promouvoir autant que possible une culture du feedback et d'amélioration continue.

La rémunération du personnel est alignée sur les exigences et les performances, quel que soit le sexe, et est complétée par des avantages sociaux étendus et un régime de retraite d'entreprise.

Nous assurons une rémunération égale pour un travail égal via un mécanisme de salaires de référence comparés sur le marché de l'emploi. Chaque description de poste est liée à une catégorie salariale (qui est discutée lors des « comités d'examen »).

En outre, grâce au programme d'actionnariat d'Elia transmission Belgium SA/NV, les collaborateurs ont la possibilité de profiter du succès qu'a connu l'entreprise au cours de l'année financière précédente. En 2021, chaque collaborateur s'est ainsi vu offrir la possibilité pour la neuvième fois d'acheter des actions à un prix préférentiel. Conformément à la législation locale, les filiales d'Elia transmission Belgium SA/NV sont tenues de préparer un rapport qui expose en toute transparence la rémunération du personnel. Le but de cette législation est de veiller à ce que, pour un travail égal, les collaborateurs reçoivent une rémunération égale. Elle vise, plus précisément, à éviter tout écart de rémunération entre hommes et femmes.

Le système de rémunération des collaborateurs comprend des éléments reposant sur la réussite et les performances, les incitant à atteindre les objectifs collectifs ainsi que leurs objectifs individuels. Des évaluations de la performance et des entretiens sur l'évolution de carrière sont organisés régulièrement pour tous les collaborateurs. Certains objectifs collectifs ont également trait à la gouvernance d'entreprise durable, tels que le respect de la santé et de la sécurité au travail et, chez 50Hertz Transmission Belgium, la réussite du dialogue social.

Elia négocie des conventions collectives pour son personnel « non exempté »¹⁴ avec d'autres organisations du secteur de l'énergie. Le salaire du « personnel exempté » se base sur l'égalité interne combinée à la compétitivité du marché, son niveau de maturité, son respect des valeurs de l'entreprise, le safety leadership et la performance, indépendamment du sexe.

En 2021, la note de risque de Sustainalytics a été ajoutée en tant que nouvel objectif collectif lié à la durabilité à la rémunération variable du personnel et du Collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA.

Elia communique en toute transparence la rémunération totale des membres du conseil d'administration et du Collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA dans ses états financiers consolidés, y compris la rémunération totale fixe et variable des membres de la direction ainsi que leurs pensions d'entreprise et autres avantages sociaux.

Elia est disposée à communiquer son ratio de rémunération totale annuelle (comme le fait 50Hertz). Nous travaillons en interne à l'élaboration de la méthode de calcul et mettons tout en œuvre pour y parvenir dans les meilleurs délais.

5.4.7. Dialogue social et codétermination

[GRI 402-1](#), [GRI 407-1](#)

Elia Transmission Belgium SA/NV is committed to freedom of association, collective bargaining and the protection of employee representatives. Particular emphasis is placed on trust and constant cooperation with all trade-unions.

¹⁴ Le personnel non exempté a le droit d'être rémunéré pour les heures supplémentaires qu'il effectue ; le personnel exempté n'est pas payé pour ces heures supplémentaires - il est rémunéré par d'autres moyens.

The company ensures that employment-related decisions are impartial and non-discriminatory via this discussion process (that involves monthly meetings and preliminary consultations with union representatives).

Au sein d'Elia Transmission Belgium SA, la consultation sociale prévoit l'information, les discussions et la négociation par l'intermédiaire d'organes de consultation légaux tels que le conseil d'entreprise, le comité pour la prévention et la protection au travail et la délégation syndicale. Ces instances regroupent des représentants des collaborateurs et de l'employeur. Chaque organe joue un rôle consultatif dans certaines matières et poursuit une mission de décision pour d'autres.

Outre ces organes légaux, nous impliquons nos partenaires sociaux dans une consultation et des discussions sociales via la participation à des groupes de travail, afin de préparer ensemble l'implémentation de notre stratégie. Par le biais de ces consultations et discussions, nous voulons les impliquer tôt dans l'évolution de nos activités et les changements et opportunités que celle-ci apportera à notre organisation et notre manière de travailler. Tous les collaborateurs sont couverts par des conventions collectives.

5.4.8. Diversité, équité & inclusion

GRI 405-1

Dans le cadre du programme ActNow mis en place à l'échelle du groupe, Elia transmission Belgium SA/NV s'engage à promouvoir la diversité et à assurer l'égalité des chances pour tous les collaborateurs.

Elia transmission Belgium SA/NV a publié une charte en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) qui souligne l'engagement de l'équipe de direction à ancrer davantage ces trois aspects au sein de l'organisation. Afin d'assurer un suivi de ses ambitions en DEI et de progresser dans leur réalisation, Elia transmission Belgium SA/NV a également mis en place un dashboard de données DEI. Près de 50 ambassadeurs de la diversité assurent la mise en place d'une culture d'entreprise ouverte et inclusive. Dans cette optique, des ateliers de sensibilisation aux enjeux de la diversité et de l'inclusion ont été proposés et organisés durant l'année sur laquelle porte le présent rapport. Créée en 2020, la Diversity Break, qui encourage les collaborateurs à échanger sur ces sujets, a été développée plus avant en 2021. Par exemple, de nouvelles conversations à l'aveugle impliquant quelque 100 collègues ont eu lieu en 2021, durant lesquelles les collaborateurs étaient invités à exprimer de manière anonyme leur opinion sur l'égalité, la diversité et l'inclusion.

Pour réagir à certains sujets soulevés durant ces conversations, plusieurs modules de formation ont été développés à l'intention des collaborateurs ; ces modules ont pour objectif de remettre en question les préjugés inconscients et d'encourager une culture et des pratiques de leadership inclusives. Le format sera poursuivi et évalué l'année prochaine. Un événement visant à sensibiliser les responsables a également été organisé.

Aucun cas de discrimination n'a été signalé en 2021.

En 2021, un « Diversity & Inclusion Scan » a été lancé pour mieux comprendre notre position actuelle par rapport à ces domaines d'action. Il conduira à l'élaboration d'une feuille de route qui nous aidera à nous améliorer dans ces domaines.

En 2021, Elia Transmission Belgium SA a reçu le label Top Employer pour la quatrième fois consécutive ; ce label récompense les entreprises qui offrent un excellent environnement de travail à leurs collaborateurs. Elia s'est particulièrement distinguée dans le domaine de l'acquisition de talents ainsi que pour le travail effectué sur ses valeurs d'entreprise.

La part de femmes dans l'effectif total d'Elia était 19,65 % au 31 décembre 2021 (la part de femmes à chaque niveau de responsabilité figure dans 4.2 Effectif total).

Diversité au sein du conseil d'administration et du collège de gestion journalière

Nombre de personnes au sein du conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA au 31 décembre 2021		2021
Hommes	De 35 à 54 ans	1
	55 ans ou plus	7
Femmes	De 35 à 54 ans	2
	55 ans ou plus	4

Conformément à la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, au Code des sociétés et associations et aux statuts d'Elia Transmission Belgium SA, le conseil d'administration est composé d'au moins un tiers (1/3) de membres de l'autre sexe. Cette règle d'un tiers est appliquée de manière proportionnelle aux administrateurs indépendants et aux administrateurs non indépendants. En outre, la composition du conseil d'administration est équilibrée eu égard au sexe, à la complémentarité, à l'expérience et aux connaissances de chaque membre, conformément au Code des sociétés et associations et au règlement intérieur du conseil d'administration.

Nombre de personnes au sein du collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA au 31 décembre 2021		2021
Hommes	De 35 à 54 ans	1
	55 ans ou plus	4
Femmes	De 35 à 54 ans	3
	55 ans ou plus	0

La composition du collège de gestion journalière est équilibrée eu égard au sexe, à la complémentarité, à l'expérience, aux connaissances et à la langue maternelle de chaque membre. Lors de la recherche et de la nomination de nouveaux membres du collège de gestion journalière, une attention particulière est accordée à l'encouragement de la diversité à la fois en termes d'âge, de sexe et de complémentarité.

5.5. Sécurité

5.5.1. Approche de gestion

GRI 103-2, GRI 403-1, GRI 403-2, GRI 403-3, GRI 403-6, GRI 403-8

En tant que gestionnaires de réseau de transport d'électricité à haute tension, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH exploitent des actifs et des infrastructures où un accident, une défaillance technique ou une attaque externe peut blesser des personnes. La sécurité et le bien-être des individus (que ce soit le personnel du groupe Elia, celui de sous-traitants ou des tiers) sont une priorité clé pour le groupe et ses sous-traitants. Les filiales d'Elia Group ont mis en place une politique de santé et de sécurité, entreprennent des analyses de sécurité régulières et promeuvent une culture de la sécurité dans toute l'organisation.

Le groupe Elia a mis en place des normes de sécurité strictes que tous ses collaborateurs, sous-traitants et toute personne en contact avec ses infrastructures sont tenus de respecter.

La prévention des accidents et des maladies professionnelles est une priorité absolue pour les filiales d'Elia Group. Les mesures de santé et de sécurité au travail sont incluses dans la stratégie d'entreprise. Cette dernière s'appuie sur la directive santé et sécurité au travail, que tous les collaborateurs sont tenus de respecter. Les pratiques en matière de santé et de sécurité au travail ont été améliorées ces dernières années. Ces améliorations étaient axées sur la mise en place de lieux de travail sains et sans danger et sur le renforcement d'une culture de prévention fondée sur la sécurité au travail en tant que valeur d'entreprise. Cela garantit que les aspects de la sécurité au travail sont ancrés dans la réflexion et les actions de tous les collaborateurs et mis en œuvre dans toutes les fonctions de support et de base.

Chaque collaborateur reçoit des instructions sur la manière de reconnaître les dangers, de les signaler immédiatement et de soumettre des suggestions pour promouvoir des conditions de travail sûres et saines.

Dans le cadre de notre engagement envers la santé et la sécurité, des considérations liées à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention des blessures et des maladies font partie de notre stratégie d'entreprise à l'échelle du groupe et font partie du programme ActNow du groupe. Notre ambition à l'échelle du groupe est de garantir que tous nos collaborateurs et sous-traitants rentrent chaque jour sains et saufs à la maison. Pour y parvenir, nous avons défini quatre objectifs stratégiques en matière de santé et de sécurité : Nous visons le zéro accident. Elia Transmission Belgium SA/NV s'engage à ce que chacun rentre chaque jour sain et sauf à la maison. Cet engagement concerne tous nos collaborateurs, sous-traitants et toute personne qui travaille sur ou à proximité de notre infrastructure. Nous maintenons une solide culture de la sécurité. Atteindre notre objectif en matière de santé et de sécurité nécessite plus que des procédures et des directives. Nous veillons activement à ce que chacun s'implique personnellement pour assurer sa propre sécurité et celle de ses collègues. Nous sommes tous des safety leaders. La transformation du groupe dans ce domaine nécessite un leadership visible en matière de sécurité à tous les niveaux de l'organisation. Les safety leaders font preuve d'un comportement exemplaire et inspirent les autres afin

qu'ils adoptent le même comportement. Elia Transmission Belgium SA/NV s'engage à développer activement un « safety leadership » chez tous ses collaborateurs.

Nous assurons et promouvons la santé et le bien-être de notre personnel.

Les feuilles de route stratégiques développées par les départements Santé & Sécurité (en Belgique et en Allemagne) ont été alignées sur ces quatre objectifs stratégiques.

Afin de sensibiliser davantage les collaborateurs et les fournisseurs aux questions de santé et de sécurité au travail, des campagnes spécifiques sont régulièrement menées dans toute l'organisation. Nous avons prévu de faire traduire les documents pertinents et le contenu de la campagne dans d'autres langues (en particulier pour les différents fournisseurs qui n'opèrent dans aucune des langues que nous utilisons dans le groupe).

Le dépistage précoce et la prévention des maladies professionnelles, ainsi que le maintien de l'employabilité du personnel, font également partie intégrante de notre approche de la santé et de la sécurité au travail. Dans cette optique, nous assurons des soins appropriés de santé au travail, axés sur la protection individuelle et la prévention des conditions de santé. En outre, le groupe Elia offre régulièrement à tous ses collaborateurs des consultations médicales, des vaccinations contre la grippe et des conseils en matière d'ergonomie sur le lieu de travail. Des conseils confidentiels dispensés par des thérapeutes externes qualifiés sont disponibles pour les collaborateurs à tout moment en cas de stress, de conflits ou de toxicomanie.

COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu - et continue d'avoir - un impact sur la vie privée et professionnelle des collaborateurs du groupe Elia. Ces deux dernières années, la situation concernant le virus et sa propagation ont été constamment surveillées et des mesures ont été mises en œuvre conformément aux exigences du règlement SARS-CoV-2 sur la santé et la sécurité au travail. Par ailleurs, tous les collaborateurs ont pu réaliser des tests antigéniques rapides au moins deux fois par semaine depuis fin février 2021. Toutes les salles de réunion sur les sites de l'entreprise étaient équipées de dispositifs de mesure pour assurer une ventilation régulière.

Notre bilan de sécurité en 2021 est assombri par un accident mortel survenu le 29 septembre, alors que l'un de nos collaborateurs effectuait des travaux de maintenance. Une enquête a été ouverte et une série de mesures de prévention ont été prises afin d'empêcher que ce genre d'accident ne se reproduise. L'événement a vraiment renforcé notre détermination à nous assurer que tout le monde rentre chaque jour sain et sauf à la maison.

Elia Transmission Belgium a publié son plan global de prévention 2020-2025 qui décrit sa stratégie de santé et sécurité pour les années à venir. Il comprend un cadre solide en matière de santé et de sécurité incluant la transformation que nous entendons réaliser et conformément à laquelle tous les membres du personnel devront faire preuve d'un leadership visible et exemplaire en matière de sécurité. Après l'obtention de la certification de niveau 3

sur la Safety Culture Ladder en 2020, un audit intermédiaire de nos pratiques en la matière a été réalisé en 2021. L'audit a confirmé l'alignement des pratiques d'Elia en matière de sécurité avec le niveau 3 de la Safety Culture Ladder, a émis des recommandations pour l'organisation et a indiqué que celle-ci progressait favorablement vers une certification de niveau 4. Nous déployons actuellement la Safety Culture Ladder auprès de nos sous-traitants afin que ceux-ci l'utilisent et y adhèrent.

Outre les risques spécifiques au secteur, nous abordons également les risques liés à la sécurité routière et sensibilisons les collaborateurs aux risques et aux bonnes pratiques en tant qu'usagers de la route (motards, cyclistes et piétons) dans le cadre professionnel et privé.

Nous traitons également les risques liés au bien-être de nos collaborateurs à travers le programme Care4Energy. Ce programme veille à leur bien-être en se concentrant sur le développement mental, physique, émotionnel et personnel. Une série de campagnes portant sur la gestion de la santé et du bien-être ont été lancées tout au long de 2021, incluant des activités qui ont bénéficié d'une large participation des collaborateurs.

Elia Transmission Belgium SA réalise des analyses de risques psychosociaux de manière structurée et proactive afin de comprendre et d'atténuer ces risques vis-à-vis de ses collaborateurs. Les collaborateurs peuvent également participer à différents événements sportifs publics.

Des sondages liés au COVID-19 sont réalisés régulièrement par Elia Transmission Belgium SA. Dans ce contexte, les collaborateurs ont été invités à remplir des enquêtes sur la manière dont ils ont fait face à la pandémie et aux confinements associés, et sur la manière dont l'organisation peut mieux les soutenir.

5.5.2. Formation en santé et sécurité

GRI 403-5, GRI 403-7

Le groupe Elia forme continuellement son personnel. Des formations, obligatoires pour tous les collaborateurs qui travaillent sur les sites techniques, sont mises à jour périodiquement. Tous les collaborateurs sont régulièrement informés des dangers spécifiques au lieu de travail et des mesures qu'ils peuvent mettre en œuvre pour les éviter. Le groupe Elia met également du matériel de formation, des formations et des tests à disposition des sous-traitants. En plus des formations de recyclage pour nos équipes opérationnelles, nous veillons à ce que les équipes soient continuellement informées des changements apportés aux procédures et des méthodes de travail et qu'elles puissent apprendre de nos retours.

Des « safety flashes » sont également envoyés de manière ad hoc à nos collaborateurs et nos sous-traitants ; ces messages comprennent des rappels de bonnes pratiques ou identifient des risques spécifiques liés à des outils particuliers.

En raison de la nature de nos activités, même pendant la pandémie de COVID-19, les dates et les horaires de formation n'ont pas pu être modifiés. Les sessions de formation ont donc été adaptées pour être dispensées sous forme de webinaires ou sur les chantiers avec des mesures de protection adaptées.

5.5.3. Inspections

GRI 403-2, GRI 403-3

La protection de la santé et de la sécurité au travail ne se limite pas à nos propres collaborateurs. Les normes strictes d'Elia Transmission Belgium SA/NV s'appliquent également aux sous-contractants externes travaillant sur tous ses sites. Lors de la conclusion du contrat et après, tout est mis en œuvre pour que les fournisseurs respectent les exigences strictes en matière de sécurité d'Elia Transmission Belgium SA/NV. L'équipe Safety ainsi que le management effectuent régulièrement des inspections. Après l'introduction réussie du système de certification Safety Culture Ladder en 2020, un audit intermédiaire de nos pratiques en matière de sécurité a été réalisé en 2021.

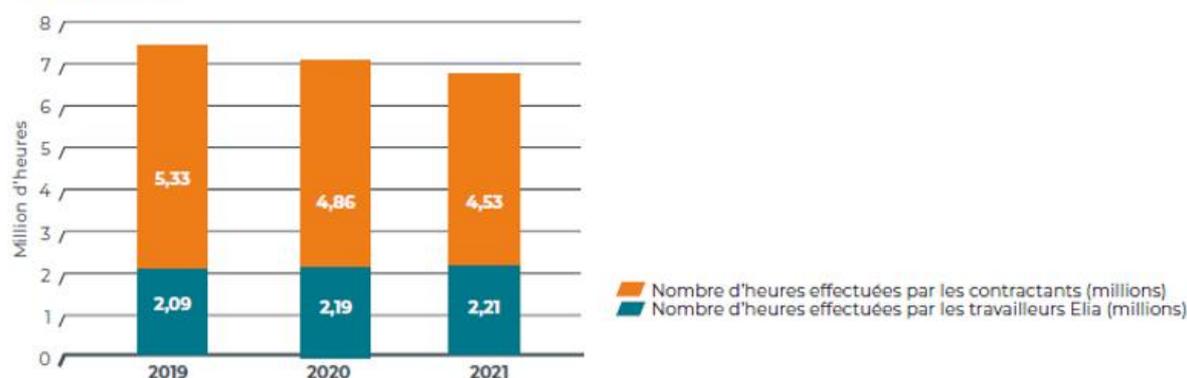
L'audit a confirmé l'alignement des pratiques d'Elia en matière de sécurité avec le niveau 3 de la Safety Culture Ladder, a émis des recommandations pour l'organisation et a indiqué que celle-ci progressait favorablement vers une certification de niveau 4. Nous déployons actuellement la Safety Culture Ladder auprès de nos contractants afin que ceux-ci l'utilisent et y adhèrent. Les managers opérationnels et l'équipe Safety se rendent régulièrement sur le terrain pour observer la manière dont les activités sont organisées et exécutées, par nos propres équipes et celles de nos sous-traitants. Les visites de sécurité sur les lieux de travail et le comportement des travailleurs sont des éléments essentiels d'un système de gestion dynamique des risques. Écouter et observer la hiérarchie permet d'adapter les méthodes et les équipements. Par ailleurs, le coaching de la part de la hiérarchie permet d'accompagner le personnel pour mettre en œuvre correctement les méthodes et comportements de l'entreprise. Nous avons adapté ces visites de sécurité afin de promouvoir certains comportements spécifiques qui caractérisent une culture de la sécurité proactive au sein de l'entreprise : la transparence et la volonté d'apprendre. Durant l'année de référence, 1 142 inspections de chantier ont eu lieu. Outre les visites de sécurité pour notre propre personnel, Elia dispose également d'une équipe Contractor Safety qui effectue au moins 175 visites par an. Ces visites sont alignées sur celles réalisées pour notre propre personnel. Elles mettent en avant la responsabilité du chef de chantier et visent à former de véritables Safety Leaders.

5.5.4. Accidents

GRI 403-9, GRI 403-10

Notre objectif est zéro accident pour nos propres collaborateurs, sous-traitants, gestionnaires de réseau de distribution et toute autre personne travaillant sur nos installations.

TRAVAUX RÉALISÉS



STATISTIQUES DES ACCIDENTS

		2019	2020	2021	
Collaborateurs	Nombre de collaborateurs blessés avec au moins un jour d'absence	Hommes	4	1	7
		Femmes	0	0	1
	Nombre d'accidents du travail mortels	Hommes	0	0	1
		Femmes	0	0	0
	Taux d'accident ¹		1,9	0,5	3,6
	Total recordable injury rate (TRI) ²		5,7	5	6,8
Taux de gravité ³		0,05	0	0,14	
Contractants	Accidents mortels	Nombre	0	0	1
	Nombre d'accidents (avec et sans incapacité)	Total	41	27	48
	Taux d'accident ¹		3,4	3,9	6
	Total recordable injury rate (TRI) ²		7,7	5,5	10,6
	Accidents mortels	Nombre	0	0	0

1. Nombre d'accidents de travail avec incapacité (>1 jour) x 1 000 000/nombre d'heures de travail
 2. Nombre d'accidents de travail x 1 000 000/nombre d'heures de travail
 3. Nombre de jours calendrier d'incapacité liés à des accidents du travail x 1 000/nombre d'heures de travail

La sécurité est la priorité numéro un d'Elia. C'est pourquoi nous fournissons des statistiques concernant nos collaborateurs et nos sous-traitants.

Notre bilan de sécurité en 2021 est assombri par un accident mortel survenu le 29 septembre, alors que l'un de nos collaborateurs effectuait des travaux de maintenance. Une enquête a été ouverte et une série de mesures de prévention ont été prises afin d'empêcher que ce genre d'accident ne se reproduise. L'événement a vraiment renforcé notre détermination à nous assurer que tout le monde rentre chaque jour sain et sauf à la maison !

5.6. Fournisseurs et droits de l'homme

5.6.1. Approche de gestion

[SDG 12](#), [GRI 102-9](#), [GRI 103-2](#), [GRI 204-1](#), [GRI 308-1](#), [GRI 308-2](#), [GRI 414-1](#)

Elia Transmission Belgium SA/NV doit respecter les procédures européennes d'appels d'offres. Le respect de ces règles et d'autres directives internes garantit le même traitement non discriminatoire et transparent à chaque fournisseur ainsi que le traitement confidentiel des informations envoyées. Les fournisseurs sont sélectionnés sur la base de critères multiples. Des éléments liés à la durabilité sont inclus dans les contrats et les conditions générales d'achat qui sont signés par nos fournisseurs

En intégrant des principes éthiques forts dans le processus d'achats, Elia Transmission Belgium SA/NV entend avoir un impact positif sur l'environnement (au sens large) dans lequel il opère. Il vise également à éviter les risques découlant du non-respect de certaines règles et normes dans la chaîne d'approvisionnement. Un Head of Group Procurement a été engagé pour affiner ce processus. Le code de conduite des fournisseurs publié en 2018 contient des principes reconnus au niveau international régissant la conduite éthique, des considérations sur la santé et la sécurité et des considérations sur les aspects environnementaux et sociaux. Ce code s'applique à chaque fournisseur du groupe Elia et est toujours joint aux documents qui accompagnent les procédures d'achat européennes.

Pour utiliser cet ensemble de principes et avoir un impact positif sur notre chaîne d'approvisionnement, nous avons élaboré une approche basée sur les risques. Nous évaluons les risques liés à toutes les catégories d'achat en fonction des risques traditionnels de la chaîne d'approvisionnement et des risques de durabilité de cette dernière. Une matrice a été établie pour hiérarchiser les activités d'engagement des fournisseurs. Afin de rationaliser la gestion des ressources et de l'impact, nous souhaitons nous concentrer sur les fournisseurs qui sont les plus pertinents du point de vue de ce risque.

Afin d'améliorer la comptabilisation des émissions de GES liées à notre chaîne d'approvisionnement et de valeur dans le cadre des nouveaux assets et des travaux de construction (Scope 3 des émissions de GES, veuillez également vous référer à la section 8.2.1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)), nous améliorons notre processus de comptabilisation du CO₂, ce qui permet de mieux identifier les sources d'émissions. Nous pourrions ainsi cibler nos efforts afin de réduire ces émissions. Nous passerons également de l'utilisation au cas par cas d'un prix interne du carbone (PIC) dans nos décisions d'achat à l'intégration du PIC dans toutes les parties du processus décisionnel en matière d'investissement. Notre plateforme de comptabilisation de CO₂ – en cours de développement – vise à offrir à nos fournisseurs un outil d'enregistrement des émissions de GES liées à leurs biens et services, et ce, afin que nous puissions comparer les différentes options disponibles.

5.6.2. Fournisseurs et dépenses dans la zone euro

Un questionnaire d'auto-évaluation des fournisseurs en matière de durabilité a été rédigé. Il sera utilisé dans le processus d'achat de certaines catégories spécifiques afin de comprendre le niveau d'engagement des fournisseurs concernés en termes de conduite éthique, et eu égard à certaines considérations sociales, environnementales, de santé et de sécurité.

Afin de mieux estimer les émissions de GES liées à nos travaux, nous menons l'initiative intitulée Green Works et avons convenu avec plusieurs de nos contractants qu'ils nous fourniraient des informations quantitatives détaillées pendant la phase de construction d'une sélection de projets.

Les achats en dehors des pays de la zone euro sont très limités (moins de 5 %) et représentent pour la plupart des services en IT et en consultation. L'impact environnemental d'un fournisseur est également pris en compte dans les critères d'attribution. Elia respecte les normes fixées par l'UE et la Belgique eu égard à certaines considérations environnementales, de responsabilité sociale et de bien-être des travailleurs.

Les considérations sécuritaires font l'objet d'une évaluation distincte. Il est en effet primordial de travailler avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs dans ce domaine crucial.

5.6.3. Droits de l'homme

GRI 414-1

Elia Transmission Belgium SA/NV assume sa responsabilité quant au respect des droits de l'homme et respecte les droits de ses collaborateurs, des clients et consommateurs en matière de vie privée, de sécurité, de liberté d'expression ainsi que de propriété. Le groupe Elia assume également la responsabilité du respect des normes sociales dans la chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH sont non seulement membres du Pacte mondial des Nations unies, mais adhèrent également aux normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

La durabilité et l'éthique sont des éléments essentiels de notre évaluation des fournisseurs et des prestataires de services. Et ce, afin de veiller à ce que les partenaires commerciaux respectent également les règles internationales contraignantes en matière de droits de l'homme (telles que l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants). Les fournisseurs Elia Transmission Belgium SA/NV s'engagent à suivre un code de conduite pour les fournisseurs (SCOC) commun et contraignant, qui constitue une partie essentielle de tous les contrats fournisseurs d'Elia Transmission Belgium SA/NV. Les fournisseurs doivent accepter le SCOC lors de la remise d'une offre et sont tenus de s'y conformer. Les droits de l'homme figurent également dans les clauses des conditions générales d'achat.

D'autres développements dans ce domaine sont en cours de discussion au niveau du groupe. Par exemple, à l'avenir, les fournisseurs seront interrogés par un prestataire de services externe sur leur approche de la durabilité, y compris sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme.; Leurs réponses seront consignées dans

une fiche d'évaluation équilibrée. Les premières propositions en ce sens sont attendues dans le courant de 2022. Par ailleurs, Elia Transmission Belgium SA/NV sensibilise aux actions durables à travers des discussions régulières avec les stakeholders dans toute la chaîne d'approvisionnement, les encourageant ainsi à adhérer au respect des principes éthiques et des directives en matière de développement durable.

Tous les achats d'Elia Group SA sont effectués conformément aux directives en matière d'achats. Celles-ci précisent que les achats (> 100 000 €) sont réalisés via le département Purchasing. Une stratégie à plusieurs niveaux empêche tout abus et renforce le contrôle sur toutes les activités liées aux achats. Le « principe des quatre yeux » est garanti à tout moment. Les directives d'achat, le manuel d'achat et les conditions générales d'achat constituent un cadre visant à prévenir la corruption sur tous nos sites.

5.7. Engagement des stakeholders

5.7.1. Approche de gestion

[GRI 102-40](#) [GRI 102-42](#), [GRI 102-43](#), [GRI 103-2](#), [GRI 413-1](#)

L'implication en amont des stakeholders contribue à mieux leur faire comprendre la nécessité d'un réseau pour la société et peut optimiser les processus correspondants. Elia Transmission Belgium SA/NV contacte régulièrement ces groupes de stakeholders et échange des informations avec eux.

Les stakeholders gravitant autour du groupe Elia sont régulièrement analysés et définis. Selon l'enjeu, Elia et 50Hertz interagissent avec des autorités publiques, des partis politiques, des citoyens locaux, la société civile (y compris des organisations représentant des intérêts environnementaux, économiques, agricoles ou autres) ou des clients directement raccordés à leur réseau.

En 2021, le recours à des événements hybrides et virtuels s'est accéléré pour les discussions avec les stakeholders internes et externes. Citons, par exemple, les tables rondes de 50Hertz Transmission GmbH qui ont conduit à la publication du document *New energy for strong industrial jobs* ou encore la journée des stakeholders du groupe Elia, au cours de laquelle son étude *Roadmap to net zero* a été lancée. Ces discussions et événements ont joui d'une forte participation (en présentiel et en ligne). En outre, durant les périodes où la communication interne pouvait se dérouler physiquement, la plupart des messages étaient également numérisés. Par exemple, les réunions du personnel se sont tenues sous forme d'événements hybrides ou virtuels tout au long de l'année 2021.

Elia Transmission Belgium SA a créé un Corporate Reputation Committee, présidé par le Chief External Relations Officer, afin de suivre les liens établis par différents départements avec les stakeholders externes.

Elia Transmission Belgium SA organise de nombreuses discussions et événements avec les stakeholders. La méthode et la fréquence d'engagement par groupe de stakeholders sont résumées dans le tableau ci-dessous, tout comme les liens les unissant aux enjeux de matérialité.:

Groupe de stakeholders	Mode d'engagement	Fréquence	Principaux thèmes/attentes
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> - gestion des performances - Intranet - dons 	- régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> - collaborateurs - développement humain - collaborateurs - bien-être - engagement communautaire
Clients	<ul style="list-style-type: none"> - enquête de satisfaction des clients - Users' Group / groupes de travail - Extranet d'Elia - annuellement 	- 4 à 6 fois par an	<ul style="list-style-type: none"> - services de transport - environnement - pratiques opérationnelles équitables
Communauté	<ul style="list-style-type: none"> - événements sociaux - engagement via ses propres collaborateurs 	- régulièrement	- engagement communautaire
Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - assemblée des actionnaires 	- régulièrement	- performances générales de l'entreprise, y compris sa contribution à la communauté
Régulateurs	<ul style="list-style-type: none"> - rapports - communication 	- régulièrement	- pratiques opérationnelles équitables

Elia Transmission Belgium SA utilise un large éventail de moyens divers pour encourager la participation et les retours du public (de plus amples détails sont inclus à ce sujet dans la section suivante). Il existe un cadre de référence public visant à atténuer les impacts des nouveaux projets d'infrastructure (de plus amples détails à ce sujet sont inclus dans la section suivante).

5.7.2. Relations avec la communauté et acceptation du public

[GRI 102-21](#), [GRI 102-29](#), [GRI 102-43](#), [GRI 102-44](#), [G4 EUS Stakeholder Participation](#)

Elia Transmission Belgium est convaincu que l'implication précoce de tous les stakeholders dans ses projets est essentielle pour assurer le succès de la transition énergétique. Notre approche consiste à contacter et informer toutes les parties des projets à venir afin de s'assurer que leur voix puisse être entendue, et ainsi établir des relations de confiance avec elles.

Une approche transparente et cohérente destinée à répondre aux exigences de la société et aux attentes de la communauté améliore sensiblement l'acceptation de nos projets par la communauté. En outre, cette approche doit être clairement communiquée aux différents stakeholders dès le début des projets afin que toute inquiétude puisse être dissipée. Pour atteindre cet objectif, les départements responsables en Belgique et en Allemagne ont développé une méthodologie de communication et d'acceptation par le public ; celle-ci garantit que l'engagement des stakeholders et la communication avec ces derniers sont intégrés dans le processus de développement du réseau. En retour, la démarche assure que nos coûts sont contrôlés, que le calendrier des projets peut être respecté et que nous sommes en mesure de fournir les projets nécessaires aux intérêts de la société.

Dès que nous nous intéressons à un nouveau projet, des discussions avec les stakeholders ont lieu au tout début de la planification. Lors de la phase conceptuelle de nos projets, nous travaillons principalement avec la société civile, les communes et les représentants du monde académique. Des consultations publiques sont également menées concernant les plans de développement du réseau. À mesure que les projets deviennent plus concrets, des discussions et des échanges d'informations sont organisés pour les communautés et citoyens locaux.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, nous avons adapté notre manière d'informer les citoyens et les autorités locale de nos projets s en recourant davantage aux canaux de communication digitaux, en ce compris les webinaires et les consultations individuelles. Cette adaptation de nos modes de communication nous a permis de maintenir des liens forts avec nos stakeholders tout en respectant les mesures sanitaires et sécuritaires.

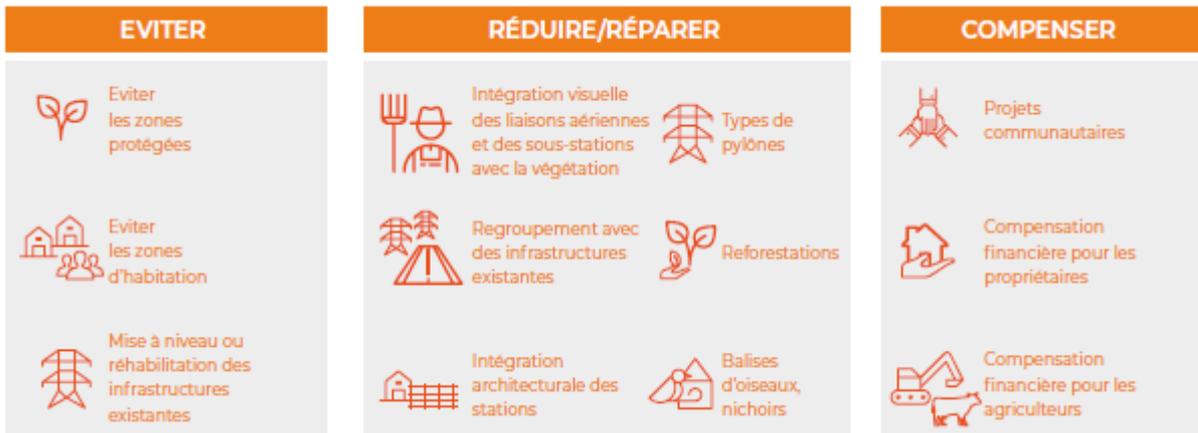
Elia Transmission Belgium SA a veillé à impliquer la société civile et les experts régionaux à un stade précoce de ses deux projets les plus importants en Wallonie et en Flandre : Ventilus et Boucle du Hainaut. L'engagement des stakeholders - par l'intermédiaire de leurs commentaires et de leur expertise - avait pour objectif de s'assurer que les projets étaient développés de la meilleure manière possible (et donc alignés sur les intérêts environnementaux, économiques et agricoles). Cet engagement des stakeholders est continu et le groupe de personnes et d'organisations impliquées s'est élargi. Des rapports spécifiques ont été fournis sur les meilleurs types de technologie à utiliser dans le cadre des projets. Concernant le projet en Flandre, une approche participative a été mise en place : dans ce contexte, un facilitateur a réuni un groupe d'experts indépendants, ainsi que des représentants des citoyens, des communes et de la société civile afin de répondre à l'ensemble des questions et scénarios divers proposés par les communautés locales.

Elia Transmission Belgium SA communique et collabore en toute transparence avec ses stakeholders pendant tout le processus de développement du projet. Outre les réunions d'information publiques préalables exigées par la loi, nous organisons une série de marchés de l'information qui sont des sessions d'information destinées aux riverains. En 2021, 18 sessions d'information relatives au processus officiel d'obtention des permis ont été organisées. Outre ces sessions, nous avons prévu des courriers d'invitation, des packs d'information pour les citoyens, des brochures, des prospectus et des panneaux d'information, des conférences et communiqués de presse, des newsletters digitales, des posts sur Facebook, des vidéos, des permanences téléphoniques ainsi qu'une adresse e-mail de contact. Il est primordial pour nous de veiller à ce que les stakeholders intéressés puissent trouver notre site web et les renseignements dont ils ont besoin. Notre site web comprend une rubrique spécifique destinée à fournir des informations sur nos projets d'infrastructure actuels et futurs [lien vers les projets infra]. Par ailleurs, deux sites web distincts ont été créés pour fournir à nos stakeholders des informations sur nos deux projets les plus importants [Ventilus et Boucle du Hainaut].

Nous communiquons également avec nos stakeholders via les réseaux sociaux : nous avons des comptes d'entreprise LinkedIn et Facebook et nous exploitons une page Facebook intitulée « Elia Projects » qui fournit des informations sur nos projets d'infrastructure. Nous avons aussi une chaîne YouTube que nous utilisons pour diffuser du contenu sur nos activités et projets.

Par ailleurs, Elia Transmission Belgium SA s'efforce de limiter l'impact de ses projets sur les zones dans lesquels elle intervient. Ainsi, nous avons développé un cadre de référence public pour atténuer l'impact des nouveaux projets d'infrastructure, comprenant l'adoption de mesures préventives et compensatoires fondées sur les principes suivants :

- **Transparence** : les conditions sont claires et accessibles à tous ;
- **Absence de discrimination** : les politiques s'appliquent uniformément à tous ;
- **Proportionnalité** : les mesures et compensations sont proportionnelles à l'impact des travaux ;
- **Proactivité** : l'organisation informera les personnes ou organisations concernées par les mesures ou éligibles à une indemnisation.



5.7.3. Dialogues avec les stakeholders

GRI 102-21, GRI 102-44

Événements de communication

Malgré les mesures d'hygiène mises en place à la suite de la pandémie de COVID-19, les contacts réguliers entre Elia Transmission Belgium SA/NV et ses stakeholders se sont poursuivis. Les méthodes et canaux de communication ont été adaptés et étendus pour inclure des événements virtuels et hybrides, et des mesures de distanciation sociale appropriées ont été mises en place en fonction du type d'événement.

Une série d'événements (y compris des événements avec les stakeholders et des conférences de presse) se sont tenus tout au long de 2021. Si certains ont eu lieu en personne, d'autres ont été organisés sous format digital ou hybride.

Elia Transmission Belgium SA a célébré son 20e anniversaire en novembre 2021, lors de l'événement Full of Energy.

Enquêtes de satisfaction des clients

Les entreprises d'Elia Transmission Belgium SA/NV mesurent régulièrement le niveau de satisfaction de leurs principaux stakeholders (y compris les gestionnaires de réseau de distribution, les utilisateurs du réseau, les producteurs, les responsables d'accès, les Users'Groups, etc.).

Ces enquêtes visent principalement à fournir à l'organisation un aperçu des indicateurs clés de performance (KPI) relatifs à la qualité des services offerts et à leur évolution dans le temps.

Au total, 250 stakeholders ont participé à l'enquête biennale. Les KPI mesurés par l'Elia Satisfaction Index expriment la manière dont les stakeholders évaluent les produits et services d'Elia Transmission Belgium SA. Le Customer Effort Score traduit la facilité à faire des affaires avec Elia Transmission Belgium SA, tandis que la satisfaction des clients concerne la gestion des comptes et l'image. L'objectif global de l'enquête est d'identifier les forces et faiblesses de l'organisation telles que perçues par ses stakeholders afin d'optimiser davantage sa relation avec eux. Elia Transmission Belgium SA a obtenu un score de 69 % au Satisfaction Index, ce qui reflète la haute qualité des produits et services qu'elle propose. La majorité de ses stakeholders a qualifié la collaboration avec Elia Transmission Belgium SA de « facile ».

Users' Group d'Elia

Elia Transmission Belgium SA/NV organise régulièrement des réunions du Users' Group et de groupes de travail. Grâce au Users' Group, Elia Transmission Belgium SA dispose d'une plateforme qui lui permet de maintenir un dialogue continu avec ses principaux clients et partenaires. Environ quatre réunions plénières du Users' Group sont planifiées chaque année afin d'informer les acteurs de marché et les stakeholders sur des enjeux stratégiques importants liés à nos activités.

User'Group	Séance
Réunions plénières	23.02.2021 - Perspectives de l'UE - Aperçu annuel d'exploitation du réseau 2020
	08.06.2021 - Aperçu des réserves 2020/2021 – prix des enchères
	25.06.2021 - Étude sur l'adéquation et la flexibilité en Belgique pour 2022-2023
	28.09.2021 - Développement de la charge en Belgique (CLIMACT)
	13.12.2021 - La feuille de route vers le zéro net - Réorganisation CRM

Trois groupes de travail soutiennent ces réunions plénières.

Groupes de travail	System operation and European Market Design	Ce groupe de travail aborde principalement des enjeux liés à l'exploitation du réseau à haute tension, aux calculs de capacité ainsi qu'aux initiatives et aux développements liés à l'intégration des marchés européens de l'électricité.
	Belgian Grid	Ce groupe de travail traite les questions liées au réseau et aux mécanismes, produits et services connexes qui intéressent les clients.
	Balancing	Ce groupe de travail s'occupe principalement des problèmes opérationnels, techniques et liés au marché afin de se préparer aux défis auxquels le marché d'équilibrage d'Elia Transmission Belgium SA sera confronté dans les prochaines années.

Le groupe de travail Balancing supervise deux task forces. Les task forces sont mises en place de manière ponctuelle pour traiter des questions spécifiques en cas de besoin.

Task Forces	Implementation of Strategic Reserves	Cette task force a pour but d'informer et de consulter les acteurs de marché et les stakeholders concernant tous les problèmes pertinents liés à la mise en œuvre des réserves stratégiques.
	ICAROS	Cette task force a pour objectif d'examiner les questions liées aux futures procédures de coordination des assets avec les stakeholders pertinents.

Contact centers

Les deux contact centers d'Elia Transmission Belgium SA reçoivent et traitent des demandes d'information en provenance de différentes sources : riverains, contractants, entreprises d'ingénierie, autorités publiques, services publics et promoteurs de projets.

Étant donné les risques spécifiques liés au travail à proximité d'une installation à haute tension, toute personne souhaitant effectuer des travaux près de lignes, pylônes ou postes à haute tension ou de câbles électriques souterrains est obligée de les signaler à Elia Transmission Belgium SA. Nous pouvons alors leur fournir des cartes des installations concernées et des instructions sur les mesures de sécurité à observer pendant les travaux.

Il existe des délais légaux dans lesquels Elia Transmission Belgium SA doit répondre aux demandes (sept jours ouvrables après leur réception).

En 2021, nos contact centers ont reçu 81.796 demandes.

Sur demande au contact center, Elia Transmission Belgium SA offre des informations et des mesures gratuites de champ électromagnétique aux propriétaires de terrains et de bâtiments situés à proximité de ses installations. En 2021, nous avons effectué 50 mesures de ce type en Flandre.

5.7.4. Coopération et innovation

SDG 11

Le leadership actif et la participation à des projets de recherche et de développement s'inscrivent pleinement dans l'approche de l'innovation d'Elia Transmission Belgium SA/NV. À travers diverses collaborations avec des partenaires académiques et industriels, le groupe se concentre principalement sur des domaines tels que les nouvelles technologies et la digitalisation, les marchés énergétiques et la sécurité du système, l'intégration des énergies renouvelables et le développement du système électrique. Il soutient par ailleurs l'industrie dans la décarbonisation de ses processus.

Nous avons collaboré avec sept autres GRT (Terna, RTE, TenneT, Amprion, Red Eléctrica, Swissgrid et APG) afin d'identifier les principaux outils pour décarboner le système énergétique. Ceux-ci ont été décrits dans un document commun publié en juillet 2021 : *Decarbonising the energy system – The role of Transmission System Operators [Décarboner le système énergétique – le rôle des gestionnaires de système de transport]*.

Avec diverses organisations environnementales européennes et d'autres GRT, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH sont membres fondateurs de la Renewables Grid Initiative (RGI), qui soutient l'extension du réseau à travers l'Europe en vue d'intégrer efficacement les énergies renouvelables, et distribue des informations sur les pratiques de participation innovantes.

Innovation

Elia Transmission Belgium SA/NV est en permanence à la recherche de solutions et de nouvelles technologies qui accompagneront ses équipes dans leurs activités quotidiennes, conformément à ses priorités : qualité, efficacité, fiabilité et sécurité. Les gestionnaires de réseau du secteur de l'énergie en Belgique ont démarré une initiative d'innovation collaborative appelée IO.Energy (Internet of Energy). L'écosystème a été lancé en février 2019 pour faire le lien entre la digitalisation et la durabilité et promouvoir l'innovation dans le secteur de l'énergie. L'objectif est de développer de nouveaux services à travers l'échange de données entre tous les acteurs du secteur. L'utilisateur final sera placé au centre de l'équation et pourra adapter sa production et sa consommation aux besoins du réseau grâce à une plateforme de communication digitale. En octobre 2020, le premier projet de « sandboxing » a pris fin. Huit projets pilotes ont finalisé leurs travaux en Belgique. Nous sommes constamment en quête de gains d'efficacité et de nouvelles technologies – que ce soit en termes d'exploitation du système, de développement de réseau,

d'infrastructure ou de maintenance. Conformément à cette ambition, un hélicoptère drone a été utilisé pour la première fois afin d'effectuer des inspections de lignes électriques à longue portée près de Trois-Ponts en Wallonie (Belgique). Les images de pylônes à haute tension prises par ce drone ont ensuite pu être analysées grâce à l'intelligence artificielle et compilées dans un rapport d'état qui indique les zones à réparer. Ce processus rend les inspections plus sûres et plus efficaces : les lignes restent en service et le personnel n'est pas obligé de monter sur les pylônes. Ces drones au-delà de la ligne de visée visuelle (BVLOS) peuvent à terme remplacer les inspections par hélicoptère.

Elia, aux côtés des huit autres gestionnaires de réseaux électriques et gaziers belges et de leur fédération, Synergrid, a reçu le titre SDG Voice 2021 décerné par la ministre fédérale du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal, Zakia Khattabi, et de son administration, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD).

5.7.5. Engagement vis-à-vis de la communauté

GRI 413-1

Au sein d'Elia Transmission Belgium SA/NV, nous nous engageons à créer un avenir durable pour tous les stakeholders. Cela signifie également que nous prenons très au sérieux notre responsabilité envers la société. C'est pourquoi Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH soutiennent un large éventail de projets dans leur zone de réglage dans les domaines de l'éducation culturelle, énergétique et environnementale, ainsi que dans ceux de la jeunesse et des affaires sociales.

Valeur ajoutée locale/soutien aux initiatives locales

En plus des mesures prises en matière d'indemnisation et d'atténuation, une approche supplémentaire a été développée en vue d'indemniser les communautés locales pour les perturbations causées durant les travaux associés à des projets à fort impact (comme la construction de nouvelles lignes aériennes ou de postes à haute tension).

Malgré ces mesures, les nouvelles infrastructures et les nouveaux assets ont un impact durable sur l'environnement immédiat. En apportant une contribution financière aux fonds communautaires mis à la disposition des communautés locales affectées par les travaux d'infrastructure, Elia aide à améliorer le cadre de vie des habitants.

Le montant prévu pour le financement communautaire associé à certains projets d'infrastructure est fixé en début de projet. Une fois que les permis nécessaires ont été obtenus, Elia réapprovisionne le fonds. Depuis 2017, Elia Transmission Belgium SA collabore avec la fondation Be Planet afin de développer et soutenir des initiatives citoyennes locales qui facilitent la transition écologique. Elia Transmission Belgium SA a conclu un partenariat structurel avec la fondation d'utilité publique Be Planet afin de développer et de soutenir des initiatives citoyennes de transition écologique dans les communes où des projets d'infrastructure d'Elia sont en cours. L'organisation, reconvenue comme une organisation travaillant dans l'intérêt du grand public, gère le financement.

Grâce à ce partenariat, nous mettons en place un système de financement de projets citoyens afin d'indemniser les communes pour les impacts liés à la construction de lignes aériennes.

La fondation d'utilité publique Be Planet doit s'assurer que le financement est utilisé conformément à ses objectifs et que les projets citoyens choisis pour recevoir le financement sont soigneusement sélectionnés. Chaque projet citoyen sélectionné doit avoir un impact positif sur la transition écologique et contribuer au développement durable. Nous prenons plusieurs mesures en matière de biodiversité avec le consultant en ingénierie écologique Ecofirst (pour des informations plus détaillées, voir la section 8.3. Biodiversité et intégration paysagère). Parmi les réalisations majeures mises en œuvre avec Ecofirst en 2021, citons la sélection de 28 projets qui seront implémentés avec le soutien du fonds paysage/biodiversité à destination des villes concernées par le projet Boucle de l'Est.

Plusieurs de nos chefs de projet ont eu l'occasion de partager leur passion pour la technologie aux côtés de l'Académie technique de Flandre orientale et occidentale, en donnant des cours à des élèves de 10 à 12 ans intéressés par le monde de la technologie.

Dons

En 2021, 1,63 tonne de matériel informatique (y compris des ordinateurs portables, des stations d'accueil, des imprimantes, des écrans et des sacs de transport) a été donnée à des écoles et à des asbl.

À la suite des inondations de juillet 2021 qui ont occasionné de nombreux dégâts dans la province belge de Liège, Elia Transmission Belgium SA a fait des dons financiers et en nature à deux organisations pour un total de 20 000 €. Elia Transmission Belgium SA a également versé 10 000 € à la Croix-Rouge.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, la fête annuelle de Saint-Nicolas (habituellement organisée par le Fonds social pour les collaborateurs) n'a pas eu lieu depuis deux ans. Le budget de 50 000 euros prévu pour la fête de 2021 a été reversé à une association qui offre des cadeaux d'anniversaire aux enfants en situation de pauvreté.

5.8. Aspects environnementaux

5.8.1. Approche de gestion

[GRI 102-11](#), [GRI 103-2](#)

Les réseaux de transport à haute tension jouent un rôle essentiel dans la transition énergétique et la décarbonisation de la société et de l'industrie. Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH développent donc leurs réseaux de transport en fonction des besoins à long terme.

Elia Transmission Belgium SA/NV investit des sommes considérables dans le développement de son réseau à haute tension terrestre et offshore afin de favoriser l'intégration de l'énergie renouvelable dans le système, mais aussi dans la construction de lignes d'interconnexion pour faciliter l'intégration du marché européen de l'énergie.

L'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés est d'entretenir et étendre ce réseau tout en garantissant une réduction maximale de notre impact environnemental. Lorsque nous développons et construisons notre réseau, nous tentons toujours de trouver des solutions socialement acceptables et économiquement efficaces. À cette fin, nous essayons de limiter la construction de nouvelles infrastructures et préférons optimiser et améliorer l'infrastructure existante dès que possible. Nous appliquons l'approche « éviter-réduire-compenser » décrite à la section 7.2. Relations avec la communauté et acceptation du public, qui consiste à s'assurer que nos sites d'entreprise et chantiers ont le moins d'impact possible sur l'environnement, les habitations locales et les personnes. Dans les zones géographiques où nous sommes actifs en tant que gestionnaires de réseau de transport, les évaluations des incidences environnementales (EIE) font toujours partie des procédures de demande de permis et sont réalisées lors des phases préliminaires des projets d'infrastructure. Elles permettent d'identifier et d'analyser les impacts environnementaux, sociaux, culturels et sanitaires potentiels tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation.

La planification, l'exploitation, la maintenance, la conversion et l'extension du réseau de transport en Belgique et dans le nord et l'est de l'Allemagne se basent sur les réglementations et cadres nationaux et européens liés à l'environnement et à la durabilité. Ces exigences sont constamment mises à jour et adaptées. Des lois sont également en place pour déterminer les seuils d'émissions (comme ceux liés aux champs électromagnétiques (CEM) ou au bruit) ; elles sont prises en compte pendant la phase de permis.

Par ailleurs, pour réduire et éviter tout impact négatif éventuel, nous adoptons le principe de précaution lorsque nous réalisons des études (en lien avec les CEM ou le bruit, par exemple), nous calculons notre empreinte carbone, nous implémentons des mesures d'atténuation et, depuis peu, nous prenons en considération les risques climatiques dans notre processus de gestion des risques.

Le code de conduite des fournisseurs du groupe Elia contient des principes supplémentaires liés à la protection de l'environnement et à la conservation des ressources. Le groupe Elia a élaboré un ensemble de mesures à mettre en place et d'indemnités à octroyer (voir 5.7.).

Vous trouverez sur notre site web des informations plus détaillées à ce sujet ainsi que sur les politiques d'indemnisation.

Les fournisseurs sont tenus contractuellement de prendre des mesures spécifiques de qualité et de conservation de la nature. Cette obligation inclut le principe de précaution de protection de l'environnement..

Afin de poursuivre le développement progressif de la protection opérationnelle de l'environnement et de la gestion de l'énergie, il faut également sensibiliser et impliquer activement les collaborateurs, qui sont encouragés à agir de manière respectueuse de l'environnement et de manière écoénergétique. À cette fin, des briefings pertinents du point de vue environnemental se tiennent chaque année ou de manière ad hoc dans les centres régionaux et au

sein des équipes centrales et d'assistance telles que celles qui travaillent dans les achats ou la gestion des installations.

Les exigences légales concernant la formation relative aux déchets, à la protection de l'eau et au transport de marchandises dangereuses sont toutes respectées. Par ailleurs, des formations annuelles sont organisées pour les collaborateurs du groupe. Chaque département de l'entreprise est formé au gré de ses besoins.

Nous veillons aussi à sensibiliser nos sous-traitants aux considérations de durabilité (y compris en matière d'environnement et de transport) pendant la phase de construction d'un projet en leur fournissant des directives et des spécifications concernant la qualité qu'Elia Transmission Belgium SA/NV attend sur ses chantiers.

Les entreprises d'Elia Transmission Belgium SA/NV veillent à mettre à disposition si nécessaire toutes les informations pertinentes et toutes les ressources requises pour la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité énergétique et à la protection de l'environnement.

Les engagements en faveur de la durabilité écologique et sociale, de la protection de l'environnement, du climat et des ressources font partie intégrante de notre stratégie d'entreprise. Dans le cadre d'ActNow, le programme de durabilité du groupe, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH se sont fixé des ambitions claires en matière de protection climatique, de biodiversité et de circularité. Le groupe Elia va mettre l'accent sur l'efficacité énergétique de ses postes, l'écoconception et l'amélioration de la biodiversité dans et autour de ses installations (éviter l'utilisation des herbicides).

Un projet axé sur la circularité dans les achats a été lancé en 2021. En outre, un prix carbone interne (IPC) a été introduit comme paramètre supplémentaire à prendre en compte dans le processus d'achat (voir aussi la section 6.1. Fournisseurs et droits humains – Approche de gestion).

Nous souhaitons obtenir la certification ISO 14001 d'ici 2022 en Allemagne et 2023 en Belgique.

Le département Community Relations est responsable de l'implémentation et du traitement adéquats de toutes les tâches liées aux questions de préservation de l'environnement et de la nature, de gestion de la qualité et des tâches afférentes. Au sein de ce département, l'équipe Environment & Corporate Social Responsibility émet des conseils concernant le contrôle des processus et garantit l'implémentation correcte des approches en matière d'environnement et de qualité.

Un membre de l'équipe est impliqué dans des équipes multifonctionnelles pour les processus d'achat de biens et de services spécifiques (par ex. gestion des déchets, transformateurs, etc.).

Le département Community Relations informe et guide le personnel concernant les obligations environnementales pertinentes. Une formation ad hoc est organisée afin de communiquer ces changements au personnel et de s'assurer qu'il a une bonne compréhension des sujets liés à la gestion environnementale (p. ex. : gestion du bruit, champs électromagnétiques (CEM), mesures compensatoires).

Dans le cadre de la planification de deux nouvelles lignes aériennes à haute tension, Ventilus et Boucle du Hainaut, Elia Transmission Belgium SA a réalisé une étude comparative concernant le type de pylône qui pourrait être utilisé afin de réduire l'impact sur l'environnement (impacts visuels et impact des CEM) de nos travaux. Cette étude a également examiné la faisabilité technique et les coûts de ces pylônes. Les résultats de l'étude ont confirmé que l'utilisation actuelle des pylônes est la solution la plus favorable, mais ils indiquent aussi qu'un autre type de pylône – le pylône Wintrack – peut être envisagé d'un point de vue environnemental.

5.8.2. Emissions

[SDG 13](#), [SDG7](#), [GRI 201-2](#), [GRI 302-3](#)

N.B. : le transport d'électricité ne produit pas de rejets et n'émet pas de quantités significatives de gaz tels que les oxydes de soufre et d'azote. Les seules sources d'émissions d'oxydes de soufre et d'azote liées à nos activités proviennent de notre parc de véhicules, et sont donc de facto intégrées à nos efforts de réduction des émissions associées de GES.

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

[GRI 305-1](#), [GRI 305-2](#), [GRI 305-3](#), [GRI 305-4](#), [GRI 305-5](#), [G4-EUS-EN15](#), [G4-EUS-EN15](#), [G4-EUS-EN16](#), [G4-EUS-EN21](#)

Le groupe Elia soutient les objectifs de réduction des émissions de CO₂ de l'Union européenne, mais aussi des gouvernements belge et allemand, et ce, principalement en intégrant d'importants volumes d'énergie renouvelable dans le système via le développement de son réseau. Dans le cadre du programme ActNow, nous nous sommes fixé quatre grands objectifs alignés sur le Green Deal européen qui orientent nos actions.

Le rôle essentiel que nous jouons dans la décarbonisation du secteur de l'électricité est la meilleure manière pour nous de contribuer aux objectifs du Green Deal. C'est notre défi envers la société et la priorité sur laquelle nous devons centrer nos efforts. Dans le cadre de notre défi interne visant à réduire nos propres émissions de GES, nous nous engageons à exploiter un réseau électrique neutre en carbone d'ici 2040, à faire en sorte que nos propres activités soient neutres en carbone d'ici 2030, à évaluer et à réduire l'empreinte carbone de notre chaîne d'approvisionnement ainsi qu'à mettre en place un prix interne du carbone pour nos nouveaux investissements.

Notre défi sociétal		Notre défi d'entreprise	
OBJECTIF 1 Accélérer la décarbonisation du secteur énergétique	OBJECTIF 2 Atteindre la neutralité carbone dans le cadre de l'exploitation du système d'ici 2040	OBJECTIF 3 Atteindre la neutralité carbone de nos activités en 2030	OBJECTIF 4 Vers une chaîne de valeur neutre en carbone pour les nouveaux actifs et les travaux de construction
Notre focus: - Développement du réseau - Développement du marché et exploitation du système - Electrification	Notre focus: - Pertes réseau - Equilibrage et redistribution	Notre focus: - Bureaux et Postes HT - SF ₆ - Mobilité	Notre focus: - Approvisionnement et conception technique
Système	Scope 2	Scope 1 & 2 & 3	Scope 3

Empreinte carbone: Nos principales sources d'émission de GES

Nous évaluons notre empreinte carbone en calculant nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Nous avons identifié les principales sources de nos émissions.

Scope 1- Emissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources possédées ou contrôlées

Ces émissions sont principalement dues aux fuites de SF₆ de nos installations ; elles sont également liées (dans une moindre mesure) à la consommation de gaz naturel pour le chauffage et de carburant pour notre parc de véhicules.

L'hexafluorure de soufre (SF₆) est utilisé de nos jours comme isolant et gaz de commutation dans les appareillages haute tension isolés au gaz. Il possède d'excellentes propriétés électriques, n'est pas toxique et présente une très bonne stabilité chimique. Toutefois, le potentiel de réchauffement climatique du SF₆ est 23 500 fois supérieur à celui du CO₂.

Il n'existe actuellement aucune alternative au SF₆ pour des appareillage 220 kV et 380 kV. Le SF₆ est donc utilisé dans les circuits fermés des appareillages, ce qui signifie que les émissions sont très limitées. Les chambres de pression sont surveillées régulièrement pour détecter d'éventuelles fuites. Malgré tout, certaines fuites dues à la technologie d'étanchéité et aux manipulations nécessaires du gaz ne peuvent être totalement évitées.

Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH sont toutes deux sous le seuil d'émission auquel les fabricants et utilisateurs de SF₆ se sont volontairement engagés (0,6 %). De plus, nous examinons actuellement l'utilisation d'une solution alternative au SF₆ et participons à des projets pilotes avec des fabricants. Des mesures concrètes concernant les émissions de GES liées à notre parc de véhicules ont également été prévues, avec un impact concomitant sur les émissions associées d'oxydes de soufre et d'azote.

Elia Transmission Belgium SA a développé une politique d'investissement et de maintenance visant à réduire le risque de fuites de SF₆. Les fabricants doivent garantir un pourcentage maximum extrêmement strict de pertes de SF₆ tout au long de la durée de vie des équipements qu'ils produisent. Notre politique de maintenance vise à limiter

au maximum les fuites lors des opérations impliquant des compartiments remplis de SF6. Le volume total de SF6 installé sur le réseau (de 36 kV à 380 kV inclus, exception faite du poste Nemo Link) s'élevait à 150,921 tonnes en 2021. La consommation de SF6 (remplacements et recharges en cas de fuite) est surveillée de près à l'aide d'un système qui trace chaque bouteille de SF6. En 2021, le taux de fuite de SF6 sur l'ensemble des installations était de 0,10 %.

Des recherches sur les équipements haute tension sans SF6 (appareillages/disjoncteurs) sont en cours : des proofs of concept ont été inclus dans de nouveaux accords-cadres avec les fabricants. Le premier projet pilote en la matière a débuté en 2021 : un disjoncteur haute tension à zéro émission a été installé au poste Marcourt en Wallonie. Au cours des trois prochaines années, la performance et l'efficacité du nouveau disjoncteur seront surveillées par notre personnel des Asset Management and Engineering Primary Systems (EPS) en collaboration avec Siemens Energy. Son déploiement potentiel à plus grande échelle sur notre réseau sera également envisagé.

Un deuxième projet est également en préparation ; il s'agira d'installer d'ici 2024 notre premier poste haute tension isolé au gaz (GIS HT) recourant à la même technologie.

En ce qui concerne le parc de véhicules que nous utilisons pour des interventions techniques (petits fourgons et camions), nous avons entamé une phase de test pour les petits fourgons et entendons introduire des véhicules zéro émission à partir de 2023, en concevant en parallèle l'infrastructure de recharge nécessaire. Nous surveillons de près le marché de cette technologie destinée aux camions, car elle n'est pas encore mature.

Afin de réduire les émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail des collaborateurs, un nouveau programme de déplacements domicile-travail intitulé Orange is the New Green a été mis en place dans le cadre d'ActNow :

Ce nouveau programme vise à faire évoluer la vision du personnel en matière de déplacements domicile-travail et à encourager les changements de comportement associés. Il s'aligne sur les efforts du groupe visant à promouvoir davantage la mobilité ou à adapter les pratiques de travail douces (transports en commun, vélo, télétravail) et à électrifier notre parc de véhicules. De plus, nous avons commencé à octroyer à notre personnel exempté des budgets mobilité plutôt qu'une voiture de société (s'il le souhaite). Le nouveau programme entend assurer que 75 % des déplacements domicile-travail du personnel du groupe seront faibles en carbone d'ici 2025 (c'est-à-dire qu'ils auront lieu en transports en commun, à vélo, en véhicule électrique ou via une forme de mobilité partagée, ou qu'ils seront simplement évités étant donné que les collaborateurs travailleront de chez eux). Tous les véhicules de l'entreprise seront par ailleurs électriques d'ici 2030.

Scope 2 Emissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de la production d'énergie achetée ou acquise pour la consommation de l'organisation (consommation technique et administrative) Ces émissions sont principalement dues aux pertes réseau qui sont inévitables lors du transport d'électricité et sur lesquelles Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH n'ont aucune influence directe.

Les pertes dans les lignes et les câbles sont inévitables et inhérentes au transport de l'électricité. Elles constituent également une source d'émissions de CO₂ lors de l'exploitation du réseau. Ce sera encore le cas tant que la production d'électricité ne sera pas totalement neutre en carbone. La réduction des pertes réseau n'est pas le seul facteur à prendre en compte lors du développement du réseau de transport, car se limiter à cet unique aspect peut entraîner des effets néfastes, voire ralentir l'intégration des énergies renouvelables.

Lors de l'évaluation de la construction éventuelle d'une nouvelle infrastructure de transport, il importe de toujours adopter un point de vue systémique et de tenir compte de l'impact de cette nouvelle infrastructure sur les pertes réseau et les émissions de GES.

Pour plus d'informations, voir la section 3.6. Pertes réseau dans nos zones de contrôle.

Scope 3 – toutes les autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (non incluses dans le scope 2) qui interviennent tout au long de la chaîne de valeur (en dehors de l'entreprise), y compris les émissions en amont et en aval qui sont liées à nos activités d'achat de biens et de services, aux déplacements domicile-travail du personnel, aux voyages d'affaires, etc.

Les travaux et matériaux de construction ont sans surprise été identifiés comme les principales sources d'émissions. Plusieurs initiatives ont été lancées en 2021 afin d'améliorer les calculs concernant ces principales sources d'émissions et de mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions.

En ce qui concerne les nouveaux actifs et les travaux de construction, nous sommes en passe d'améliorer le processus de comptabilisation du CO₂ afin de mieux identifier les sources d'émissions, ce qui nous permettra de cibler nos efforts pour réduire celles-ci. En 2021, un premier examen des émissions du Scope 3 a été effectué sur la base des dépenses, les principaux composants étant les biens et services achetés, les biens d'équipement et les émissions en amont. Nous passerons également de l'utilisation au cas par cas d'un prix interne du carbone (PIC) dans nos décisions d'achat à l'intégration du PIC dans toutes les parties du processus décisionnel en matière d'investissement. L'initiative Plateforme de comptabilisation de CO₂, en cours de développement, vise à offrir à nos fournisseurs un outil leur permettant d'enregistrer les émissions liées à leurs biens et services, afin que nous puissions comparer les différentes options disponibles.

Nous nous sommes fixés comme objectif d'établir un reporting complet sur le Scope 3 d'ici 2023 et de réduire les émissions de Scope 3 d'ici le milieu de la décennie.

Elia Transmission Belgium SA a commencé à calculer la quantité d'émissions de GES liée à ses projets d'infrastructure via la Green Works Initiative : en calculant les émissions de GES dans le cadre d'une série de projets pilotes, des hot spots et des mesures de réduction sont identifiés et orienteront notre travail dans ce secteur au cours des années à venir.

Elia Transmission Belgium SA est légalement tenue de réaliser des enquêtes de mobilité régulières (Plan de déplacements d'entreprise) afin de rendre compte des modes de transport utilisés par son personnel. Dans le cadre de l'initiative Orange is the New Green, l'organisation a donc décidé d'inviter tous ses collaborateurs à remplir un questionnaire en ligne sur leurs habitudes de déplacement (incluant de nouvelles questions quant à l'impact du COVID-19 sur leurs habitudes de déplacement et aux mesures qui seraient efficaces selon eux pour les encourager à adopter des modes de déplacement plus écologiques). Les résultats de cette enquête aideront à guider l'organisation dans ses décisions en matière de mobilité.

Comptabilité carbone

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN TCO₂ EQ.*

Directes (scope 1)	Share	2019	2020	2021
Fuites SF ₆	2,92%	5.875,00	5.663,00	3.403,98
Parc de véhicules (diesel)	2,84%	3.815,47	3.156,61	3.309,52
Parc de véhicules (essence)	0,38%	349,21	324,41	447,81
Chauffage (gaz naturel)	0,77%	782,14	632,67	900,16
Chauffage (mazout)	0,02%	43,23	34,92	25,25
Airco	0,00%	71,46	196,20	0,00
Total émissions directes	6,93%	10.937,00	10.008,00	8.086,72
Indirectes (scope 2)				
Pertes réseau	81,41%	93.055,11	91.640,37	95.016,74
Consommation électrique	11,66%	13.614,93	13.614,93	13.614,93
Total émissions indirectes	93,07%	106.670,04	105.255,30	108.631,67
Total émissions Scope 1 & Scope 2	100,00%	117.607,04	115.263,30	116.718,39

*Les hypothèses suivantes ont servi de base pour ce calcul:
 - seuls les pertes réseau régionales sont prisés en compte
 - la consommation des postes HT est le résultat d'une estimation basée sur les données de metering d'un échantillon de 60 postes

La comptabilité carbone d'Elia inclut les émissions dues à Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA et Elia Engineering SA.

Les émissions directes (Scope 1) et indirectes (Scope 2) de gaz à effet de serre ont été rapportées pour la quatrième fois en 2021.

Les émissions totales du Scope 3 ont été calculées sur une base de dépenses pour la première fois en 2021. Elles s'élevaient à quelque 258 kilotonnes d'équivalent CO₂ en 2019.

Depuis 2017, Elia Transmission Belgium SA participe à une initiative menée par le CDP, une organisation internationale à but non lucratif qui met à la disposition des entreprises, investisseurs et villes un système mondial de divulgation d'informations environnementales. Nous répondons au questionnaire du CDP sur le changement climatique, dans lequel les entreprises doivent divulguer leur empreinte carbone et décrire comment elles gèrent les risques et opportunités liés au climat.

L'empreinte carbone de l'organisation correspond à 1,604 tonnes d'équivalent CO₂ par GWh transporté, pertes réseau comprises, et à 0,298 tonnes d'équivalent CO₂ par GWh transporté hors pertes réseau (base : 72,75 TWh).

N.B. : l'intensité carbone était exprimée en tonnes d'équivalent CO₂ par GWh dans le rapport de l'an passé: 1,65 tonnes d'équivalent CO₂ par GWh transporté, pertes réseau comprises, et 0,34 tonnes d'équivalent CO₂ par GWh transporté hors pertes réseau (base : 69,937 TWh).

Mesures d'atténuation et de compensation

Elia Transmission Belgium SA/NV est attaché au principe selon lequel il importe d'éviter et de réduire les émissions de GES en priorité. La compensation ne doit s'appliquer que s'il est impossible d'éviter ou de réduire ces émissions. Concernant l'année 2020, l'ensemble des émissions de GES résultant des déplacements en avion ont été compensées, tandis que les pertes de SF₆ (faible quantité) ont été compensées via le fournisseur de services Atmosfair. Le paiement de compensations en 2020 servira à financer un système photovoltaïque au Sénégal. Ce projet est aligné sur les objectifs de développement durable (ODD 1, 3, 7, 8, 9, 13 et 17) des Nations unies.

Consommation d'énergie

GRI 302-1, SDG7, SDG13

La consommation énergétique d'Elia Transmission Belgium SA et de 50Hertz Transmission GmbH peut être subdivisée en deux catégories :

- Core : énergie utilisée par toute l'infrastructure et directement liée au business model, p. ex. tous les postes.
- Non-core : énergie utilisée par ses services de support et centres administratifs.

L'électricité représente la plus grande part de la consommation.

Nos sites administratifs les plus récents ont été construits dans le respect des normes d'efficacité énergétique reconnues à l'échelle internationale.

Des audits ont été réalisés dans d'autres bâtiments afin d'identifier le potentiel d'optimisation en ligne avec les principes BATNEEC (Best Available Technology Not Entailing Excessive Costs). Les mesures associées sont progressivement mises en œuvre.

Les deux sites administratifs les plus récents d'Elia Transmission Belgium SA, à savoir Monnoyer à Bruxelles et Crealys en Wallonie, sont certifiés BREEAM¹⁵. Comme l'imposent les réglementations régionales en Belgique, des audits énergétiques ont été menés sur nos sites administratifs et dans nos service centers.

En 2021, le projet de « postes haute tension verts » a été lancé ; une étude similaire à un audit énergétique de nos postes a été menée et une série d'actions d'efficacité énergétique ont été identifiées (changements de comportement, réglage à distance de la ventilation, installation de pompes à chaleur et de compteurs, etc.). Certaines de ces mesures ont été intégrées aux normes relatives à la construction de nouveaux assets.

	2020	
	MWH	%
Électricité Non core - Total (électricité verte)	2737,84	3,15%
Électricité Core - Postes dotés de compteurs (électricité verte)	3288,03	3,78%
Électricité Core - Postes sans compteurs (estimation)*	77350,00	88,98%
Chauffage - Gaz naturel	3419,82	3,93%
Chauffage - Mazout	136,98	0,16%
TOTAL	86932,67	100,00%

NB : la consommation des postes haute tension a été calculée à partir des données de comptage collectées sur un échantillon de 60 postes.

Champs électriques et magnétiques

SDG 3, GRI 416-1

Les réseaux de transport et de distribution d'électricité en Europe sont principalement exploités avec des niveaux de courant alternatif et une fréquence de 50 Hz. Ils génèrent donc des champs électriques et magnétiques (CEM) de fréquence extrêmement basse, comme c'est également le cas pour tous les appareils électriques, y compris les appareils ménagers.

Bien qu'aucun lien de causalité ne puisse être établi entre les effets négatifs sur la santé humaine et l'exposition à de tels champs (via l'infrastructure de transport d'électricité), Elia Transmission Belgium SA prend les CEM très au

¹⁵ Building Research Establishment Environmental Assessment Method est la norme britannique pour les bâtiments durables.

sérieux, examinant attentivement chaque projet de réseau et soutenant des études scientifiques qui permettent une meilleure compréhension dans ce domaine.

Elia Transmission Belgium SA continue d'apporter des contributions financières annuelles (à hauteur de 370.000 €) à la recherche scientifique sur le sujet. Dans le même esprit, elle soutient le Belgian BioElectroMagnetics Group (BBEMG) dont l'indépendance scientifique est inscrite dans un accord de coopération.

Au niveau international, Elia Transmission Belgium SA a conclu un contrat de recherche avec l'Electric Power Research Institute (EPR), une association à but non lucratif qui mène des recherches dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Cet accord permet à Elia d'accéder aux résultats d'études de recherche internationales menées dans ce domaine.

Elia Transmission Belgium SA communique en toute transparence au sujet des CEM par le biais de divers canaux : un site web dédié, des dépliants d'information, une brochure, des bulletins et des sessions d'information (avec, dans la mesure du possible, la présence d'un expert indépendant) et réalise, à la demande des riverains, des relevés gratuits des champs électriques et magnétiques via son centre de contact.

À chaque fois que les projets entrepris par Elia Transmission Belgium SA sont évalués, le processus doit inclure une analyse des champs magnétiques. Conformément à la politique de précaution établie en Flandre et à Bruxelles, Elia évalue l'exposition future à ces champs à l'aide de calculs spécifiques (modélisation) et applique des mesures d'atténuation/de réduction si nécessaire.

Bruit

ODD3

La pollution sonore peut par exemple être générée par les transformateurs sur les postes et les lignes à haute tension, les pylônes et d'autres équipements. Les lignes souterraines ne produisent aucun bruit.

Des directives strictes s'appliquent dans les deux zones de contrôle du groupe Elia (pas de pollution sonore).

La principale source de pollution sonore sur le réseau est liée au fonctionnement du transformateur. L'achat de transformateurs peu bruyants s'inscrit depuis de nombreuses années dans la politique environnementale d'Elia. Des mesures d'insonorisation, telles que des murs insonorisés, sont prévues si nécessaire dès la phase conceptuelle du projet afin que notre infrastructure (nouvelle et existante) réponde aux normes de bruit définies dans les réglementations environnementales.

Elia Transmission Belgium SA réalise toujours des études de paysage sonore en amont des projets d'infrastructure afin de garantir que les niveaux sonores ne sont pas dépassés. De plus, une étude acoustique est réalisée lorsqu'un nouveau poste est construit ou que la capacité de transformation d'un poste existant est augmentée. À partir des mesures acoustiques effectuées sur les transformateurs existants, une simulation de situation est réalisée après qu'un transformateur a été construit ou modernisé afin d'estimer son niveau de bruit.

De plus, Elia Transmission Belgium SA effectue des études acoustiques en cas de plaintes (voir aussi les centres de contact).

	unité	2019	2020	2021
Études de paysage sonore	Nr.	47	48	64

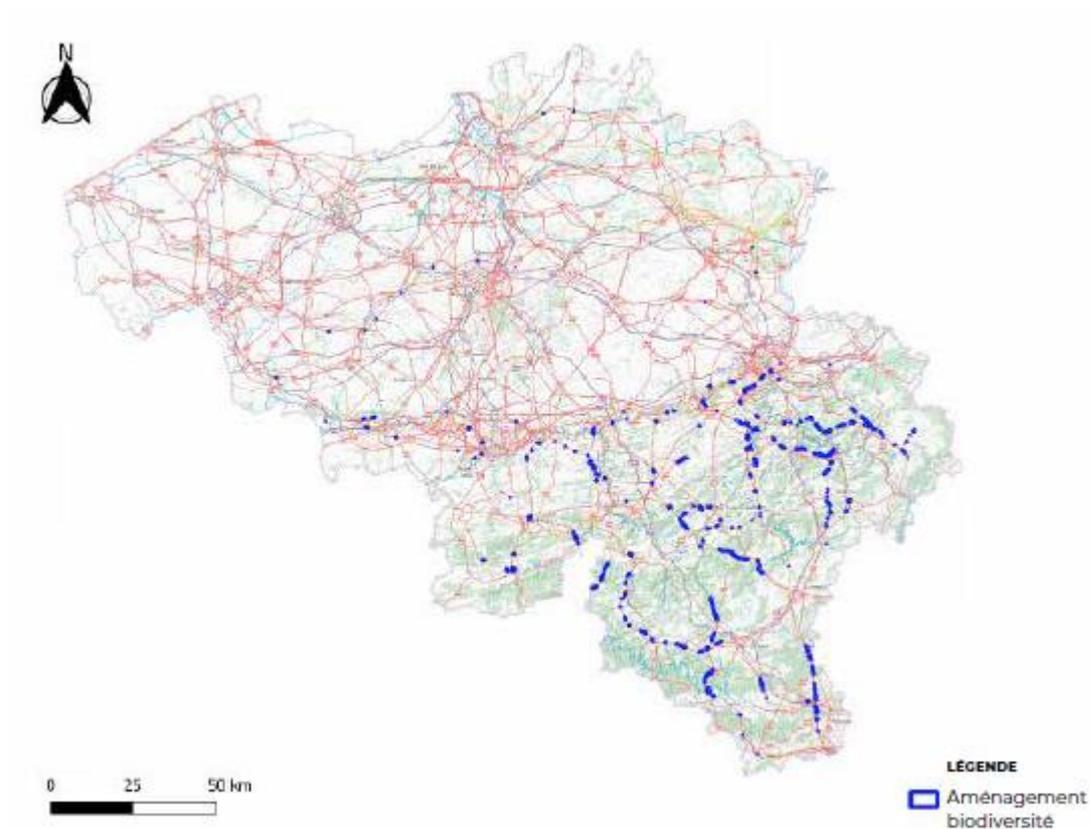
5.8.3. Biodiversité et paysage

[ODD14](#), [GRI 304-1](#), [GRI 304-2](#), [GRI 304-3](#), [G4-EUS-EN12](#)

Lorsque nous planifions les projets, nous prenons en compte leur efficacité économique, les inquiétudes des riverains et les aspects technologiques durant les procédures d’approbation, mais aussi la protection de la faune et de la flore. Les procédures d’approbation incluent aussi des évaluations d’incidences environnementales (EIE) réalisées en amont pour minimiser les conflits liés à la préservation de la nature à un stade précoce. Nous identifions ensuite un corridor approprié pour le tracé exact de la ligne électrique, qui est fixé à une étape ultérieure. Nous inventorions en parallèle les mesures de protection et de compensation qui ont un impact positif sur les écosystèmes et la biodiversité. Tous ces examens sont menés avec des planificateurs environnementaux externes, des experts en tracés et, au besoin, d’autres scientifiques et spécialistes de la préservation de la nature. Les efforts à déployer en faveur de la préservation de la nature sont repris dans les exigences contractuelles des projets d’infrastructure. À partir de 2022, l’utilisation d’herbicides sera interdite sur l’ensemble de nos sites, ce qui aura un impact positif sur la biodiversité.

L’utilisation de l’éolien offshore pour la production d’électricité est tout à fait essentielle pour la protection du climat. Parallèlement, l’extension de l’énergie éolienne offshore ainsi que la pose de câbles sous-marins nécessaires au transport de cette électricité impliquent de déranger l’environnement naturel. En plus de la Marine Grid Declaration cosignée en 2019 par Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH (cette déclaration, signée par l’ensemble des membres de la Renewables Grid Initiative (RGI), établit des normes claires qui dépassent les exigences légales concernant l’implication précoce des stakeholders et la protection de la nature et des espèces dans les projets d’expansion du réseau offshore), Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH s’engagent à renforcer la responsabilité dans cet environnement sensible en tant que cosignataires de la déclaration d’intention Offshore Coalition.

La longueur totale de notre infrastructure située dans des zones Natura 2000 (sur terre et en mer) est de 665 km.



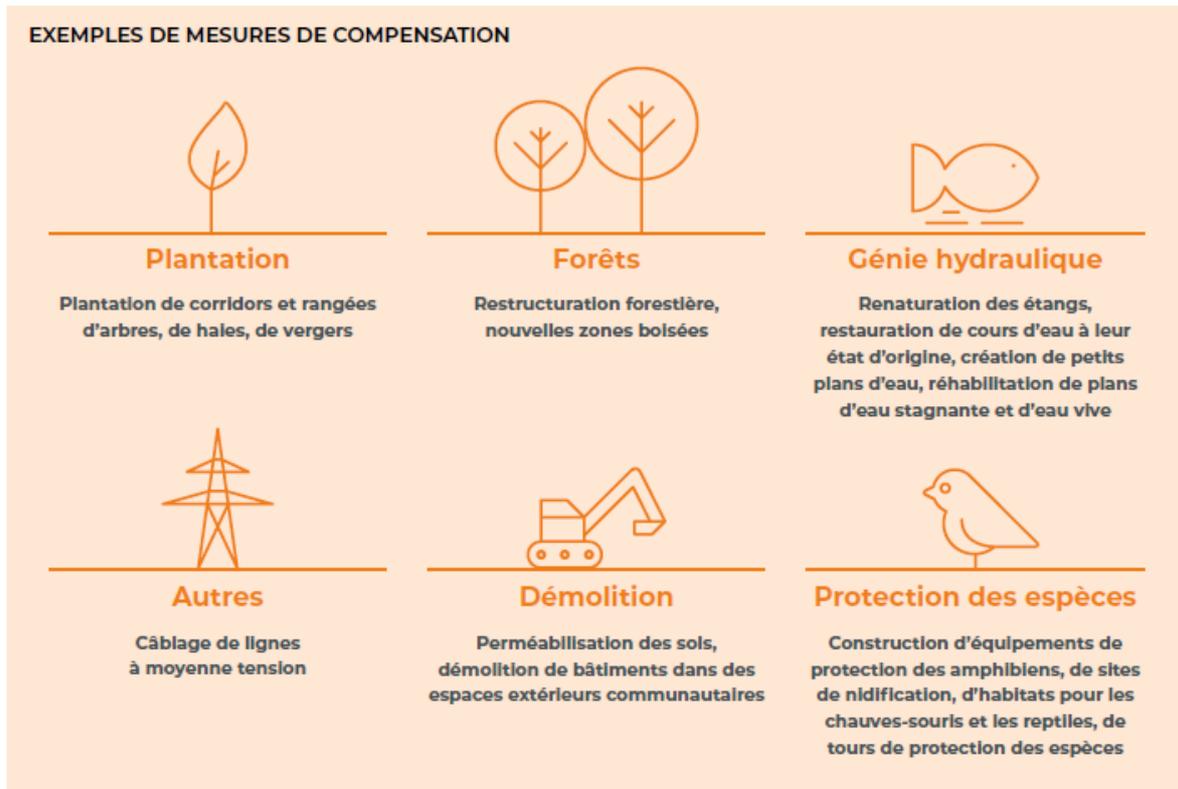
Mesures d'atténuation et de compensation

[GRI 304-2](#), [GRI 304-3](#)

Lorsqu'aucune mesure préventive ou corrective ne permet d'éviter notre impact sur l'environnement, nous prenons des mesures d'atténuation et de compensation. Celles-ci sont soit volontaires soit exigées par la loi en vue d'obtenir toutes les autorisations légales nécessaires à l'exécution d'un projet.

Selon que l'objectif est d'atténuer ou de compenser l'impact de nos projets, il existe un large éventail de mesures, parmi lesquelles :

- Intégration paysagère : plantation d'arbustes, de haies ou d'arbres (écrans verts), utilisation de pylônes plus compacts, regroupement d'infrastructures, intégration architecturale dans le paysage ;
- Protection des espèces : balises avifaunes et nichoirs ;
- Sylviculture : mesures de restauration et de gestion spécifiques.



Avant 2020, un ensemble de mesures compensatoires était défini sur une base ad hoc pour chaque projet. À partir de 2020, nous avons décidé d'établir des politiques claires et structurées, consultables sur notre site web (voir la section 7.2 Stakeholders – Community relations et acceptation du public). Nous avons élaboré un cadre concernant plusieurs types de mesures compensatoires visant à minimiser notre impact sur l'environnement à proximité de nos projets d'infrastructure : il s'agit entre autres de compensations versées aux agriculteurs et de l'intégration paysagère.

En 2021, Elia Transmission Belgium SA a poursuivi le partenariat entamé en 2020 avec l'Université de Liège, l'ILVO et l'association professionnelle belge des agriculteurs. Il s'agissait d'examiner la littérature afin de mieux comprendre l'impact des infrastructures à haute tension sur l'agriculture. L'étude a été finalisée et le protocole avec les propriétaires fonciers a été examiné eu égard (entre autres facteurs) à la compensation, aux droits de passage, aux dommages causés pendant la phase de construction, à l'interruption de toute construction pendant les heures de travaux agricoles et aux dommages au sol.

Pour nos projets offshore, des mesures d'atténuation ont été principalement mises en œuvre pendant la phase de construction ; celles-ci visaient à réduire les impacts de ces projets sur la vie marine (par exemple, des mesures en vue de limiter l'impact de tout bruit produit et des mesures de dissuasion acoustique pour empêcher la faune marine

de se rapprocher du chantier ont été appliquées pendant la pose des fondations de notre plateforme Offshore Switchyard (OSY)).

Gestion écologique des corridors

GRI 304-2, GRI 304-3

Jusqu'il y a peu, la politique standard de maintenance des lignes aériennes prévoyait tous les huit ans de dégager de toute végétation un corridor d'environ 50 mètres de large sous nos lignes à l'aide d'un girobroyeur.

Des corridors sont aménagés pour construire une ligne aérienne dans les zones forestières. Pour être sans danger, les câbles doivent disposer de suffisamment d'espace de chaque côté et sous eux. Il faut donc enlever régulièrement les arbres présents dans certains tronçons et le long des corridors. Cependant, les arbres et arbustes constituent un habitat pour d'innombrables espèces animales et végétales. L'objectif est donc, dans la mesure du possible, de minimiser les impacts négatifs à long terme sur ces zones naturelles tout en augmentant la biodiversité.

Depuis un certain temps, Elia Transmission Belgium SA et 50Hertz Transmission GmbH développent toutes deux des initiatives de gestion écologique des corridors, alignées sur la stratégie européenne en matière de biodiversité. Cette stratégie, adoptée officiellement en mai 2020, considère l'intégration de corridors écologiques comme faisant partie d'un véritable réseau paneuropéen de protection de la nature, et donc comme un prérequis essentiel à l'amélioration de la biodiversité.

Entre 2012 et 2017, Elia Transmission Belgium SA (qui était Elia System Operator SA jusqu'à fin 2019) a été un précurseur dans la mise en œuvre du projet LIFE qui s'étend sur sept ans.

Notre partenaire dans ce projet était l'entreprise de consultance en génie écologique Ecofirst.

Le premier projet « LIFE » d'Elia, pour lequel Elia System Operator SA s'est associée au gestionnaire de réseau de transport français RTE, a été en partie financé par la Commission européenne et la Région wallonne. Le projet avait pour objectif de créer des corridors écologiques en vue d'améliorer la biodiversité sous les lignes aériennes situées dans des zones forestières. Elia System Operator SA a restauré 427 ha d'environnements naturels stables sous ses lignes (grâce à des tourbières, des buissons et des pâturages).

En 2018, Elia System Operator SA a décidé de poursuivre ce projet pour cinq années supplémentaires, sans recevoir de subsides, sous le nom « Life2 » en aménageant plus de corridors écologiques autour de ses lignes (un total de 154 ha au terme de la période 2018-2021). L'autre objectif de ce projet était de continuer le suivi des changements apportés à ces zones et de leur entretien afin d'évaluer leur impact sur la biodiversité. Les résultats sont très encourageants : 98 % des sites évalués présentent des résultats concluants.

Le site web <http://www.life-elia.eu/> fournit plus d'informations sur ces projets.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, l'accent est mis sur les lignes électriques situées dans les zones Natura 2000.

Outre ces projets “Elia Life”, 151 ha supplémentaires de corridors autour de nos lignes ont également fait l’objet d’une gestion écologique en région flamande en 2021.

Elia Transmission Belgium SA étudie actuellement la manière de développer sa base de données géographique interne relative au réseau afin de suivre toutes les zones où ces mesures de gestion spécifiques ont été mises en place.

Protection des oiseaux

G4 EUS EN12

Les lignes à haute tension affectent les oiseaux. Aussi le groupe Elia déploie-t-il des efforts considérables afin de les protéger et de minimiser les effets négatifs sur eux.

À cet effet, le groupe Elia installe des balises avifaunes (qui permettent aux oiseaux de mieux repérer les lignes et donc de les éviter plus facilement) ainsi que des nichoirs le long de ces pylônes afin de réduire les impacts négatifs et de protéger certaines espèces menacées.

Avec l’aide des principales organisations environnementales belges, Elia Transmission Belgium SA a répertorié les 130 tronçons de son réseau les plus dangereux pour la faune aviaire. Cela représente 200 kilomètres de lignes qui seront progressivement équipées de balises avifaunes sur une période de dix ans (depuis 2016). Si un projet de maintenance de l’infrastructure doit être lancé sur ces tronçons, il inclura aussi l’installation de balises avifaunes.

Pour les tronçons sans projets, nous profiterons des moments où des interventions planifiées ont lieu pour installer des balises sur les câbles ou sur les connexions avec le réseau de terre.

Au cours de l’année de référence, Elia Transmission Belgium SA a entrepris plusieurs démarches auprès des organisations belges de préservation de la nature Natuurpunt et Natagora. Nous avons uni nos forces pour rendre les lignes aériennes plus visibles pour les oiseaux dans la zone du canal flamand de Gand et dans la région des lacs de l’Eau d’Heure en Wallonie. Nous avons également participé à des séances de suivi avec Natuurpunt pour comparer la situation avant et après l’installation de balises avifaunes sur nos lignes aériennes.

Nous installons également des nichoirs en bas ou en haut de nos pylônes en fonction des espèces que nous voulons protéger.

Balises avifaunes	2019	2020	2021
Total des lignes équipées (km) de balises avifaunes	37,59	43,74	79,74

Avec différents partenaires (les gestionnaires de réseau de transport RTE en France et REN au Portugal et plusieurs organisations de protection de la nature et des oiseaux), Elia Transmission Belgium SA a fait une demande de financement auprès du programme européen LIFE pour leur projet commun « Safelines4Birds », qui cible certaines espèces d’oiseaux menacées et considérées comme prioritaires.

5.8.4. Ressources naturelles

Eau et sol

GRI 303-1, GRI 303-2

Elia Transmission Belgium SA/NV s'est engagé à protéger efficacement l'eau et le sol. Étant donné que les activités de notre entreprise n'impliquent pas une utilisation d'eau importante ou le rejet régulier d'effluents industriels, notre responsabilité consiste non pas tant à réduire notre consommation d'eau, mais plutôt à mettre l'accent sur la conservation de l'eau présente dans le sol lors des projets sur le réseau et sur les postes, ainsi qu' à éviter la pollution de l'eau et du sol due à l'utilisation ou aux fuites de matières dangereuses. La principale source potentielle de pollution des sols, terres et eaux de surface est le volume important d'huile minérale dans nos transformateurs. La solution standard pour lutter contre cette source de pollution consiste à équiper nos transformateurs d'un réservoir en béton étanche qui, en cas de déversement d'huile, peut contenir toutes les fuites. Pour que les eaux pluviales qui tombent sur les installations puissent être drainées sans polluer, les cuves sont équipées d'un séparateur d'hydrocarbures et d'un filtre de coalescence supplémentaire avec une vanne d'arrêt automatique. Le groupe Elia a développé une procédure interne pour assurer une décontamination rapide et efficace. En cas d'incident majeur, le groupe Elia contactera les autorités compétentes.

Elia en Belgique

La gestion de l'eau sur les quelque 600 postes à haute tension exploités par Elia Transmission Belgium SA en Belgique concerne principalement l'eau de pluie qui tombe sur les installations à haute tension (transformateurs), les surfaces imperméables (toitures, routes asphaltées) et perméables (routes en gravier) ainsi qu'une quantité limitée d'eau utilisée pour l'assainissement. Concernant la construction de nouveaux postes et l'extension ou la rénovation des postes existants, les investissements à prévoir doivent répondre aux principes ci-dessous :

- Veiller à ce que les eaux de pluie qui tombent sur les installations (transformateurs) soient toujours drainées sans contamination (par l'huile).
- Réduire les surfaces imperméables. Pour cela, il faut construire des chaussées avec du gravier renforcé et non plus avec de l'asphalte sur du béton. On évite les caniveaux sur le pavage existant et on prévoit des dispositifs de ruissellement et d'infiltration naturels le long de la route. Enfin, les eaux pluviales qui tombent des toitures sont collectées pour être réutilisées (assainissement) et le trop-plein s'infiltré sur place.

En cas de fuite accidentelle de substances dangereuses, Elia Transmission Belgium SA a développé des processus visant à répondre immédiatement aux impacts potentiels de ces fuites sur l'environnement. Par ailleurs, les collaborateurs sont formés à détecter les premiers signes de ce type d'incident.

Une part significative des sols belges est historiquement polluée, conséquence directe d'une (ancienne) activité industrielle sur place ou à proximité ou de remblayage avec des terres polluées.

Elia a cartographié l'état des sols sur ses terrains afin de planifier les interventions. Plusieurs activités d'assainissement ont été entreprises sur nos sites.

Déchets

GRI 306-1, GRI 306-2, GRI 306-3, GRI 306-4, GRI 306-5, G4-EUS-EN23

Lorsque nous traitons des déchets qui ne peuvent être évités, nous appliquons le principe « réutiliser - recycler - rétablir - éliminer ». Les travaux de maintenance et les projets d'infrastructure sont les activités qui génèrent le plus de déchets. Lorsque nous construisons, convertissons ou démantelons des installations, nous stockons des éléments spécifiques (par ex. des transformateurs d'une très longue durée de vie) afin qu'ils soient réutilisés dans des postes modernisés ou dans de nouveaux postes. Les pièces dont nous n'avons plus besoin sont éliminées de la manière la plus durable possible tandis que certains éléments spécifiques sont recyclés (p. ex. : le métal des câbles et l'huile).

Ce sujet est traité dans la Dimension 2 (économie circulaire) de notre programme ActNow. Nous posons également les bases pour intégrer la circularité et l'écoconception dans les processus de décision de nos nouvelles infrastructures et prévoyons d'augmenter encore le taux de recyclage lors de la mise au rebut de nos assets.

Elia Transmission Belgium SA a mis en place une politique de gestion des déchets afin de les collecter, de les trier et de les gérer dans ses sites techniques locaux (service centers).

Tous les types de déchets générés durant la maintenance d'installations dans cette zone géographique sont stockés dans des parcs à containers, garantissant ainsi un stockage optimal dans des endroits dédiés. Ils sont éliminés périodiquement ou sur demande par des entreprises agréées, spécialisées dans la collecte, le transport et le recyclage des déchets, dangereux ou non. Sur nos chantiers, les contractants doivent également respecter la législation environnementale et organiser le tri des déchets de chantier produits tout au long de la relation contractuelle.

Elia Transmission Belgium SA a décidé de standardiser les règles et procédures en matière de tri dans toute la Belgique, quel que soit le site et même si la législation peut légèrement différer en fonction de la région où le site se trouve.

Les déchets sont déterminés comme dangereux ou non sur la base de leur code d'identification sur la liste européenne des déchets.

Les contractants chargés de l'élimination des déchets fournissent à Elia Transmission Belgium SA des informations (et les attestations nécessaires) sur les différentes méthodes d'élimination des déchets, comme l'exige la loi en Belgique. Dans certaines régions de Belgique, Elia est également tenue de déclarer aux autorités les quantités annuelles de déchets spécifiques qu'elle produit.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS EN 2020

Poids total (tonnes)	Déchets non dangereux	Déchets dangereux
Recyclés	2.434,13	23,02
Éliminés	0,00	15,46
Total	2.434,13	38,7

N.B. toutes les données relatives au poids des déchets produits sur nos chantiers pourraient ne pas avoir été recueillies car ces déchets sont sous la responsabilité de nos contractants externes

5.9. Reporting on EU Taxonomy

5.9.1. Contexte

Le présent chapitre décrit comment et dans quelle mesure les activités d'Elia Transmission Belgium SA/NV sont associées à des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental, et a été rédigé conformément au Règlement Taxonomie du 18 juin 2020¹⁶, au Règlement délégué sur le climat du 4 juin 2021¹⁷ et au Règlement délégué sur le reporting du 6 juillet 2021¹⁸.

Le Règlement Taxonomie fournit une définition des activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour être qualifiée de durable sur le plan environnemental, une activité économique :

- (i) contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux fixés aux articles 9 à 15 du Règlement Taxonomie et dans les actes délégués visés aux articles précités, et
- (ii) répond aux critères spécifiques d'examen technique définis dans les actes délégués.

Le Règlement délégué sur le climat précise les critères d'examen technique pour les objectifs environnementaux « atténuation du changement climatique » et « adaptation au changement climatique » qui déterminent les conditions dans lesquelles une activité économique particulière est considérée comme contribuant de manière substantielle à l'« atténuation du changement climatique » et à l'« adaptation à celui-ci ».

Comme l'acte délégué précisant les quatre objectifs environnementaux restants ne sera applicable qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, l'analyse du groupe Elia ne repose que sur les deux objectifs environnementaux couverts par l'acte délégué sur le climat.

Le Règlement délégué sur le reporting précise le contenu et la présentation des informations que l'Elia Transmission Belgium SA/NV doit divulguer conformément au Règlement Taxonomie, y compris la méthodologie à utiliser pour s'y conformer. En vertu de ce règlement, le groupe Elia publie ci-dessous la part d'activités économiques éligibles et non éligibles à la taxonomie dans le chiffre d'affaires total, les dépenses d'investissement (CAPEX) et les charges d'exploitation (OPEX) du groupe Elia, ainsi que des informations qualitatives pertinentes pour cette publication.

¹⁶ Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ([EUR-Lex - 32020R0852 - EN - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)).

¹⁷ Règlement délégué (UE) C/2021/2800 final de la Commission du 4 juin 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux ([EUR-Lex - C\(2021\)2800 - EN - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)).

¹⁸ Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19a ou à l'article 29a de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information ([EUR-Lex - 2021/2178 - EN - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)).

Une activité économique éligible à la taxonomie désigne une activité économique décrite dans le Règlement délégué sur le climat, indépendamment du fait que cette activité économique réponde à l'un ou à l'ensemble des critères d'examen technique énoncés dans ce Règlement.

Des précisions/clarifications plus poussées sur le secteur et les critères techniques qui le soutiendront à l'avenir pourraient modifier notre conclusion actuelle. Dans ce cas, Elia Transmission Belgium SA/NV mettra à jour en conséquence les résultats communiqués pour 2021.

Le reporting de 2021 doit être considéré comme celui d'une année transitoire préparant l'Elia Transmission Belgium SA/NV à une publication détaillée et alignée sur la taxonomie en 2022.

Nous nous référons également à un livre blanc publié en 2021. Voir le site web : <https://www.eliagroup.eu/en/publications#>.

5.9.2. Activités économiques éligibles et non-éligibles à la Taxonomie

L'évaluation de l'éligibilité a consisté à vérifier les activités économiques exercées par chaque entreprise du groupe Elia à la lumière des activités décrites dans le Règlement délégué sur le climat.

Se référant aux états financiers consolidés visés à la section § 4 « Informations par segment » et sous le chapitre § 7 « Structure du Groupe », cet exercice a été mené sur les sociétés affiliées présentées dans les différents segments. De manière générale, les entités juridiques Nemo Link, JAO, HGRT, Coreso, TSCNET et EEX sont exclues de l'évaluation de l'éligibilité à la taxonomie (à la fois comme numérateur et dénominateur des KPI), en raison de leur qualification de placements comptabilisés à l'aide de la méthode de mise en équivalence – joint-ventures – entreprises associées dans les états financiers consolidés.

Entité	Code NACE / description	Description de l'activité	Règlement délégué sur le climat	Décision d'éligibilité (Oui/Non)
Elia Transmission Belgium SA	35120 Transport d'électricité	Elia Transmission Belgium est le gestionnaire belge du réseau de transport d'électricité à haute tension (30 000 - 400 000 volts). Ses principales activités comprennent la gestion des infrastructures de réseau et du système électrique ainsi que la facilitation du marché.	4.9 « Transport et distribution d'électricité »	Oui
Elia Transmission Belgium SA	42220 Construction de réseaux électriques et de télécommunications	Activités de construction	Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le Règlement délégué sur le climat	Non
Elia Asset SA	35120 Transport d'électricité	Elia Asset est l'entreprise propriétaire de toutes les installations du réseau à haute tension, chargée de développer et entretenir ce réseau. Elia Asset et Elia Transmission	4.9 « Transport et distribution d'électricité »	Oui

		Belgium forment une seule entité économique et opèrent sous le nom d'Elia.		
Elia Engineering SA	71121 Activités d'ingénierie et de conseils techniques, sauf activités des géomètres	Activités d'ingénierie et de conseil technique	Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le Règlement délégué sur le climat	Non
Elia Re	65200 Réassurance	Elia Re est une société d'assurance captive	Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le Règlement délégué sur le climat	Non

5.9.3. KPI : chiffre d'affaires, CAPEX et OPEX

Les KPI ont été préparés sur la base des exigences décrites dans le Règlement délégué sur le reporting.

On évite la double comptabilisation dans l'allocation au numérateur du chiffre d'affaires, des CAPEX et des OPEX pour l'ensemble des activités économiques, car chaque entité n'a qu'une seule activité économique. Par conséquent, le chiffre d'affaires, les OPEX et les CAPEX couvrent les activités économiques qui sont totalement éligibles à la taxonomie ou pas du tout. Elia Transmission Belgium fait office d'exception, car elle a deux activités économiques (l'une éligible à la taxonomie, l'autre pas). Le chiffre d'affaires de l'activité non éligible à la taxonomie est bien délimité, alors que les OPEX ne sont pas significatifs et les CAPEX n'existent pas pour cette activité.

5.9.3.1 Chiffre d'affaire

Le chiffre d'affaires utilisé dans le calcul des KPI se base sur les méthodes comptables mentionnées à la section « États financiers consolidés » du rapport financier du groupe Elia sous le chapitre § 3.4.1 « Produits » (IFRS 15 – Produits des activités ordinaires) et le résultat consolidé visé au chapitre § 4.5 « Rapprochement des informations sur les segments à déclarer avec les montants IFRS » présentant les produits des différents segments (voir ci-dessus) dans lesquels les éléments suivants sont pris en compte :

	Numérateur (*)	Dénominateur
Produits (y compris revenus du réseau, last-mile connexion et autres revenus)	O	O
Produits (charges) nets réglementaires	O	O

(*) Le numérateur est ajusté pour les entités juridiques/activités qualifiées de non éligibles à la taxonomie.

Par conséquent, le total des produits pris en compte qui est inclus dans le dénominateur du KPI Chiffre d'affaires s'élève à 2724 millions € pour le groupe Elia.

5.9.3.2 Capex (Dépenses d'investissement)

Les CAPEX utilisés dans le calcul des KPI se basent sur des principes comptables généraux, mentionnés à la section « États financiers consolidés » du rapport financier du groupe Elia sous les chapitres § 3.3.1. « Immobilisations corporelles » (« PPE ») (IAS 16), § 3.3.2. « Immobilisations incorporelles » (IAS 38) et § 3.3.16 « Contrats de location » (IFRS 16).

Les mouvements liés à ces actifs sont présentés sous le chapitre § 4.5. « Rapprochement des informations sur les segments à déclarer avec les montants IFRS » sous la rubrique « Dépenses d'investissement » et sont inclus dans le calcul comme suit :

	Numérateur (*)	Dénominateur
Ajouts aux PPE (y compris les contrats de location)	O	O
Ajouts aux immobilisations incorporelles (y compris les contrats de location)	O	O

(*) Le numérateur est ajusté pour les entités juridiques/activités qualifiées de non éligibles.

Le total des dépenses d'investissement prises en compte qui est inclus dans le dénominateur du KPI CAPEX s'élève à 1299,3 millions €

5.9.3.3 Opex (Charges d'exploitation)

Pour déterminer les OPEX, nous avons appliqué la définition décrite dans le Règlement délégué sur le reporting et le rapport final de l'ESMA intitulé « Advise on Article 8 of the Taxonomy Regulation » en date du 26 février 2021, selon laquelle les OPEX couvrent les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, à la location à court terme, à l'entretien et à la réparation et à toutes autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs.

Le total des OPEX pris en compte qui répond à la définition ci-dessus est inclus dans le dénominateur du KPI OPEX, et aucun ajustement n'est effectué dans le numérateur étant donné que les OPEX identifiés sont entièrement liés à des activités éligibles.

Le KPI OPEX représente un montant de 118,2 millions d'euros.

5.9.3.4 Aperçu des KPI

Le chiffre d'affaires global du groupe Elia est éligible à la taxonomie à 99,94 %, les CAPEX et OPEX à 100 %.

	Code	Rotation		Dépenses d'investissement (CAPEX)		Charges d'exploitation (OPEX)	
		Montant en millions	Part du Groupe, %	Montant en millions	Part du Groupe, %	Montant en millions	Part du Groupe, %
A. Activités éligibles à la taxonomie							
Transport d'électricité en Belgique	35120	1130,34	99,93%	417,23	100,00%	64,68	100,00%
B. Activités non éligibles à la taxonomie							
Travaux de construction en Belgique	42220	0,68	0,06%	0	0,00%	0	0,00%
Conseils en énergie en Belgique	70220	0,17	0,01%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL (A+B)		1131,2	100%	417,23	100%	64,68	100%

5.10. Tableaux de référence

5.10.1. Index du contenu GRI

This annual Sustainability Report has been prepared in accordance with the Global Reporting Initiative (GRI) Standards: Core option. It is Elia Group SA/NV's fourth annual sustainability report and covers the period from 1 January 2021 to 31 December 2021.

GRI Number	GRI Description	Page
GRI 102: General disclosures		
1. Organisational Profile		
102-1	Name of the organisation	138
102-2	Activities, brands, products, and services	137
102-3	Location of headquarters	137
102-4	Location of operations	137
102-5	Ownership and legal form	
102-6	Markets served	162
102-7	Scale of the organisation	163, 164
102-8	Information on employees and other workers	163, 164
102-9	Supply chain	178
102-10	Significant changes to the organisation and its supply chain	
102-11	Precautionary Principle or approach	147, 188
102-12	External initiatives	139
102-13	Membership of associations	139
2. Strategy		
102-14	Statement from senior decision-maker	18
102-15	Key impacts, risks, and opportunities	156
3. Ethics and integrity		
102-16	Values, principles, standards, and norms of behaviour	140
102-17	Mechanisms for advice and concerns about ethics	140
4. Governance		
102-18	Governance structure	143

102-19	Delegating authority	143
102-20	Executive-level responsibility for economic, environmental, and social topics	143
102-21	Consulting stakeholders on economic, environmental and social topics	181, 183
102-22	Composition of the highest governance body and its committees	24
102-23	Chair of the highest governance body	24
102-26	Role of the highest governance body in setting purpose, values, and strategy	140, 143
102-29	Identifying and managing economic, environmental and social impacts	156, 181
102-30	Effectiveness of risk management processes	147
102-32	Highest governance body's role in sustainability reporting	143
102-33	Communicating critical concerns	143
102-38	Annual total compensation ratio	169
5. Stakeholder engagement		
102-40	List of stakeholder groups	180
102-41	Collective bargaining agreements	169
102-42	Identifying and selecting stakeholders	180
102-43	Approach to stakeholder engagement	180, 181
102-44	Key topics and concerns raised	181, 183
6. Reporting principles		
102-45	Entities included in the consolidated financial statements	17
102-46	Defining report content and topic Boundaries	156
102-47	List of material topics	156
102-48	Restatements of information	156
102-49	Changes in reporting	
102-50	Reporting period	146
102-51	Date of most recent report	
102-52	Reporting cycle	
102-53	Contact point for questions regarding the Annual Report	
102-54	Claims of reporting in accordance with the GRI Standards	138
102-55	GRI content index	202
GRI 103: Identified Material Aspects and Boundaries		
103-1	Explanation of the material topic and its Boundary	156
103-2	The management approach and its components	156, 164, 173, 178,

		181, 189
103-3	Evaluation of the management approach	144, 156
GRI 201: Economic performance		
201-1	Direct economic value generated and distributed	147, 176
201-2	Financial implications and other risks and opportunities for the organisation's activities due to climate change	156, 191
GRI 203: Indirect economic impacts		
203-1	Development and impact of infrastructure investments and services supported	178
203-2	Significant indirect economic impacts, including the extent of impacts	178
GRI 204: Procurement practices		
204-1	Proportion of spending on local suppliers	177, 178
GRI 205: Anti-Corruption		
205-1	Operations assessed for risks related to corruption	146
205-2	Communication and training on anticorruption policies and procedures	146
205-3	Confirmed incidents of corruption and actions taken	
GRI 206: Anti-competitive behaviour		
206-1	Legal actions for anti-competitive behaviour, anti-trust, and monopoly practices	-
GRI 302: Energy		
302-1	Energy consumption within the organisation	196
302-2	Energy consumption outside of the organisation	161, 162
302-3	Energy intensity	191
GRI 304: Biodiversity		
304-1	Operational sites owned, leased, managed in, or adjacent to, protected areas and areas of high biodiversity value outside protected areas	199
304-2	Significant impacts of activities, products, and services on biodiversity	199, 200, 202
304-3	Habitats protected or restored	199, 200, 202
GRI 305: Emissions		
305-1	Direct greenhouse gas (GHG) emissions (Scope 1)	191
305-2	Energy indirect greenhouse gas (GHG) emissions (Scope 2)	191

305-3	Other indirect greenhouse gas (GHG) emissions (Scope 3)	191
GRI 306: Effluents and waste		
306-1	Waste generation and significant waste-related impacts	205
306-2	Management of significant waste-related impacts	205
306-3	Waste generated	205
306-4	Waste diverted from disposal	205
306-5	Waste directed to disposal	204, 205
GRI 307: Environmental compliance		
307-1	Non-compliance with environmental laws and regulations	
GRI 308: Supplier Environmental Assessment		
308-1	New suppliers that were screened using environmental criteria	178
308-2	Significant actual and potential negative environmental impacts in the supply chain and actions taken	178
GRI 401: Employment		
401-1	Total number and rates of new employee hires and employee turnover	164, 167
401-2	Benefits provided to full-time employees that are not provided to temporary or part-time employees	164, 167
401-3	Parental leave	164, 167
GRI 402: Labour/Management Relations (MA)		
402-1	Social Consultation and Dialogue - Co-Determination	170
GRI 403: Occupational Health and Safety		
403-1	Occupational health and safety management system	173
403-2	Hazard identification, risk assesment, and incident invesitigation	173, 175
403-3	Occupational health services	173, 175
403-5	Worker training on occupational health and safety	175
403-6	Promotion of worker health	173
403-7	Prevention and mitigation of occupational health and safety impacts directly linked by business relationships	175
403-8	Workers covered by an occupational health and safety management system	173
403-9	Work-related injuries	176
403-10	Work-related ill health	176
GRI 404: Training and Education		
404-1	Average hours of training per year per employee by gender, and by employee category	168

GRI 405: Diversity and Equal Opportunity		
405-1	Diversity of governance bodies and employees	163, 164, 170
405-2	Ratio of basic salary and remuneration of women to men	
GRI 406: Non-Discrimination		
406-1	Total number of incidents of discrimination and corrective actions taken	
GRI 407: Freedom of association and collective bargaining		
407-1	Operations and suppliers in which the right to freedom of association and collective bargaining may be at risk	170
GRI 413: Local Communities		
413-1	Operations with local community engagement, impact assessments, and development programmes	180, 186
GRI 414: Supplier Social Assessment		
414-1	New suppliers that were screened using social criteria	178, 180
GRI 415: Political Influence		
415-1	Political contributions	
GRI 416: Customer Health and Safety		
416-1	Assessment of the health and safety impacts of product and service categories	197
G4 - Electric Utilities Specific (EUS)		
Lines & losses & quality of service		
EU4	Length of above and underground transmission and distribution lines by regulatory regime	139
EU12	Transmission and distribution losses as a percentage of total energy	163
Demand management approach		
DMA	Management approach to ensure short and long-term electricity availability and reliability	152
DMA	Disaster/ Emergency Planning and Response	153
Biodiversity		
EN12	Description of significant impacts of activities, products, and services on biodiversity in protected areas and areas of high biodiversity value outside protected area	199, 202
EN15	Direct Greenhouse gas (GHG) emissions (Scope 1)	189, 192
EN16	Indirect Greenhouse gas (GHG) emissions (Scope 2)	189, 192
Health and safety & Human resources		
LA1	Total number and rates of new employee hires and employee turnover by age group, gender and region	163

LA6	Type of injury and rates of injury, occupational diseases, lost days and absenteeism, and total number of work related fatalities, by region and gender	175
EU15	Percentage of employees eligible to retire in the next 5 and 10 years broken down by job category and by region	167

5.10.2. Table de référence du Pacte mondial des Nations unies

Topic		Principle	Page
Human Rights	01	Support and respect the protection of human rights	143, 158, 170
	02	Exclusion of human rights violations	178, 179
Labour	03	Respect and recognition of freedom of association	164, 170
	04	Elimination of all forms of forced labor	178, 179
	05	Abolition of child labor	178, 179
	06	Elimination of discrimination	141, 158, 164, 171
Environment	07	Precautionary environmental approach	158, 188, 197, 200, 202, 203
	08	Demand environmental awareness	158, 186, 188
	09	Development of environmentally friendly technologies	158, 186, 188
Anti-corruption	10	Measures against corruption	146, 158

Rapport du Collège des commissaires à l'assemblée générale de Elia Transmission Belgium SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Elia Transmission Belgium SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que collège des commissaires par l'assemblée générale du 19 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de collège des commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe a été exercé durant 3 exercices consécutifs pour EY Réviseurs d'Entreprises SRL et durant 2 exercices consécutifs pour BDO Réviseurs d'Entreprises SRL.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats consolidé et résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 7.421,0 millions et l'état consolidé du résultat net se solde par un bénéfice de la période de € 174,9 millions.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement

décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Détermination du résultat de la période

Description

Comme exposé à l'annexe 3.3.17. 'Comptes de report réglementaires', 6.19 'Charges à imputer et produits à reporter' et 9.1.4 'Tarification', le résultat net est déterminé en application des méthodes de calcul arrêtées par le régulateur fédéral belge - la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (« CREG ») (ci-après le « mécanisme tarifaire »).

Ce mécanisme tarifaire s'appuie sur des méthodes de calcul complexes et nécessitant l'utilisation de paramètres (le facteur Beta de l'action Elia, le rendement des fonds propres,...) et de données comptables liées aux activités régulées (les actifs régulés, les fonds propres régulés, les investissements, les subsides reçus).

Le mécanisme tarifaire distingue également les charges et les produits en fonction du caractère contrôlable de ceux-ci. Les déviations des charges et produits régulés qualifiés de non contrôlables sont totalement répercutées dans les tarifications futures. Les éléments qualifiés de contrôlables sont ceux que le Groupe contrôle et dont les déviations, à la hausse ou à la baisse, sont partiellement attribuées aux actionnaires.

Par conséquent, les méthodes de calcul du résultat net du Groupe sont complexes et nécessitent une appréciation par la direction, plus particulièrement quant à l'utilisation de données comptables correctes, de données opérationnelles ainsi que de paramètres imposés par le régulateur. L'utilisation de données comptables et opérationnelles incorrectes, ainsi que des variations dans les hypothèses retenues, peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net du Groupe.

Nos procédures d'audit

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clé relatifs au calcul du résultat net, en ce compris ceux relatifs à l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées dans ce calcul, incluant les contrôles de revue par la Direction ;
- Evaluation du caractère approprié et consistant de la classification des charges et produits par nature (contrôlables et non contrôlables), tels que décrits dans le mécanisme tarifaire ;
- Re-calcul indépendant du résultat net en fonction de la documentation tant interne qu'externe, et en appliquant les formules décrites dans le mécanisme tarifaire ;
- Prise de connaissance et évaluation des conséquences comptables des communications et décisions prises par la CREG ;
- Evaluation du caractère adéquat des annexes 3.3.17, 6.19 et 9.1.4 aux comptes consolidés.

Capitalisation des immobilisations corporelles

Description

Compte tenu de l'évolution actuelle de l'environnement énergétique électrique vers une production d'énergie verte, le Groupe investit significativement dans plusieurs projets en cours visant à la connexion de ces nouveaux sites de production à son réseau. Le respect du calendrier et du budget de ces projets constitue l'un des éléments clé des objectifs de performance de la Direction, tels que déterminés par le Conseil d'Administration. L'avancement de ces projets liés au réseau est un indicateur de performance clé tout aussi important pour les investisseurs que l'entretien et l'expansion du réseau ne sont des facteurs clé du rendement de leur investissement. C'est également un élément important de l'appréciation quantitative et qualitative pour les régulateurs. Ceci est plus amplement exposé à la note 6.1 'Immobilisations corporelles' des comptes consolidés et à la note 4 'Reporting par segment opérationnel'.

Ces actifs sont repris à la rubrique 'Immobilisations corporelles' pour un montant d'acquisition d'€ 381,9 millions en 2021 et une valeur nette comptable d'€ 4.600,5 millions au 31 décembre 2021, soit 62,0% du total des actifs du Groupe.

Selon les principes comptables arrêtés par le Groupe, tous les coûts d'entretien sont considérés comme des dépenses opérationnelles ('OPEX') et tous les nouveaux projets ou investissements de remplacement sont considérés comme des investissements immobilisés ('CAPEX'). Etant donné que des projets liés au réseau peuvent inclure aussi bien de l'entretien que des investissements, la classification, soit comme OPEX ou comme CAPEX, nécessite une appréciation de la Direction. Etant donné cette appréciation, l'importance des immobilisations corporelles dans le total des actifs, et la pertinence pour les utilisateurs des états financiers, tout comme la prééminence dans la communication du Groupe, aussi bien dans ses communiqués de presse que dans les présentations aux investisseurs de l'évolution des nouveaux projets, ceci est considéré comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clé, incluant les contrôles de revue par la Direction, portant sur (i) les autorisations adéquates de capitalisation, (ii) le respect des critères d'activation utilisés en référence aux principes comptables, (iii) la classification des dépenses soit en CAPEX ou en OPEX ;
- Evaluation des contrôles applicatifs IT pertinents, avec l'implication de nos spécialistes informatiques ;
- Exécution de procédure analytique portant sur les CAPEX et OPEX par comparaison des données de l'année aux données budgétaires, telles qu'approuvées par le régulateur par classe d'actifs et par projet;
- Test d'un échantillon d'acquisitions d'immobilisations corporelles, y compris les projets, en évaluant d'une part le respect des critères d'activation en application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des règles d'évaluation du groupe, et d'autre part l'allocation de ces CAPEX aux projets concernés, en ce compris l'évaluation de l'appréciation par la Direction dans l'hypothèse de projets comprenant aussi bien de l'entretien que des investissements ;
- Evaluation du caractère adéquat des annexes 6.1 et 4 aux comptes consolidés.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe

d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non

dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;

- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales, réglementaires et normatives

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et associations est reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés dans le chapitre Rapport de durabilité. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le cadre de référence international reconnu Global Reporting Initiative Standards (« GRI »).

Conformément à l'article 3:80 §1, 1er alinéa, 5° du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément aux GRI précités.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nous et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes aux comptes consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible au portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel disponible au portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>) d'Elia Transmission Belgium SA au 31 décembre 2021 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en

conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 25 avril 2022

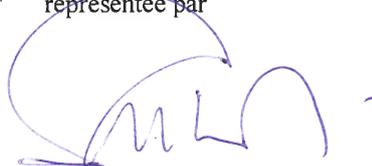
Le Collège des commissaires

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par



Paul Eelen*
Partner
*Agissant au nom d'une SRL

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par



Felix Fank*
Partner
*Agissant au nom d'une SRL